DERNIÈRE ÉDITION



QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13558 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – MERCREDI 31 AOUT 1988

Epilogue américano-palestinien

En choisissant, le lundi 29 août, de ne plus exiger la fermeture de la mission de l'OLP auprès des Nations unies, l'administration Reagan a discrètement renoncé à l'un de ses plus douteux combats. Laissant délibérément passer l'expiration du délai légal, le gouvernement américain s'est abstenu de faire appel d'une décision du juge fédéral de New-York qui lui donnait tort. Après avoir souligné qu'en pareille circonstance la « politique de l'administration consiste à faire appel », le département de la justice a annoncé, un peu penaud, que « tout bien pesé, en raison de considérations de politique étrangère, les intérêts des Etats-Unis seront ainsi mieux servis ».

Cette victoire du bon sens met un terme honorable à une bataille qui était, dès l'origine, bien mal engagée. L'affaire avait éclaté en décembre dernier lorsque le Congrès, prenant prétexte « in extremis » d'un amendement à la loi budgétaire du département d'Etat, ordonna la fermeture des deux représentations de l'OLP en territoire américain, l'une à Washington, l'autre à New-York. L'administration n'eut d'autre choix que de s'incliner devant une décision acquise à une forte majorités d'élus, tant démocrates que républicains, « travaillés » par le lobby pro-israélien du Capitole.

La controverse rebondit en mars lorsque les auteurs de l'amendement, soutenus par des parlementaires de premier plan comme le républicain Robert Dole et le démocrate Edward Kennedy entendirent inclure l'OLP dans la liste des « organisations terroristes » que l'Amérique a bannies de chez elle.

La fermeture du bureau de Washington, qui relevait de la seule souveraineté des Etats-Unis, eut bien lieu. En revanche, le sort de la représentation new-yorkaise plaçait l'administration dans une situation intenable. Juridiquement, elle empiétait sur l'« accord de siège » signé entre l'ONU et les Etats-Unis. Politiquement, elle suscita les véhémentes protestations de l'organisation internationale, et fut perçue comme une inutile provocation en pleine révolte palestinienne dans les territoires occupés par Israël.

Embarrassé au premier chef, le secrétaire d'Etat George Shultz n'avait d'ailleurs pas caché sa colère, en qualifiant de « stupide » la décision du Congrès. Ses arguments l'ont donc emporté sur ceux du département de la justice. La Maison Blanche est parvenue à vaincre les irréductibles qui, au nom du respect des lois, exigeaient que le gouvernement fît appel du jugement fédéral. La décision annoncée lundi devrait satisfaire tout le monde. Pour l'ONU, l'incident est clos, « le différend avec le pays hôte ayant cessé d'exister ». Aux yeux de l'OLP, qui bénéficie à l'ONU d'un statut d'observateur depuis 1974, justice est faite. Côté américain, les apparences sont sauves, et le Congrès aurait mauvaise grâce à demander plus.

Au-delà de cette querelle de procédure reste le problème de fond sur l'attitude que devrait adopter Washington au cas où l'OLP ferait un pas de plus, par exemple lors de la prochaine réunion de son « Parlement en exil », vers la reconnaissance d'Israël. Ce débat, bien plus fondamental, n'est pas près d'être tranché.

« Questions à Yasser Arafat »
par MAREK HALTER
PAGE 3

Des réserves du RPR et de l'UDF au « oui » des centristes

Le référendum sur la Nouvelle-Calédonie sème le trouble dans l'opposition

Alors que Mme Veil, MM. Stasi et Barrot (centristes) se sont prononcés, le lundi 29 août, en faveur du « oui » au référendum du 6 novembre sur le statut de la Nouvelle-Calédonie, M. Juppé, secrétaire général du RPR, a parlé de ce scrutin comme d'un « piège » pour l'opposition. Il l'a jugé « inutile » et a ajouté qu'il pourrait être « nuisible ». Comme le porte-parole de l'UDF, M. Lamassoure, M. Juppé a regretté que le gouvernement ne se soit pas contenté d'une consultation du Parlement.

Mme Veil n'a pas exclu de constituer une liste centriste homogène pour les élections européennes de 1989 et a affirmé que la véritable « ouverture » politique passe par une « coalition » parlementaire socialo-centriste.

Au terme de son voyage en Nouvelle-Calédonie, M. Michel Rocard rêvait tout haut. Trois formations politiques importantes (PC, PS, UDF) et « peut-être quatre » (RPR) appelleraient les Français à approuver, le 6 novembre, par référendum, le nouveau statut du territore, fruit d'un accord entre le gouvernement et les ennemis d'hier (RPCR et FLNKS) aujourd'hui réconciliés.

A peine le premier ministre était-il rentré à Paris que M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, affirmait, au risque de traduire son embarras, sa volonté de ne pas tomber dans ce qu'il considère comme un « piège ». Certes, M. Rocard avait donné l'assurance qu'un référendum destiné à sceller la réconciliation sur un territoire qui était il y a trois mois au bord de la guerre civile ne peut être réduit à une simple opération de politique intérieure

L'argumentation n'a pas convaincu M. Juppé. Le secrétaire général du RPR dresse un constat de bon sens, qui parait préparer une retraite en bon ordre. Tous les « oui », observe-t-il, seront comptabilisés au profit du gouvernement et du président de la République, auquel M. Rocard vient de signer une reconnaissance en parternité sur la Nouvelle-Calédonie. Tous les « non » seront revendiqués par le Front national, seule formation qui ait annoncé son intention de faire campagne contre le statut de la Nouvelle-Calédonie.

Appeler à voter « oui » serait tresser une couronne de lauriers à ses adversaires politiques. Recommander le « non » serait contradictoire avec la position adoptée par ses alliés du RPCR, signataires des accords du 26 juin et du 20 août. Demander aux Français de s'abstenir serait peu glorieux, mais sans risque, puisque le premier ministre lui-même s'attend à une faible participation. M. Juppé a pourtant laissé échapper un argument contradictoire avec cette tentation, puisqu'à son avis une abstention massive affaiblirait la portée de l'accord entre le RPCR et le FLNKS.

Le scrutin du 6 novembre, en *tout cas, sème le trouble dans* l'opposition. Mme Veil, MM. Stasi et Barrot, tous centristes, militent pour un « oui » sans réticence et sans arrière-pensée. Le porte-parole de l'UDF, M. Alain Lamassoure, aurait préféré, comme M. Juppé, un vote du Parlement plutôt qu'un référendum, qu'il assimile à un « *blanc-seing demandé aux Français* », mais il admet que sa formation appellera probablement à voter « oui », même si ce n'est que du bout des lèvres.

Les frissons que le référendum fait passer sur l'opposition auront au moins, aux yeux de MM. Rocard et Mitterrand, le mérite de diviser un peu plus la droite.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 7.)

Marasme économique, misère et « nouveaux riches »

La Pologne du système D

A la veille de l'anniversaire des accords de Gdansk, le 31 août 1980, sur la création du premier syndicat indépendant dans un pays socialiste, la situation paraissait bloquée dans le conflit qui oppose Solidarité au pouvoir polonais. Ce mouvement de grèves, comme le précédent, a été provoqué par des conditions économiques de moins en moins supportables par la population.

VARSOVIE
correspondance

« *Ce n'est pas une crise, c'est un résultat.* » Pour Stefan Kisielewski, écrivain vivant à Varsovie mais dont la plupart des œuvres sont publiées à l'étranger, le marasme économique que connaît la Pologne n'est pas une variation conjoncturelle, mais la conséquence de quarante ans de socialisme. « *Pendant ces quarante années, les Polonais ont appris à devenir schizophrènes,* poursuit un professeur d'université de Varsovie. *Pour survivre, il leur faut mener une double vie : la plupart ont deux emplois, et nous faisons tous nos comptes en deux monnaies : le zloty et le dollar... La frontière entre ce qui est permis et ce qui est toléré est si floue aussi, que nous se savons plus ce qui est normal.* »

Un terme résume à lui seul cette manière de vivre, qui implique avant tout que l'on compte avec et sur autrui : c'est la *kombinacja*, l'art de la combine. Cela signifie, par exemple, que l'on peut se procurer des coupons pour l'essence – rationnée à 20 litres par mois pour les petites cylindrées, à 28 litres pour les grosses – à la boulangerie, sous le comptoir naturellement.

Beaucoup de Polonais ont honte de ces pratiques mais tous, ou presque, y ont recours. Une condition à remplir pourtant : il faut être suffisamment riche pour entrer dans le circuit, et, pour ceux qui ne possèdent pas de devises, les chances sont faibles de mener une vie « décente ».

MARIE-FRANCE CALLE.

(Lire la suite page 19.)
et nos informations page 4.)

Le dossier de la « branche lyonnaise » devant la chambre d'accusation

Action directe, mémoires du délire

Dix mille pages de procès-verbaux, mille scellés, tel est le dossier de la « branche lyonnaise » d'Action directe qui va être transmis à la chambre d'accusation de Lyon en vue d'un renvoi des inculpés devant la cour d'assises. Si ces derniers n'ont guère été loquaces à l'instruction, leurs carnets et leurs écrits ont permis de presque tout savoir de leurs activités et de leur idéologie.

LYON
de notre bureau régional

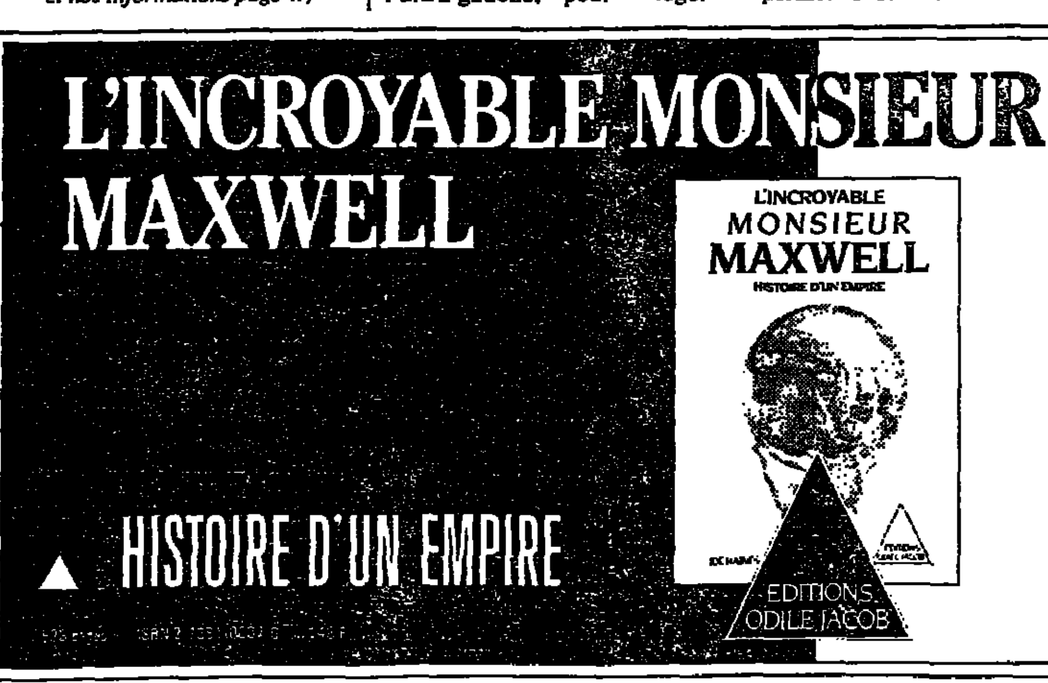
28 mars 1986, dans la nuit. Des fonctionnaires de la direction centrale et du service régional des renseignements généraux qui surveillent le domicile de l'ex-épouse d'André Olivier, à Lyon, n'attendent pas grand-chose de cette « planque ». Subodorant qu'à la veille du week-end pascal Olivier viendra chercher sa fille aînée – âgée de seize ans. – ils comptent seulement prendre en filature ce militant quadragénaire fiché à l'ultra-gauche, pour « loger » quelques-unes de ses relations et renouer des fils, rompus, avec la mystérieuse mouvance d'Action directe. Vers 20 h 15, une R9 pénètre dans le parking de l'immeuble. Une adolescente s'engouffre dans la voiture qui redémarre en trombe. Les policiers la suivent, mais ils sont vite repérés. La filature tourne à la course poursuite. Feux rouges grillés, sens interdits, traversée d'un parking à double entrée... L'interpellation, non programmée, s'impose. A la faveur d'un embouteillage, elle s'opère en douceur. Pour ne pas exposer sa fille, André Olivier, qui est accompagné de Bernard Blanc, vingt-six ans, ne cherche pas à résister. Pourtant les deux hommes disposent d'un arsenal : trois revolvers, un pistolet, un pistolet-mitrailleur et une demi-douzaine de chargeurs.

Blanc étant considéré comme un petit malfaiteur, les enquêteurs pourraient en conclure qu'Olivier a dérivé vers la délinquance ordinaire. Mais, dans la nuit, un appel téléphonique anonyme, reçu à l'hôtel de police, va permettre de réaliser une importante perquisition à Saint-Etienne.

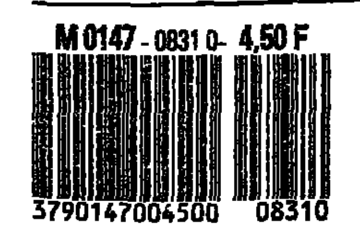
Samedi 29 mars 1986, 6 heures du matin. Une équipe du SRPJ de Lyon frappe à la porte d'un appartement rue Joseph-Soulary, à Saint-Etienne. Pas de réponse. Une odeur de brûlé alerte les policiers, ils forcent une ouverture et découvrent Joëlle Crépet, vingt-neuf ans, en train d'enflammer des papiers dans la cuvette des W.-C. Les policiers découvriront dans l'appartement quatre armes de poing, un fusil, plus de six cents clés, des cagoules, mais aussi des monceaux de papiers : *coupures de journaux, plans* d'agences bancaires, relevés d'écoutes téléphoniques, textes de revendication d'une vingtaine d'attentats et, surtout, un petit carnet d'une trentaine de pages, noircies d'une écriture appliquée, les « confessions » d'un certain Max Frérot. Ce scribe maniaque met d'un coup en pleine lumière les activités d'un groupe terroriste dont l'existence n'était même pas supposée : la branche lyonnaise d'Action directe.

ROBERT BELLERET.

(Lire la suite page 9.)



M 0147 - 0831 0 - 4,50 F



3790147004500 08310

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 156 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

CHRONIQUE DE

1789

L'ANNÉE SANS PAREILLE

37. La bataille de *Charles IX*

4 novembre 1789

La liberté de la presse existe, mais pas encore celle du... théâtre. Marie-Joseph Chénier, auteur jusque-là sans succès, vient d'écrire une tragédie, *Charles IX*, critique sévère de l'absolutisme et hymne à la justice et à la liberté. Las ! Le censeur du roi s'y oppose, craignant que la pièce ne mette en « mouvement toutes les passions ». L'affaire vint devant l'Assemblée et finalement, après de multiples manœuvres et tractations, Chénier l'emporta. *Charles IX* fut représenté à la Comédie-Française. Ce fut, bien sûr, un triomphe.

par MICHEL WINOCK

LE 10 novembre 1789, Adrien Duquesnoy cite dans son Journal un alexandrin tiré de *Charles IX*. Il n'éprouve pas le besoin d'en préciser l'auteur – Marie-Joseph Chénier – car, depuis quelques jours, il n'est question à Paris que de lui et de sa pièce, que viennent de créer les Comédiens-Français, le 4 novembre. Un succès dont le fracas avait tourné au scandale.

Marie-Joseph Chénier, qui devait devenir une des gloires dramatiques des planches révolutionnaires en même temps qu'un élu de la Convention et un régicide, venait de franchir de manière tonitruante le seuil de la notoriété. Deux de ses pièces avaient été jouées avant les trois coups des Etats généraux ; on ne peut pas dire qu'elles avaient flatté sa réputation. La première, *Edgar ou le Page supposé*, avait été représentée en novembre 1785 sous des sifflets ininterrompus. La deuxième, *Azémire*, avait eu la faveur du théâtre de la Cour à Fontainebleau : autre public et... même tollé ! Marie-Joseph en fut-il porté à la rancune anti-aristocratique ? En tout cas, il abandonna sa particule et se mit, en 1787, à la composition d'une tragédie qui allait estocader la monarchie absolue et les mauvais conseillers du Prince.

Le sujet n'était plus tiré de l'histoire romaine ou de la mythologie grecque. Voltaire l'avait peut-être inspiré, en écrivant en 1764 : *« Un jour viendra sans doute où nous mettrons les papes sur le théâtre ; un temps viendra où la Saint-Barthélemy sera un sujet de tragédie. »* Chénier avait laissé les pontifes romains, mais retenu effectivement le grand massacre nocturne du 24 août 1572 perpétré contre les protestants par le pouvoir royal sous l'influence de *Catherine de Médicis et du duc de Guise.* Lue par les Comédiens, la pièce avait été acceptée en septembre 1788, puis soumise, comme il se devait, au censeur du roi, Jean-Baptiste Suard. Celui-ci, plus averti des risques, mit son veto. On comprend pourquoi en lisant aujourd'hui ces vers pompeux, mais au goût de l'époque. On y voyait un monarque se résigner à une tuerie par faiblesse d'âme et un cardinal bénir des poignards ; rien ne pouvait mieux s'accorder à l'esprit de révolte qui parcourait le royaume.

Charles IX est le type du souverain dépourvu de souveraineté : caractère instable sous la domination d'une *Genitrix* florentine, d'abord sensible aux conseils du bon Coligny, défenseur des protestants, et bientôt emporté vers le fanatisme par ceux du cardinal de Lorraine, complice de Catherine et du « Balafré ». Tandis qu'on entend le tocsin fatal, Charles reçoit la visite d'Henri de Navarre, qui vient donner la leçon au roi, et celui-ci s'effondre en maudissant ses vertueux conseillers :

« Pardon, Dieu tout-puissant, Dieu qui venge les crimes ;
Toi, Coligny ; vous tous, vous trop chères victimes,
Pardon. Si vous étiez témoins de mes douleurs,
A votre meurtrier vous donneriez des pleurs.
Les cruels ont instruit ma bouche à l'imposture :
Leur voix a dans mon âme étouffé la nature ;
J'ai trahi la patrie, et l'honneur, et les lois,
Le ciel, en me frappant, donne un exemple aux rois. »

Un personnage de la pièce interprétait la pensée de l'auteur : c'était le chancelier Michel de l'Hospital. En de longues tirades, il démythifiait à sa manière le clergé et la monarchie, se posant en défenseur de la justice, de la liberté d'expression et du peuple souverain.

La pièce refusée par la censure, Chénier suivit le précédent de Beaumarchais : il la fit lire dans les salons, et notamment devant le duc d'Orléans, en janvier 1789. Rien ne révèle l'enthousiasme chez ses auditeurs :



ce sont les événements de l'été qui vont faire de cette pièce médiocre le symbole d'un nouveau théâtre, véritablement « national ». La tragédie de Chénier avait pour elle d'avoir été censurée, interdite, victime d'une mesure arbitraire; elle devenait admirable par là même au moment où s'écroulaient les pierres de la Bastille. Qui plus est, rien que son sujet – une attaque contre la tyrannie des monarques coupés du peuple – lui valait un statut emblématique *qui ferait sa fortune.*

LE 19 août, lors de la seconde représentation d'*Ericie*, de Fontenelle, au Théâtre de la Nation (c'est le nom qu'avaient choisi les Comédiens-Français après le 14 juillet), Danton et quelques amis, au lever du rideau, réclamèrent à cor et à cri *Charles IX*, entraînant derrière eux une partie des spectateurs qui avaient pris connaissance d'un tract à l'entrée contre l'« inquisition de la pensée ». On vit alors

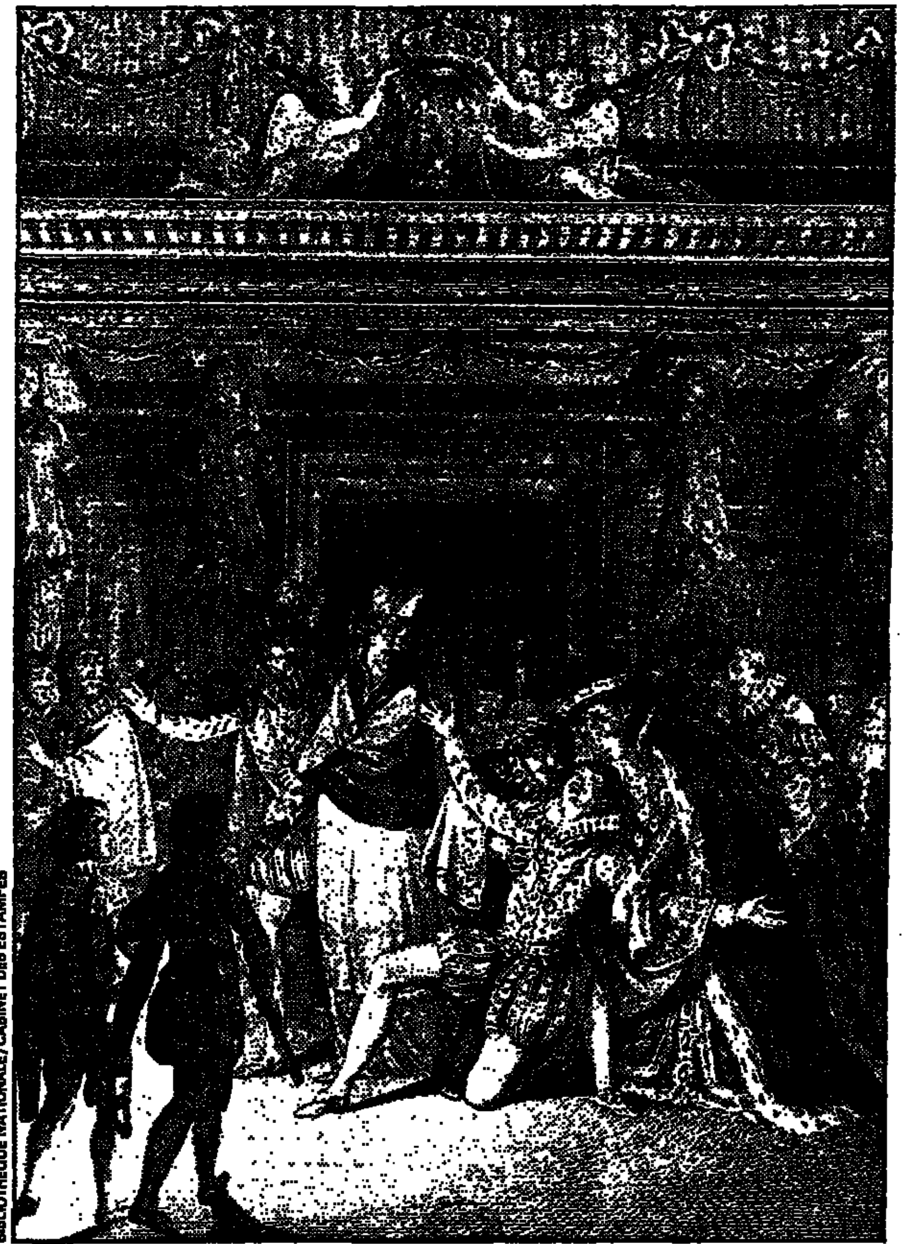
> *Le comédien Saint-Fal refusa* le rôle de Charles IX, un roi de France « diffamé ». Le rôle échut donc à un jeune homme de vingt-trois ans qui n'avait encore interprété que des personnages secondaires : François-Joseph Talma, qui va s'imposer comme une nouvelle gloire du théâtre

Fleury, qui dirigeait la troupe plus royale que nationale, s'avancer pour expliquer au public son impuissance; la pièce de Chénier n'était pas autorisée, provoquant du même coup de nouvelles protestations contre la censure. Fleury fut invité à s'adresser incontinent à la municipalité.

Le lendemain, le maire de Paris reçut le chef méprisant de la Comédie-Française. Prudent, Bailly renvoie l'affaire à l'Assemblée *nationale. Mais Chénier ne veut pas se* laisser imposer des manœuvres dilatoires. Il intervient auprès des représentants de la Commune, leur écrivant trois jours avant le vote de la Déclaration des droits de l'homme : *« S'il est dangereux de faire détester le fanatisme et la tyrannie, s'il est dangereux de faire aimer la vertu, les lois, la liberté, la tolérance, permettez-moi de me vanter ici qu'il est peu d'ouvrages aussi dangereux que* Charles IX. »

Cependant, le 27 août, le *Journal de Paris* publiait un article anonyme qui, sans mentionner explicitement le drame de Chénier, faisait l'apologie d'une censure nécessaire en établissant une distinction entre la liberté de la presse, à laquelle l'auteur se disait favorable, et celle du théâtre, qu'il récusait dans la mesure où le journal était lu dans la solitude tandis que les comédiens se produisaient devant des parterres qui pouvaient s'enflammer. On lisait entre les lignes de ce texte un éloge implicite de l'art théâtral : capable de « mettre en mouvement toutes les passions ». On reconnut celui qui avait déclaré son amour du censeur : c'était le censeur lui-même, Jean-Baptiste Suard.

Au début de septembre, un comité de l'Assemblée nationale examina la pièce et conclut qu'il n'y avait rien à y redire. C'est alors que se déploya la contre-offensive, cette fois en direction du roi. Des évêques et des représentants de la Sorbonne vinrent lui réclamer l'interdiction de *Charles IX*. Le roi n'était plus en mesure d'interdire quoi que ce fût; la Comédie-Française dépendait désormais de la municipalité. Mais ses comédiens, Fleury en tête, s'estimaient toujours *« les Comédiens-Français ordinaires du roi »*, dépendant des gentilshommes de la Chambre. En somme, Fleury en appelait de l'Assemblée nationale à Louis XVI. L'affaire traîna. A Paris, les Comédiens tentaient de reconquérir le public avec une autre pièce nouvelle, *Marie de Brabant*, de Barthélemy Imbert, mais sans succès. Chénier faisait, pendant tout ce temps, des pieds et des mains, pour imposer sa pièce aux Comédiens, qui avaient toujours le privilège de détenir le monopole des représentations du théâtre tragique.



Deux scènes de *Charles IX*, la pièce écrite par Marie-Joseph Chénier. Gravure du haut : le cardinal de Lorraine bénissant les assassins de la Saint-Barthélemy. Ci-dessus : Charles IX succombe sous le poids des remords.

Les journées d'octobre ne firent pas avancer le parti de l'auteur. La présence du roi à Paris rendait aux yeux de certains sa pièce encore plus insultante. Le district des Carmes-Déchaussés publia le 12 octobre une motion dans ce sens : *« Dans la circonstance où la capitale jouit du bonheur de posséder dans son sein son auguste monarque et la famille royale, il n'est pas un de ses sujets qui ne soit jaloux de voir la paix, l'ordre et le bonheur habiter le palais de nos rois... »* Deux jours plus tard, le comité de police émanant de la Commune ratifiait la suspension provisoire de la représentation. Le 18 octobre, toujours dans le *Journal de Paris*, toujours anonyme, Suard enfonce le clou : la liberté de tout représenter sur le théâtre serait *« le fléau de l'ordre public, des bonnes mœurs, de la sociabilité et de la vraie liberté »*.

QUE faire ? Chénier eut l'idée, à la fin d'octobre, d'user d'un stratagème pour damer le pion à la vigilante Anastasie. Il publie alors une brochure : *A messieurs les Parisiens sur la tragédie de* Charles IX, qu'il signe sans vergogne *« M. Suard, l'un des quarante de l'Académie française »*. Chénier, par cette ruse de plume, faisait l'éloge de sa propre production : *« caractère noble »*, scrupuleux respect de la vérité historique, *« belle morale »*, *« vers pleins de goût, de noblesse et d'énergie »*, *« style pur »*, tragédie digne *« des applaudissements et de l'enthousiasme »*... On n'est jamais si bien servi que par soi-même. A la guerre comme à la guerre : Suard en eut le bec cloué. Parallèlement, Chénier avait écrit aux soixante districts de Paris pour réfuter le caractère *« dangereux »* de sa pièce : *« Je supplie ceux dont je suis ignoré de ne pas se laisser entraîner par les clabauderies des citoyens mal intentionnés. »*

Finalement, Chénier eut gain de cause : la première représentation fut décidée pour le 4 novembre. Mais l'auteur n'était pas au bout de ses peines, car il devait se heurter à la résistance de certains comédiens qui appartenaient aux « noirs ». C'est ainsi que Saint-Fal refusa le rôle de Charles IX, un roi de France « diffamé ». Le rôle échut donc à un jeune homme qui n'avait encore interprété que des personnages secondaires : François-Joseph Talma. Celui-ci, à vingt-trois ans, était sociétaire depuis le 1er avril 1789 et devait attendre son tour. Il lui est offert plus tôt que prévu : grâce à *Charles IX, il va s'imposer comme une nouvelle gloire du théâtre.*

La soirée, cependant, promettait d'être chaude. Des lettres anonymes menaçaient Chénier et les acteurs. Peu de temps avant le lever du rideau, Mme Vestris, qui devait incarner Catherine, reçoit dans sa loge un inconnu qui l'informe qu'on allait l'assassiner sur la scène. La comédienne passa outre aux menaces, mais la salle était nerveuse : les épées et les pistolets n'avaient point été déposés aux vestiaires. Avant le lever du rideau, un spectateur de l'orchestre se lève et réclame d'une voix ferme que le premier individu qui troublerait la pièce soit livré au tribunal du peuple. Acclamations et avertissements lancés aux éventuels manifestants : *« A la lanterne ! A la lanterne ! »*. La salle était prête : Naudet, hostile au parti patriote, mais créant le rôle de l'amiral de Coligny, pouvait prononcer les premiers mots dans un calme complet.

La pièce de Chénier eût-elle été plus mauvaise qu'elle aurait encore fait un triomphe. Comme dirent plus tard les Goncourt, la soirée du 4 novembre sacrait Marie-Joseph le « Corneille de la Révolution ». Néanmoins, l'événement n'était pas seulement politique, même si Danton, Mirabeau, Camille Desmoulins et leurs amis s'employèrent à lui donner d'abord ce sens. On observa des innovations dans le costume et la mise des personnages. Charles IX avait les cheveux noirs et point de poudre ; il portait même des moustaches et une barbe à l'escopette ; sa grosse fraise à gaze blanche et son pourpoint de satin à petits carreaux galonnés d'or faisait « couleur locale » avant la lettre, de même que les boutons dorés sur le manteau de velours noir de Catherine de Médicis. Et puis, l'on n'entendait plus les héros se dire : « Seigneur », mais « Monsieur ». Chénier se flattait d'avoir donné au théâtre français un nouveau genre : la tragédie nationale.

A dire vrai, il avait eu des prédécesseurs. Les Goncourt rappellent ainsi la représentation d'un *François II*, en 1747, qui avait été loué par le président Hénault, lequel annonçait déjà l'audace de Chénier : *« Est-ce que le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, méditant la perte du prince de Condé, ne sont pas aussi intéressants que les confidents de Ptolémée délibérant sur la mort de Pompée ? Est-ce que Catherine de Médicis ne vaut pas bien la Cléopâtre de Rodogune et l'Agrippine de Néron ? »* A défaut d'un Shakespeare, on avait trouvé un Marie-Joseph Chénier. Resterait le pas à franchir : en finir avec les alexandrins qui incitent à la déclamation. L'année suivante, Louis-Sébastien Mercier écrira en faveur du drame en prose.

En attendant, la pièce avait fait fureur. Le jeu de Talma avait émerveillé la critique. Ce n'était pas complaisance partisane. Fleury lui-même, dans ses *Mémoires*, écrit : *« Il faut avouer que nous ne nous attendions pas à ce qu'il produisît un tel effet. Lorsque, accablé de remords, le visage enfoui dans les plis de son manteau royal, il se redressa soudain sous la malédiction qui lui était lancée, et, tremblant sous le regard de l'homme qui la proférait, eut un mouvement convulsif de recul comme pour secouer les gouttes de sang de ses victimes dont il était éclaboussé, son jeu sublime nous laissa tous pantois. »* Du coup, Talma se retrouva juché, ainsi que Chénier, sur les épaules de spectateurs qui leur firent un triomphe jusqu'aux tables d'un café, où Danton, à ce qu'on dit, aurait fait cette prédiction : *« Si* Figaro *a tué la noblesse,* Charles IX *tuera la royauté. »*

A la deuxième représentation, même succès. Un spectateur, au cours du quatrième acte, s'étant écrié que la pièce devait s'intituler *l'Ecole des rois*, Chénier reprit le mot à son compte et en fit un sous-titre. Les faiseurs de chansons s'en mêlèrent :

« Enfin j'ons lu la pièce nouvelle
Que les sacristains ne trouv' pas belle ;
Le pourquoi, c'est que l'Ecol'des rois
Leur donn' diablement sur les doigts ! »

LE parti adverse n'abdiqua pas, malgré le succès, sa volonté de faire suspendre la pièce. Une nouvelle démarche eut lieu à la Cour. Les premiers gentilshommes de la Chambre agréèrent la requête de la Compagnie, dans laquelle les Fleury, les Naudet, les Dazincourt n'avaient jamais

> Danton : « Si *Figaro* a tué la noblesse, *Charles IX* tuera la royauté »

accepté de jouer Chénier que sous la *contrainte de l'opinion et de l'Hôtel* de Ville. Talma, que *Charles IX* avait porté au pinacle, était de son côté d'autant plus décidé à combattre pour l'esprit des Lumières. Il se résigna mal à redevenir un comparse dans *Brutus*. La troupe était partagée. Chénier se bat contre la suspension, proclame que *« la scène doit changer avec tout le reste »*. Il faudra tout de même qu'il attende le 13 janvier 1790 pour voir sa pièce reprise par les Comédiens-Français. Puis, une nouvelle fois abandonné, *Charles IX* est réclamé au moment de la fête de la Fédération, à la mi-juillet de la même année, par les provinciaux venus à Paris : *« Nous n'avons que huit jours à passer à Paris*, écrivaient des fédérés dans une lettre du 13 juillet aux Comédiens, *et nous ne les emploierons pas à voir* Didon *et* Zaïre. » Mirabeau et Danton appuient leur demande. Le 22 juillet, alors qu'on donnait *le Réveil d'Epiménide* – une comédie de Flins des Oliviers, – le député d'Aix, au milieu de ses collègues provençaux, lit une pétition réclamant la reprise de la tragédie de Chénier. Nouveau tintamarre. Naudet explique que l'état de santé de certains Comédiens empêche d'acquiescer aux désirs du public. Talma prend la parole à son tour, pour contredire son camarade, ce qui lui vaudra un duel, le lendemain, avec celui-ci – affrontement sans suite, mais qui traduit bien la crise de la Comédie-Française. Recours en vain de la faction Fleury, majoritaire, auprès du maire Bailly ; reprise de la pièce ; nouveau tumulte. Cette fois, la troupe intervient, baïonnette au canon, pour faire évacuer la salle. La bataille de *Charles IX* continuait.

Cependant, le véritable épilogue de *Charles IX* fut la nouvelle réglementation des théâtres. La loi de janvier 1791 cassera le monopole de la Comédie-Française. Son article premier stipulera : *« Tout citoyen pourra élever un théâtre public et y faire représenter des pièces de tous les genres, en faisant, préalablement à l'établissement de son théâtre, sa déclaration à la municipalité des lieux. »* *Charles IX* pouvait désormais être joué partout, ce qui eut lieu effectivement. Chénier et Talma avaient fait une autre révolution dans la Révolution. Leur carrière ne faisait que commencer (1).

(1) Mes sources principales, outre les journaux du temps, ont été : *Histoire de la société française pendant la Révolution*, des frères Goncourt, 1889 ; *le Théâtre de la Révolution française*, de Marvin Carlson (Gallimard, 1970) ; et *le Théâtre et la Révolution*, de Daniel Hamiche (10/18, 1973), qui reproduit en annexe la tragédie de Chénier.

> Sur France-Culture, à 19 h 30, du lundi au vendredi, MICHEL WINOCK commente avec un historien cheque épisode de cette chronique de 1789.
>
> Mardi 30 août : « La bataille de *Charles IX* », avec Guy Chaussinand-Nogaret.
>
> Mercredi 31 août : « La nouvelle union des Français », avec Roger Dupuy.

Demain : La nouvelle union des Français

LIBAN : la succession de M. Amine Gemayel

Le sort de l'élection présidentielle est entre les mains de Damas et de Washington

BEYROUTH
de notre envoyée spéciale

Le Liban aura-t-il un président le 23 septembre, date de l'expiration du mandat de M. Amine Gemayel ? Devant l'impasse créée à la fois par la candidature de M. Soleiman Frangié et le boycottage politique du Parlement imposé par l'Est chrétien pour contrecarrer cette élection, chacun s'interroge sur les moyens et la volonté de sortir d'une situation apparemment inextricable.

Car, si le camp chrétien, soutenu en cela par les Etats-Unis, a réussi à bloquer la candidature de M. Soleiman Frangié, c'est maintenant au tour des alliés de la Syrie d'agir et de réclamer la réforme du système politique libanais avant toute élection. Une façon déguisée de repartir de zéro et de faire encore monter les enchères, mais personne ne se fait d'illusions sur le règlement en moins d'un mois d'une question demeurée sans solution lors du dialogue syro-américain, il y a déjà plusieurs semaines.

La grève, décrétée à l'appel des partis pro-syriens pour protester contre *« l'ingérence des Etats-Unis et d'Israël »* dans la campagne électorale a certes été massivement suivie vendredi dernier à Beyrouth-Ouest, mais comment aurait-il pu en être autrement dans une ville quadrillée par l'armée syrienne ?

En fait, si la tension demeure grande entre les deux camps, l'inquiétude gagnant la population – la livre a perdu 12 % face au dollar en moins d'une semaine, – chacun est persuadé que le sort de l'élection présidentielle libanaise est lié à la reprise du dialogue syro-américain et à ce que décideront Damas et Washington.

Les calculs américains

C'est là que l'on retrouve l'influence de la situation régionale car ce dialogue ne peut se limiter *pour* la Syrie au seul Liban. On *explique*, à Beyrouth, l'échec de la dernière mission à Damas du secrétaire d'Etat adjoint américain pour le Proche-Orient, M. Richard Murphy, par le refus de ce dernier de donner à la Syrie des garanties sur son rôle régional, notamment en ce qui concerne la question palestinienne et une éventuelle conférence internationale.

Cette attitude américaine aurait conduit la Syrie à appuyer la candidature de M. Soleiman Frangié, un homme sûr pour Damas, qui a toujours considéré le Liban comme faisant partie intégrante de sa sécurité. L'appui au président Frangié, il ne faut pas l'oublier, a été décidé par le président Hafez El Assad lui-même qui, exceptionnellement, l'a fait entériner par le Front national progressiste, la plus haute instance politique en Syrie. On prête au président syrien cette phrase lors de la réunion : *« La candidature du président Frangié est stratégique et non tactique. Elle est en rapport avec la sécurité de la Syrie. »*

Mais, que souhaitent et que peuvent donner aujourd'hui les Etats-Unis, alors que la situation régionale est mouvante ? *« Washington refait aussi ses calculs »*, affirme un homme politique libanais. Comment va évoluer la question palestinienne après la décision du roi Hussein de rompre avec les territoires occupés ? Une décision en tout état de cause négative pour Damas et qui risque de lui enlever des mains la carte palestinienne.

Quel sera le nouveau rôle joué par l'Irak et le président Saddam Hussein, un ennemi irréductible de Damas, lequel le lui rend bien ? Quid de ce que l'on nomme déjà ici le front antisyrien : Irak, OLP, Egypte, et localement la milice chrétienne des Forces libanaises (FL) qui entretient des rapports avec ce « front » ? Lors de son dernier voyage à Bagdad à la mi-juillet, le vice-président des FL, M. Karim Pakradouni, ne s'est-il pas entretenu à trois reprises avec le ministre irakien des affaires étrangères, M. Tarek Aziz, et le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat ? Il est cocasse de voir aujourd'hui une radio de l'Est louer des heures d'antenne à l'OLP pour qu'elle puisse se faire entendre dans les territoires occupés. Combien de chars – quatre-vingts, dit-on à Beyrouth, même si tous ne sont pas arrivés et ne viendront sans doute pas – l'Irak a-t-elle proposés à la milice chrétienne ?

Ces données nouvelles, Damas comme Washington les étudient, et c'est sans doute en fonction des réponses apportées que le dialogue pourra réussir, et d'abord sur la question de l'élection présidentielle libanaise.

Damas, qui entretient depuis douze ans des troupes sur plus de la moitié du territoire libanais, ne peut certes aujourd'hui accepter de « perdre » le Liban. Reste à savoir quel serait son choix si elle ne peut obtenir un Liban uni et fort sous son contrôle. Préférerait-elle alors un Liban divisé dont elle garderait la plus grande partie, ou se résoudrait-elle à un Liban chaotique tel qu'il est aujourd'hui ? Tout dépendra sans doute des réponses américaines.

Le handicap des « hommes forts »

A en croire les leaders chrétiens, et malgré les apparences, le dialogue syro-américain ne s'est jamais complètement interrompu et, affirment-ils tous en chœur comme s'ils avaient reçu des garanties américaines : *« Nous aurons un président avant le 23 septembre. »* Rentré très discrètement, il y a une semaine, l'ambassadeur des Etats-Unis au Liban, M. John Kelly – moins en vue que son chargé d'affaires, M. Daniel Simpson, qui s'est attiré des reproches implicites du ministère libanais des affaires étrangères pour son « ingérence » – aurait, en effet, affirmé par téléphone à un leader du camp chrétien, quelque peu inquiet de la tournure des événements : *« Ne vous affolez pas, laissez se dérouler le jeu syrien, attendez, vous aurez un président. »*

« Les Etats-Unis jouent le temps. Nous devons jouer le même jeu », affirme de son côté un responsable prosyrien.

Donc, pour l'instant, les deux camps attendent, mais le Liban est quand même à la merci d'un incident imprévu. Il n'est qu'à voir la nervosité des soldats syriens à Beyrouth-Ouest, à la recherche, dit-on, de voitures piégées, pour mesurer les dangers encourus.

Reste aussi à savoir sur quel président Syriens et Américains peuvent se mettre d'accord, compte tenu du fait que tout compromis signifie plus ou moins aujourd'hui un certain recul pour la Syrie. Si l'on exclut M. Soleiman Frangié, il reste deux « hommes forts », mais qui, tous les deux, à des degrés divers, ont des handicaps sérieux.

> ***La situation est actuellement bloquée, et il n'est pas sûr que le Liban ait un nouveau président le 23 septembre, date à laquelle expire le mandat de M. Gemayel.***

Premièrement, le commandant en chef de l'armée, le général Michel Aoun, est toujours, malgré les bonnes – ou plutôt les perfides – paroles prononcées à son égard par les FL, rejeté par cette milice chrétienne, alliée en l'occurrence au président Amine Gemayel. D'autre part, accusé d'avoir participé, par omission, au boycottage de la première séance électorale du Parlement, il est l'objet d'une campagne violente à l'Ouest, où l'on affirme qu'il a commis là une « faute mortelle ». Ce a quoi le général Aoun nous a répondu : *« Les députés qui ne sont pas allés voter n'ont pas agi de leur propre volonté. L'armée a fait son devoir dans les limites qui lui étaient imparties et, de toute façon, la liberté est globale sur tout le territoire, ou elle n'est pas. »*

S'affirmant *« candidat de recours »*, le général Aoun se veut en réserve mais, a-t-il récemment déclaré : *« L'armée ne permettra pas que le pays soit sacrifié sur l'autel des complots et des convoitises. »* Une référence au fait que l'armée reste à ses yeux la seule institution présente dans tout le Liban et, dans une certaine mesure, respectée. Mais, on voit mal toutefois comment il pourrait s'imposer, compte tenu de l'opposition aujourd'hui conjuguée de l'Est et de l'Ouest.

Deuxième candidat dont on parle beaucoup, l'exilé de Paris, M. Raymond Eddé. Ce dernier a fait savoir qu'il annoncerait sa candidature lorsque la date du deuxième vote sera fixée. Dans une interview à un journal des Emirats, *Al-Khaleej*, il a ainsi déclaré : *« Je serai candidat dans tous les cas, même contre l'ancien président Soleiman Frangié, ou le chef de l'armée, le général Michel Aoun. »* « *M. Frangié*, a-t-il encore dit, *ne doit pas oublier qu'il m'est redevable de son élection à la tête de l'Etat en 1970* (1). » M. Eddé a toutefois ajouté que, en cas d'élection, il ne prendrait ses fonctions qu'après avoir obtenu des *« garanties internationales sur un retrait d'Israël du sud du Liban »*. S'il ne fait guère de doute que M. Raymond Eddé pourrait remporter les suffrages des députés, il n'est en revanche pas certain qu'il reçoive ceux des Syriens ou des Américains.

Les candidats de compromis

Ces derniers ne peuvent guère se permettre, à quelques mois de leur propre élection présidentielle, d'exercer des pressions sur Israël – déjà secoué par le soulèvement dans les territoires occupés – pour qu'il se retire du sud du Liban. La franche hostilité de M. Raymond Eddé aux milices pourrait certes séduire Damas, mais, même si son langage a changé récemment au sujet de la présence des troupes syriennes, M. Eddé ne serait pas un homme facile à contrôler et, en tout cas, pas un homme contre lequel il serait aisé pour la Syrie de mobiliser, comme cela a été tant de fois le cas, l'islam libanais contre le camp chrétien. Les dirigeants chrétiens ne voient d'ailleurs pas d'un très bon œil ce candidat imprévisible et peu commode et dont on craint, dit-on, l'esprit revanchard.

Ne restent alors que des candidats de compromis, *« discrets, modestes et capables de panser les plaies »*, assure un haut responsable. Dans l'attente qui se poursuit, personne ne voyant le déblocage avant la toute dernière minute, c'est-à-dire vers le 13 septembre, date limite à partir de laquelle le Parlement est réuni *de jure* (le vote pouvant intervenir à tout moment dès le quorum atteint), on étudie le cas redouté de l'impasse totale qui forcerait le président Gemayel à former un gouvernement transitoire. Ce n'est, dit-on de très bonne source, que quelques jours avant le 23 septembre que celui-ci pourrait désigner un tel gouvernement, qui serait dirigé par un chrétien.

Mais dans ce cas, il ne fait pas de doute que le gouvernement, dirigé aujourd'hui par M. Sélim Hoss, serait considéré par les parties libanaises pro-syriennes comme le seul gouvernement légal, ce qui consacrerait la partition du pays avec la constitution de deux gouvernements. Une possibilité que l'on n'exclut pas complètement dans les milieux pro-syriens et on remarque, à cet égard, que M. Sélim Hoss a été reçu à deux reprises en quatre jours par le président Assad. Lors de sa deuxième rencontre, il était accompagné par le président du Parlement, M. Hussein Husseini, qui aurait dans ce cas aussi un grand rôle politique à jouer.

Entre la fermeté de la position syrienne qui demeure entière, douze jours après le premier tour avorté du scrutin, et l'optimisme brusquement affiché par les dirigeants chrétiens, les Libanais hésitent pour savoir qui croire et attendent dans l'angoisse que les « grands » s'entendent sur leur sort.

FRANÇOISE CHIPAUX.

(1) En 1970, M. Eddé avait retiré sa candidature et apporté son soutien à M. Frangié.

POINT DE VUE

Questions à Yasser Arafat

L'écrivain français Marek Halter a été récemment reçu à Tunis par M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'OLP, à la demande de ce dernier. Il pose ci-dessous, un certain nombre de questions au dirigeant de la centrale palestinienne.

par Marek Halter

MONSIEUR le président. Vous m'avez invité à Tunis, et nous y avons eu plusieurs heures d'une conversation aussi poussée et, parfois même, aussi vive que possible.

Vous étiez étonné, m'avez-vous dit, par le nombre et la brutalité de mes questions. Ce sont pourtant les questions que se posent non seulement les Israéliens mais aussi tous les Juifs à travers le monde, voire même tous ceux qui s'intéressent au conflit israélo-arabe. Et vous le savez. Vous m'avez fait remarquer que jamais le réglement d'un conflit n'avait donné lieu à tant de conditions préalables. Et vous avez raison. Mais vous savez aussi qu'aucun autre conflit que celui-ci, dont vous êtes l'un des protagoniste, n'a évolué à partir de la négation même de l'adversaire.

Vous m'avez assuré que les choses allaient changer, qu'elles changeaient déjà, mais que vous ne pouviez faire aucune déclaration publique avant la réunion du Conseil national palestinien qui doit se tenir dans plusieurs semaines. Je vous ai dit, et vous ne l'ignoriez pas en m'invitant, que je n'étais pas un diplomate, mais un écrivain, et qu'il me paraissait plus honnête envers moi-même et plus respectueux envers mes lecteurs de reposer publiquement ne serait-ce que mes questions. Puisque c'est publiquement aussi que vous aurez, un jour ou l'autre, à y répondre.

Vous saviez aussi en m'invitant, et sans doute était-ce une des raisons de cette invitation, que j'étais Juif. Juif, né dans un monde qui a été détruit et dont je tiens à préserver la mémoire et les valeurs. Vous saviez que pour moi Israël est au cœur de ce dispositif et que je suis viscéralement attaché à son existence. Aussi comprendrez-vous que je trouve plus juste et plus décent de m'adresser à vous depuis Israël même, puisque c'est de son avenir, à mes yeux, que d'abord il s'agit.

Les raisons d'un changement

Donc, endossez-vous, monsieur le président, les déclarations récentes de Bassam Abou Charif et d'Abou Iyad ? Le premier affirmant que l'OLP est prête à engager des pourparlers avec le gouvernement israélien, qu'il soit dirigé par Shimon Pérès ou par Itzhak Shamir, le second parlant d'un Etat palestinien à côté d'Israël et en paix avec lui ? Vous m'avez dit que rien ne se faisait à la direction de l'OLP sans votre consentement, mais que vous, personnellement, ne prendriez position à ce sujet qu'après la réunion du CNP.

Georges Habache, chef du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), a d'ores et déjà fait connaître son opposition de principe à tout règlement pacifique. Comment comptez-vous traiter à l'avenir toutes les oppositions verbales ou armées qui surgissent chaque jour au nom du peuple palestinien ? Le moment n'est-il pas venu pour vous, tout en préservant la démocratie interne à laquelle vous m'avez dit tenir, d'imposer à l'OLP une seule autorité et une seule politique ? Le projet de la création d'un gouvernement palestinien provisoire, comme le rapporte le document Husseini, du nom du directeur du Centre d'études arabes de Jérusalem-Est, et qui est l'un de vos proches, m'aviez-vous dit, ne représenterait-il pas la réponse à la question précédente ? Cautionnez-vous ce projet ?

Un homme, dit-on en yiddish, est ce qu'il est et non ce qu'il a été. Je serais pourtant curieux de connaître, et je vous l'ai dit, les raisons de votre changement à l'égard d'Israël. Car, souvenez-vous, nous nous sommes rencontrés pour la première fois, il y a vingt ans, à Beyrouth. Vous et les vôtres sembliez étonnés alors par mon discours. Je vous proposais simplement un dialogue entre Israéliens et Palestiniens. Moi, je fus horrifié par le vôtre. L'objectif de l'OLP était, alors *« la destruction de l'entité sioniste en Palestine »* et l'établissement d'*« un Etat laïc »* où *« juifs, musulmans et chrétiens cohabiteraient »*. Il était même question d'expulser les juifs venus au Proche-Orient après 1947.

Si je vous rappelle cela aujourd'hui, c'est à dessein. Car vous devez comprendre, et je crois que vous le comprenez, qu'un passage aussi brutal de la négation à l'acceptation provoque la méfiance. Et vous savez aussi que rien ne peut se faire en politique sans un minimum de confiance en la bonne foi de l'adversaire.

Alors, comment pouvez-vous dire, monsieur le président : *« Nous voulons un Etat palestinien à côté de l'Etat d'Israël »*, si votre Charte nationale prévoit toujours la disparition de ce dernier. Je comprends, vous me l'avez expliqué, que les décisions de l'OLP postérieures à la Charte annulaient celle-ci de fait. Mais vous savez aussi, et vous l'avez dit, que nous sommes, Juifs et Arabes, tous deux peuples du Livre et que nous croyons plus à ce qui est écrit qu'à ce qui est dit. Vous m'avez même raconté en forme d'épigraphe que, selon une tradition arabe, Dieu aurait fait écrire le Livre pour que les hommes croient enfin en son existence.

Les trois voies d'un règlement

Deux questions encore. Les fondamentalistes de Gaza grignotent votre autorité. Et cela, m'avez-vous dit, vous inquiète. La société israélienne se durcit, et cela, m'avez-vous dit, vous préoccupe. Mais vous savez aussi que *« les fanatiques et les extrémistes »* – ce sont vos paroles – qui progressent à Gaza et en Cisjordanie remplissent simplement le vide créé par l'absence d'un objectif acceptable et surtout réaliste de votre part. Et que la société israélienne se durcit parce qu'elle se sent menacée. Des réponses que vous apporterez aux questions qu'elle se pose et que je vous ai posées, à mon tour – un minuscule Etat palestinien pourra-t-il survivre ? Ne voudra-t-il pas s'étendre sans cesse au détriment d'Israël ? Ne sera-t-il pas source de guerres interminables dans la région ? – dépendra, en partie, le choix des Israéliens lors des élections, en novembre. Et vous le savez.

Vous m'avez répondu qu'il ne s'agissait pas dans votre esprit d'un petit Etat de plus, mais d'une fédération palestino-jordanienne *« avec ou sans le roi Hussein »*. Le peuple palestinien représentant plus de 70 % de la population jordanienne. Vous m'avez dit que ce projet de fédération fait partie intégrante des décisions de l'OLP depuis plusieurs années, et qu'il n'y a pas lieu d'y rien changer. Ne pensez-vous pas qu'une telle position mériterait d'être affirmée ou réaffirmée publiquement aujourd'hui ?

Nous avons évoqué les trois voies d'un réglement possible du conflit israélo-palestinien : premièrement un miracle, chose certes habituelle dans la région mais qui n'est pas de mise ces jours-ci. Deuxièmement, une paix imposée par les deux grandes puissances, solution probable après les élections américaines et le rétablissement des relations diplomatiques entre l'URSS et Israël. Et, enfin, troisièmement des négociations directes entre les Israéliens et les Palestiniens. Vous m'avez dit préférer la troisième solution, plus rationnelle et plus équitable.

Aussi, et ce fut, souvenez-vous, ma dernière question, êtes-vous prêt à annoncer publiquement et solennellement votre intention de signer la paix avec Israël. Etes-vous prêt, en gage de votre sincérité, à notifier l'arrêt de tous les actes terroristes, ainsi que des grèves dans les territoires et l'annulation pure et simple de la Charte de l'OLP ? Vous savez très bien que c'est le prix à payer pour commencer à dissiper la méfiance engendrée par tant d'années de rejet et de haine.

Vous m'avez promis de faire une déclaration importante, allant dans ce sens, à l'Assemblée des Nations unies, en novembre. Le ferez-vous, monsieur le président ?

● **Manifestation prévue à Strasbourg contre le président de l'OLP.** – Une manifestation « contre toutes les formes de terrorisme » à laquelle participeront des délégations juives de la plupart des pays européens aura lieu à Strasbourg le 13 septembre pour protester contre la venue du président de l'OLP, invité par le groupe socialiste du Parlement européen. Yasser Arafat est le leader d'une organisation terroriste dont la charte prévoit la destruction d'Israël, a expliqué Jean Kahn, un des responsables du congrès juif européen. – *(AFP.)*

Les négociations irano-irakiennes de Genève

M. Perez de Cuellar proposerait une formule de compromis

Genève (AFP). – Malgré le retard pris dans le retrait des troupes des deux belligérants aux frontières internationales, l'Irak comme l'Iran semblent décidés, dans l'immédiat, à poursuivre leurs négociations de paix à Genève. Lundi, au Palais des nations, le chef de la diplomatie irakienne, M. Tarek Aziz, a indiqué qu'il était disposé à rester à Genève *« aussi longtemps qu'il le faudra »*, démentant ainsi certaines rumeurs sur son retour précipité à Bagdad. Dans la nuit de dimanche, son collègue iranien, M. Ali Akbar Velayati, avait également souligné qu'il était à la disposition de M. Perez de Cuellar pour la poursuite des négociations en cours.

De source diplomatique bien informée à Genève, on apprend d'autre part que le secrétaire général de l'ONU envisagerait de soumettre aux Iraniens et aux Irakiens une formule de compromis pour tenter de débloquer les pourparlers de paix. Cette formule consisterait à contourner l'obstacle essentiel, c'est-à-dire le tracé des frontières et la souveraineté sur le Chatt-Al-Arab, pour permettre aux deux parties de s'attaquer aux autres points en litige.

Selon cette même source, le secrétaire général de l'ONU a cherché à s'assurer, alors que se précise la menace de paralysie des négociations, le soutien des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dont il a rencontré lundi les représentants à Genève. M. Perez de Cuellar souhaiterait, croit-on savoir de source sûre, pouvoir faire état, en leur nom, auprès des Iraniens et des Irakiens d'un certain nombre de principes sur le retrait des troupes et la liberté de navigation.

M. Tarek Aziz a confirmé lundi que les discussions en étaient toujours à la case départ. Il a affirmé qu'un accord « détaillé » sur le cessez-le-feu en mer, la liberté de navigation et le déblaiement du Chatt-Al-Arab était la condition de tout progrès dans les négociations de paix avec l'Iran.

M. Tarek Aziz a souligné que depuis l'adoption de la résolution 598, l'Irak n'a eu de cesse de demander que les Nations unies entreprennent le déblaiement de Chatt-Al-Arab et le rendent à la navigation.

Pour le chef de la diplomatie de Bagdad, le cessez-le-feu doit *« bénéficier de manière égale aux deux parties »*, et il n'y a aucune raison pour que l'Irak ne tire pas avantage d'un déblaiement rapide du fleuve. Sans s'y opposer, a fait remarquer le ministre, l'Iran demande que la question soit remise à plus tard.

Bagdad poursuivrait les bombardements à l'arme chimique des villages kurdes

Le Parti démocratique du Kurdistan (PDK), allié de l'Iran, a accusé, le lundi 29 août, la Turquie de refuser l'accès de son territoire à des milliers de réfugiés kurdes fuyant une offensive de l'armée de Bagdad, appuyée par des bombardements à l'arme chimique dans le nord du pays.

Dans une déclaration de son président, M. Massoud Barzani, le PDK affirme que depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 20 août, l'Irak a lancé une grande offensive contre ses forces et que les *« combats font rage »* dans les provinces du nord du pays. Selon le PDK, les bombardements à l'arme chimique se sont poursuivis les 27 et 28 août contre des villages kurdes dans les districts de Zakho, d'Amadiyeh et de Chekhan (près de la frontière turque) et ont fait jusqu'à présent 500 tués et 3 000 blessés dans la population.

Le PDK avait fait déjà état de l'usage par l'Irak d'armes chimiques dans cette région la semaine dernière. *« De nombreux civils, en particulier des enfants, meurent chaque jour à cause de brûlures chimiques, de faim et de froid »*, affirme la déclaration. *« L'environnement et les réserves de nourritures ont été contaminés par les gaz. Des épidémies et la famine menacent. Nous demandons au gouvernement turc de permettre au moins aux blessés, aux femmes et aux enfants d'entrer en Turquie pour des raisons humanitaires. »* Le président du PDK *« adjure »* également les Nations unies, la Croix-Rouge internationale, et la communauté internationale de *« convaincre le gouvernement turc d'accorder le droit d'asile à la population kurde »*.

A Ankara, le porte-parole du ministère turc des affaires étrangères a affirmé que la Turquie *« n'avait pas fermé sa frontière avec l'Irak, mais a pris des mesures, nécessaires pour assurer sa sécurité »*, sans préciser quelles sont ces mesures. Toutefois, selon des sources diplomatiques, il se pourrait que la Turquie applique la convention de Genève sur les réfugiés de 1951. En signant cette convention, la Turquie s'est réservé le droit d'accueillir, ou de ne pas le faire, les réfugiés venant de pays extérieurs à l'Europe.

A New-York, quelques dizaines de personnes ont manifesté, lundi, devant le bâtiment de l'ONU afin de dénoncer les bombardements irakiens, avec des armes chimiques, de villages kurdes. le Conseil de sécurité des Nations unies avait condamné, vendredi, à l'unanimité, l'emploi de ces armes au cours du conflit entre l'Iran et l'Irak. – *(AFP, AP.)*

Amériques

ÉTATS-UNIS : le débat sur la protection des espèces animales

Méchants alligators et gentils grizzlis

La chasse à l'alligator s'ouvre jeudi 1er septembre en Floride. Un nouvel épisode dans la guerre sans souci que se livrent chasseurs — voire spéculateurs — et militants pour la protection des espèces animales.

WASHINGTON
correspondance

Faut-il renoncer à construire une route utile à la collectivité pour protéger quelques espèces d'oiseaux ? L'homme n'est-il pas également une espèce en danger ? Est-il admissible qu'un programme d'urbanisation soit sacrifié à la protection d'un papillon, d'un oiseau ou d'une fleur ? Telles sont les questions soulevées au cours d'un vif débat opposant au Capitole les écologistes conservateurs et ceux donnant la priorité au développement économique au sujet de la reconduction de la loi de 1986 sur la protection des espèces menacées d'extinction.

La loi elle-même est en danger. Elle expire le 30 septembre prochain et il n'est pas sûr que la Chambre, où les écologistes sont relativement nombreux, s'entende avec le Sénat sur un texte définitif. Jusqu'en 1982, les écologistes l'ont emporté. En 1969, la loi avait été modifiée pour inclure sur la liste de protection *« tout mammifère, poisson, oiseau, amphibien, reptile, mollusque et crustacé... »*. En 1973, des amendements ont élargi cette protection à *« tout membre du royaume animal »* ainsi qu'aux plantes. En 1982, le Congrès signifiait que les décisions concernant l'inscription sur la liste des espèces en danger ou leur élimination devaient être déterminées exclusivement par des raisons biologiques et non pas économiques.

La mort d'une petite fille

Depuis 1982, les écologistes ont perdu du terrain, surtout au Sénat. En effet, le prix à payer pour protéger une espèce donnée peut être lourd. Ainsi, la construction d'un grand barrage en Arizona fut arrêtée pendant un certain temps pour assurer la protection d'un minuscule poisson très rare. Dans l'Etat de Washington, la protection d'une espèce de hibou, officiellement menacée, a empêché une coupe de bois précieux au grand déplaisir des représentants et sénateurs de la région. Plus récemment, les autorités de certains Etats se sont opposées aux mesures envisagées pour protéger les loups et les grizzlis qui, cédant parfois à leurs instincts prédateurs, dévorent le bétail. Enfin, tout dernièrement, un difficile compromis a été trouvé pour protéger une espèce menacée de tortue de mer, victime des filets des pêcheurs californiens, et de grosses crevettes très rentables. Un dispositif spécial a été mis au point, qui permettrait aux pêcheurs de continuer à travailler sans provoquer la destruction des infortunés chéloniens.

L'alligator de Floride, en revanche, est dans une mauvaise situation. Tant qu'il se contentait de happer quelques chiens imprudents, il était protégé. Mais, ces derniers mois, il a refermé ses énormes mâchoires sur une petite fille qui se promenait au bord du lac. Du coup, il a été rayé de la liste des espèces en danger qui le protégeait des braconniers à la recherche de sa peau et de sa viande. Ainsi les grands reptiles sont revenus en masse — un million disent les autorités, — et on risque d'en rencontrer partout, dans les caniveaux, les caneaux, sur les terrains de golf et même dans les piscines.

Une chasse a été officiellement autorisée, mais très strictement organisée afin de ne pas détruire l'espèce, et aussi d'apaiser les groupes de défense des animaux. Ceux-ci accusent l'homme d'avoir empiété sur l'habitat des alligators et reprochent aux autorités d'être motivées par des considérations commerciales compte tenu de la valeur de la peau de l'animal (47 dollars pour 35 centimètres). Quatre mille cinq cents alligators seront tués en septembre par des chasseurs expérimentés ayant subi un entraînement spécial. *Pauvre Gédéon ! Mais* de très nombreux habitants de Floride se sont plaints : *« La coexistence avec les alligators n'est plus possible »*, ont-ils déclaré.

En revanche, la détente subsiste entre l'homme et l'*ursus arctos horribilis*, c'est-à-dire l'imposant ours grizzli. Etant donné son faible taux de reproduction, il figure toujours sur la liste des espèces menacées. Et puis, depuis 1900, ils n'ont tué que douze personnes imprudentes. Ils restent étroitement surveillés dans les parcs centenaires et, éventuellement, ils sont déplacés par hélicoptère, après avoir été drogués. Leurs amis affirment que les grizzlis attaquent rarement les hommes, à condition que ceux-ci respectent de rigoureuses consignes de sécurité, surtout à proximité des femelles, qui protègent agressivement leurs petits.

Selon les experts, le grizzli n'attaque que s'il se sent menacé. A la différence de l'ours brun, qui s'enfuit ou grimpe aux arbres, le grizzli ne connaît pas d'autre défense que l'attaque. Et c'est l'homme qui doit alors monter dans l'arbre. Mais ceux qui voient se dresser une énorme masse de près de 400 kilos de 3 mètres de hauteur fonçant à grande vitesse n'ont ni l'esprit ni le temps de faire cette subtile distinction. Un professeur de l'université du Montana, spécialiste des ours, estime que la peur du grizzli date de l'époque des cavernes. Il ajoute avec philosophie : *« L'homme peut aujourd'hui à peu près tout contrôler... mais, dans le monde de la nature, les ours sont parmi les quelques éléments qui échappent à son contrôle. »*

HENRI PIERRE.

Europe

YOUGOSLAVIE : grèves, inflation, conflits ethniques

La confiance ne règne pas entre les six Républiques de la Fédération

BELGRADE
de notre correspondant

Les discordes politiques si fréquentes en Yougoslavie gagnent peu à peu les organismes dirigeants de l'État et du Parti. Le fait que la presse n'hésite pas à s'en prendre aux responsables du gouvernement confirme que le pays est aujourd'hui sans arbitre ni personnalité de stature nationale. La Ligue des communistes ne cache pas ses désaccords sur des dossiers importants. Lors de la dernière réunion du comité central fédéral, plusieurs dizaines d'orateurs ont dénoncé publiquement l'*« impuissance »* du Parti, son *« irresponsabilitéq »* et son *« bureaucratisme »*. Les Yougoslaves n'avaient jamais vu des membres du comité central, censés détenir les rênes du pouvoir, se comporter en hommes d'opposition...

La classe ouvrière est aussi divisée que la classe politique. Au point que les grèves déclenchées par des travailleurs dans une région laissent totalement indifférents les employés *des autres régions de la Fédération*. La fameuse *« solidarité ouvrière »*, qui est théoriquement l'un des piliers du système communiste, est à présent totalement absente et la loi sur le *« travail associé »*, longtemps considérée comme la grande acquisition du socialisme autogestionnaire yougoslave, a maintenant, en pratique, désorganisé les travailleurs et l'économie. Nombreux sont ceux qui en demandent d'ailleurs la suppression.

Bien entendu, les tensions politiques sont accentuées par la dégradation de l'économie. Le programmme de stabilisation du gouvernement ne donnant pas les résultats escomptés, l'inflation continue à galoper allègrement. Au cours du premier semestre, les prix ont augmenté de 156 %. Dans le même temps, les salaires réels ont chuté de 8,4 %. On constate des pénuries de viande, de sucre, d'huile, de beurre et de médicaments. Des queues se forment devant les boulangeries. Après la grande sécheresse de l'été, il est probable que les récoltes, en particulier de maïs, seront mauvaises et ce n'est pas sans appréhension que les Yougoslaves qui touchent les salaires les plus bas voient venir l'hiver.

En dépit de nouvelles lois, chaque unité fédérale, autrement dit chaque République, est avant tout préoccupée par ses propres problèmes et fait peu de cas de l'intérêt général de la Fédération. La Bosnie-Herzégovine est plongée dans le procès des responsables du scandale financier du complexe agro-industriel *Agrokomesc* et est à l'affût de toutes les personnalités politiques ayant pu tremper dans l'affaire. La Slovénie, économiquement prospère, persiste dans ses critiques envers l'armée, qui réagit de plus en plus vivement, et du système fédéral en général, qu'elle juge trop centraliste, ce qui n'est pas l'avis d'autres Républiques. En Croatie, le conflit linguistique rebondit à intervalles réguliers sur le thème : le serbe et le croate constituent-ils ou non une seule langue ? Ces querelles raniment les souvenirs de la guerre fratricide et *religieuse que se sont livrée les deux* peuples de 1941 à 1945. Au Monténégro, on se pose une question : *« Sommes-nous Serbes ou non ? »*

Coincée entre l'Albanie à l'ouest et la Bulgarie à l'est, la Macédoine prête à ses voisins des visées territoriales à son égard. Toutes ces interrogations sont à l'origine des récentes *« manifestations de nationalisme »* qui constituent en fait le pire danger pour un pays multinational comme la Yougoslavie.

Quant à la Serbie, elle a ses problèmes particuliers avec ses deux provinces autonomes — la Voïvodine et le Kosovo — qui ont chacune leur Parlement, leur gouvernement et leur parti. Si en Voïvodine les Serbes sont majoritaires, au Kosovo les Albanais représentent plus de 75 % de la population. Selon la direction serbe actuelle, les deux *régions se sont arrogé des pouvoirs* qui ne leur sont pas reconnus par la Constitution, tant dans les domaines de la défense et de la justice que dans celui des affaires étrangères. La Constitution de 1974 étant en cours de révision, Belgrade exige des réformes lui permettant de contrôler plus étroitement ces provinces — ce à quoi s'opposent naturellement les deux régions concernées. D'où le *déchaînement de la presse serbe* contre les *« autonomistes »* de Voïvodine et les *« séparatistes »* du Kosovo, où la situation est assez préoccupante depuis quelques temps.

Les ambitions serbes

Serbes et Monténégrins vivant dans cette région continuent de s'expatrier vers le nord. Depuis les troubles sanglants de 1981, plus de trente mille ont quitté le Kosovo, et la presse fait état régulièrement d'actes d'agression contre les Serbes dans les villages où ils sont minoritaires : églises et cimetières profanés, maisons endommagées et enfants maltraités. A Kosovo-Polje, près de Pristina, une des rares localités où ils sont encore relativement nombreux, les Serbes ont formé un comité d'autodéfense qui organise depuis le début du mois de juillet des *« meetings d'explication »* en dehors même de cette province.

Si ces manifestations suscitent une grande émotion en Serbie, il n'en va pas de même dans certaines autres Républiques où l'on ne cache pas une certaine méfiance à l'égard de ces groupes *« informels »* qui agissent *« en dehors de la scène officielle »*. D'autres y voient une opération organisée par les « nationalistes » serbes pour soutenir l'ambitieux numéro un du parti communiste à Belgrade, M. Slobodan Milosevic. La presse slovène parle de *« montée du fascisme »* en Serbie, tandis qu'en Croatie, des journaux dénoncent la volonté des Serbes de redevenir les *« gendarmes de la Fédération »*. Encore une discorde yougoslave et non des moindres, car s'il est vrai, comme on le dit souvent, que la Serbie est malade du Kosovo, il est tout aussi vrai que la Yougoslavie est malade de la Serbie, la République la plus vaste et la plus peuplée de la Fédération.

PAUL YANKOVITCH.

POLOGNE

Le pouvoir menace les grévistes de licenciement

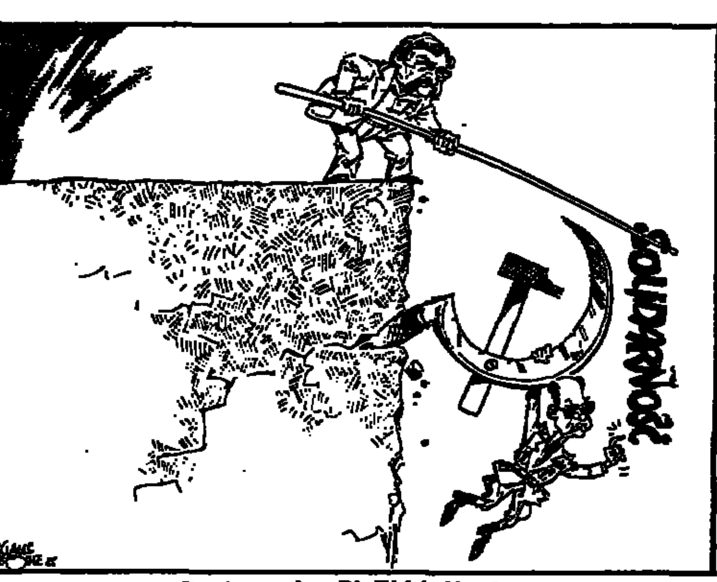
L'impasse paraissait quasi totale mardi 30 août en Pologne, où chaque camp a fermement réaffirmé ses positions dans le conflit qui dure maintenant depuis plus de deux semaines.

Lech Walesa, le président de Solidarité, a rappelé de manière on ne peut plus claire l'exigence de la légalisation du syndicat interdit dans la perspective de toute négociation.

« Lorsqu'il apparaîtra que ces entretiens ouvriront des perspectives de solution de nos problèmes, en particulier de la question de Solidarité, les grèves seront suspendues », a-t-il déclaré, après s'être entretenu avec l'un de ses principaux conseillers, M. Bronislaw Geremek, venu à Gdansk pour lui transmettre des *« propositions de compromis »* qui *auraient été formulées par l'intermédiaire* de l'Eglise. *« Solidarité est indispensable, et sans lui on n'avancera pas d'un millimètre*, a ajouté M. Walesa. *L'important n'est pas* [de savoir] *avec qui je vais m'asseoir — je peux même discuter avec la femme de ménage si elle détient le mandat adéquat. »*

Cette mise au point vise à dissiper d'éventuels malentendus après l'offre de négociation du ministre de l'intérieur, le général Czeslaw Kiszczak, entérinée dimanche par le comité central du parti. Il est devenu clair que cette offre est assortie de deux conditions : la fin préalable de la grève et la non-participation de Solidarité, *« organisation illégale »*. Selon l'AFP, Lech Walesa a d'ailleurs catégoriquement rejeté une proposition de Me Sila-Nowicki, membre du Conseil consultatif auprès du général Jaruzelski, venu à Gdansk pour proposer une rencontre privée avec le ministre de l'intérieur.

M. Geremek est resté très discret lundi sur ses discussions avec Lech Walesa, qui avait autour de lui une partie de son état-major : outre M. Geremek, MM. Adam Michnik et Tadeusz Mazowiecki se trouvaient déjà à Gdansk depuis le début du conflit.



Dessin paru dans *Die Welt* le 30 août.

De leur côté, les autorités multiplient maintenant les avertissements à l'égard des grévistes qui continuent leur mouvement à la mine Manifest — Lipcowy en Silésie, dans les ports et chantiers navals de Gdansk et Szczecin, et qui ont même durci leur action aux aciéries de Stalowa-Wola, au sud de Varsovie. Un haut responsable de l'industrie de la défense, le colonel Mieczyslaw Laskowski, a déclaré lundi soir à la télévision que les grèves dans les aciéries et les chantiers navals *« ne pouvaient être tolérées indéfiniment »*, car elles affectent la production d'équipement destiné à la défense et aux armées des pays du pacte de Varsovie. Ces grèves sont donc *« contraires aux intérêts de la sécurité de l'Etat »*, a-t-il averti.

A son tour, le ministre du travail, M. Ireneusz Sekula, a estimé que les arrêts de travail constituaient *« une menace essentielle, dans certaines entreprises, pour le fonctionnement normal de l'Etat et de l'économie »*. *« Les arguments rationnels et les conditions créées pour mettre un terme rapide par le compromis aux grèves illégales ne mènent à rien »*, a-t-il protesté. M. Sekula a affirmé que, si les grévistes n'avaient pas repris le travail mercredi, ils seraient licenciés, aux termes de la loi.

Cet ultimatum prend un sens particulier dans la mesure où mercredi 31 août est le jour du huitième anniversaire des accords de Gdansk, qui, le 31 août 1980, ont donné naissance au premier syndicat indépendant du bloc soviétique, Solidarité. — *(AFP, UPI, Reuter.)*

(Lire pages 1 et 27 : « la Pologne du système D ».

● **RFA : acquittement d'un ancien SS accusé de meurtre.** — La cour d'assises de Düsseldorf a acquitté, le lundi 29 août, l'ancien SS Wolfgang Otto, accusé du meurtre de l'ancien chef du Parti communiste allemand Ernst Thaelmann, en 1944, dans le camp de concentration de Buchenwald. En 1986, Otto avait été jugé coupable mais le jugement avait été cassé. La cour a suivi le réquisitoire du procureur de la République, selon qui la culpabilité de l'accusé ne peut être prouvée. L'affaire a provoqué une vive émotion dans la salle, où se trouvaient plusieurs survivants de camps de concentration. — *(AFP, Reuter.)*

EN BREF

● **NICARAGUA : les sandinistes prolongent le cessez-le-feu.** — Le président du Nicaragua, Daniel Ortega, a annoncé, le lundi 29 août, la prorogation pour trente jours du cessez-le-feu entre les forces du gouvernement sandiniste et la guérilla, qui devait expirer le 31 août. La trêve entre les forces sandinistes et les rebelles de la Contra est en vigueur depuis le 23 mars dernier. Elle a déjà été prolongée unilatéralement par Managua depuis deux mois, ce que les rebelles ont accepté verbalement. — *(AFP.)*

● **SALVADOR : polémique sur la mort d'un théologien suisse.** — Juerg-Dieter Weis, un théologien suisse, a été arrêté par la police salvadorienne, torturé, puis tué par balle, a affirmé vendredi 26 août le secrétariat d'Amérique centrale, une organisation helvétique basée à Berne. L'organisation suisse, qui se fonde sur des informations fournies par la guérilla salvadorienne, indique que M. Weis, âgé de quarante-deux ans, qui effectuait un voyage d'information au Salvador, a été torturé au couteau à hauteur de l'estomac par les forces de police puis exécuté d'une balle dans la tête destinée à le rendre méconnaissable. L'armée salvadorienne avait annoncé mardi dernier la mort de M. Weis, indiquant qu'il avait suivi des membres du Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) et y avait trouvé la mort lors d'un accrochage. — *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

La résistance rejette l'offre de trêve

La résistance afghane basée au Pakistan a rejeté, le lundi 29 août, l'offre de trêve proposée par le président afghan en l'honneur du vol spatial d'un cosmonaute afghan (*le Monde* du 30 août). *« Il est ridicule de voir des Afghans s'asseoir à côté de cosmonautes soviétiques »*, a déclaré son porte-parole, qui a également repoussé la proposition de M. Najibullah de déclarer zones neutres les régions dont se sont retirées les troupes soviéto-afghanes.

Lundi, M. Najibullah avait annoncé que les forces armées afghanes n'ouvriraient pas le feu d'elle-mêmes pendant les huit jours du vol spatial sovieto-afghan. Il avait souligné l'importance que revêtait ce vol pour son pays dans le domaine économique, en particulier dans la recherche de gisements miniers et de réserves d'eau.

D'autre part, l'aéroport de Kaboul semble avoir repris son activité normale dimanche, après avoir été fermé la veille à la suite d'attaques à la roquette lancées par les moudjahidins. Cependant, l'agence soviétique Tass a reconnu que la situation militaire et politique était devenue *« difficile »* dans la majeure partie du territoire afghan. — *(AFP.)*

Canada

Mort de Jean Marchand ancien ministre

L'ancien ministre canadien Jean Marchand est mort, le dimanche 28 août, à l'âge de soixante-neuf ans, dans sa résidence de Saint-Augustin, dans la banlieue de Québec. Précurseur de la lutte syndicale au Québec, en 1949, à l'occasion de la grève des travailleurs de l'amiante, réprimée par la police, il avait uni ses efforts à ceux du futur premier ministre fédéral, M. Pierre Trudeau, pour s'opposer au gouvernement unioniste provincial de M. Maurice Duplessis.

Elu aux Communes en 1965 en compagnie de M. Pierre Trudeau et de M. Jean Pelletier, il forme avec ses deux amis le groupe des Trois Colombes dans le cabinet du premier ministre Leaster Pearson, où il détient le portefeuille de la citoyenneté et de l'immigration.

A la mort de Pearson il appuiera la candidature de M. Pierre Trudeau à la tête du Parti libéral, contribuant ainsi à son accession au pouvoir en 1968. Jean Marchand occupera ensuite divers ministères fédéraux jusqu'à sa démission en 1976 pour se présenter, sans succès, aux élections provinciales québécoises. Nommé au Sénat, il en assurera la présidence jusqu'en 1983, avant de prendre la direction de la commission canadienne des transports. — *(AFP.)*

Chili

Avant le plébiscite l'opposition tente de faire pression

C'est en principe mardi 30 août que les hauts responsables de la *junte militaire devaient se réunir pour* choisir leur candidat pour le plébiscite d'octobre. Le candidat sera selon toute vraisemblance l'actuel chef de l'Etat, au pouvoir depuis le coup d'Etat militaire du 11 septembre 1973, le général Augusto Pinochet.

Profitant de la levée des mesures d'exceptions devenue effective le 27 août, l'opposition a tenté de multiplier les pressions ces dernières heures pour dissuader la junte de porter son choix sur le général. Dans un communiqué, publié le 29 août, Patricio Alwyn, porte-parole de seize formations d'opposition, précise : *« La junte a le choix à présent entre le chemin de la paix et de la compréhension que la grande majorité appelle de ses vœux (...) et la logique de la guerre que Pinochet incarne. »*

Par ailleurs, si l'on en croit trois sondages publiés ces dernières quarante-huit heures, les « non » au plébiscite si le général est candidat *pourraient être deux fois plus nombreux* que les « oui », au moins dans la région de Santiago, la capitale, ce qui représente environ un tiers de l'électorat.

Enfin, dans la journée de lundi également, la police a arrêté une vingtaine de militantes du Mouvement des femmes pour la vie qui manifestient dans le centre de Santiago en exigeant *« justice »* pour les détenus disparus et les victimes de crimes politiques dans le pays. — *(AFP, Reuter.)*

Corée du Sud

Sanctions pour une agression contre un journaliste

Deux généraux de l'armée sud-coréenne ont été arrêtés et un troisième destitué pour avoir organisé une agression au couteau contre un journaliste qui avait critiqué les militaires, a annoncé, le mardi 30 août, la radio de Séoul. Les généraux de brigade Lee Kyu-hong, commandant d'une unité des services de renseignement de l'armée, et Kwon Ki-dae, chef d'état-major de ces services, ont été placés en détention lundi pour avoir, le premier, ordonné le 6 août, et le second, couvert une attaque contre M. Oh Hong-kun, rédacteur en chef du quotidien économique *Chung-Ang*. Ce dernier avait dénoncé la persistance dans le pays d'une *« culture militaire »* en dépit des promesses du président Roh Tae-woo de faire des réformes démocratiques. M. Oh se trouve encore à l'hôpital.

Un officier des services de sécurité et trois soldats avaient été chargés d'agresser M. Oh. Un témoin nota le numéro de la plaque minéralogique de leur voiture, qui correspondait à un véhicule de la sécurité militaire. Le chef de ces services, le général de division Lee Jin-baek, qui avait demandé à ses subordonnés de rosser le journaliste, et qui ensuite avait tenté de couvrir l'affaire, a été révoqué et il est actuellement interrogé ; selon l'opposition, il est proche de l'ancien président Chon Doo-hwan.

D'autre part, le président d'une des deux chaînes de télévision d'Etat, MBC, a été contraint de démissionner mardi à la suite d'une grève de cinq jours des journalistes. Ceux-ci exigeaient des garanties sur l'indépendance des éditoriaux. — *(AFP, UPI.)*

Europe

ESPAGNE : près de cinq cents membres de l'ETA dans les établissements pénitentiaires

Des prisonniers gagnés par la lassitude

L'ETA militaire a revendiqué l'attentat commis le dimanche 21 août à Estella et qui avait coûté la vie à deux gardes civils. L'organisation séparatiste affirme qu'elle poursuivra la *« lutte armée »* pour obtenir l'ouverture d'une *« négociation politique »* avec Madrid.

Le ministère de l'intérieur, de son côté, a réitéré que les conversations, menées à Alger par des émissaires du gouvernement et de l'ETA et qui avaient été interrompues en février dernier, ne reprendraient pas tant que les attentats se poursuivraient.

L'impasse semble donc à nouveau totale à un moment où l'organisation séparatiste doit faire face aux pressions croissantes de ses membres aujourd'hui en prison, de plus en plus las et désireux de parvenir enfin à une solution qui permette leur remise en liberté.

MADRID
de notre correspondant

Au dernier pointage, ils étaient 424, répartis dans une douzaine de prisons aux quatre coins de l'Espagne. 424 personnes sans liberté de mouvement, mais qui pèseront sans doute d'un poids décisif sur le futur du Pays basque, et sa possible pacification.

Ce sont les membres de l'ETA aujourd'hui en prison. Ils constituent à la fois l'atout maître et le maillon faible de l'organisation séparatiste. L'atout maître, d'abord : c'est avant tout en invoquant face à ses « bases » la nécessité de leur libération que l'ETA justifie aujourd'hui la poursuite de la « lutte armée ». *« C'est un véritable cercle vicieux*, observe M. Juan Maria Bandres, président de la formation nationaliste modérée Euzkadiko Ezquerra. *L'ETA réclame une amnistie pour ses membres aujourd'hui en prison, mais en même temps, en multipliant les attentats, elle fait tout pour qu'ils soient de plus en plus nombreux à être écroués, et pour que ceux qui sont à l'intérieur des prisons ne puissent pas en sortir. »*

Alibi et justification de la poursuite de la « lutte armée », le « collectif » des prisonniers de l'ETA est devenu, aujourd'hui, un troisième pôle de pouvoir au sein de l'organisation, à côté des dirigeants installés en France dans la clandestinité et des « historiques » réfugiés en Algérie.

Les membres du « collectif » sont régulièrement consultés sur les grandes orientations de l'organisation, par l'intermédiaire de parents visitant la prison ou, plus encore, de leurs avocats, membres pour la plupart de la coalition légale Herri Batasuna, proche de l'ETA. Leur influence réelle sur les décisions des dirigeants de l'organisation en liberté est toutefois difficile à déterminer.

La pression des « durs »

Ce qui est sûr en tout cas, c'est que les prisonniers sont aussi devenus le maillon faible de la chaîne. Un certain malaise semble en effet se faire jour aujourd'hui parmi eux face à la poursuite des attentats, qui a mis fin à toute possibilité de trêve et interrompu les négociations menées à Alger entre le gouvernement et le dirigeant « Antxon ».

« L'offre de trêve présentée par l'ETA en janvier dernier avait suscité un grand espoir parmi les prisonniers, souligne M. Joseba Azcarraga, dirigeant de la formation nationaliste basque Eusko Alkartasuna, qui connaît bien le monde des prisons. *La plupart d'entre eux se voyaient déjà de retour chez eux dans les prochains mois. Leur déception a été à la mesure de l'espoir initial. »*

Une nouvelle fois, le mirage d'une libération proche s'est estompé. Une situation d'autant plus difficile à accepter que les années passent, et qu'elles sont longues en prison. *« A l'automne dernier, avant de formuler son offre de trêve, l'ETA a consulté le collectif de prisonniers sur les priorités de l'organisation. La réponse majoritaire a été : oubliez les revendications politiques et faites-nous d'abord sortir d'ici »*, affirme M. Azcarraga.

Certes, la débandade au sein du « collectif » n'est pas malgré tout pour demain. D'abord parce que le contact avec la réalité extérieure est limité, partial. *« Les proches ou les avocats avec qui les prisonniers ont des contacts leur affirment tous que la victoire est proche, qu'ils sortiront bientôt de la prison la tête haute, afin de les stimuler à tenir bon »*, souligne M. Bandres.

Si la lassitude commence à se faire jour parmi eux, les prisonniers de l'ETA militaire ne semblent pas encore prêts à accepter en masse la « réinsertion sociale » offerte par le gouvernement à ceux qui ne sont pas coupables de « délit de sang ». L'assassinat de Yoyes, l'ancienne dirigeante de l'ETA qui avait accepté de déposer les armes et de se réintégrer dans la société, n'a d'ailleurs pu que dissuader tous ceux tentés de suivre son exemple. Un assassinat dont l'initiative, tout porte à le croire, est venue du secteur dur du « collectif », décidé à éviter que le précédent de Yoyes ne fasse école dans les prisons. Un secteur dur avant tout formé par les prisonniers condamnés pour « délit de sang » et donc exclus de la « réinsertion sociale », qui n'entendent pas être les seuls laissés-pour-compte d'une éventuelle solution globale.

La stricte organisation des prisonniers de l'ETA, regroupés en « communes » au sein de chaque établissement pénitentiaire, ne peut d'ailleurs que renforcer le contrôle des éléments les plus durs sur les autres. Des « communes » dont les membres se répartissent les apports économiques extérieurs, et où le débat politique est régulier. *« Les prisonniers de l'ETA tiennent régulièrement des assemblées générales, et menacent les fonctionnaires s'ils veulent y faire acte de présence »*, affirme le secrétaire général d'un syndicat de fonctionnaires de prison, pour qui les membres de l'ETA bénéficient d'un traitement privilégié derrière les barreaux.

Autant d'éléments qui limitent les tendances centrifuges parmi les prisonniers (1). Dans ces conditions, peut-on tabler, comme semble vouloir le faire le gouvernenent, sur l'« effilochage » progressif du « collectif », dont les membres renonceraient l'un après l'autre à la « lutte armée » ? Au Pays basque, peu y croient. *« Les prisonniers de l'ETA militaire n'accepteront en masse la réinsertion sociale que le jour où un accord se produira entre le gouvernement et la direction de l'organisation, comme ce fut le cas en 1981 avec la branche politico-militaire de l'ETA »*, affirment les nationalistes à Bilbao. Mais les prisonniers peuvent toutefois jouer un rôle décisif à cet égard : ce sont les seuls qui soient à même de discuter d'égal à égal avec la direction de l'ETA et de l'obliger, enfin, à abandonner les armes. Et nombre d'entre eux commencent à souhaiter que ce jour soit proche.

THIERRY MALINIAK.

(1) Depuis quelques mois, toutefois, le gouvernement a tenté de diviser les membres de l'ETA en prison en transférant, par exemple, les plus « souples » d'entre eux au Pays basque même, dans le pénitentier de Nanclares, près de Vitoria.

Le « profil » du détenu

MADRID
de notre correspondant

Il a vingt-six ans, il est né à Bilbao ou à Saint-Sébastien ou dans leurs faubourgs, et exerce un travail à faible niveau de qualification : c'est là le profil moyen du membre de l'ETA en prison, tel qu'il ressort d'une récente étude réalisée par le ministère de l'intérieur qui porte sur les deux cent vingt dernières personnes qui avaient été arrêtées pour appartenance à l'organisation séparatiste (1).

Selon ce document, 46,9 % des détenus de l'ETA ont commencé à collaborer avec l'organisation alors qu'ils avaient moins de vingt-quatre ans (12,7 % en avaient moins de vingt). 45,8 % des prisonniers ont été arrêtés alors qu'ils collaboraient avec l'ETA depuis moins d'un an, et 25,1 % depuis un à trois ans. Par ailleurs, les femmes représentent 22 % des détenus. 20 % des prisonniers sont étudiants et 33,9 % exercent des travaux manuels sans qualification. Les chômeurs déclarés représentent 7,8 % du total. Par ailleurs, 1,7 % seulement d'entre eux possèdent un diplôme universitaire et 6,9 % un certificat d'études secondaires.

Quant au lieu de naissance, 77,7 % des détenus sont originaires des provinces basques de Guipuzcoa (Saint-Sébastien), où la « densité » de prisonniers de l'ETA par habitant est de loin la plus élevée, et de Biscaye (Bilbao). Les membres de l'ETA emprisonnés, nés dans d'autres régions d'Espagne que le Pays basque ou la Navarre, ne représentent que 7,7 % du total. 71,2 % des détenus, enfin, sont nés en milieu urbain.

Th. M.

(1) Cette étude n'inclut pas toutefois les membres « libérés » de l'ETA, c'est-à-dire ceux, minoritaires, qui vivaient dans la clandestinité totale.

« La prison la plus dure »

HERRERA-DE-LA-MANCHA
de notre envoyé spécial

« Notre localisation suffit déjà à faire de cette prison la plus dure d'Espagne. » Il a indubitablement raison, M. José Maria Perez Pena, le directeur de l'établissement. Difficile d'imaginer endroit plus isolé et inhospitalier : à 200 kilomètres au sud de Madrid, en pleine campagne, au beau milieu de la Manche, quelques petits pavillons blancs où vivent les fonctionnaire et, à côté, un grand quadrilatère de hauts murs entourés de miradors.

C'est là que se trouve la fameuse prison d'Herrera-de-la-Mancha, qui abrite la plus grande concentration de membres de l'ETA d'Espagne : deux cent dix — dont les « ténors », comme les membres des commandos « Madrid » et « Barcelone », — auxquels s'ajoutent vingt-cinq prisonniers de droit commun « de confiance », chargés de l'intendance.

Dans les petits chalets des fonctionnaires, la vie paraît normale, insouciante : une femme fait la cuisine, un enfant pédale sur son tricycle. Le contraste n'en est que plus saisissant avec l'« autre côté », celui des prisonniers, où l'on n'accède qu'après de multiples contrôles. Un dernier « sas », entouré de deux grilles qui s'ouvrent électroniquement, donne accès au pénitencier proprement dit : un bâtiment divisé en quatre modules composés de deux étages et entourant chacun un patio.

En bas figurent les bâtiments communs : la bibliothèque, où la littérature politique en basque voisine avec *les Misérables*, de Victor Hugo, le gymnase, le réfectoire. Et en haut, les cellules. *« Est-ce que cela ressemble à un hôtel cinq étoiles ? »*, interroge, sarcastique, un fonctionnaire, faisant allusion aux critiques adressées par certains milieux conservateurs au *« traitement privilégié »* dont bénéficieraient les prisonniers membres de l'ETA. Non, effectivement, cela n'y ressemble pas : des cellules aux murs blancs d'environ 7 mètres carrés, avec pour mobilier un lit, une table et un banc en fer, le tout scellé dans le sol, avec une toilette spartiate.

« L'attitude des etarras (membres de l'ETA) *est très différente de celle des prisonniers de droit commun. Les etarras ne se comportent pas de manière individuelle, ils continuent à penser à l'intérieur de la prison en termes d'organisation, de collectif »*, explique M. Perez Pena. Le débat politique au sein du collectif est-il courant dans la prison ? *« Nous n'avons pas à contrôler ce que disent les etarras dans le patio, d'autant qu'ils s'expriment généralement en basque »*, répond le directeur.

Le fonctionnaire, « agent de l'ennemi »

« Il est d'ailleurs très difficile de savoir ce qui se passe réellement entre les prisonniers, poursuit-il. *Un délinquant de droit commun finira souvent par raconter sa vie à un fonctionnaire, tandis que pour les etarras, les fonctionnaires représentent l'agent de l'ennemi, l'agent de l'Etat espagnol, celui dont il convient de se méfier. D'ailleurs, celui que l'on verrait en train de converser trop souvent avec un fonctionnaire serait vité jugé suspect par les autres. »*

Des mesures particulières ont été autrefois prises à Herrera pour contrôler les contacts avec l'extérieur : toute la correspondance est lue par les fonctionnaires, les visites de parents sont limitées à deux demi-heures par semaine, dans un parloir, et sans possibilité de contact physique entre le prisonnier et le visiteur — ce qui est également le cas pour les contacts avec l'avocat. Les paquets sont, bien entendu, fouillés, ce qui n'empêche pas que, parfois, l'un ou l'autre document de l'organisation puisse s'y glisser.

Le collectif de prisonniers est-il aujourd'hui aussi uni qu'il l'était auparavant ? *« Face aux fonctionnaires, les etarras cherchent à montrer un front sans fissure,* répond M. Perez Pena. *Mais certains signes ne trompent pas : à l'automne dernier, lorsque le collectif a lancé un mouvement de désobéissance pour protester contre le règlement, une trentaine d'entre eux n'ont pas suivi. En fait, les plus durs ne sont pas toujours ceux qui ont le plus d'assassinats à leur actif : ce sont souvent ceux qui ont été emprisonnés les derniers. Les autres, après sept ou huit ans, n'ont plus les mêmes convictions. Vous savez, lorsqu'on a vingt-cinq ans, qu'on est ici depuis huit ans et qu'on risque d'y passer encore vingt de plus, on commence à se demander si tout cela en vaut vraiment la peine. »*

Th. M.



AerLingus
47, av. de l'Opéra - 75002 Paris

IRISH FERRIES
8, rue Auber - 75009 Paris

OFFICE NATIONAL DU TOURISME IRLANDAIS
9, bd de la Madeleine - 75001 Paris
(1) 42618426 Minitel : 3616 + Irlande



Allez loin sans aller loin.

Afrique

BURUNDI : les conséquences des massacres

L'équipe au pouvoir est divisée sur la nécessité d'un plus juste équilibre inter-ethnique

BUJUMBURA
de notre envoyé spécial

« *Vous savez, quand le sang a été versé...* » Mgr Michel Ntuyahaga, évêque de Bujumbura, semble réellement inquiet de la situation qui prévaut dans son pays depuis la semaine sanglante du 14 au 21 août, où des milliers de Burundais ont été massacrés dans une première vague de violence. Les Hutus, majoritaires dans le pays (84 %) mais exclus du pouvoir, attaquèrent alors, dans le nord du pays, les Tutsis minoritaires. L'armée, composée de Tutsis, riposta. La « pacification » fut sanglante : vingt mille morts, selon de nombreux observateurs.

« *Certaines personnes,* poursuit l'évêque, *vont peut-être se dire : « Mais, du temps de Bagaza qui « était plus dur, il n'y a pas eu de « rébellion, alors pourquoi être libé- « ral ?* » L'évêque sait de quoi il parle : le colonel Jean-Baptiste Bagaza, l'ancien président de la République, renversé le 3 septembre dernier par le major Pierre Buyoya, avait entrepris une lutte systématique contre une Eglise puissante — environ 60 % des Burundais sont catholiques — allant même jusqu'à expulser des missionnaires accusés de soutenir la cause des Hutus, interdire les messes en semaine, et soumettre à « *autorisation préalable* » les réunions publiques à caractère religieux. Son successeur fit rapidement cesser ces tracasseries et les relations entre le gouvernement et l'Eglise semblent maintenant au beau fixe.

Le prélat n'est pas le seul à s'interroger avec angoisse sur l'avenir du pays. Les experts internationaux se demandent si la politique de libéralisation de l'économie entreprise par le nouveau régime, et qui avait provoqué une augmentation sensible de l'aide extérieure, pourra être poursuivie.

D'autre part, la politique « *étatiste* » de l'ancien président profitait à un certain nombre de hauts fonctionnaires tutsis qui ont vu d'un très mauvais œil leurs privilèges s'évanouir. A terme, cette politique économique pourrait permettre un brassage entre les ethnies en supprimant certain nombre de contrôles administratifs notamment sur la circulation des personnes à l'intérieur du pays, et sur l'autorisation d'embauche.

Ce problème ethnique, on y revient toujours et partout. Le nier comme le font la plupart des responsables, quand ils parlent « *officiellement* », aboutit à créer une étrange ambiance à Bujumbura. « *Nous sommes tous des Burundais. Il y a eu tellement de métissages que l'on ne sait pas vraiment à quelle ethnie nous appartenons* », disent les officiels Tutsis, qui reconnaissent tous — et c'est symptomatique — « *avoir un ami Hutu* ». « *Ici, il y a vraiment deux races,* réplique un chauffeur de taxi hutu. *Si je vais avec les Tutsis, ils vont se moquer de moi.* »

Les tueries de la mi-août vont-elles permettre d'en finir avec l'hypocrisie officielle ? Même si, comme le laisse entendre le gouvernement, les massacres des Tutsis ont été perpétrés à l'initiative d'opposants au régime venus de l'extérieur. Qui peut croire que, sans un « *terreau* » favorable, les paysans se seraient ainsi acharnés sur leurs voisins ? Qui peut croire que, sans une haine venue de loin — et en Afrique, cette « *mémoire historique* » est fondamentale — des milliers de personnes auraient été massacrées en une ou deux nuit ? Qui peut croire enfin qu'une armée se soit livrée à un tel carnage pour simplement « *pacifier* » ?

Symbole encourageant de l'évolution de certains esprits : la lettre ouverte que vingt-six fonctionnaires hutus ont envoyée le 22 août au président de la République a trouvé un certain écho, même chez les Tutsis. « *Ils n'ont pas totalement tort* », nous disait ainsi un haut fonctionnaire tutsi. Cette lettre ouverte n'est pourtant pas tendre. « *Il apparaît bien,* peut-on y lire, *que les positions acquises depuis plus de vingt ans par la classe dirigeante doivent être sauvegardées et que tous les moyens sont devenus bons à cette fin. Le pouvoir reste régional, clanique et surtout tribal.* »

En conclusion, les « vingt-six » demandent la convocation de commissions nationales multi-ethniques « *chargées d'analyser sans complaisance les mesures structurelles qui s'imposent pour éviter le pire* ».

Le véritable débat est maintenant entre les Tutsis », souligne un diplomate. Le pouvoir semble divisé. Certains, apparemment derrière le président Buyoya, estiment possible, sinon un dialogue franc et un partage important du pouvoir, du moins une évolution vers un équilibre plus juste entre les ethnies. Dès qu'il est arrivé au pouvoir, le nouveau président n'a-t-il pas laissé entendre qu'il souhaitait organiser une période de transition de quatre ou cinq années au terme de laquelle il pourrait organiser des élections générales et se retirer ?

Deux tests permettront de juger la volonté du gouvernement : stoppera-t-il la discrimination dans l'enseignement dont souffrent les jeunes Hutus et ouvrira-t-il l'armée à ces mêmes Hutus ?

JOSÉ-ALAIN FRALON.

Le conflit du Sahara occidental

Le plan de paix de l'ONU approuvé par les protagonistes

Genève (Nations unies). — Le ministre marocain des affaires étrangères, M. Abdellatif Filali, a annoncé mardi 30 août que le Maroc avait donné son « *accord de principe* » au plan de paix du secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental. M. Filali a fait cette déclaration, après avoir porté la réponse officielle du Maroc à M. Javier Perez de Cuellar.

Mardi matin également le Front Polisario faisait savoir qu'il acceptait « *sous certaines conditions* » le plan de paix du secrétaire général des Nations unies. Le numéro deux du Polisario, M. Bechir Mustapha, a affirmé qu'« *avec la réponse du Polisario et celle du Maroc, le conflit au Sahara occidental entre dans une phase nouvelle, avec des difficultés à aplanir* ».

Le plan de l'ONU prévoit l'instauration d'un cessez-le-feu, suivi de la tenue d'un scrutin d'autodétermination de la population autochtone du territoire.

La communauté internationale s'est engagée à accroître l'aide aux réfugiés d'Afrique australe

OSLO
de notre envoyée spéciale

« *C'est un forum de sensibilisation, une tribune d'appel.* » L'expression est de M. Moussa Traoré, chef de l'Etat du Mali et président de l'OUA — l'Organisation de l'unité africaine. Elle visait la conférence que cette dernière vient de consacrer à Oslo aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées d'Afrique australe. « *Cette conférence s'inscrit certainement dans un contexte plus prometteur que cela aurait pu être le cas précédemment* », constatait M. Jean-Pierre Hocké, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, faisant allusion aux négociations sur l'avenir de l'Angola et de la Namibie.

Plus prometteur, peut-être. Mais les jeux ne sont pas encore faits. Le sort des quelque 5 400 000 réfugiés — ou plus — rapatriés et personnes déplacées dans cette région tourmentée reste en effet extrêmement précaire. Il risque fort de le rester longtemps après un éventuel règlement de la question de la Namibie, qui n'est qu'un des aspects de cette crise.

Pour la première fois pourtant, une conférence de très haut niveau a proposé d'élaborer un plan d'action pour une intervention humanitaire internationale dans cette région. Environ 500 représentants de plus de 80 pays et organisations internationales ont participé à cette conférence. Ils ont voulu sensibiliser l'opinion à la condition de ces millions de réfugiés, tout en condamnant la politique d'apartheid menée par Pretoria.

Le premier ministre norvégien, Mme Gro Harlem Brundtland, utilisa les termes les plus durs et appela à une action internationale concertée pour faire plier l'Afrique du Sud. Tous les Occidentaux ne partagent cependant pas entièrement ce point de vue, notamment les Etats-Unis et la France. M. Bernard Kouchner, secrétaire d'état chargé de l'aide humanitaire, déclara : « *On peut constater cette unanimité anti-apartheid mais aussi ses limites.* »

L'aide de la CEE

Selon M. Claude Mahoudeau, de Médecins sans frontières, depuis deux ans sur place en Afrique du Sud même, où se trouveraient entre 150 000 et 200 000 Mozambicains, travailleurs illégaux ou réfugiés, la situation au Mozambique est la « *principale cause de réfugiés* » dans la région depuis 1985. Pretoria ne fait pas de différence et les qualifie en bloc d'« *étrangers illégaux* », refusant ainsi le statut de réfugiés à ceux qui fuient la guerre entre le FRELIMO et le RENAMO et viennent chercher asile « *chez le Diable* ».

Si le Zimbabwe, la Tanzanie, la Zambie et le Swaziland ont accueilli des dizaines de milliers de Mozambicains, c'est le Malawi, avec quelque 600 000 réfugiés pour une population de 5 millions d'habitants, qui porte actuellement le plus lourd fardeau. Aussi, ces pays essaient-ils de se « *débarrasser* » en partie, avec l'aide du HCR, de l'UNICEF et autres grands organismes internationaux, de ces réfugiés qui gênent leur propre développement.

Pour MSF, qui travaille également au Mozambique, la situation actuelle ne permet pas ce rapatriement prématuré que redoutent les premiers intéressés eux-mêmes. Ils risqueraient de faire les frais, comme cela a déjà été le cas, de projets de réinstallation qui sont systématiquement pris pour cibles par le RENAMO. L'argent, pourtant, ne manque pas pour aider les pays d'accueil.

La CEE peut mettre encore 40 millions d'ECU (1) à la disposition de divers projets. Mais la CEE n'impose rien. Elle agit en concertation avec les pays concernés. La somme totale mise à la disposition de l'Afrique australe par la CEE ces deux dernières années pour l'aide humanitaire seule s'élève, y compris les 80 millions d'ECU prévus par l'article 204, à 201 millions d'ECU.

Si les réfugiés constituent la catégorie « privilégiée » tout est relatif puisqu'un organisme a été spécialement créé pour leur venir en aide, en revanche, les personnes déplacées restent les parias absolus de la migration forcée. Elles essaient d'échapper à l'hostilité politique, militaire, naturelle, à l'intérieur de leur propre pays et sont, ce faisant, des réfugiés sans pouvoir pour autant prétendre à ce statut.

Au Mozambique, on les estime à plus de 3,3 millions, en Angola à près de 1,55 million.

A Oslo, si M. Kouchner s'est fait l'avocat du « *droit à l'assistance* », du « *devoir d'ingérence* » et de la mise sur pied d'une « *force neutre* », aucune décision visant à la création d'un organe opérationnel international pour s'occuper spécialement de ces personnes n'a été prise. Le document final de la conférence s'est contenté d'inviter le secrétaire général des Nations unies « *à entreprendre des études et des consultations en vue d'assurer en temps utile la mise en œuvre et la coordination générale des programmes de secours destinés à ces personnes* ».

Une nouvelle tâche pour M. Perez de Cuellar, dont les efforts pour restaurer le prestige de l'ONU ont été tout particulièrement soulignés, en sa présence, par le premier ministre norvégien.

FRANÇOISE NIETO.

(1) Un ECU avoisine 7 F.

Asie

BIRMANIE

L'opposition au régime se regroupe dans une Ligue pour la démocratie et la paix

L'affrontement entre le régime militaire et la population a pris, le lundi 29 août, un tour nouveau avec la création de la première organisation d'opposants depuis le coup d'Etat du général Ne Win en 1962. Il s'agit de la Ligue pour la démocratie et la paix, présidée par un ancien chef d'Etat, M. Mahn Win Maung, mais dont le véritable chef est U Nu, le dernier premier ministre birman démocratiquement élu *(voir encadré ci-dessous)*.

Ce mouvement est composé de dirigeants de la période précédant le putsch de 1962, ainsi que d'officiers opposés au général Ne Win, comme l'ancien ministre de la défense, le général Tin U. Ses vingt et un membres ont promis « *d'essayer de satisfaire les revendications légitimes des manifestants qui demandent la démocratie* » et de faire « *tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre un terme aux difficultés* ».

Deux des principaux opposants au régime, Mme Aung San Suu Kyi, fille d'Aung San le père de l'indépendance, et l'ancien général Aung Gyi ne font pas partie de la Ligue. Mais son porte-parole a déclaré qu'ils seraient invités à la rejoindre.

La naissance d'une coalition d'opposition dont la plupart des membres, en raison de leur âge, n'envisagent pas de faire une nouvelle carrière politique, pourrait offrir au régime une porte de sortie honorable. Pour le moment, M. Maung Maung, son gouvernement et le parti unique demeurent silencieux et invisibles, alors que leur autorité est contestée jusque dans Rangoun. Des affiches placardées dans la capitale annoncent qu'une dizaine de villes parmi les plus importantes du pays sont passées sous le contrôle d'« *administrations populaires* ». Celles-ci sont même actives dans des villes satellites de la capitale comme Okkapala Sud et Nord, Thaketa et la cité pétrolière de Syriam.

« *Les gens de Rangoun forment leurs propres comités par communauté pour assurer la sécurité, ce qui signifie que l'administration officielle s'est effondrée dans une majorité de quartiers de la capitale* », a déclaré un résident. Il s'agit d'éviter pillages et violence dans les rues désertées par les forces de l'ordre et plongées dans une grève générale qui continue de s'étendre. Le personnel du ministère birman des affaires étrangères s'est joint lundi au mouvement et des diplomates, certains du rang de sous-directeur de département, ont été vus dans les manifestations qui se poursuivent. Par ailleurs, on signale la défection de centaines de membres du Parti du programme socialiste, parti unique. Enfin, des prisonniers thaïlandais récemment libérés et rentrés à Bangkok ont confirmé que la répression de la mutinerie de la prison d'Insein, près de Rangoun, aurait fait des centaines de morts. — *(AFP, Reuter.)*

Le retour d'U Nu sur la scène politique

« Si les circonstances l'exigent »

Avec l'ancien premier ministre U Nu, appelé à la tête de la coalition de l'opposition, c'est un revenant qui réapparaît à l'avant-scène de la politique birmane. A quatre-vingt-un ans, le vieil homme fait figure de sage auprès de ses compatriotes, pour lesquels son nom éveille une manière de nostalgie, celle d'une époque où la jeune Birmanie indépendante ne croyait pas encore à l'autoritarisme qui allait bientôt s'abattre sur elle. Car, en 1962, le général Ne Win devait prendre le pouvoir et U Nu s'inclinait devant la force. Vingt-six ans plus tard, le voilà au seuil d'une revanche que lui offre une histoire prodigue en retournements.

En nous recevant exceptionnellement en février dernier dans l'austère bibliothèque de sa maison, au cœur d'un quartier verdoyant de Rangoun, U Nu affirmait n'avoir plus aucune aspiration politique. Reclus dans sa propriété gardée par une escouade de soldats soupçonneux, il travaillait sur les épreuves d'un nouveau tome de ses traductions bouddhiques et s'était promis de ne pas sortir de sa retraite trois mois durant.

Les visiteurs, même birmans, lui étaient chichement comptés. Après douze ans d'exil, le général Ne Win l'avait autorisé à rentrer, en 1980, à la condition expresse qu'il se consacrât exclusivement à ses études bouddhiques. Mais ces restrictions ne l'empêchaient pas de garder un œil sur l'évolution de son pays.

Le regard malicieux à l'abri de lunettes légères, le cheveu très court couronnant de gris un front haut, à l'aise dans son *longyi* — le costume national, — la main nerveuse pour souligner parfois l'inflexion moelleuse de la voix, le sourire prompt à éclairer ses propos, U Nu ne tenait pas à s'engager sur le terrain miné de la politique locale. Il n'en pensait pas moins.

Au mur, deux photos rappelaient des dates historiques : la sienne en premier ministre lors de la proclamation de l'indépendance, en 1948, et une autre en compagnie de Zhou En-Lai, Sukarno, Nehru et Nasser lors de la fondation du Mouvement des non-alignés à Bandung en 1955.

A propos du déclin de son pays, U Nu observait laconiquement : « *Il suffit de regarder autour de soi pour prendre la mesure du délabrement économique.* » Il ne s'étonnait guère des manifestations de mécontentement qui avaient déjà éclaté peu avant, pas plus qu'il ne croyait à la volonté de réforme soudainement affichée par le général Ne Win. *Comme s'il pressentait les événements à venir,* à une question sur son propre avenir politique il s'était contenté de répondre en souriant : « *Si les circonstances l'exigent et si les Birmans le souhaitent...* ».

A défaut d'une relève que vingt-six ans de dictature ont empêchée de se préparer, l'Alliance pour la démocratie et la paix qu'il conduit peut offrir une possibilité de transition. S'ils gardent d'U Nu l'image d'un « *brave homme* », les Birmans n'ont cependant pas oublié son indécision ni ses faiblesses. C'est en raison des menaces d'anarchie qu'ils croyaient percevoir que les militaires s'étaient emparés du pouvoir en 1962.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

MALAISIE

Accord avec le Vietnam pour le rapatriement de « boat people »

KUALA-LUMPUR
correspondance

A l'occasion de la visite effectuée le week-end dernier par le vice-premier ministre de Malaisie, M. Abdul Ghafar Baba au Vietnam, Hanoï a proposé la mise sur pied d'une commission mixte de coopération économique et technique, ainsi que des consultations annuelles en vue d'améliorer les relations entre les deux pays.

Jusqu'à présent, l'essentiel du commerce avec le Vietnam se faisait à travers Singapour. « *Mais nous constatons que les deux pays qui sont le plus fermement opposés à la présence des troupes vietnamiennes au Cambodge, la Thaïlande et Singapour, sont aussi ceux qui font le plus de commerce avec Hanoï. C'est pourquoi nous tenons à bénéficier nous aussi de ces échanges* », nous a dit un responsable du ministère des affaires étrangères malaisiennes.

Mais c'est le problème des réfugiés vietnamiens de l'île de Bidong qui a été au cœur des discussions entre M. Ghafar Baba et ses interlocuteurs de Hanoï. Depuis 1979, l'île de Bidong, au large de l'Etat du Trengganu, a été transformée en camp pour « boat people ».

Plus de 220 000 réfugiés vietnamiens échoués en Malaisie depuis 1975 ont été jusqu'à présent acceptés dans des pays tiers, surtout aux Etats-Unis, en Australie et au Canada. La France en a accueilli 5 510. Mais, comme d'autres nations du Sud-Est asiatique, la Malaisie craint de se trouver un jour avec un *I « résidu »* dont aucun autre pays ne voudrait. En 1986, 7 400 personnes sont arrivées sur la côte est de la péninsule. Ils étaient 8 030 un an plus tard. Cette année, à la suite des mesures très dures adoptées par la Thaïlande, les chiffres seront sans doute encore plus importants. Rien qu'au mois de mars, 1 726 « boat people », venus pour la plupart par le Cambodge, ont débarqué à Bidong.

Les autorités malaisiennes ont annoncé qu'à partir d'avril 1989, le camp de Bidong « *et toutes autres facilités* » seront fermés aux réfugiés. Ceux qui arriveront après cette date seront traités comme des « *immigrants illégaux* ».

Lors de la visite à Hanoï du responsable du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), M. Sergio Viera de Mello, au début d'août, le Vietnam avait déclaré que, désormais, il ne considérait plus les « boat people » comme des « *traîtres et des criminels* ». A M. Ghafar Baba les Vietnamiens ont expliqué qu'ils étaient disposés à accueillir les réfugiés de Bidong, à condition qu'ils soient volontaires. Des officiels de Hanoï devraient se rendre bientôt à Bidong pour expliquer à ses habitants qu'ils peuvent rentrer dans la mère-patrie sans crainte de représailles. La Malaisie, pour sa part, pourrait accorder une aide financière à ceux qui acceptent de revenir au Vietnam.

Quant à l'île de Bidong, elle retournera sans doute à l'Etat du Trengganu. On parle aussi de la transformer en centre de réhabilitation pour drogués, voire en centre touristique. Après tout, remarque un officiel de la province, Bidong est déjà bien connue dans le monde...

JACQUES BEKAERT.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

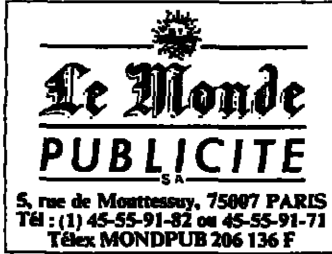
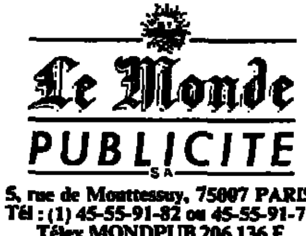
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

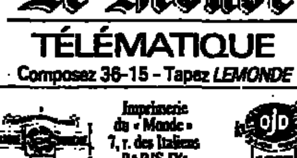
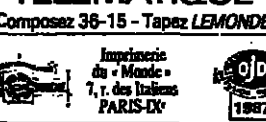
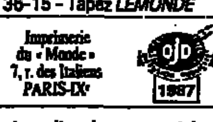
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S A
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61.

ABONNEMENTS
BP 50709 75422 PARIS CEDEX 09 Tél. : (1) 42-47-98-72

TARIF	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	354 F	399 F	504 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, **RENVOYER CE BULLETIN** accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 9 mois ☐ 1 an ☐
Nom : ______ Prénom : ______
Adresse : ______
______ Code postal : ______
Localité : ______ Pays : ______
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

La préparation du référendum sur la Nouvelle-Calédonie

M. Michel Rocard, de retour de son voyage en Nouvelle-Calédonie, a rendu compte le lundi après-midi 29 août à l'Elysée de son succès sur place. A la sortie de son entretien avec le chef de l'Etat, le premier ministre a déclaré : « *Tout ce qui a pu se faire en Nouvelle-Calédonie l'a été en application d'instructions et d'orientations qu'avait définies le président de la République. J'ai eu plaisir à dire au chef de l'Etat que les orientations ont été appliquées dans des conditions qui nous laissent tous relativement satisfaits du travail bien commencé. Mais rien n'est fini en Nouvelle-Calédonie. Les choses sont difficiles. Il reste aussi à ce que le référendum du 6 novembre sur la date duquel le président de la République m'avait donné son accord voici une dizaine de jours soit un succès pour la Nouvelle-Calédonie.* » De son côté M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a jugé « *inutile* » ce référendum, ajoutant qu'il pourrait être « *nuisible* ». L'UDF, par la voix de M. Alain Lamassoure, porte-parole désigné par M. Giscard d'Estaing, en avait déjà mis en doute l'« *opportunité* », tandis qu'à l'inverse Mme Simone Veil, qui s'exprimait devant les jeunes du CDS, a souhaité que « *beaucoup de Français disent « oui »* le 6 novembre.

A Nouméa, le numéro deux du FLNKS, M. Yeiwéné Yeiwéné, s'est déclaré « *satisfait* » des mesures de rééquilibrage au profit des Mélanésiens annoncées par le premier ministre. « *Avant l'arrivée du premier ministre à Nouméa, nous étions un peu sceptiques. On a déjà été tellement trompés... Mais M. Michel Rocard s'est montré réceptif et a pris des mesures précises, avec un calendrier, avec des chiffres précis. Ça correspond à peu près à ce qu'on demandait* », a-t-il déclaré. Il s'est également réjoui de l'annonce par M. Rocard de la mise en place d'une « *mission d'enquête et d'inspection* » sur la politique foncière dans le territoire, et plus particulièrement sur l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), créée sous la précédente majorité gouvernementale.

Le député RPR Jacques Lafleur a déclaré à ce propos que, « *si les socialistes comparent l'action de l'ADRAF avec celle de l'Office foncier* (créé en 1982 sous le gouvernement socialiste), *ils vont remettre leurs petites études dans leur poche.* » « *Il y a des choses beaucoup plus importantes que les petits coups de pique* », a-t-il dit, insistant sur la nécessité de continuer le processus engagé le 26 juin à Matignon et de veiller à ne pas faire tomber « *l'échafaudage, qui est fragile et qui est en train de se construire* ».

MM. Juppé (RPR) et Lamassoure (UDF) sont contre M. Barrot (UDF) est pour

M. Michel Rocard « *a fait un très joli coup* » en organisant, le 6 novembre, un référendum sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, a affirmé, le lundi 29 août sur RTL, M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR. Dénonçant « *le piège* » tendu par le premier ministre, l'ancien ministre chargé du budget a précisé : « *Soyons tout à fait clairs et pas trop naïfs. Au soir du référendum, s'il a lieu, tous les « oui » seront comptabilisés par le gouvernement comme une approbation de sa politique et tous les « non » seront comptabilisés par M. Le Pen comme la mesure de sa force politique.* »

« *La ficelle est extrêmement grosse* », a encore ajouté M. Juppé, qui émet « *les plus vives réserves* » à l'encontre du recours au référendum. Ce dernier est d'abord, selon lui, « *inutile* » dans la mesure où « *l'examen d'un projet de loi de près de cent articles ne se prête pas à la procédure référendaire* » et que « *c'est au Parlement qu'il revient d'en discuter* ». Le secrétaire général du RPR a redouté, d'autre part, que ce référendum ne devienne « *nuisible* ». « *Une participation insuffisante,* explique en effet, M. Juppé, dans un entretien publié au *Figaro* du 30 août, *affaiblirait les accords conclus entre le RPCR et le FLNKS.* »

Une crainte que partage M. Alain Lamassoure, porte-parole de l'UDF, qui s'interroge de même, dans un entretien accordé également au *Figaro*, sur la nécessité du référendum. Alors que « *le texte aurait,* selon lui, *mérité un examen approfondi de la représentation nationale, nous nous orientons vers un blanc-seing demandé aux Français qui n'ont aucune possibilité d'amendement* ».

Réagissant aux propos de M. Juppé, M. Claude Evin, porte-parole du gouvernement, a défendu le recours à la procédure référendaire. « *Si le référendum, qui est la garantie la plus solennelle que le peuple français puisse apporter à nos compatriotes néo-calédoniens (...) a été rendu nécessaire,* a expliqué, lundi, M. Evin, *c'est parce que les engagements français ont été reniés à plusieurs reprises.* »

Dans ce contexte, M. Jacques Barrot, secrétaire général du CDS, fait entendre la voix de l'apaisement. « *Il serait regrettable,* a déclaré le député de la Haute-Loire, *que la question posée soit ressentie comme un piège par tous ceux qui approuvent la démarche néo-calédonienne sans pour autant soutenir la politique générale du gouvernement.* » Afin que le « oui » au référendum soit celui de « *la nation tout entière* », M. Barrot souhaite que « *l'ensemble de l'opposition parlementaire se concerte pour adopter une position commune et claire* ».

Les réserves de M. Giscard d'Estaing

Participant, le mardi 30 août, au campus d'été des Jeunes giscardiens, M. Valéry Giscard d'Estaing s'est refusé à prendre officiellement position, au nom de l'UDF, sur l'opportunité du référendum sur la Nouvelle-Calédonie. Le nouveau président de l'UDF a simplement indiqué qu'il reviendrait aux instances dirigeantes de la confédération de « *juger de la réponse à apporter* » sur les accords intervenus, le 20 août. Toutefois, il a renouvelé ses réserves sur l'utilité de la procédure choisie.

Dans les années passées, le gouvernement socialiste n'a pas cru bon de faire appel au référendum sur des sujets tels que le quinquennat ou la consultation des Français sur des choix de société, a-t-il déclaré. M. Giscard d'Estaing a fait remarquer qu' « *il fallait prendre grand soin que la procédure choisie ne dégrade pas l'usage futur du référendum en France* ».

L'opposition troublée

(Suite de la première page.)

Mais aussi d'élargir la brèche entre les centristes et les autres et d'accréditer l'idée que l'ouverture politique, au coup par coup, sur des sujets qui engagent l'avenir du pays, n'est pas morte. D'autant que Mme Veil choisit ce moment pour relancer l'idée d'une coalition parlementaire socialo-centriste et n'exclut pas de conduire une liste centriste autonome aux élections européennes de 1989.

Ces mouvements divers ne préjugent en rien de l'avenir. Lors du précédent référendum, organisé le 23 avril 1972 par Georges Pompidou sur l'élargissement de la Communauté économique européenne, communistes et socialistes s'étaient profondément divisés au terme de réunions orageuses. Les premiers appelaient à voter « non » et les seconds militaient pour l'abstention. Cela ne les a pas empêchés de signer deux mois plus tard, le 27 juin, le programme commun de gouvernement de la gauche.

L'embarras de l'opposition est également un grand classique de l'histoire politique française. En 1972, le Parti socialiste dirigé par M. Mitterrand, européen militant, n'avait pas voulu approuver l'élargissement de la CEE. M. Mitterrand voyait dans le référendum de Georges Pompidou une « *opération de politique intérieure* » et déclarait, comme pourrait le faire aujourd'hui M. Juppé : « *Devant un piège tendu un mois à l'avance, il serait bien sot de se laisser prendre.* » Quant à M. Rocard, alors secrétaire national du PSU, il parlait alors de « *piège* » et de « *trucage* », pour recommander la même attitude que les socialistes : l'abstention, qui, selon M. Mitterrand, pouvait avoir, en la circonstance, une « *valeur morale* ».

Il est vrai qu'à l'époque la gauche non communiste avait de l'Europe « *des travailleurs* » une vision radicalement différente de celle de Georges Pompidou, dans laquelle M. Rocard ne retenait qu'un conglomérat de « *conseils d'administration de banques* ». Aujourd'hui au contraire, le RPR n'a, sous réserve d'inventaire, aucun argument de fond à opposer au statut de la Nouvelle-Calédonie, alors même que la démarche adoptée par M. Rocard est sans doute le meilleur révélateur des erreurs commises par le gouvernement de M. Chirac sur ce dossier.

JEAN-YVES LHOMEAU.

Une arme présidentielle

Le référendum est une arme à la seule disposition du chef de l'Etat. Devant sa volonté de consulter les électeurs, les autres pouvoirs politiques ne peuvent que s'incliner... quoi qu'il leur en coûte. Ainsi l'a voulu le général de Gaulle, qui y voyait là un des instruments de la fonction « arbitrale », telle qu'il la concevait, du président de la République.

La Constitution de 1958 prévoit deux types de référendum : l'un, par son article 89, pour modifier la Loi fondamentale, sur décision du chef de l'Etat, mais après que les deux chambres du Parlement ont émis un vote conforme ; il n'a jamais été utilisé ; l'autre, par son article 11, pour approuver un projet de loi « *portant sur l'organisation des pouvoirs publics, comportant approbation d'un accord de communauté ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions* ». Mais, là encore, si l'initiative de proposer un référendum appartient au gouvernement et au Parlement, la décision relève du seul chef de l'Etat, puisqu'il n'est pas contraint de suivre les souhaits de l'un ou de l'autre. C'est ce référendum type article 11 qui a été utilisé cinq fois depuis 1958.

Malgré quelques tentatives d'élargissement de la procédure référendaire, ce fut toujours à l'initiative du gouvernement, qui en fait ne faisait qu'obéir à une décision du président de la République. La procédure est simple. Pendant la durée des sessions parlementaires – ce qui permet aux députés de réagir, par exemple par le dépôt d'une motion de censure, – le premier ministre, après un conseil des ministres au cours duquel la décision a été prise, écrit au président de la République pour lui proposer de soumettre à *référendum* le projet de loi en question, qui a été précédemment étudié par le Conseil d'Etat. Le Conseil constitutionnel doit être aussi consulté, en vertu de l'article 46 de la loi organique qui régit son fonctionnement. Il suffit alors au chef de l'Etat de prendre un décret, qu'il signe seul, déterminant la date du référendum et précisant la question qui sera soumise aux lecteurs.

La première application a lieu le 8 janvier 1961, pour approuver la politique d'autodétermination en Algérie et l'organisation des pouvoirs publics locaux précédant celle-ci. La lettre du premier ministre, M. Michel Debré, est du 8 décembre 1960, le décret du général de Gaulle du même jour. Seuls les partisans de l'« Algérie française » et le PC ainsi que la CGT – pour d'autres raisons – appellent à voter « non » ; les autres partis, dont la SFIO, sont partisans du « oui ». La participation est de 73,76 % ; les « oui » recueillent 74,99 % des suffrages exprimés.

Le 8 avril 1962, les électeurs retournent aux urnes pour approuver les accords d'Evian, et donc l'indépendance de l'Algérie. Le décret du général de Gaulle est du 20 mars 1962. Du côté du « non », ne figurent plus que quelques partisans de «l' Algérie française », d'autres prônant l'abstention... comme le PSU, qui, à l'initiative notamment de Pierre Mendès France, conseille à ses amis de voter « nul ». La participation est de 75,34 % ; les « oui » recueillent 90,80 % des suffrages exprimés.

Le 28 octobre 1962, le général de Gaulle fait à nouveau appel aux électeurs, mais cette fois pour modifier la Constitution en prévoyant l'élection du président de la République au suffrage universel, ce qui entraîne une sévère controverse entre juristes. A l'exception des gaullistes et des indépendants de M. Giscard d'Estaing, la plupart des autres grands partis se regroupent dans le « cartel des non ». La participation est de 76,97 % ; les « oui » l'emportent avec 62,25 %. Le 27 mai 1968, le président de la République signe un décret prévoyant un référendum le 16 juin sur la rénovation universitaire, sociale et économique, mais le 30 mai la consultation est reportée *sine die* au profit d'une dissolution de l'Assemblée. Le 27 avril 1969, le général de Gaulle soumet encore un référendum aux électeurs ; il s'agit une nouvelle fois de modifier la Constitution, pour créer des régions et réduire le Sénat. Les giscardiens sont divisés, leur « patron » « *n'approuvant pas le projet de loi référendaire* ». La participation est de 80,13 %, mais le « non » l'emporte avec 52,41 %. Le général de Gaulle se démet.

Georges Pompidou, élu président de la République, a recours une fois au référendum : le 23 avril 1972, pour faire approuver le traité d'élargissement du Marché commun. Le PC appelle à voter contre, le PS et le PSU à l'abstention. La participation est de 60,24 % ; les « oui » l'emportent avec 68,32 % des suffrages exprimés.

Depuis, les électeurs français n'ont plus jamais eu à se prononcer par référendum.

Th. B.

La justice et le foncier, deux obstacles à surmonter sur le territoire

Il aurait fallu davantage que la manifestation-surprise organisée par la CGT à son arrivée à l'aéroport de Roissy, lundi 29 août, pour altérer l'euphorie tranquille de M. Michel Rocard au terme de son voyage en Nouvelle-Calédonie.

Pourtant, les motivations de ce comité d'accueil inopiné, qui a contraint le réconciliateur des caldoches et des Canaques à regagner son domicile par une piste dérobée, n'étaient pas sans rapport avec les affaires calédoniennes. Les militants cégétistes réclamaient, en effet, pour tous leurs camarades le bénéfice de la loi d'amnistie, de la même façon que les dirigeants du FLNKS continuent de revendiquer, dans le cadre des accords de Matignon complétés au ministère des DOM-TOM, une amnistie complète en faveur de leurs « prisonniers politiques ».

Après la justice le foncier...

Or, c'est justement à ce sujet que M. Rocard et sa suite officielle ont pu le mieux mesurer, avant de quitter Nouméa, à quel point la mise en œuvre du « plan de paix » sera difficile malgré la bonne volonté politique de ses cosignataires. La plupart des magistrats locaux, souvent mis en cause dans le passé par les représentants de la communauté canaque, n'ont pas caché à leurs interlocuteurs parisiens leurs réticences à l'égard des dispositions peu orthodoxes du projet de loi référendaire relatives à l'amnistie. Et même s'ils n'ont pas pris publiquement position contre le texte du gouvernement et si un dialogue a pu s'esquisser samedi au cours d'une réception avec le premier ministre et son conseiller technique pour les affaires judiciaires, M. Louis Joinet, les magistrats ont clairement fait comprendre qu'ils ne déploieront aucun zèle, pour parler par euphémisme, dans l'application, sur ce point, des accords des 26 juin et 20 août.

L'absence volontaire et remarquée, à cette réception, de la présidente de la chambre d'accusation de la cour de Nouméa, qui ne cache pas ses convictions politiques en accusant de « *trahison* », en privé, le président du RPCR, M. Jacques Lafleur, était révélatrice des pesanteurs locales.

Une visite à la tribu de Petit-Couli, dimanche, près de Sarraméa, sur la côte ouest du territoire, a également instruit M. Rocard des méthodes souvent utilisées par certains experts fonciers proches du RPCR pour détourner à leurs profits certaines terres destinées en principe aux Canaques. Les indications qui lui ont été données par le chef de cette tribu, au contact quotidien des éleveurs caldoches, ont amené le premier ministre à condamner très sévèrement, dimanche, au cours du journal télévisé de RFO, le bilan des opérations réalisées depuis 1986 par l'Agence pour le développement rural et l'aménagement foncier (ADRAF), dirigée par de proches collaborateurs... de M. Lafleur. M. Rocard a précisé qu'une « *enquête* » était en cours afin de remédier aux errements dénoncés.

La justice, le foncier, deux secteurs particulièrement sensibles, dont l'état actuel donne la mesure de la volonté que le chef du gouvernement, le ministre des DOM-TOM et leurs délégués locaux devront déployer s'ils veulent concrétiser leurs engagements ambitieux.

Le premier ministre a notamment demandé aux maires du territoire « *de faire en sorte que d'ici à Noël quatre mille jeunes soient mis au travail en tant que jeunes stagiaires pour le développement, dans le cadre des travaux d'utilité publique* ». Une rencontre avec les représentants des organisations professionnelles et des organismes consulaires l'a toutefois édifié sur l'ampleur du fossé qui sépare les objectifs gouvernementaux des certitudes affichées par les notables de Nouméa, convaincus d'avoir toujours fait pour le mieux et étonnés de la sollicitude des socialistes pour les Canaques.

M. Louis Le Pensec suivra la réalisation des trente-cinq premières mesures d'accompagnement, et le haut commissaire de la République, M. Bernard Grasset, veillera à lever tous les freins administratifs qui risqueraient d'entraver le développement du programme de réformes annoncé.

ALAIN ROLLAT.

M. Rocard est favorable à une « banalisation » du recours à la procédure référendaire

M. Rocard ne doute pas qu'un accord politique « *presque général* » interviendra en métropole entre les principaux partis avec la consultation du 6 novembre, a indiqué le premier ministre en rentrant de Nouvelle-Calédonie. Pour vaincre les réserves exprimées par certains des dirigeants du RPR sur l'opportunité de recourir au référendum, le premier ministre mise sur le soutien de diverses personnalités gaullistes, en particulier de MM. Jacques Chaban-Delmas et Philippe Séguin, sans parler de M. Alain Peyrefitte, auquel M. Rocard a fait plusieurs références, dans ses discours, au cours de son séjour, et sans omettre non plus M. Raymond Barre, dont l'aval est acquis.

Pour couper court à toute controverse, M. Rocard se déclare peu préoccupé par les incertitudes sur le taux de participation. « *Je m'attends à un taux très fort d'abstention et si nous dépassions 40 % de participation, ce ne serait déjà pas si mal,* dit-il. *Mais l'essentiel est que la Nouvelle-Calédonie donne à la France la chance de réveiller une branche de notre Constitution qui était en train de devenir une branche morte.* »

Comme ce référendum sera, par son objet direct, une consultation « *sans enjeu politique* », M. Rocard souhaite que ce scrutin soit l'occasion de « *banaliser* » une procédure pervertie, lors des consultations antérieures, par leur tournure plébiscitaire en faveur du pouvoir en place : « *Il ne faut pas souhaiter,* dit-il, *que le gouvernement y mette une charge de vérification d'autorité et il faut espérer qu'il n'y aura pas de spectacle de catch car il serait inadmissible et scandaleux de compliquer ce référendum par des batailles. La seule victime risquerait d'en être la Nouvelle-Calédonie qui pourrait s'alarmer de l'indifférence de la métropole.* »

Se référant aux pratiques en vigueur en Suisse, le premier ministre est favorable à l'extension du champ du référendum aux problèmes de société qui relèvent de questions de conscience. Il cite, par exemple, les controverses sur l'éthique médicale, à propos de l'euthanasie, de la procréation artificielle ou des « mères porteuses ». Et il souligne que « *en Suisse, même si un texte est voté avec seulement 25 % de participation ,tout le monde s'en contente et personne ne conteste la validité du résultat* ».

Les prises de position tonitruantes de M. Jean-Marie Le Pen en faveur du « *non* » au référendum sur la Nouvelle-Calédonie ne suscitent jusqu'à présent, en revanche, aucun commentaire de la part de M. Rocard. Il est vrai que l'argumentation du président du Front national, qui s'est fait le chantre du référendum d'initiative populaire mais qui prétend aujourd'hui « *interdire* » cet usage aux Calédoniens, n'est pas des plus faciles à suivre.

A. R.

CULTURE GÉNÉRALE

UNE MÉTHODE POUR RENTRER SUR DE BONNES BASES

Consacrez quelques heures par semaine à la mise à jour des connaissances de base. Une méthode qui présente les 20 principaux domaines de la culture générale sous une forme simple, dans la chronologie des événements, des mouvements de pensée et des hommes qui ont forgé les civilisations.

Documentation gratuite à l'Institut Culturel Français, service 4003 35, rue Collange. 92303 Paris-Levallois. Tél. : (1) 42-70-73-63.

Les élections cantonales

Isère : un coureur automobile et un rugbyman avec M. Carignon

GRENOBLE
de notre bureau régional

M. Alain Carignon, député (RPR) maire de Grenoble et président du conseil général de l'Isère, poursuit, à l'occasion de la préparation des élections cantonales, son ouverture en direction des représentants de la « société civile ».

Après avoir obtenu l'engagement à ses côtés de M. Haroun Tazieff, volcanologue, ancien secrétaire d'Etat aux risques majeurs dans le gouvernement de M. Laurent Fabius (*le Monde* du 26 août), il a fait connaître au cours d'une conférence de presse, le lundi 29 août, les noms de deux nouvelles personnalités qui ont accepté de se joindre à son équipe. Il s'agit d'un coureur automobile professionnel, M. Bruno Saby, trente-neuf ans, vainqueur de nombreux rallies, dont celui de Monte-Carlo cette année, et d'un rugbyman, M. Jean Liénard, cinquante-neuf ans, entraîneur de l'équipe de rugby à quinze de la ville depuis quinze ans. Ils affronteront deux conseillers généraux communistes sortants : MM. Gilbert Biessy, maire d'Echirolles, dans le canton de Echirolles-ouest, et Alfred Guyelec, dans le canton de Vizille, tous deux considérés comme bien implantés dans leur zone.

B. E.

M. Jacques Latscha nouveau membre du Conseil constitutionnel

M. Jacques Latscha a été désigné, le lundi 29 août, par M. Alain Poher, président du Sénat, pour devenir membre du Conseil constitutionnel, en remplacement de Maurice-René Simonnet, membre de cette institution depuis 1984, décédé le 21 août (*le Monde* du 24 août).

[Né le 25 septembre 1927 à Mulhouse, M. Latscha est diplômé de l'Institut d'études politiques, docteur en droit et agrégé des facultés de droit. Dirigeant ou administrateur de nombreuses sociétés depuis 1951, éditorialiste à *la Vie française* de 1952 à 1967, M. Latscha a été nommé maître de conférences, agrégé en 1967, puis a occupé, en 1971-72 la chaire de droit constitutionnel à la faculté de droit et des sciences économiques de Poitiers. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, articles et études de droit public et de droit des affaires.

Président, depuis 1975, de la Paternelle SA devenue Participations financières et gestion immobilière (PFGI). M. Latscha a milité, dans sa jeunesse, au Mouvement républicain populaire, dont M. Poher a été, dans les années 50, le président de groupe au Sénat.]

Société

La neuvième université d'été de la communication de Carcans-Maubuisson

M. Jospin annonce une campagne de publicité pour recruter des enseignants

La neuvième université d'été de la communication s'est ouverte, le lundi 29 août, à Carcans-Maubuisson. Organisée par le CREPAC d'Aquitaine et la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, elle accueille mille quatre cents participants autour du thème « Europe et communication : le partage des savoirs ». Deux temps forts pour cette première journée inaugurée par M. Lionel Jospin : l'annonce par le ministre de l'éducation du lancement d'une campagne publicitaire destinée à favoriser le recrutement de douze mille enseignants supplémentaires l'an prochain et d'une « grande opération nationale » d'apprentissage des langues vivantes dans l'enseignement élémentaire, puis le débat — devenu un véritable rendez-vous annuel — sur l'avenir de la radio FM.

CARCANS-MAUBUISSON
de notre envoyé spécial

« Un peu tendue, mais pas catastrophique. » Le pronostic de M. Jospin sur la prochaine rentrée scolaire reste réservé, à une semaine du jour J : le lundi 5 septembre pour les enseignants et le lendemain pour les élèves. Le ministre de l'éducation nationale, qui inaugurait lundi 29 août la neuvième université d'été de la communication, organisée à Carcans-Maubuisson (Gironde) par la Ligue de l'enseignement, a rappelé que cette rentrée 1988 avait été techniquement préparée par son prédécesseur et a donc rejeté par avance sur lui la responsabilité des classes surchargées et des éventuels « points noirs ». En supprimant des postes d'enseignant dans les collèges — qui bénéficient d'une relative pause démographique — pour en créer dans les lycées — en pleine expansion, — M. Monory a, selon M. Jospin, *« réduit sans les supprimer les tensions dans les lycées, mais il en a créé dans les collèges »*.

Fidèle à la tradition, le ministre passera la rentrée sur le terrain, avec des enseignants, puis parmi les élèves, mais il se dit décidé à travailler dans la durée. Son horizon ne se borne visiblement pas à cette échéance. Surtout à la veille des décisions budgétaires pour 1989, qui devraient donner la mesure des ambitions gouvernementales en matière d'éducation et fixer la marge de manœuvre du ministre d'Etat. Douze mille postes d'enseignant devraient être créés l'an prochain, mais il reste à trouver des candidats en nombre et en qualité suffisants. Dès la mi-septembre, le ministère lancera une campagne publicitaire destinée à susciter des vocations, l'accent étant mis sur les disciplines (mathématiques, sciences, physique) et les régions (Nord-Pas-de-Calais, Est) déficitaires. Quant au budget 1989, il devrait permettre d'engager une politique de création de bourses d'études pour les étudiants volontaires pour l'enseignement.

Les promesses de revalorisation financière se traduiront-elles concrètement l'année prochaine ? M. Jospin ne répond pas encore, s'en tenant à une déclaration de principe sur *« la nécessité de cette revalorisation »*. L'éducation nationale exigera-t-elle, en contrepartie, que ses professeurs travaillent *« autrement »*, selon la formule de la FEN ?

Nécessité d'une revalorisation

Le ministre se dit séduit par cette idée, mais ne souhaite pas qu'elle apparaisse liée à la revalorisation des rémunérations : *« Ce ne serait pas bon psychologiquement »*, explique-t-il, en prévenant prudemment qu'il ne compte pas régler ce dossier très attendu en deux phrases : *« Plus grande est l'attente, plus il importe de ne pas décevoir. »*

Autre inconnue : l'attitude exacte de M. Jospin à l'égard de la FEN dans les discussions sur ces questions. Après des débuts assez froids, le ministre a multiplié les petits gestes à l'égard des amis de la famille laïque : annonce de la refonte des textes de M. Monory sur les maîtres directeurs d'école, combattus par le SNI ; prise en charge des frais de déplacement des parents d'élèves délégués aux conseils académiques et départementaux de l'éducation nationale (qui satisfait la FCPE) ; rétablissement des postes d'enseignant mis à la disposition des associations d'éducation populaire, que M. Monory avait supprimés et remplacés par des subventions.

Cette dernière mesure, qui devrait apparaître au budget 1989, n'est pas un simple retour à la situation antérieure, a insisté M. Jospin. Les associations qui préfèrent des subventions pourront les conserver. Mais le ministre rappelle que ces mises à disposition (MAD) sont *« souvent indispensables pour que vivent des mouvements qui prolongent l'école dans le domaine des sports, de la culture et des loisirs »*, *« des institutions souples et non bureaucratiques que la France s'est données pour lutter contre les inégalités »*. Un hommage appuyé destiné notamment à la Ligue de l'enseignement, qui va retrouver les cent vingt MAD qui, selon elle, lui manquaient depuis deux ans.

Mais il ne faudrait pas, insiste M. Jospin, interpréter ces gestes comme de petits cadeaux syndicalement ou politiquement ciblés. *« Je respecte mes partenaires syndicaux, car ils ont un rôle à jouer,* a-t-il dit. *Mais ils défendent des intérêts professionnels, et je représente la collectivité nationale. Nous ne sommes pas à la même place. Ils sont indépendants de moi, et je suis indépendant d'eux. »*

ouvrant l'université d'été, largement consacrée aux applications éducatives de la télévision, et à l'Europe, le ministre a estimé qu'il se trouvait à la tête de *« la plus grande entreprise de communication française »* et a annoncé qu'il lancerait, à la rentrée 1989, *« une grande opération nationale »* d'apprentissage des langues vivantes dans l'enseignement élémentaire.

La relance, à Carcans-Maubuisson, du vieux débat sur le mariage de la télévision et de l'éducation — que la France n'a jamais réussi — a intéressé M. Jospin. Mais pendant que la mutation du paysage audiovisuel français imposait une logique commerciale à la télévision, pendant que le câble et les satellites fleurissaient, le système éducatif continuait de piétiner. A tel point que le fossé entre les deux mondes semble n'avoir jamais été aussi profond qu'en cette veille d'ouverture des frontières européennes.

Dès lors, faut-il instiller une dose d'éducation dans les programmes, ou vouer une chaîne entière à l'enseignement ? M. Jospin a avoué qu'il se posait la question de la création d'une *« chaîne éducative »*. L'idée est à la mode dans les sphères gouvernementales. Reste à réaliser l'impossible réconciliation — amorcée à Carcans-Maubuisson, avec la présence massive du ministère de l'éducation nationale de la télévision et de l'école.

PHILIPPE BERNARD.

Langues vivantes dès l'école primaire

L'idée de commencer l'enseignement des langues vivantes dès l'école élémentaire fait son chemin au ministère de l'éducation nationale, dans la perspective du grand marché européen de 1993. M. Monory l'avait lancée officiellement à la fin de son passage Rue de Grenelle, et M. Jospin vient de la reprendre à son compte, en annonçant qu'il en ferait une de ses priorités.

Le coût d'une telle opération est toutefois considérable et ses conditions d'application difficiles. C'est pourquoi le ministère envisage la mise en place d'une période expérimentale, qui commencerait à la rentrée 1989, porterait sur deux ou trois ans et devrait concerner un nombre relativement important d'élèves. Des moyens spécifiques seront dégagés pour cela dans le budget de 1989.

L'enseignement commencerait à partir du cours moyen première année et serait assuré par des instituteurs ayant déjà des compétences linguistiques et pouvant suivre un complément de formation.

Mais d'autres formules seront également testées : débuts plus précoces, enseignement par des étudiants français ou étrangers, des professeurs du secondaire ou des retraités...

Les solutions retenues ainsi que les langues étudiées seront arrêtées après une large concertation dans les secteurs scolaires intéressés (avec les conseils d'école notamment), en fonction des moyens dont ils disposent et des possibilités de suivi qui s'offrent dans les collèges. Selon le ministère, une demande assez forte existe déjà dans certaines régions, notamment le Sud-Ouest, la Bretagne ou la région parisienne.

Cette phase d'expérimentation devrait permettre d'évaluer l'efficacité d'un tel enseignement, et les principales difficultés qu'il rencontre, avant de passer éventuellement à une phase de généralisation.

Signalons que quelques expériences d'enseignement des langues à l'école primaire existent déjà. Elles concernent surtout l'allemand, en Alsace et en Moselle.

F. G.

Les radios attendent un meilleur « shérif »

CARCANS-MAUBUISSON
de notre envoyée spéciale

Elle a ouvert la voie et joué la défricheuse en faisant éclater le corset du monopole. Rebelle par vocation, elle a fait montre ces huit dernières années d'une formidable vitalité. Méconnaissable, disions-nous chaque année en l'observant avec un brin d'amusement, sûr qu'après tout ce tumulte viendrait l'heure de la sagesse et de la stabilité. Eh bien ! cette heure n'a pas encore sonné. Le rendez-vous annuel de Carcans l'a une fois encore montré.

Assagie par le temps, la radio en France est loin d'avoir trouvé ses marques. Le terrain est toujours mouvant. L'expérience de la FM a bien sûr dissipé quelques rêves, ébranlé des convictions.

« Rappelez-vous les premières années d'ouverture de la FM, déclarait Daniel Hamelin, directeur des radios locales de Radio-France. *Le service public était alors conspué, dénigré, maltraité, à la fois dans les débats, les ministères, le budget. Et voilà qu'aujourd'hui la tendance est inversée. Les réseaux de stations diffusées par satellite ont homogénéisé la bande FM, banalisé les radios. Le service public en est redevenu indispensable, légitimé, précieux. Comme réhabilité. Et certaines radios privées demandent même — ce qui est bien sûr impossible — de passer dans son giron ! »*

Les cartes se redistribuent très vite sur la FM, les hégémonies pouvant se révéler précaires et le vocabulaire obsolète, ce qui traduit bien le retard du discours, comme des textes, sur la réalité. Comment parler encore de *« radios périphériques »* quand la notion de monopole qui a justifié cette appellation a été balayée ? Pourquoi continuer à parler de radios locales pour désigner des stations comme NRJ devenues bel et bien nationales, en tout cas multivilles ? Que sous-entend désormais la notion de réseau ? Des liens financiers et juridiques entre plusieurs stations ? Ou simplement le partage d'un même programme ?

Bref, réunis à Carcans pour débattre de l'avenir, les professionnels de la radio ont davantage tenté de mettre en valeur quelques préoccupations communes plutôt que d'exacerber leurs antagonismes. Ils étaient d'accord pour souhaiter une réglementation plus adaptée en matière de concentration de radios (l'un envisageant la limitation des filiales d'un réseau, l'autre souhaitant que la concentration se mesure en terme d'audience globale et non en nombre de radios) ; d'accord aussi pour une meilleure répartition du gâteau publicitaire (les réseaux multivilles pouvant abandonner la publicité locale au profit des radios indépendantes ou régionales) ; d'accord enfin pour réclamer un « shérif » (sans doute le futur *Conseil supérieur de l'audiovisuel*), plus musclé mais mieux informé que la CNCL du terrain de la radio. Un shérif mieux organisé, disposant de structures décentralisées (*« Ah ! cette malédiction jacobine ! »*, s'exclamait Eric Hauville, directeur de RVS à Rouen). D'accord surtout pour exiger une réflexion sérieuse des pouvoirs publics sur l'avenir du paysage radiophonique et mettre fin à l'improvisation anarchique permanente qui a régné depuis 1981.

ANNICK COJEAN.

Un employé de l'imprimerie Jean Didier blessé à coups de couteau

Un employé de l'imprimerie Jean Didier de Massy (Essonne), où avait eu lieu, au début d'août, un dur conflit social assorti de violences, a été attaqué et gravement blessé à l'abdomen de plusieurs coups de couteau, dans la nuit du 29 au 30 août. La victime, M. Colborati, trente-neuf ans, a été transportée à l'hôpital de Longjumeau, où son état a été jugé grave.

M. Colborati, qui occupe des fonctions de cariste, a indiqué qu'il avait été surpris dans les toilettes du premier étage par *« un ou plusieurs hommes »*. Un couteau a été retrouvé sur place. Les enquêteurs ne pouvaient dire, dans la matinée du mardi 30 août, si le ou les agresseurs de M. Colborati étaient employés de l'entreprise.

RELIGIONS

Mille personnes à Paris autour de Mgr del Portillo

L'Opus Dei a tenu sa première réunion publique en France

De petite taille, le cheveu blanc et le ventre rond sous la soutane, Mgr Alvaro del Portillo, un Espagnol de soixante-quatorze ans, ancien ingénieur des ponts et chaussées et docteur en droit canon, est, depuis 1982, le premier prélat de l'Opus Dei. Bras droit du pape pour une organisation choyée par le Vatican, il a tenu, devant près de mille personnes, le lundi 29 août, dans les salons cossus d'un grand hôtel parisien, sa première réunion publique en France, où l'Opus Dei, à la différence de l'Espagne, de l'Italie et de l'Amérique latine, est encore faiblement implanté.

L'Œuvre compte en France environ mille deux cents « numéraires » (hommes ou femmes engagés dans le célibat) et « surnuméraires » (mariés), ainsi qu'une vingtaine de prêtres entièrement à son service. Pour une organisation qui n'aime pas la publicité, cette rencontre inédite autour de Mgr del Portillo dénote un état d'esprit plus conquérant.

Après quelques coups de patte à la France — *« des modes qui ne sont pas décentes s'exportent d'ici »*, — sa prédication se résume à une édifiante leçon de morale et de sainteté à l'usage de la vie de famille comme de l'activité professionnelle. Il recommande de mettre une image de la Vierge près du lieu de travail et réconforte une jeune femme de trente ans, mère de huit enfants — dont trois fréquentent déjà l'Opus Dei, — légèrement complexée par la taille de sa famille : *« Si les autres ne te comprennent pas, ma fille,* dit le prélat espagnol, *c'est parce qu'ils t'envient ou parce qu'ils préfèrent avoir chez eux des chiens et des télévisions plutôt que des enfants. La Terre est grande. Toute l'humanité tiendrait dans un département français. Il ne faut pas mettre de limites à la providence divine... »*

Le public est aux anges. Professeurs de lettres et de philosophie, normaliens ou simples mères de famille expriment leurs inquiétudes sur la chute des valeurs familiales, le déclin de la foi chrétienne en Europe ou les divisions héritées dans l'Eglise catholique de l'affaire Lefebvre. Fidélité inconditionnelle au pape (*« la première tradition, c'est d'être unis à Pierre »*), ainsi qu'à la doctrine de l'Eglise catholique dans tous ses aspects, répond le prélat de l'Opus Dei. Avant de donner sa bénédiction, l'évêque madrilène fait prier — comme en Espagne — pour *les « autorités militaires, politiques et ecclésiastiques »*.

L'Opus Dei n'est ni une congrégation religieuse ni un simple mouvement de laïcs. Fondé en 1928 par *Mgr Escriva de Balaguer, il bénéficie*, depuis 1982, d'un statut de prélature personnelle directement rattachée au pape, unique dans l'Eglise catholique. Présent à Paris, Marseille, Grenoble, Aix-en-Provence, Toulouse, Strasbourg, etc., il recrute majoritairement dans les milieux plutôt aisés, intellectuels, universitaires, et vise à la sainteté personnelle de ses membres, qui, suivis chacun par un conseiller spirituel, assistent tous les jours à la messe, se réservent de longs temps de prière matin et soir, récitent quotidiennement le chapelet et se confessent régulièrement.

Les membres de l'Opus Dei sont tenus à une fréquentation constante de l'Evangile, des textes du pape et de la doctrine catholique et à une formation intellectuelle et spirituelle exigeante, fournie le week-end ou pendant les vacances dans les centres de l'Œuvre (une quinzaine à Paris). *« Pour moi, aucune activité n'est profane. Dieu est au centre de chacun des gestes de ma vie, même les plus ordinaires »*, dit un professeur de mathématiques. *« Nous haïssons l'esprit de chapelle. Nous voulons simplement être, là où nous sommes, des levains »*, ajoute sa voisine, une habilleuse au théâtre du Châtelet.

Les vocations augmentent. Soixante prêtres de l'Opus Dei sont chaque année ordonnés dans le monde. Ils sont plus d'un millier au total. Cette nouvelle génération, encouragée par Jean-Paul II, ignore les polémiques qui ont souvent marqué une organisation développée sous l'Espagne franquiste et que l'on accuse encore aujourd'hui d'être secrète et conservatrice.

HENRI TINCQ.

Le saint suaire de Turin serait un faux

Le saint suaire de Turin, qui, selon la tradition, aurait servi à envelopper le corps du Christ, aurait, en réalité, été fabriqué au Moyen Age. C'est du moins ce qu'auraient déterminé, rapporte l'*Evening Standard*, des scientifiques de l'université d'Oxford.

Selon le quotidien londonien, des examens au carbone 14 ont prouvé que l'étoffe a été confectionnée aux environs de l'an 1350 après la naissance du Christ. Des expertises sont également en cours à l'université de Tucson aux Etats-Unis et à l'institut polytechnique de Zurich. Les trois centres scientifiques s'étaient mis d'accord pour garder secret les résultats de leurs recherches et permettre à l'Eglise catholique de les annoncer elle-même dès l'automne prochain.

Le professeur Luigi Gonella qui sert d'intermédiaire entre la cathédrale de Turin et les trois instituts a déclaré qu'il n'avait reçu aucune information d'Oxford et qu'il était *« stupéfait »* par l'article du quotidien londonien.

Une inauguration fastueuse

Le pont de Ré dans sa gloire

M. Maurice Faure, ministre d'Etat chargé de l'équipement et du logement, a inauguré, lundi 29 août, le pont reliant l'île de Ré au continent.

ILE DE RÉ
de notre envoyé spécial

Ce fut vraiment une fastueuse inauguration. Autour de M. Maurice Faure, bonhomme et bénisseur, gravitaient M. Michel Crépeau, maire de La Rochelle, son copain en radicalisme, jadis antipontiste comme ministre de l'environnement, devenu fervent propontiste, M. Francis Bouygues, le bâtisseur, plus *imperator* que jamais et M. François Blaizot, président du conseil général de Charente-Maritime, aménageur acharné et grand triomphateur de la journée.

Délibérément, M. Blaizot avait choisi de faire dans le grandiose : avion spécial amenant quarante journalistes de la capitale, banquet républicain de mille couverts préparé par les meilleures toques du département, feu d'artifice pharaonique, défilé de chars et bal populaire sur le pont. En organisant *cette fête à tout casser*, il voulait effacer dix ans de polémiques qui avaient fini par donner une fâcheuse image à son département.

Eclairé tour à tour par un beau soleil de fin d'été puis par une lune de théâtre, le héros du jour portait beau. Il est vrai que le pont de Ré *est splendide ; il justifie son appellation* d'ouvrage d'art. Rarement 60 000 tonnes de ferraille et de béton ont été étirées sur 3 kilomètres avec autant de grâce. Une amarre ondoyante mais très pure lancée du continent vers les terres plates de Ré.

Si les Rétais et les Rochelais ont participé par milliers aux festivités, c'est que le pont est pour eux une bénédiction. Du 1er au 15 août, on a vu passer plus de cent mille visiteurs au péage, soit deux fois plus que n'en transportaient l'an dernier à la même époque les vieux bacs. Et ce sont surtout les fliens qui font aujourd'hui le va-et-vient. La durée d'attente maximum est revenue de sept heures à sept minutes. C'est le triomphe de l'asphalte sur la navigation.

Sites classés

Le département, quant à lui, y trouve son compte. Après Oléron, voici la dernière portion de son territoire insulaire ouverte au développement. Et cela gratuitement. M. Blaizot affirme que le produit des péages couvrira la totalité des 80 millions de francs (remboursement d'emprunts et frais de fonctionnement additionnés) que coûtera l'ouvrage chaque année. Dans quinze ans, promet-il, les 600 millions d'investissement étant couverts, le passage sera gratuit.

Il y avait tout de même un absent à la grand-messe, M. Brice Lalonde. Le secrétaire d'Etat à l'environnement n'avait pas voulu jouer les trouble-fête. Ce qu'il avait à dire aurait cassé l'ambiance. D'abord, une évidence : si la France, qui n'en manque pas, compte un fort beau pont supplémentaire, elle a une île en moins. L'histoire dira si elle y a gagné ou perdu. Le bilan est loin d'être évident. Ensuite une remarque : dans *leur précipitation*, les élus locaux et l'entreprise Bouygues ont passablement piétiné les règles de l'enquête publique. Plusieurs actions sont encore en cours, assez vaines au demeurant, puisque l'objet du litige est achevé. Mais la justice ne gagne rien à ce jeu-là.

Enfin, une suggestion : au nom de la décentralisation, le département de Charente-Maritime a été laissé libre de réaliser son chef-d'œuvre. Mais au nom de l'intérêt collectif plusieurs gouvernements successifs ont demandé des garanties pour que le pont n'accélère pas la dégradation de l'île, patrimoine national. Parmi ces garanties, on attendait la création d'un opérateur foncier, c'est-à-dire une institution publique contrôlant les transactions immobilières grâce à d'importants moyens financiers. Un rapport récemment remis à M. Maurice Faure par l'ingénieur général, M. Jean Gadant, souligne une nouvelle fois sa nécessité. L'institution a bien été créée mais son capital ne dépasse pas 1 million de francs, c'est-à-dire rien. *« Le département,* dit carrément M. François Blaizot, *n'a aucune raison de se ruiner pour entretenir cet organisme, il a d'autres moyens de contrôler le développement de l'île. »*

La polémique qui s'est développée autour du *fameux pont n'aura* cependant pas été inutile. Sur l'île, on assure que les classements de sites vont être accélérés. *« D'ici à deux ans,* dit M. Blaizot, *nous aurons même réussi ce que personne n'est parvenu à faire jusqu'à présent : regrouper en une douzaine de points les milliers de parcelles occupées illégalement par des campings et des caravanings individuels. »*

On le voit, le scepticisme sur l'avenir de l'île n'était vraiment pas de mise en ce jour de gloire. Aux fusées embrasant l'ouvrage a répondu un feu d'artifice de bonnes intentions. C'était vraiment la fête sur le pont de Ré.

MARC AMBROISE-RENDU.

Société

Le dossier de la « branche lyonnaise » devant la chambre d'accusation

Dans quelques jours, la chambre d'accusation de Lyon sera en possession du dossier concernant la branche lyonnaise d'Action directe, dont M. Marcel Lemonde vient d'achever l'instruction (*le Monde* du 15 juin). Dans un délai d'environ deux mois, elle rendra un arrêt, au terme duquel les vingt et un inculpés du groupe terroriste - dont seize sont détenus — seront probablement déférés devant une cour d'assises spéciale, constituée de sept magistrats, en application de la loi antiterroriste. Ainsi, c'est dans le courant de l'hiver que devrait s'ouvrir un procès exceptionnel.

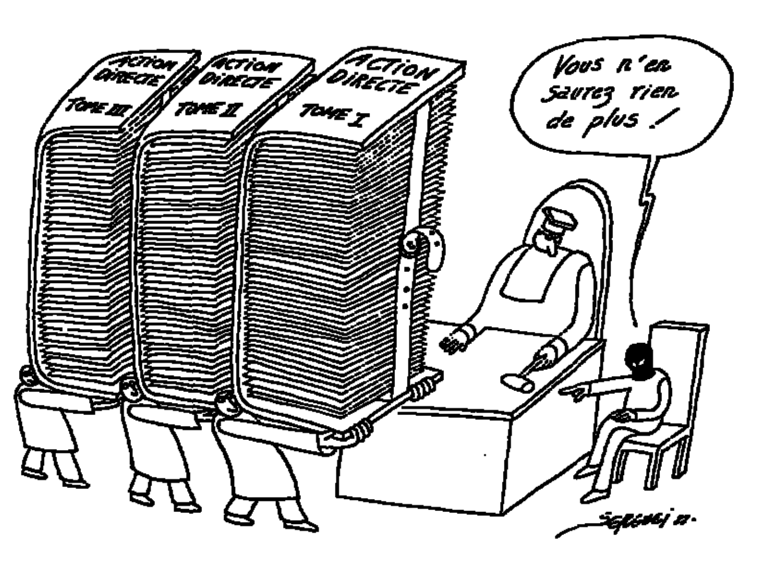
Au moins six semaines de débats — qui auront lieu dans l'enceinte spécialement aménagée pour le procès Barbie — devraient être nécessaires pour juger une « association de malfaiteurs », dont le noyau dur est considéré comme coupable de plus de trente attaques à main armée — ponctuées d'homicides — et d'une série d'attentats à l'explosif, dont la plupart, commis dans la région parisienne, seront ultérieurement jugés à Paris. L'enquête, qui s'est développée à partir de mars 1986, après l'arrestation d'André Olivier et la découverte d'archives, a permis au SRPJ de Lyon de réunir et d'emboîter les pièces éparses du puzzle : structure, recrutement, mode de fonctionnement. Malgré le mutisme des principaux inculpés, presque rien de ce que fut la vie du groupe terroriste n'est resté dans l'ombre.

Le procès-verbal de synthèse établi par le SRPJ constitue ainsi un étonnant document.

Action directe, mémoires du délire

(Suite de la première page.)

Ces « bonnes feuilles », décryptées avec fièvre constituent une rétrospective assez précise pour abattre la branche et ses rameaux. Si Frérot, étiqueté « ennemi public nº 1 », pourra continuer à narguer, pendant dix-huit mois encore, toutes les polices, l'enquête aboutira à l'identification, puis à l'arrestation, d'une vingtaine de complices d'Olivier. Elle permettra aussi d'élucider une soixantaine de crimes ou délits commis, de mars 1980 à décembre 1985, à Lyon, Saint-Etienne et dans la région parisienne.



L'itinéraire d'Olivier

Quelques pelures, des photocopies et le ruban carboné d'une machine à écrire Silver Reed, livrent une série de révélations : les textes de revendication, lus en clair ou en négatif, se réfèrent en effet à vingt-sept attentats à l'explosif, perpétrés dans la région parisienne, entre le 28 mai 1982 et le 19 octobre 1985, contre des sièges sociaux « symboliques » (Bank of America, Elf, EDF-GDF, régie Renault, UTA), des organes de presse (Antenne 2, Maison de la radio, Haute Autorité de l'audiovisuel, *Minute*), des partis politiques (PS et RPR), des ministères (défense, DOM-TOM), etc.

L'itinéraire clandestin d'André Olivier peut, du même coup, être reconstitué. L'ex-militant post-soixante-huitard a radicalisé son engagement au milieu des années soixante-dix. Professeur de lettres modernes au lycée technique du boulevard des Tchécoslovaques à Lyon, ses méthodes pédagogiques « révolutionnaires » lui ont valu une suspension de fonction avec traitement, puis sans traitement.

C'est en novembre 1976 qu'une affaire de « *divulgation de secrets militaires* » (l'un de ses anciens élèves, sous les drapeaux, a dérobé le plan d'un parc de chars) lui vaut une inculpation par la Cour de sûreté de l'Etat. A la prison de la Santé, il sympathise avec trois membres des Groupes d'action révolutionnaire internationaliste (GARI). Parmi eux : Jean-Marc Rouillan. Une rencontre décisive. A Paris, Olivier partagera un logement avec Rouillan et sa compagne Nathalie Ménigon.

Olivier, baptisé « Raymond la science », participe à plusieurs « opérations de financement », semble être mêlé au vol de *l'Escamoteur* de Jérôme Bosch, commis au musée de Saint-Germain en décembre 1978, et prend part au mitraillage de la façade du CNPF qui, le 1er mai 1979, marque la naissance d'Action directe.

Frérot le minutieux

Mais, « Raymond la science » se sépare officiellement de Rouillan en août 1982. Le distinguo entre les deux branches, l'une « internationaliste », l'autre « nationaliste », introduit *a posteriori* par les spécialistes de la lutte antiterroriste, constitue toutefois un raccourci commode.

En réalité, lorsque cette partition intervient, le groupe lyonnais est déjà opérationnel et a réalisé, à Paris, un premier attentat à l'explosif « autonome ». Pour constituer son groupe, Olivier s'est mis à recruter, usant d'un fort pouvoir de conviction, de la séduction, et n'hésitant pas, quelquefois, à retenir des disciples par la menace.

Le plus fidèle séide d'Olivier est, à l'évidence, Frérot. Envoûté, ce fils d'un petit industriel du Jura, coupe, dès 1971, les ponts avec sa famille après avoir abandonné ses études, travaille en usine et dérive vers le fanatisme. Dans une lettre adressée à Olivier, il envisage, un jour, de se sacrifier pour son « maître ».

Pour complaire à celui-ci, Frérot est allé faire son service dans un régiment parachutiste, le 1er RIPMA, à Bayonne, afin de s'initier notamment au maniement des explosifs. Sur le livret militaire du sergent Frérot, ses supérieurs ont noté : « *Très bon élément, sportif, discipliné, qui s'intéresse aux techniques de saut, explosifs, combats...* ». Dans le groupe, Frérot sera l'artificier, l'homme de main omniprésent, parant aux défaillances des autres, même s'il ne cesse de s'accuser de « *lâcheté* » et de renier sa « *carrière fasciste* ».

Avant d'être arrêté, le 2 novembre 1987, comme simple voleur de vélomoteur, dans un parking de Lyon — en échangeant toutefois quelques coups de feu avec deux gardiens de la paix (*le Monde* daté 29-30 novembre 1987), — Frérot avait joué le rôle le plus actif au sein du groupe puis tout au long de sa « cavale » solitaire. L'enquête fait peser sur lui les plus lourdes charges : il est considéré comme le coauteur (avec Olivier ?) du meurtre de Henri Delrieux, convoyeur de fonds, lors de l'attaque à main armée du 29 octobre 1980, à la BNP de Caluire (Rhône) ; comme le meurtrier présumé du général de gendarmerie Guy Delfosse, tué de cinq balles tirées à bout portant, le 27 mars 1984, au cours de l'attaque d'une BNP, à Lyon ; comme le responsable de la mort de l'inspecteur divisionnaire Marcel Basdevant, tué par l'explosion de la bombe déposée au siège parisien de la brigade de répression du banditisme le 9 juillet 1986.

A ces homicides s'ajoutent des tentatives d'homicide et des violences. Parce qu'il considère les employés de banque comme des « *valets du capital* », Frérot n'hésite pas à brutaliser ceux qui lui résistent. Ainsi, les 30 mars et 7 décembre 1981, dans la même agence du Crédit lyonnais, cours Gambetta à Lyon (la bande ne répugnait pas à attaquer deux fois le même établissement, on compte ainsi cinq « doublons »), s'acharne-t-il sur un employé.

Mêmes déchaînements, le 24 avril 1981, dans une BNP, le 2 juin 1981, au Crédit du Nord, les 19 janvier et 18 février 1982 à la Société lyonnaise, où Frérot participe à une odieuse mise en scène, photographiée au polaroïd. Plus grave, le 5 juillet 1982, dans une banque de Saint-Chamond (Loire), le « chef de l'opération » tire une balle blessant le caissier à la tempe et le 29 juillet 1983, à Saint-Etienne, un client qui tente de s'interposer reçoit une balle dans le ventre.

L'expérience et la minutie de Frérot le bricoleur ont permis au groupe d'exécuter une soixantaine d'opérations sans se faire prendre. Les documents découverts à Saint-Etienne ont révélé que cent cinquante agences bancaires avaient été repérées très en détail.

Les repérages ne concernaient pas seulement des objectifs « alimentaires ». Après son arrestation, les policiers trouvèrent sur le vélomoteur de Frérot une liste de personnalités - MM. Laurent Fabius, Charles Pasqua, Guy Lux notamment, — dont certaines, comme MM. Charles Hernu, Lionel Jospin ou Edgard Pisani, avaient été l'objet d'une surveillance particulièrement étroite. Ainsi, pour M. Pisani, Frérot avait-il noté les commerces qu'il fréquentait, le chronométrage de la minuterie de son immeuble et... le numéro de la clé de contact de sa voiture !

Le noyau dur

A côté de l'initiateur et de l'organisateur, le groupe s'appuyait sur un noyau dur : Joëlle Crépet, Emile Ballandras et Bernard Blanc.

Compagne d'Olivier, Crépet n'est pas pour autant son égérie. C'est seulement fin 1979 que cette infirmière sans histoires, issue d'une famille ouvrière des environs de Montbrison (Loire), fait la connaissance d'Olivier. Davantage séduite par la personnalité de celui-ci que par sa doctrine, elle ne le quittera plus. Passionnée de moto, Crépet participe à la plupart des attaques à main armée, durant lesquelles son rôle consiste à « neutraliser » les clients qui se présentent.

C'est sur des bases plus clairement idéologiques qu'Emile Ballandras a opté pour la clandestinité. Né en 1949 à Crest (Drôme), dans une famille relativement aisée, il fréquenta l'école des Arts et métiers de Cluny, mais renonça à devenir ingénieur pour entrer comme OS à la CGE-Alsthom. Militant de la Gauche prolétarienne, il rencontra Olivier et Frérot dès le début des années 70. On le retrouve dans la majorité des « braquages » commis jusqu'à 1984. Mais, curieusement, il s'est séparé du groupe lorsque, le 10 octobre 1984, il est arrêté, à Lyon, en flagrant délit d'attaque à main armée, solitaire mais avec prise d'otages. Condamné à douze ans de réclusion, il se déclare « *révolutionnaire professionnel* », sans mentionner Action directe. Ce n'est qu'après le déchiffrage des archives qu'un rapprochement pourra être fait. Les enquêteurs sont persuadés qu'il est impliqué dans la fusillade au cours de laquelle le brigadier Guy Hubert a été tué le 3 novembre 1981 à Lyon.

Bernard Blanc est, comme Crépet, issu d'une famille modeste de la Loire. Il est décrit comme un adolescent équilibré, sportif, pas politisé. Après son bac, il s'inscrit à la faculté pour des études de psychologie. En 1981, sa rencontre avec Olivier lui est fatale. Il s'immerge dans la conspiration puis les actions de commando. Le 1er août 1985, Blanc avait été arrêté à Saint-Etienne. Il changeait la serrure d'un garage renfermant une voiture volée. Malgré ses vingt-cinq ans, les policiers l'avaient pris pour un quelconque voyou...

Le deuxième cercle et la filière antillaise

Parmi la quinzaine de personnes ayant gravité autour d'Action directe Lyon, on retrouve, en plus de Crépet, quatre jeunes femmes, séduites par la promesse d'aventures plus que par la volonté de changer le monde.

Josette Augay, qui partage, de 1979 à 1981, la vie de Frérot, a été poussée dans ses études par ses parents, de condition modeste. Elle fait « socio » puis devient éducatrice. Militante, sans excès, elle ne joue qu'un rôle d'intendance dans le groupe, supportant mal la schizophrénie ambiante et les stériles « bouffes-discussions ». Chargée d'écouter la fréquence de la police, ou de préparer des faux-papiers, elle s'exécute. Mais, lorsqu'elle est arrêtée, en 1986, cet épisode de sa vie lui semble un vieux cauchemar.

Cette impression est encore plus nette pour Nicole Faure, vingt-huit ans, qui s'est mariée et attend un enfant lorsque le SRPJ l'interpelle. Elle a rompu avec le groupe, en 1983, après une dérive d'un an. Des liens sentimentaux, avec Blanc, né dans le même village qu'elle, l'ont entraînée à jouer surtout les porteuses de valises.

Chantal Clairet, avait, elle aussi, tiré un trait définitif sur dix-huit mois d'égarement - du début 1980 à l'été 1981 — au cours desquels elle est soupçonnée d'avoir participé à cinq attaques de banques lorsqu'elle tombe entre les mains de la police. Avec un BEP de secrétariat, cette fille de paysans de la Loire, née en 1960, était vendeuse lorsque Crépet l'attira dans le groupe.

C'est par Frérot, son amant, rencontré, fin 1979, à Lyon, que Pascale Turin a été mise en relation avec Olivier, qui la séduit. Elle a alors vingt-deux ans, un bac littéraire, une année d'architecture. Elle rendra au groupe des petits services : hébergement, cache de matériel, etc. Juste avant de rompre avec Action directe, elle fera une recrue : Jean-Pierre Succab.

Guadeloupéen, Succab s'intéresse davantage au football qu'à la lutte des classes. Mais il tombe à pic pour donner au groupe une caution « anti-impérialiste ». Succab a rallié à la « cause » deux autres Antillais, Alain Eket, ancien adhérent du Parti communiste, et Jean-Charles Laporal, nés respectivement en 1948 et en 1959 à Pointe-à-Pitre.

Un raid organisé contre l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, à Lyon, tourne carrément à la farce. Eket, chargé de dicter à une secrétaire un texte dénonçant la « *déportation des jeunes des DOM-TOM* », s'embrouille et Frérot, venu à la rescousse, improvise une délirante tirade, inexploitable. *Exit* la filière antillaise...

Le groupe s'adjoignit aussi quelques personnages tels que Daniel Reynaud, quarante-trois ans, frère du gangster Guy Reynaud, dont la bande réalisa, voilà près de vingt ans, des attaques spectaculaires ou sanglantes, au Carrefour de Vénissieux et au casino de Charbonnières — écroué pour avoir procuré des armes au groupe ; Mouloud Aïssou, plombier, né à Lyon en 1956 mais de nationalité algérienne, souçonné d'avoir participé à deux attaques de banques, en 1980 et 1981.

Dans cette nébuleuse apparaissent encore d'autres comparses : Renaud Laigle avait vingt ans lorsqu'il commença par cacher des armes et par héberger le noyau dur dans la propriété de ses parents. Il finit par commettre des vols à main armée. Terrorisé par Olivier il tenta de fuir avant d'être arrêté à l'aéroport de Munich (RFA) (*le Monde* daté 18-19 octobre 1987) ; Henri Cachau-Hereillat, né en 1961, animateur de MJC, parvint à se maintenir à la lisière des actions violentes. Il se contenta de prêter la maison de ses parents pour des séances de tir, et de cacher des armes. Incapable de les retrouver, il dut verser une « amende » de 10000 francs et fut exclu du groupe. La liste n'est pas complète...

Action directe Lyon ce fut aussi des contrastes : à côté d'opérations orchestrées avec une rigueur militaire, des opérations ratées. Par exemple, le 20 décembre 1985, le groupe place une charge explosive pour ouvrir une brèche dans une Caisse d'épargne de Lyon. La charge est mal dosée, une grande partie des locaux est anéantie, et Frérot ne retrouvera jamais l'argent sous l'amas des décombres... Les enquêteurs ont, eux aussi, fait des erreurs : le 20 décembre 1986, Frérot ne vint pas à un rendez-vous dans un parking de la Part-Dieu, parce qu'il avait détecté la présence de policiers ; le 9 septembre 1987, après la découverte fortuite de la cave lyonnaise où se terrait le terroriste, l'intervention voyante d'un équipage de police-secours, le fit décamper.

Mais la chance a fini par tourner. « *Je n'ai rien à déclarer* », rabâche Frérot depuis son arrestation. Il avait déjà tout écrit.

ROBERT BELLERET.
Avec la collaboration de JEAN-PHILIPPE LECLAIRE.

Soixante crimes et délits en six ans

- 60 crimes ou délits perpétrés en six ans, 4 morts, plusieurs blessés, 56 plaignants.
- 10 000 pages de procès verbaux, 1 000 scellés, 150 kilos d'archives.
- 150 établissements bancaires repérés, parfois mis sur écoute téléphonique, 100 personnalités « fichées ».
- Plus de 20 garages ou box loués, près de 10 appartements utilisés.
- 22 véhicules volés, en réserve, des dizaines de faux papiers.
- 19 armes retrouvées, dont 6 pistolets mitrailleurs.
- 3,5 millions de francs de butin, absorbés par l'intendance ou réinvesti dans la logistique.

R.B.

● 2 816 suspensions de permis de conduire au cours du week-end. — Le ministre de l'intérieur annonce que 2 816 suspensions de permis de conduire ont été infligées aux automobilistes au cours du dernier week-end du mois d'août. 443 permis ont été suspendus sur-le-champ par les préfets. 1 833 contrevenants se sont vus punis d'une « suspension différée ». Les autres conducteurs sanctionnés ont été supris en état d'ivresse. Au cours du « pont » du 14 août, on avait dénombré 2 426 suspensions de permis de conduire.

Mme Mireille Delmas-Marty présidente de la commission Justice pénale et droits de l'homme

M. Pierre Arpaillange, ministre de la justice, vient de constituer une commission Justice pénale et droits de l'homme. Elle aura pour mission de prolonger et d'étendre la réflexion à partir d'un projet de Code pénal déposé en février 1986 au Sénat, « *fruit*, selon la chancellerie, *d'un important travail accompli par une commission présidée par M. Robert Badinter* ».

La commission, présidée par Mme Mireille Delmas-Marty, professeur à l'université Paris-Sud, rendra un premier rapport au cours du prochain trimestre.

Les travaux porteront sur la procédure pénale ; l'exécution des peines, notamment de longue durée ; la qualité de la loi pénale, qui devrait être plus « *accessible* » et présenter « *une gamme de sanctions suffisamment diversifiées* » répondant aux « *différentes situations à sanctionner* », et enfin sur l'Europe des libertés, en « *favorisant l'application de la Convention européenne des droits de l'homme* ».

En ce qui concerne la procédure pénale, l'un des premiers objectifs sera « *l'accélération des procédures pour lutter contre la lenteur* » des décisions de justice. « *A cette fin*, précise la chancellerie, *des référés en matière pénale pourraient être instaurés.* »

En plus de la présidente, la commission comprend neuf membres : Me Yves Baudelot, avocat à Paris ; MM. Guy Braibant, président de section au Conseil d'Etat ; André Braunschweig, président de chambre honoraire à la Cour de cassation ; Jean-Paul Costa, conseiller d'Etat ; Bruno Cotte, directeur des affaires criminelles et des grâces ; Jean-Pierre Dintilhac, sous-directeur à l'administration pénitentiaire ; Mme Renée Koering-Joulin, professeur à l'université Robert-Schumann de Strasbourg ; Me Henri Leclerc, avocat à Paris ; M. Pierre Truche, procureur général à Paris. Le secrétariat est assuré par Mme Christine Chanet, conseiller technique au cabinet du garde des sceaux, et M. Marc Plum, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice.

SCIENCE & VIE
TOUS EMPOISONNÉS AUX MÉTAUX LOURDS
Nous nous empoisonnons tous à notre insu avec des polluants plus dangereux que les déchets radioactifs et organiques réunis : les métaux lourds. Science & Vie dresse le bilan inquiétant de cette sournoise invasion.
ÉGALEMENT AU SOMMAIRE :
• Bébés prématurés : la technique et l'éthique.
• Vins : fraude désormais impossible.
• La terre se réchauffe déjà.
N° 1 DE LA PRESSE SCIENTIFIQUE

Culture

THÉATRE

« Eclat » à Aurillac

Les paradoxes du théâtre de rue

A Aurillac, pour la troisième année consécutive, le théâtre est sorti de son cadre. La surprise est venue des Soviétiques – les Licedei – et de leur remake d'une « Catastrophe » orchestrée par des clowns, pas très loin de Tchernobyl.

On a joué dans des parkings, une carrière, un marché aux fromages – Cantal et Aurillac obligent, – sur et dans l'eau encore, au cours d'Eclat 88, le festival européen de théâtre de rue créé il y a trois ans par Lieux publics. Ce Centre national de création pour les arts de la rue est une institution culturelle pas vraiment classique, pas plus d'ailleurs que son créateur et directeur, Michel Crespin. Cette année, il a signé par exemple des *Illuminations* à Marne-La-Vallée : une intervention plastique avec des néons multicolores soulignant les façades des immeubles allumés à leur guise par les habitants eux-mêmes.

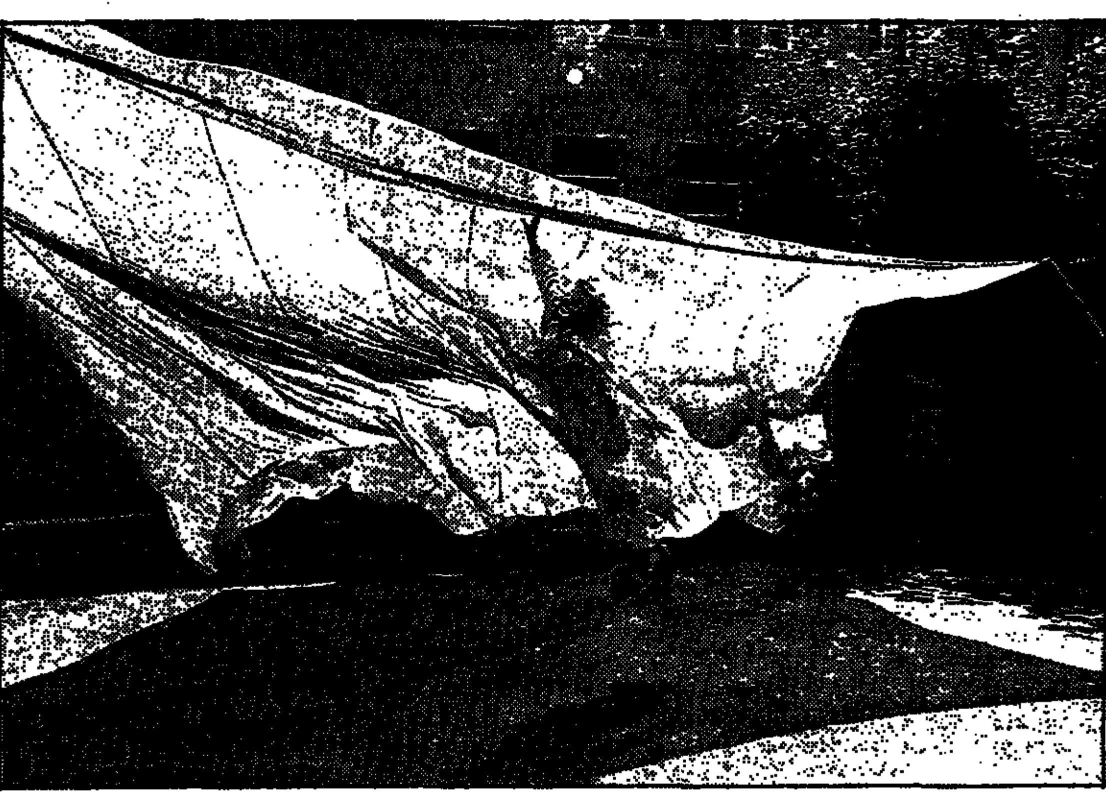
Pour Michel Crespin, le théâtre de rue (et non *dans* la rue, précise-t-il) est un terme générique qui désigne toute forme théâtrale saisie d'une double préoccupation : l'espace collectif et ses hôtes de passage, c'est-à-dire ce public populaire dont rêve tout créateur. Auprès du maire (socialiste) d'Aurillac, René Souchon, il a trouvé un interlocuteur attentif. Ainsi est né, en 1986, Eclat, festival européen de théâtre de rue qui a déjà accueilli Zingaro, le Théâtre de l'Unité, le Royal de luxe, le Footsbarn Theatre ou les Espagnols de la Cubana. Et depuis trois ans, fin août, Aurillac, cité paisible entre ses montagnes vertes, est devenue le grand rendez-vous des nouveaux baladins. Comme le dit sans détours le directeur d'un supermarché qui sponsorise le festival (1), la ville, touchée elle aussi par la crise économique, se doit de jouer deux cartes : tourisme et culture.

Succès à double tranchant

Cette année, les hôtels, les centres d'hébergement affichaient complet. Succès à double tranchant, qui a souligné les paradoxes du théâtre de rue. Car on a eu du mal, dans la foule, à voir déambuler des pingouins musiciens (Crazy Idiots, Angleterre) ou les hommes-orchestres du Die Audio-Gruppe de Berlin, dont la prestation, par ailleurs, n'avait vraiment rien de révolutionnaire. On est resté également sceptique devant ce qu'on a pu apercevoir du *Chaos folklorique* créé par le groupe français Turbulence : un collage – avec paroles – d'images brutes, de sons radiophoniques, de clichés sur la mode, le football, le mariage et la mort.

Il est vrai que le spectateur de théâtre de rue doit s'armer de patience, faire preuve de bonne volonté, piétiner parfois longtemps. Ainsi, pour pénétrer dans le manège d'*Une affaire qui tourne*, une création pour Aurillac concoctée par Ilotopie, une compagnie dont la réputation, en matière d'interventions urbaines, n'est plus à faire. Cette *Affaire qui tourne* mériterait d'être rodée. Mais elle ne manque pas d'invention. Entre la Foire du Trône et le théâtre d'atmosphère, on s'embarque pour cinq minutes de *Paris-Dakar* ou de *Noir samedi soir*, brèves séquences interprétées avec force bruits et fumigènes par les comédiens devant une quarantaine de spectateurs sagement assis dans des carcasses noires et blanches encastrées les unes aux autres... La compagnie avait également ancré à Aurillac, son « Ile aux Topies », une île des mers du Sud entièrement démontable, un rêve en forme de carte postale pour tous, qui a déjà fait le tour de l'Europe.

Pour son spectacle *Alma de serpiente*, le Catalan Alberto Vidal avait élu un lieu plus secret : une carrière à flanc de campagne. C'est un homme de théâtre au lourd passé : il a enseigné l'acrobatie et l'improvisation au Piccolo Teatro de Milan, le Butoh en Estrémadure, il a travaillé avec Kazuo Ohono, réalisé des courts métrages, étudié le théâtre religieux en Inde et en Indonésie... Son spectacle s'apparente à la messe, à un rituel parfois fascinant. Mais un peu plus de simplicité ne lui ferait pas de mal.


CL. BRICAGE
Aurillac, grand rendez-vous des nouveaux baladins.

Les clowns héros de notre temps

On applaudit en revanche sans réserve le travail de la Mandragore : une troupe belge. On la reverra au Théâtre du Ranelagh, à Paris, dès le 12 septembre, avec un cinémodrame inspiré de Frankenstein. Derrière un écran, des comédiens interprètent, en direct, *l'Etrange Monsieur Knight*. Un jeu qui mime parfaitement le rythme saccadé et fiévreux du cinéma muet. Tout – du trucage à la synchronisation – est impeccable, avec la pointe nécessaire d'ironie.

Après ce travail de mime revigorant, on attendait la venue des Licedei, cette équipe de comédiens soviétiques qui, cette année à Leningrad, ont fêté leurs vingt ans de « *clownerie* », comme le dit joliment le metteur en scène Slava Polunin. Elle était bien au rendez-vous. Non tant avec *Assissaï Revue*, une série de numéros, tendres et poétiques, interprétés par des clowns blancs ou les augustes des temps modernes. *Assissaï Revue*, est certes du beau travail, mais à lui seul il ne justifiait pas la solide réputation de créateurs insolites qui précédait les Licedei.

Le projet européen des Licedei

Tout a basculé, le soir, sur ce parking où les mêmes clowns bonimenteurs ont donné un spectacle totalement délirant : *Catastrophe*. Imaginez un vieux bus recouvert de cartons d'emballage, un sol jonché de pneus et autres vestiges de civilisation, des drapeaux blancs, des héros casqués et bottés. Une douce panique saisit peu à peu l'ensemble, les haut-parleurs déversent des tonnes de musique, des volutes d'épaisse fumée orange noient la foule, des flammes surgissent, les héros trépassent, non sans avoir lutté avec bravoure contre le feu. Les clowns, qui tiennent le rôle quasi brechtien du narrateur, courent en tous sens avec des brancards. Tout s'achève en une scène apocalyptique avec l'arrivée des pompiers qui déversent des hectolitres de mousse blanche... Les spectateurs enfumés toussent, les pieds dans cette neige carbonique – en fait du Teepol inoffensif. Les comédiens, eux, sont engloutis sous la marée blanche.

Les Licedei faisaient étape à Aurillac, après une tournée d'un mois et demi aux Etats-Unis. Ils ont fait le tour du monde et ils sont, en URSS, des stars. Ils travaillent en particulier pour la télévision, qui diffuse chaque jour dix minutes de leurs « clowneries ». Après quelques années confidentielles, les Licedei ont, depuis 1981, leur théâtre et leur école à Leningrad. Ils ont constitué une vidéothèque théâtrale mondiale, organisé en 1982 un premier festival de pantomime, puis en 1985, un premier festival international de mime et de clowns. Influencés au départ par Charlie Chaplin et le mime Marceau – que le metteur en scène Slava Polunin accompagnera lors d'une tournée en URSS, – les Licedei ont voulu aussi renouer avec la tradition du théâtre russe, de Stanislavski à Meyerhold. « *On prétend, chez nous comme ailleurs*, dit Slava Polunin, *que le cirque est fatigué. C'est vrai. Mais nous essayons de faire renaître cet art, sa poésie, sa philosophie.* »

Renouer avec la désinvolture conquérante du théâtre forain, sortir du cadre de scène traditionnel, provoquer un contact direct avec le public, conserver le goût de l'improvisation, c'est ce que cherchent les Licedei. Ils ont pour 1989 un grand projet : « La caravane du monde » (ou de la paix, en russe, c'est le même mot : *mir*). Pendant plusieurs mois, une théorie de camions qui hier transportaient les SS-20, sillonnera les routes européennes, de Moscou à Paris, via Berlin, Varsovie, Vienne. A bord, une troupe de comédiens, ceux du Licedei, du Footsbarn, les Catalans Els Comedians et bien d'autres encore.

Les télévisions devraient relayer ce nouveau théâtre forain, à l'échelle de l'Europe.

ODILE QUIROT.

(1) Le budget d'Eclat est de 1 million de francs, (sans compter les services en nature) dont 250 000 F en provenance du mécénat, à part égale avec la subvention du ministère de la culture. Le reste du budget est pris en charge par Lieux publics, la ville d'Aurillac et l'Adaca, le centre de développement culturel. La région, elle, se sent peu concernée...

● **Théâtre, opéra et mémoire : un colloque à Cerisy.** – Jusqu'au 7 septembre, un colloque réunit au centre culturel international de Cerisy-la-Salle des metteurs en scène, des décorateurs (Daniel Mesguish, Bernard Sobel, Iannis Kokkos, Christian Rist, Jean-Marie Villégier) et des conférenciers dont Bernard Dort, Georges Banu, Jean-Michel Desprats, Jean-Loup Rivière. L'objet des débats : la mémoire imaginaire du théâtre et de l'opéra ; mémoire mythique ou photographique, mémoire de l'acteur, mémoire du metteur en scène (tél. : 33-46-91-66).

Au cours de la 13e NUIT DES CÉSARS, le 12 mars 1988, M. Eric BLANC a imité M. Henry CHAPIER dans des conditions qui l'ont heurté.

Eric BLANC, l'ACADÉMIE DES CÉSARS, la Société ANTENNE 2, n'ont pas voulu porter atteinte à Henry CHAPIER et tiennent à lui exprimer leurs regrets.

Ils l'assurent au contraire de l'estime qu'ils ont de lui, tant pour son talent que pour la capacité de ses efforts afin, notamment, de promouvoir le cinéma.

CINÉMA

Le grand retour de Laurel et Hardy

Un couple idéal

A partir du 31 août, le cinéma Action Ecoles présente plusieurs films de Laurel et Hardy. Pour retrouver les joies du comique de l'enfance.

On ne les a pas vraiment oubliés mais, tout de même, c'est loin. Ils appartiennent à la fin du cinéma muet, aux années 30. Adorés des enfants qu'on emmenait les voir le jeudi, alors jour de congé scolaire. La ritournelle guillerette qui servait d'indicatif à leurs films mettait, dès les premières mesures, les salles en joie. On riait d'avance. Ils arrivaient sur l'écran, inséparables. Laurel le maigre, Hardy le gros. Des voix françaises à l'accent américain les doublaient. Elles leur allaient parfaitement. C'étaient leurs voix, autant que les vraies dans les versions originales. Un coup de chance. Leur comique n'en fut jamais altéré.

Laurel et Hardy : un tandem, un couple comique jamais égalé, jamais remplacé. Une entité. A l'époque de Raymond Queneau et de sa *Zazie dans le métro*, les intellectuels, reprenant la tradition populaire d'avant-guerre, disaient à leur tour dans le jargon des enfants « Loréléardi ». On avait fini par analyser gravement un style burlesque qui n'avait pas eu les honneurs de la consécration historique en son temps, Chaplin ayant tiré à lui toute la couverture.

Arthur Stanley Jefferson, qui deviendra Stan Laurel, naît en 1899 en Angleterre, dans le Lancashire. Il fait très tôt du théâtre, du music-hall. Il entre dans la troupe de l'entrepreneur de spectacle Fred Karno, où il est parfois la doublure d'un certain Charles Chaplin. En 1912, Karno et ses clowns vont en tournée aux Etats-Unis et, cinq ans plus tard, Stan Laurel débute au cinéma. Seul.

Oliver Norvell Hardy naît aux Etats-Unis, en 1892. Orphelin de père, jeunesse difficile. Il mange de la vache enragée, vagabonde avec des comédiens ambulants. Un jour, il part pour Hollywood. Lui aussi débute au cinéma. Seul. En 1925, Laurel est un acteur connu, Hardy un comédien de complément obscur. Et puis le producteur Hal Roach les prend sous contrat. En 1927, ils sont pour la première fois partenaires, dans un court métrage : *Slipping Wives*. L'association va durer plus de vingt ans, de courts métrages en longs métrages, du muet au parlant. C'est un mariage. Pour faire rire, Stan Laurel et Oliver Hardy (Stan et Ollie) doivent apparaître l'un à côté de l'autre. Stan a le visage long et la mine ahurie, l'air d'un benêt qui ne sait pas se débrouiller dans la vie, sur qui vont fondre toutes les catastrophes. Hardy a la figure arrondie, la mine suffisante, une petite moustache « à la Charlot », l'assurance d'un homme corpulent, solide sur ses bases. Tous deux portent des chapeaux melons, des vestons étriqués, des pantalons sans plis qui ont des prétentions à l'élégance. Hardy est le chef. Il commande, il décide. Pourtant, quand une peau de banane traîne par terre, c'est lui qui glisse dessus et qui tombe. C'est lui qui reçoit les valises sur la tête, disparaît dans les flaques d'eau et reçoit – par erreur – des coups de pied au cul. Il se croit intelligent et fort : il est idiot. Il tient son compère sous sa domination mais le « faible » Laurel, roi de la gaffe et de la maladresse a, mine de rien, toujours l'avantage.

Quand Laurel a une idée, Hardy la reprend à son compte, gonflé de vanité comme un dindon. Les idées de Laurel exécutées par Hardy tournent en catastrophes. Alors la colère de Hardy se déchaîne. Laurel se met à pleurnicher, à geindre comme un bébé. Et le processus recommence. Indéfiniment. On ne s'en est jamais lassé. Les gags faisaient toujours mouche et ces deux personnages étaient des caractères. Amis, complices dans les aventures saugrenues et dans les infortunes. Quand ils étaient mariés, pour les histoires que souvent ils inventaient, ils étaient forcément aux prises avec leurs épouses et leurs belles-mères. Des harpies, selon la vieille tradition du comique burlesque. Dans *les Joies du mariage*, pour déceler un trou dans la coque d'un bateau qu'ils viennent d'acheter, ils le remplissent d'eau. Et puis Hardy épouse la sœur de Laurel (jouée par Laurel), et Laurel la sœur de Hardy (jouée par Hardy). Etrange jeu de miroir, car Mme Laurel fait les frais des étourderies de Mme Hardy. Dédoublés et travestis, les deux comiques sont aussi leurs enfants dans *les Bons Petits Diables* et leurs frères jumeaux dans *C'est donc ton frère*.

Des pièges à rat pour le fromage suisse

Comme on ne prête qu'aux riches, on leur attribue jusqu'à la réalisation des films. Qu'importe que James Parrott ait assuré la mise en scène de *Sous les verrous* (1931), folle parodie d'*Halleluyah*, de King Vidor, et de *Big House*, de Paul Fejos. George Rogers et Lloyd French ont signé *les Chevaliers de la flemme* (1933) ; Hal Roach et Charles Rogers *Fra Diavolo* (1933) ; James Horne et Charles Rogers *la Bohémienne* (1936) ; James Horne a signé *Bons pour le service* (1935), parodie des *Trois Lanciers du Bengale* ; William Seiter *les Compagnons de la nouba* (1935) ; John Blystone *Les montagnards sont là* (1938) ; Alfred Gouldin *les As d'Oxford* (1940) et Gordon Douglas *Laurel et Hardy en croisière* (1940).

Et qu'est-ce qu'on retient ? Eux, toujours eux, leurs conduites saugrenues, leurs bêtises. Il n'y a que Laurel et Hardy pour se faire représentants de pièges à rats dans les fromageries suisses, transporter un piano sur un pont de cordage au dessus d'un précipice et se trouver face à face avec un gorille. C'est dans *Les montagnards sont là*, comme la scène extraordinaire où Laurel se roule dans les plumes blanches de poulet pour faire croire à un chien Saint-Bernard qu'il est en perdition au milieu de la neige et s'approprier le tonnelet de rhum pendu au cou de l'animal.

Ainsi, mais il y aurait tant et tant à citer, sont-ils devenus légendaires. En 1951, malgré la profonde évolution du cinéma comique, ils soulevaient encore l'hilarité dans *Atoll K*, qu'ils avaient tourné en France sous la direction de Leo Joannon. Ils tombèrent malades presque ensemble. En 1955 Stan Laurel était frappé d'hémiplégie, en 1956 Oliver Hardy d'hémorragie cérébrale. Il perdit l'usage de la parole et mourut le 7 août 1957. Laurel, diminué, vécut encore quelques années auprès de sa femme. Une crise cardiaque l'emporta le 23 février 1965. On s'en voudrait de cette note triste si quelques films ne revenaient pas, aujourd'hui, pour nous réjouir.

JACQUES SICLIER.

JAZZ

Le festival international de Willisau

Un village inattendu

Géraniums, clochetons, maisonnettes (proprettes), prairies très vertes, vaches parfaitement typiques, Willisau peut à bon droit passer pour une allégorie de la Suisse. Un résumé de ses qualités. Une carte postale grandeur nature « en vrai ». Le décor idéal pour festival de cloches, concours de sabots ou exposition de fourches.

Or, pas du tout. Depuis 1966, Willisau est le théâtre tranquille du festival de jazz d'avant-garde le plus plaisant d'Europe. Ailleurs, spécialement aux Etats-Unis, la question est encore plus vite expédiée : plaisant ou non, ce genre de manifestation n'existe même pas.

Niklaus Troxler habite Willisau. Il est graphiste. Il a le goût de ces musiques fortes, trouveuses, étranges. Il ne s'est jamais demandé si elles sont d'avant-garde ou pas. Dans le village, il s'est toujours gardé de poser publiquement la question. Elle lui paraît convenue, artificielle, sans objet. Et voilà comment l'on monte le festival le plus bizarre avec l'air le plus naturel du monde. Parce que tout le pays fréquente le festival de Willisau sans le moindre état d'âme... Les gens aiment la musique, c'est tout. Et les affiches de Troxler sont belles.

Une fois par an, tous charmes dehors, le village reçoit sans sourciller les expériences les plus rares.

C'est le séjour idéal pour fin de l'été. Vous irez au café, à l'auberge, chez l'habitant, dans le beau hangar aux musiques, à la campagne : partout votre promenade est jalonnée de noms mythiques que l'on a collés aux chemins, aux places, aux plats cuisinés. Personne n'a jamais osé prévenir Willisau que Niklaus Troxler invite les musiciens qui ne font pas partie du goût standard, des tournées préfabriquées et des modes intéressées. Willisau aime les musiques qu'aime Troxler depuis plus de vingt ans.

Après le millier d'improvisateurs qui ont défilé ici, sont annoncés cette année : Ornette Coleman, Kirene Schweizo, Chris McGregor, Randy Weston, Andrew Cyrille, Jimmy Giuffre (absent de tous les festivals de l'été !), André Jaume, David Murray, Jack DeJohnette, Butch Morris, Ray Anderson, Robin Eubanks, Bill Frisell, Tim Berne, Ronnald Shannon Jackson, Herb Robertson, Archie Shepp, et tous ceux qu'on ne connaît pas, parce que c'est justement à Willisau qu'on les découvre...

FRANCIS MARMANDE.

★ Festival international de Willisau (canton de Lucerne, Suisse), du 1er au 4 septembre (tél. : 045-81-27-31).

23e FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS

« PASSION SELON St-MARC » de C.P.E. BACH
Église St-Séverin
31 Août

MESSIAEN
« La Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ »
250 exécutants
Église St Eustache
7 Septembre

« CANTATES » et « ORATORIO DE NOËL »
G.A. HOMILIUS
(dernier élève de J.S. BACH)
Église St Séverin
14 Septembre

Renseignements : (1) 48 04 98 01

Avec le concours de la Fondation FRANCE TELECOM et de la Direction Régional d'Ile-de-France

CALENDRIER DES ADMINISTRATEURS DE CONCERTS

SALLE PLEYEL Lundi 5 septembre 20 h 30 Entrée libre (p.a. Valmalète)	ORCHESTRE FRANÇAIS DES JEUNES Dir. : Emmanuel KRIVINE Sol. : Mischa MAISKY violoncelle BRAHMS, SCHUMANN RAVEL, GERSHWIN



Culture

CINÉMA

A la Mostra de Venise : « Cher Gorbatchev », de Carlo Lizzani, « Encore », de Paul Vecchiali, « Bac ou mariage », de Jean Rouch et Tam-Sir Doueb

Différentes formes de la peste

De Staline au SIDA, deux metteurs en scène nous présentent quelques formes de la peste.

« Cher Gorbatchev » : ce sont les premiers mots qu'une vieille dame, Anna Larina, la veuve de Nicolas Boukharine, compagnon de révolution de Lénine et de Staline, adresse au nouveau maître de l'URSS dans une requête en réhabilitation de son mari. La vraie compagne de Boukharine était hier présente au Lido, figure émouvante et digne, dans la grande salle à manger de l'Hôtel des Bains. A l'écran, aujourd'hui, c'était Flaminia Lizzani qui lui prêtait son jeune visage pour autrefois, face à Harvey Keitel en Boukharine, dans ce qui fut leur dernière nuit, leur ultime conversation.

Quand elle était petite, raconte Anna Larina, à onze ans, elle habitait une maison sur le fleuve près du Kremlin, en compagnie de Staline et de Boukharine. Elle était éprise de ce dernier et lui écrivait des poèmes, mais Staline les interceptait en promettant de les porter à leur destinataire. Plus tard, quand elle eut seize ans et lui quarante, ce qui devait arriver arriva. Plus tard encore, ce qui n'aurait jamais dû arriver devint l'Histoire et, dans la nuit du 27 au 28 février 1937, Nicolas demande à Anna d'apprendre par cœur son testament politique, la lettre qu'il destine *« aux futures générations des dirigeants du parti »*. Elle proteste, se rebelle, lui ne se fait pas d'illusions sur ce qui l'attend. Kamenev et Zinoviev ont été fusillés quelques jours plus tôt, la machine infernale qu'est devenu Staline ne s'arrêtera pas (*« Si Staline se suspectait lui-même, la Tchéka lui fournirait aussitôt la preuve de sa culpabilité »*). D'ailleurs, cet appartement où ils vivent avec leur bébé fut celui de Staline ; c'est là que sa femme s'est suicidée sans qu'il l'en empêche. Comment le tyran surpporterait-il donc que survivent les anciens amis qui le connaissent si bien ?

Boukharine cherche un micro caché, des miliciens tuent son renard approvoisé, le courant est coupé, remis. A l'aube, Anna sait par cœur la lettre de Nicolas. Il est arrêté, jugé, exécuté un an plus tard. Sa veuve attendra cinquante ans pour qu'aboutisse sa supplique *Cher Gorbatchev*.

Cette belle fidélité et ce long courage ont ému Carlo Lizzani, qui a rencontré Anna Larina et a réalisé très vite ce film qui se veut *« un hommage à cette femme invincible »*. Ancien directeur de la Mostra de 1979 à 1981 et réalisateur, entre autres, de *Chronique des pauvres amants*, Lizzani ne s'est pas dégagé ici d'un académisme assez discret. Moins par goût sans doute que pour aller plus vite, saisir l'événement et, sans prétendre arriver à une grande fresque, recueillir modestement *« quelques notes »* sur les faits mémorables de son temps.

Dans Venise où les algues géantes ont presque disparu – mais ça ne sent pas, – on était prêt à recevoir sereinement des nouvelles d'un autre mal rampant. Paul Vecchiali, déjà venu ici pour *Change pas de main* en 1975 et *C'est la vie* en 1980, présentait *Encore*, un film-événement sur le SIDA. Dès le premier plan, on comprend que Louis (Jean-Louis Rolland) n'a plus envie de sa femme, Sybèle (Florence Giorgetti), mystérieusement. Elle s'énerve, il fuit. C'est à leur fille Anne-Marie (Pascale Rocard) qu'il avoue son intention de partir. Quand Sybèle insiste pour savoir pourquoi, il explique assez crûment son dégoût : *« Quand on fait l'amour, je voudrais être ailleurs, je voudrais que tu sois morte. »*

Virer sa cuti

Elle fait une dépression, il prend le métro. En seconde. Avec les chômeurs qui quêtent et deviendront ses amis. Le temps passe. Sa fille lui demande de faire l'amour avec elle, sa femme aussi. Il refuse. Un clochard-escroc se lance ironiquement dans un discours sur la fin du monde, le péché fatal, le sang corrompu, l'Antéchrist, et Louis rencontre l'instrument de son destin, un moustachu nommé Frantz (Patrick Raynal) qui lui fait virer sa cuti en deux secondes avant de le laisser seul face à sa vérité. Louis aime les hommes. A cause de Frantz, mais sans Frantz, Louis se met au cuir et drague la nuit dans tous les coins perdus où errent les garçons de mauvaise vie.

On s'en doute, après bien des aventures, Louis contracte le SIDA et meurt seul, résolu, consentant. Victime de l'amour ? Oui et non. Il refuse les préservatifs qui lui donnent l'impression de *« faire un hold-up »*. On peut admettre qu'il y ait là une volonté de suicide à la roulette russe, qui n'est pas entièrement innocente.

C'est un curieux cinéma que celui de Vecchiali. Souvent on se dit que les comédiens jouent faux, dans des décors sans intérêt, sur des paroles et une musique absurdes, notamment quand Louis, au mariage de sa fille, alors qu'il est atteint du SIDA, se met à chanter sur une pelouse comme dans une comédie musicale de Jacques Demy, son hymne : *« On va s'aimer, encore et encore, jouir encore et encore »*, un moment de pur surréalisme où le spectateurs s'interroge sur ce qu'il voit vraiment. Il y a d'autres moments bizarres dans ce monde esthétiquement décalé, où quelque chose passe en force, en surprise, peut-être grâce à ce double jeu du vrai et du faux, réellement touchants, dérangeants. C'est une manière trop insolite pour être préméditée, sûrement sincère, qui fait glisser d'un mauvais rire à de bonnes questions et déconcerte à tous les coups. Quelque réserve que l'on ait, il faut reconnaître en toute justice que le public de Venise a beaucoup applaudi.

MICHEL BRAUDEAU.

L'Afrique au cœur

Une jeune fille promise à un barbon... L'Ecole des femmes, version comédie musicale, dans le Sénégal d'aujourd'hui.

Jean Rouch entre en Afrique comme chez lui, sans cérémonie, la caméra sur l'épaule. En toute connaissance de cette cause qu'il défend depuis longtemps. Cette fois, il s'est associé avec une jeune comédienne de vingt-six ans, Tam-Sir Doueb. Après avoir suivi Peter Brook dans le voyage du *Mahabharata* elle a écrit la comédie musicale qui sert d'argument à *Bac ou mariage*.

C'est une histoire vieille comme le monde, mais encore d'actualité du côté de Dakar ou de Bamako. Soukey a seize ans peut-être et de longues, longues jambes de faon. Elle vient de réussir son BEPC. Ses parents, aussitôt, veulent la marier à Tonton Médailles, un vieux très riche, si riche qu'il s'habille *« sur mesure chez Tati à Paris »*.

Soukey se révolte, trouvera un appui chez sa meilleure amie et un fiancé de son âge, le cousin de celle-ci. Le méchant barbon sera providentiellement arrêté pour *« enrichissement trop rapide »*. Soukey pourra poursuivre ses études et épousera plus tard le joli cousin, docteur en droit et fils du ministre *« de l'eau et du courant »*, de surcroît.

Les scènes de comédie, jouées souvent face à nous, comme au théâtre, sont entrecoupées d'intermèdes dansés sur les plages, dans la rue. Parfois, les tambourinaires s'arrêtent et on n'entend plus, même sur les trottoirs de la ville moche, que le bruit rêvé du vent, qui sert d'accompagnement et continue à rythmer les arabesques électriques de la troupe d'adolescents.

Son label « ethnographique » donne à Jean Rouch des droits exorbitants sur le plan technique. Il en abuse ici : reflets dans l'objectifs, montage désinvolte, variations de lumière d'un plan à l'autre. Mais cette négligence, assumée avec un peu de morgue, est largement compensée par la familiarité aiguë, l'intimité vraie que Rouch entretient avec son sujet, avec son terrain.

Il sait formidablement saisir la vérité des gestes, des codes, des signes... Une main noire sur un chapelet de grains, une tache de soleil sur une natte, un fruit dont on sent presque l'odeur sur le sol du marché. Et toute la puissance du patriarcat dans l'image d'un grand fauteuil vide au milieu d'une cour étroite.

Bac ou mariage n'est pas un grand film. Juste un joli croquis exécuté d'une main ferme. Une bouffée d'Afrique.

DANIÈLE HEYMANN.

Trois films soviétiques inédits

« L'été froid de 1953 », d'Alexandre Prochkine

Cavale sanglante

Les hors-la-loi ont investi le petit village, quelques maisons de bois au bord du fleuve. Les représentants de l'ordre sont rapidement maîtrisés, les habitants pris en otage et les femmes sur le point de subir les derniers outrages. Le salut viendra de deux marginaux, méprisés, qui révéleront, grâce à ces événements, leur vraie nature héroïque. Il ne manque à ce classique scénario de western pas un seul coup de feu, pas une bagarre. Rien, sinon l'Ouest américain. Le metteur en scène, Alexandre Prochkine, est russe. Et ce « western-pirochki », tourné en Sibérie en 1987, représente parfaitement les nouvelles tendances d'un cinéma soviétique qui entend dénoncer les méfaits du stalinisme.

L'action se déroule en effet au cours de l'été 1953. Le « Petit Père des peuples » vient de mourir et Béria, avant d'être liquidé, a amnistié les droits communs. La cavale sanglante décrite ici est le résultat de cette ultime « mauvaise action ». Les représentants du pouvoir sont à l'image des hautes sphères : bornés comme le milicien courageux qui périra immédiatement, stupides comme la vieille baderne qui règne sur la pêcherie locale ou corrompus comme le tenancier du bazar d'Etat, un profiteur doublé d'un lâche. Les héros « positifs » sont des condamnés politiques. Ils achèvent de purger, dans ce trou perdu, leurs quatorze ou quinze ans de détention. Le message, sans ambiguïtés ni fioritures, vise à l'efficacité. En dépit de la modestie de ses moyens, le metteur en scène s'en tire grâce à une belle pugnacité qui fait oublier ce qu'il peut y avoir de convenu dans les dialogues. Belle performance des acteurs.

E. de R.

★ Au Cosmos, 76, rue de Rennes (Paris-6e), le 31 août.

« Le Cambrioleur », de Valeri Ogorodnikov

Les tricheurs à Moscou

« Je veux vivre comme je l'entends », chante le héros du film d'Ogorodnikov, un guitariste à la dégaine punky qui fait les beaux soirs d'un club de Moscou. Un lieu toléré par le pouvoir soviétique, sorte de soupape pour une jeunesse qui s'ennuie ferme et qui refuse les entrechats du *Lac des cygnes* comme les fanfares dominicales. En un mot le sinistre monde des adultes englué dans de sordides querelles de voisinage. Alors on se teint les cheveux, on porte des blousons cloutés, on se maquille outrageusement et, surtout, on se lance à corps perdu dans une nouvelle religion : le rock. *Le Cambrioleur* est proche du documentaire letton *Est-il possible d'être jeune ?*. Comme Juris Podnieks, Valeri Ogorodnikov filme sans complaisance une génération qui n'a jamais connu que la chappe de plomb brejnevienne. Pour lier ce « reportage », l'auteur a introduit une vague intrigue à laquelle on ne croit pas trop. Ce qui nous intéresse, c'est l'exploration de ce monde souterrain qui refuse la grisaille quotidienne. *« On ne peut plus nous changer, on ne peut plus que nous détruire »*, hurle le rocker. C'est, avec trente ans de décalage, *les Tricheurs* à Moscou.

E. de R.

★ Au Cosmos, 76, rue de Rennes, 75006. Le 2 septembre.

« Demain, c'était la guerre », de Youri Kara

Avenirs radieux

La « glasnost » permet à un certain nombre de cinéastes d'aborder des sujets jusqu'ici tabous en URSS. La terreur stalinienne, par exemple. C'est ce qu'a fait Youri Kara, avec beaucoup de prudence. Il situe l'action de son film en 1940, à la veille de la guere, au lendemain des grandes purges où des centaines de milliers de personnes, des cadres du parti en particulier, furent envoyées au Goulag. L'auteur a choisi de raconter l'une de ces arrestations. La victime est un ingénieur en aéronautique, gloire de la petite ville qu'il habite. Son crime : aimer un poète « décadent » : Essenine. Grâce au courage des élèves du lycée, il sera finalement libéré, non sans que sa fille se suicide. Le « happy end » et l'héroïsme systématique des lycéens sentent un peu la convention. Soljenitsyne, lui aussi étudiant dans une ville de province à la même époque, notait : *« Comment aurions-nous eu connaissance de ces arrestations et pourquoi y aurions-nous pensé ? Que toutes les autorités légales eussent changé, voilà qui était rigoureusement égal. On avait bien coffré deux ou trois professeurs, mais ce n'était pas avec eux que nous allions au bal, et les examens n'en seraient que plus faciles. »* En revanche, l'auteur de *l'Archipel du goulag* se souvient d'avoir partagé la même vision optimiste du monde : *« Nous avions vingt ans, nous marchions dans les rangs de la jeunesse née en même temps qu'Octobre et, à ce titre, c'est l'avenir radieux qui nous attendait. »*

Il faut saluer cette explication en mineur des grandes purges staliniennes. Un filon qui ne manquera pas d'être exploité.

E. de R.

★ Au Cosmos, 76, rue de Rennes, 75006. Le 5 septembre.

DIGRESSIONS, par Bernard Frank

Un roman dans une botte de foin

1 L'air de la rentrée

Ce qu'il y a de plaisant en littérature, c'est que l'on est toujours récompensé suivant ses mérites. La littérature est même un tantinet odieuse à force d'être morale. Si l'on a été un méchant ou, si vous préférez, un médiocre écrivain, et quel qu'ait été sur le moment l'accueil de la critique et du grand public qui peut diverger dans l'erreur, ça finit toujours par se savoir. Et si vous avez écrit un livre convenable, aussi bizarre que cela puisse paraître, on finira aussi par l'admettre. Seulement, il ne faut jamais être pressé.

Dans les deux cas, la mort peut être un sérieux coup de pouce. Il y a des renommées et des tirages qui ne tiennent qu'à un fil, qu'à un battement de cœur. On ne lisait ces auteurs que par habitude. Une fois dans la fosse, d'autres fournisseurs se présentent, qui feront aussi bien l'affaire. Il y a de la fatuité à avoir écrit de bons livres ; on vous pardonnera d'autant mieux votre maudite prétention si vous n'êtes plus là pour jouir des compliments que l'on vous adresse enfin. Et c'est vrai que, chez certains écrivains du passé, il n'y avait que leur incommode présence qui entravait leur gloire.

Demain, comme vous le savez, c'est la rentrée, période confuse où, si l'on en a la possibilité, il est doux de s'absenter. L'abondance des livres fait écran à la lecture. En septembre, les livres donnent l'illusion d'être plus nombreux que les lecteurs. C'est le mois de l'année où la littérature ressemble le plus à un match de rugby. Débordée, impuissante, la critique s'époumone, multiplie les coups de sifflet. Chaque livre qui sort est une faute. Hors-jeu, mêlée, on ne s'entend plus, et ça va durer comme ça jusqu'aux premiers jours de décembre.

Je comprends votre soulagement devant les prix institutionnels, ceux qui, peu à peu, se sont inscrits dans la Constitution des Lettres. Ils apportent ce semblant d'ordre, d'harmonie, nécessaire à vos achats. Après leur verdict, on distinguera mieux le paysage : l'âne, les deux poules, les trois arbres que nous cachait cette forêt ! Vous pouvez même vous indigner devant certains choix, vous offrir le luxe de lire *contre*. A la rentrée, le lecteur devient ce sportif qui ne quitte pas son poste de télévision lors des grands matches de la saison. Nous attendons que les prix marquent les buts pour lire. Mais il ne nous déplaît pas d'apprendre, au fil des semaines, que le cercle se rétrécit : que tel livre, tel écrivain, est éliminé de la course.

Evidemment, quand les résultats seront proclamés, il faudrait vraiment être un saint pour lire le roman d'un type qui a perdu et ne pas être déçu par le bouquin du gagnant. Un match est plus amusant que ses résultats. A l'épreuve de la lecture, le Goncourt de l'année (ou le Femina, etc.) redevient ce qu'il était : un roman qui a tiré le gros lot, et, le plus souvent, nous n'avons pas les mêmes raisons que lui de nous en réjouir. En attendant la mise en place de septembre, les grandes manœuvres et l'affichage, il ne serait pas humain de vous laisser complètement sans lecture.

La semaine dernière, Nicole Zand faisait la remarque que les traductions avaient de plus en plus le vent en poupe. Dans le roman, c'est l'évidence. Je ne parle pas des romans de la rentrée, je ne les ai pas encore lus, à l'exception de celui de Dominique Schneidre, *les Chagrins d'éternité* (Robert Laffont), qui est d'ailleurs un livre curieux qui rafraîchit par sa technique du récit le roman d'analyse, mais ces six derniers mois, mes plaisirs romanesques ont presque tous été des romans venus d'ailleurs.

Nos jeunes romanciers semblent ne plus avoir d'ambition. Ils se laissent « écrire » comme on parle de se laisser vivre. Ils flattent gentiment des vieux messieurs qui frétillent d'aise d'avoir une clientèle. Ils s'organisent une presse toute de camaraderie. On dirait de jeunes internes qui, pendant la visite du « patron » dans la salle commune, boivent ses paroles, s'esclaffent devant ses plaisanteries en attendant d'être chefs de clinique et – qui sait ? – professeurs. Ce qu'ils écrivent, souvent ce n'est pas mauvais, mais ça va dans le sens du poil : du public, d'une certaine critique, et, disons-le, d'une idéologie dont ils sont d'autant moins conscients qu'elle imprègne l'air : de leurs vacances, de leurs salles de rédaction.

Cette littérature-là est admirablement française, car elle ne pourrait se vendre ailleurs. Les derniers lepénistes, on les trouvera dans les lettres. D'ici quelques années, on verra des centaines de romanciers bien de chez nous défiler de la Concorde à l'Arc de triomphe en vociférant : *« Que la librairie reste française ! Mort aux traducteurs et aux traductions ! Brûlons ces romans étrangers qui nous ont fait tant de mal. »*

2 « Marée basse »

Les éditeurs français n'auront mis qu'un demi-siècle pour traduire le roman de Cyril Connolly (1903-1974) *The Rock Pool*, sous le titre de *Marée basse* (traduit de l'anglais par Michel Doury, Christian Bourgois, 90 F). Cinquante-quatre ans, si l'on considère quand ce livre a été écrit (1934) et cinquante-deux, quand il a été publié (1936). Christian Bourgois s'est honoré en publiant *The Rock Pool*, qui va réjouir de nombreux lecteurs. Je crois que *Marée basse* est un grand roman de la rentrée. Espérons qu'il ne sera pas le seul.

Aussi, pour cette action héroïque qui est de publier un bon livre lisible et qui ne sera peut-être pas une riche affaire, je pardonnerai à Christian Bourgois ses omissions. Ainsi de nous avoir privés de l'introduction de Peter Quennel, pourtant signalée dans le « printed » et qui ouvre l'édition anglaise de 1981 (Oxford University Press). Peter Quennel (né en 1905), pour simplifier, est un André Maurois anglais. Il a connu Cyril au Balliol College d'Oxford, ce qu'il y a de mieux ! *The Rock Pool* lui est dédié. De la lettre de Cyril à Peter, qui date de 1935 et où il parle de son roman. Et du post-scriptum de Cyril Connolly, écrit à Antibes en 1946 en vue d'une réédition. Ce léger et plaisant appareil critique aurait eu l'avantage de présenter au public français un écrivain qualifié en quatrième de couverture de *« célèbre critique et romancier »* mais que ce public n'est pas forcé de connaître. En effet, le seul livre traduit en français de Cyril Connolly avait été à la Libération, si mes souvenirs sont exacts, *le Tombeau de Palinure* (1) chez Robert Laffont. Et cet essai n'avait pas été réédité, il y a trois ans, lorsque cet éditeur avait procédé à une grande rafle de ses fines bouteilles retrouvées dans ses superbes caves étrangères.

Curieusement – est-ce si curieux ? – *The Rock Pool* n'a pas été édité en Angleterre sans difficultés. Ce roman a passé pour immoral. Et Peter Quennel nous a confié qu'il a été refusé par deux éditeurs dont l'un l'avait d'abord accepté, mais s'était aussitôt ravisé car son *senior partner* avait fait la remarque que le lesbianisme (oui, il y a des lesbiennes dans ce roman) était un sujet pénible. Quant à l'autre éditeur, il avait clairement dit qu'il ne pouvait pas publier *The Rock Pool*, et même si ce roman était édité ailleurs, il était bien assuré qu'il ne trouverait qu'une minorité de lecteurs sophistiqués.

Pour finir, c'est un éditeur continental, le propriétaire des Parisian Obelik Press, Jack Kahane, qui devait publier en 1936 *The Rock Pool*. Dans son post-scriptum, Cyril Connolly parle du *« charming and faintly mephistophelean Jack Kahane »* qui engagea, dit-il, une guérilla solitaire contre la pudibonderie anglaise. Celui qui fut l'éditeur de Miller (le seul, pas Arthur) pensait que le roman de Cyril Connolly était si peu *« lubrique »* que c'était une tache sur son catalogue. Il aura fallu attendre 1947 pour qu'un éditeur anglais aussi honorable que Hamish Hamilton purifie par sa jaquette *The Rock Pool* !

Il n'est plus temps de vous parler sérieusement de *Marée basse* dont le héros est une petite ville, Cagnes-sur-Mer (baptisée Trou-sur-Mer). Mais que nous soyons à Cagnes, à Juan, à Nice, à La Garoupe, ce n'est plus la Côte d'Azur de *Tendre est la nuit* (première partie), c'est celle d'après 1929, d'après la grande dépression. La plupart des Anglo-Saxons qui avaient de l'argent l'ont quittée. Il reste les marginaux. Et le jeune Edgar Naylor, qui a fait ses études dans les grandes écoles, qui n'est *« ni très intelligent, ni particulièrement sympathique »*, qui a un peu moins de mille livres de rente par an, qui cherche dans le Midi quelques bonnes fortunes et qui écrit une biographie sur son poète anglais préféré, Samuel Rogers.

Il me semble que pour un lecteur français, ce livre très drôle et assez amer – son auteur a trente ans – lui fera songer à Flaubert et à Sartre. Flaubert, c'est l'évidence : les visions romantiques mises en résidence surveillée. Mais Sartre ? Il y a du Roquentin avant la lettre dans Naylor. Trou-sur-Mer, c'est Bouville. Et Roquentin aussi écrivait une biographie. Le Sartre également de *l'Age de raison* avec ses petites Russes qui ressemblent à Toni et à Sonia de *Marée basse*. Deux pistes pour ne pas vous sentir dépaysés !

3 Prévisions

Le Mercure de France vient de rééditer *De la pluie et du beau temps* de Paula Delsol. Livre précieux. Pour 55 F, vous saurez tout du temps dans les mois et les années qui viennent sans passer par les spécialistes de la météo à l'humour parfois laborieux. Il vous suffira de regarder les plantes, les animaux, le feu, vos cheveux, etc., pour en savoir autant que Gillot-Pétré ou votre baromètre. Pour ce septembre, je peux vous prédire que s'il fait beau à la Saint-Gilles (le 1er septembre), cela durera jusqu'à la Saint-Michel (29 septembre). Si Dieu et ses saints le veulent bien, rendez-vous le 5 octobre.

(1) *The Unquiet Grave.*

Spectacles

théâtre

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Les Cahiers tango : 20 h 30.

ARCANE (43-38-19-70). Le Punch du frappeur d'azur : 20 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Si jamais je te pince : 21 h.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Et vote... la galère !... : 21 h.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Reviens dormir à l'Elysée : 21 h.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). ◇ Voltaire's Folies : 21 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). ◇ Les Délices du baiser : 20 h 30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (ÉGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). ◇ Bérénice : 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

HOTEL LUTÉTIA (SALON TRIANON) (45-44-38-10). ◇ Mozart au chocolat : 20 h 30.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Simone Weil 1909-1943 : 21 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 20 h. Pierre Péchin : 21 h 45.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. La Ronde : 21 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 20 h 45.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 20 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). Exercices de style : 20 h 45.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Avanti : 20 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Jacques Brel Je viens rechercher mes bonbons : 18 h 30. La Voce, 20 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). Mathieu : 20 h 15. Les majorettes se cachent pour mourir : 21 h 30. Barthélémy : 22 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). Journal d'un loup-garou : 19 h. La Voix humaine : 20 h 30. La Femme rompue : 22 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Rififoin dans les labours : 21 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : 20 h 30.

Les concerts

AUDITORIUM DES HALLES. Quatuor Carmina. 19 h, mar. Œuvres de Wettstein, Mendelssohn, Schubert. Dans le cadre du Festival estival de Paris.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Les Trompettes de Paris, 21 h. Œuvres de Vivaldi, Bach, Telemann.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Trio à cordes Wiederker, Gabriel Fumet jusqu'au 1er septembre. 21 h, mar. Cordes et flûte. Œuvres de Mozart. Dans le cadre du Festival musique en l'île.

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Ars Antiqua de Paris. 19 h 15, 21 h, Joseph Sage (contre-ténor), Michel Sanvoisin (fl., cromorne, bombarde), Raymond Cousté (luth, psaltérion).

SQUARE VILLEMIN. Pavillon chromatique. 15 h. Animation musicale d'après des œuvres de Ravel, Bach, Garner, Baden Powell.

TAC STUCIO (43-73-74-47). Pierre Hirigoyen, Pierre-Etienne Nataf, jusqu'au 8 septembre, 19 h 30, Guitares. Œuvres de Jolivet, Scarlatti, Albeniz, Ibarrondo.

Michel Gaches, jusqu'au 8 octobre, 19 h 30, mardi. Piano. Œuvres de Satie, Bartok.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

MARDI

Le Rayon de la mort (1925), de Lev Koulechov, 16 h ; Ce sacré z'héros (1955-1956, v.o.s.t.f.), de John Boulting, 19 h ; Prima della Rivoluzione (1964, v.o.s.t.f.), de Bernardo Bertolucci, 21 h.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS
(40-26-34-30)

MARDI

Si vous avez manqué le début : Paris-banlieue : Baby come back (1983) de Ph. Lopès-Curval, Enfants des courants d'air (1959) de E. Luntz, Nous les gosses (1941) de Louis Daquin, 14 h 30 ; De Barbès à Montmartre : Bande annonce : les Ambassadeurs (1975) de Naceur Ktari, Visages de la goutte d'or (1984) de Gérard Lopez, Etoile aux dents (1971) de Derri Berkani, 16 h 30 ; De Barbès à Montmartre : C'était un rendez-vous (1976) de Claude Lelouch, Lettre de Paris (1946) de Roger Leenhardt, les Amants de minuit (1952) de R. Richèbe, 18 h 30 ; Paris Mondial : Querelle de jardins (1982) de Raul Ruiz, les Trottoirs de Saturne (1985) de Hugo Santiago, 20 h 30.

Les exclusivités

A LA POURSUITE DU SOLEIL D'OR (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Paris Ciné I, 10e (.

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

ASSASSINS ET VOLEURS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

Mardi 30 août

BALANCE MAMAN HORS DU TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

BIRD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BLOODSPORT (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BLUE-JEAN COP (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (52).

BONJOUR L'ANGOISSE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

CAN'T BUY ME LOVE (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

CÉRÉMONIE D'AMOUR (**) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

CHOCOLAT (Fr.) : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

COLD STEEL (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

COLORS (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96)

CRITTERS 2 (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86).

DOUBLE DÉTENTE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LES ENFANTS DE L'IMPASSE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ENVOYEZ LES VIOLONS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA LECTRICE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LONGUE VIE A LA SIGNORA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MAPANTSULA (Afrique du Sud, v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA MÉRIDIENNE (Suis.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

MEURTRE A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

MILAGRO (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NICO (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'OEUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

POLTERGEIST III (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PUBLIVORE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RANDONNÉE POUR UN TUEUR (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SAVANNAH (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

TAMPOPO (Jap., v.o.) : La Bastille, 11e (43-54-07-76).

LE TEMPS DU DESTIN (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA TRAVESTIE (*) (Fr.) : Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

VICES ET CAPRICES (**) (It., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

WALL STREET (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

A BOUT PORTANT (**) (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

ALLEMAGNE ANNÉE ZÉRO (Fr.-It., v.o.) : La Bastille, 11e (43-54-07-76).

AMERICAN CHICANO (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

L'AMÉRIQUE INTERDITE (**) (A., v.f.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

AMORE (It., v.o.) : La Bastille, 11e (43-54-07-76).

LES AMOURS D'UNE BLONDE (tchèque, v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

AUTOPSIE D'UN MEURTRE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

AVANTI ! (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

BIRDY (A., v.o.) : *Studio Galande, 5e* (43-54-72-71).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CARMEN JONES (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

LE CHATEAU DE L'ARAIGNÉE (Jap., v.o.) : *Saint-André-des-Arts I, 6e* (43-26-48-18).

LA DIAGONALE DU FOU (Fr., v.f.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

DIRTY DANCING (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

EVE (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

GEORGIA (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

HEAT (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 30.

HISTOIRE DE LA VITESSE (A., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13) 19 h, 21 h.

L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 22 h 10.

HOTEL DU NORD (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 13 h 30.

L'INHUMAINE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 11 h.

INSIDE DAISY CLOVER (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) 12 h.

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

INSIDE DAISY CLOVER (A., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES JOUEURS D'ÉCHECS (Ind., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

MACADAM COW-BOY (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

MANHATTAN (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).

MANIAC COP (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE MARIN DES MERS DE CHINE (Hong Kong, v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

MURIEL (Fr.) : *Panthéon, 5e* (43-54-15-04).

NOCE EN GALILÉE (Fr.-Bel.-palestinien, v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE RODEUR (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

LA SOURIS QUI RUGISSAIT (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

Les séances spéciales

ANDREI ROUBLEV (Sov., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) 17 h.

ANOTHER COUNTRY (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 40.

APRÈS LA RÉPÉTITION (Su., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) 15 h 40.

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

ATLANTIC CITY (Fr.-Can., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 18 h.

LES AVENTURES DE CHATRAN (Jap., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 13 h 45.

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 21 h 40.

BAMBI (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 13 h 50.

BARRY LYNDON (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h.

BLADE RUNNER (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h 15.

CABARET (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

CAMOMILLE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 35.

CENDRILLON (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 15 h 30.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 16 h 20.

LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86) 19 h 30.

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h.

LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 20 h 05.

DESPAIR (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86) 14 h 10.

DIVA (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h 15.

DRAME DE LA JALOUSIE (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86) 22 h 05.

ENVOL (A., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13) 10 h, 18 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 21 h 15.

FLESH (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 35.

LES FOURMIS TISSERANDES (Fr., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 13 h 50 ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) 14 h.

LA LOI DU DÉSIR (*) (Esp., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) 12 h.

M LE MAUDIT (All.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 20 h.

MA VIE DE CHIEN (Su., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 15 h 45.

MAURICE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 18 h 30.

MISFITS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 21 h 45.

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 15 h 40.

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 20 h 50.

LE MYSTÈRE PICASSO (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 12 h 10.

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 17 h 45.

L'OEUF MAGIQUE (A., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

PAISA (It., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) 18 h.

PANDORA (Brit.-A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) 19 h, 21 h 30.

PARIS VU PAR... (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 16 h 10.

PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) 20 h ; Denfert, 14e (43-21-41-01) 20 h.

PHANTOM OF THE PARADISE (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 22 h 40.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 14 h.

LE QUATRIÈME PROTOCOLE (Brit., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) 12 h.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 14 h.

ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

RUSTY JAMES (A., v.o.) : *Grand Pavois*, 15e (45-54-46-85) 15 h 20.

SCARAMOUCHE (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34) 11 h 50.

SHADOWS IN PARADISE (Fin., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) 12 h 15, 18 h 10.

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) 18 h, 20 h, 22 h.

SOLARIS (Sov., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) 21 h 40.

TAMPOPO (Jap., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) 12 h.

TINTIN ET LE TEMPLE DU SOLEIL (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 15 h 30.

LES VOYAGES DE GULLIVER (A.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 13 h 45.

ZOO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 40.

LES FILMS NOUVEAUX

BAD TASTE. (*) Film néo-zélandais de Peter Jackson, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, *18e (45-22-47-94)* ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

BORIS GODOUNOV. Film soviétique de Serguei Bondartchouk, v.o. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

HECTOR. Film belge de Stijn Coninx : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

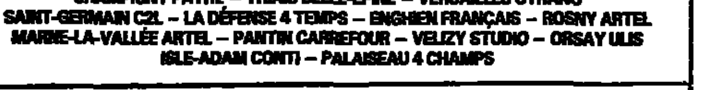
HOMEBOY. Film américain de Michael Seresin, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e *(45-74-95-40)* ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

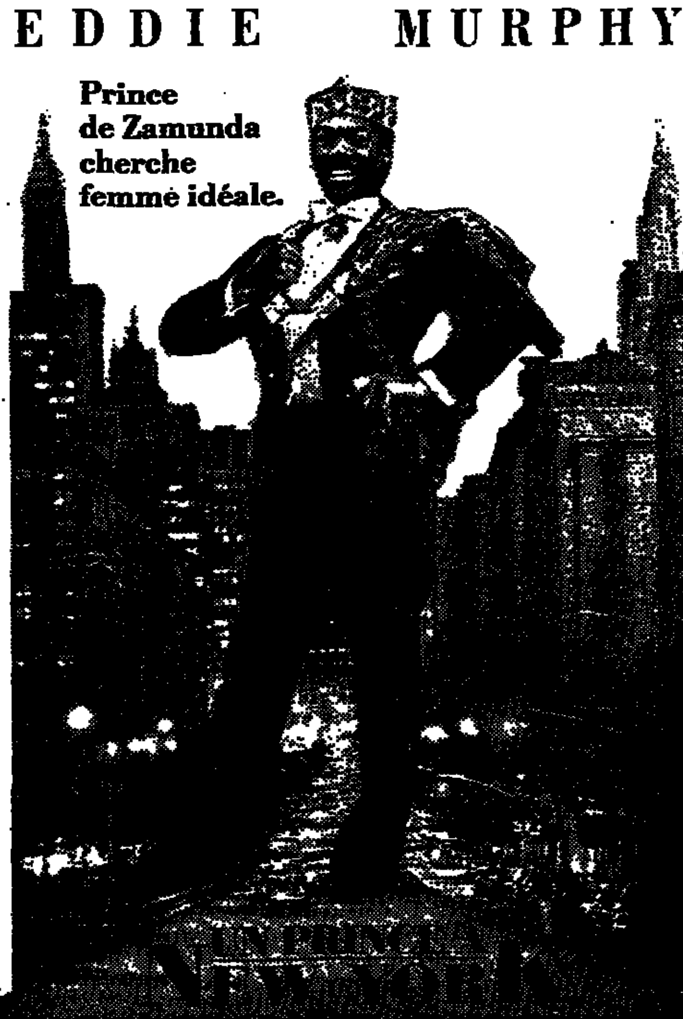
NUIT ITALIENNE. Film italien de Carlo Mazzacurati, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 *Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81)* ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

QUELQUES JOURS AVEC MOI. Film français de Claude Sautet : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, *15e* (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

SALAAM BOMBAY ! Film indo-français de Mira Nair, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

UN PRINCE A NEW-YORK. Film américain de John Landis, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).







Sports

TENNIS : les Internationaux des Etats-Unis

Les joueurs veulent prendre le pouvoir

Cinq rencontres seulement sur les soixante-quatre programmées ont pu se terminer, le lundi 29 août à Flushing Meadow, lors de la journée d'ouverture de l'Open des Etats-Unis, largement gâchée par la pluie. Inactifs sur le court, les joueurs ont tout de même fait parler d'eux.

NEW-YORK
correspondance

« C'est une déclaration de guerre ! Ils veulent contrôler entièrement le jeu ! » Propos catégoriques d'un président en colère. Réaction dépitée d'un Philippe Chatrier dont les phrases énergiques masquent difficilement une certaine lassitude.

Les joueurs veulent en effet contrôler le jeu. Mais, cette fois-ci, il ne s'agit pas d'une grogne diffuse, de quelques griefs lancés en l'air, mais d'une déclaration d'intention claire et d'une tentative concertée, dix-huit ans après la création de l'Association du tennis professionnel (ATP), de s'emparer du pouvoir.

Le pouvoir passe par le conseil professionnel, organisme qui régente le jeu. Il est actuellement composé de neuf membres : trois représentants de l'ATP, trois directeurs de tournoi et trois représentants de la Fédération internationale. Les joueurs souhaitent recomposer le conseil, s'attribuant quatre voix, en accordant trois aux directeurs de tournoi et deux à *« des hommes d'affaires indépendants »*. La Fédération aurait droit à un strapontin d'observateur mais à aucune voix. Autant dire que la Fédération serait évincée. A défaut de cette redistribution radicale des cartes, l'ATP *créera à partir de 1990 son propre* circuit.

Les quatre présidents des épreuves de grand chelem, Philippe Chatrier (France), « Buzzer » Hadingham (Grande-Bretagne), Gordon Jorgensen (Etats-Unis) et Brian Tobin (Australie) ont rejeté sans ménagement les propositions de l'ATP. *« Le Grand Prix Nabisco offrira en 1988 des prix dépassant 31 millions de dollars pour 75 tournois dans 23 pays »*, ont-ils déclaré lundi dans un communiqué. *On aurait pu espérer que les partenaires qui ont acquis de tels résultats puissent continuer ensemble. Malheureusement les actions récentes de l'ATP nous poussent à croire qu'elle veut prendre le contrôle du jeu. Nous ne croyons pas que cela soit le rôle d'une association de joueurs. »*

Conférence de presse dans un parking

Les signes annonciateurs ne manquaient pas. En novembre dernier, lors du tournoi d'Anvers, John McEnroe appela à la révolte, suivi par le Suédois Mats Wilander. Tous deux évoquaient alors la gestion autonome de leur circuit par les golfeurs pro-américains. *« Pourquoi ne serions-nous pas aussi capables qu'eux ? »*, demanda Wilander.

Depuis la nomination il y a un an de Hamilton Jordan, ancien collaborateur de Jimmy Carter, à la tête de l'ATP, les liens entre les deux associations – ATP (tennis) et PGA (golf) – ont été resserrés : implantation du nouveau centre administratif et sportif de l'ATP à côté de la PGA en Floride, nomination de Tim Smith, ancien cadre dirigeant de la PGA, comme consultant à l'ATP.

En juillet, Jordan quitte le conseil en claquant la porte. *« Du bla-bla-bla, une perte de temps. Les joueurs n'y arrivent plus à se faire entendre. » « Nous sommes tous derrière Jordan*, dit aujourd'hui Stefan Edberg. *L'ATP fut fondée par les joueurs pour les joueurs mais le contrôle du jeu nous échappe. Nous devrions prendre notre destin en main. »*

Mardi 30 août, l'ATP devait tenir une conférence de presse dans le parking public de Flushing Meadow, le stade lui étant interdit par l'USTA (United States Tennis Association). *« Notre politique est d'interdire toute conférence qui n'est pas organisée par ou pour nous-mêmes »*, déclare solennellement Ed Fabricius, responsable des médias pour l'USTA. Le président Chatrier tient des propos moins policés : *« Ils veulent se servir de nos installations pour dire qu'ils ont l'intention de nous casser la baraque. »* Selon la météo locale, les perturbations devraient se poursuivre mardi. Qui ouvrira le premier le parapluie ?

MARC BALLADE.

NATATION : sélection olympique américaine

Angel Myers disqualifiée pour dopage

La nageuse américaine Angel Myers, sélectionnée sur trois distances pour les Jeux olympiques de Séoul, a été disqualifiée pour dopage, a annoncé, le dimanche 28 août, à Los Angeles, la Fédération américaine de natation. La contre-expertise a confirmé la présence d'une substance interdite décelée par la première analyse. La *nature du produit n'a pas été révélée.*

Angel Myers, une Géorgienne d'Americus, âgée de vingt et un ans, avait été l'une des vedettes des épreuves de sélection disputées du 8 au 13 août à Austin. Elle avait enlevé les 50 et *100 mètres nage libre ainsi que* le 100 mètres papillon. Elle pouvait prétendre, compte tenu des relais, à cinq médailles aux Jeux de Séoul.

Jill Sterkel, troisième du 50 mètres nage libre et Janelle Jorgensen, troisième du 100 mètres papillon, ont été appelées dans l'équipe américaine pour la remplacer.

VOILE : Québec-Saint-Malo

Le survol de « Jet-Services »

Quelques semaines après le *record de la traversée de l'Atlantique* à la voile (7 j, 6 h et 30 min) entre New-York et le cap Lizard, le catamaran *Jet-Services a signé un nouvel exploit en remportant*, lundi 29 août, la Transat Québec-Saint-Malo en 7 j, 35 min.

A 14-24 nœuds de moyenne, le catamaran conçu par Gilles Ollier à la nouvelle limite maximale autorisée de 75 pieds *(22,85 mètres) a non seulement* battu d'un jour le temps réalisé quatre ans plus tôt par le maxi-catamaran *Royal skippé* par Loïc Caradec, mais il a laissé ses poursuivants à plus de 1 000 milles (1 852 kilomètres).

Cette avance, jamais enregistrée *dans une* Transat, peut d'abord s'expliquer par la qualité de l'équipage, qui avait déjà fait ses preuves lors du record de l'Atlantique après la tragique disparition de Daniel Gilard dans La Baule-Dakar. Roger Caille, le commanditaire de *Jet-Services*, avait décidé de confier la barre à son second, Serge Madec, afin de modifier le moins possible un équipage déjà bien rodé.

Après Québec-Saint-Malo, *Jet-Services* profitait de la présence à bord du routeur rochelais Jean-Yves Bernot, mais c'est surtout en multipliant les épuisantes manœuvres de voile dans la descente du Saint-Laurent que le grand catamaran a gagné la *course. Passant au Rocher-*Percé, à l'embouchure du Saint-Laurent, avec six heures d'avance, Serge Madec a alors eu la chance de bénéficier de conditions météorologiques favorables en touchant, pour traverser l'Atlantique, le vent qui a fait défaut à ses poursuivants.

Dès lors — malgré deux brutales rencontres avec des requins pèlerins, heureusement sans *dommage* pour la coque — la course était jouée. Seul authentique 75 pieds, le catamaran de Serge Madec *n'avait* plus grand-chose à redouter de ses principaux adversaires conçus à la limite maximum de 60 pieds (18,28 mètres) pour la Transat anglaise en solitaire. Hélas, en tuant le suspens dès le départ *Jet-Services* a porté un nouveau coup à cette voile open, déjà en perte d'audience. Il est grand temps *que les* armateurs concernés se mettent d'accord sur une taille unique de bateaux susceptibles de rendre les courses vraiment ouvertes !

G. A.

EN BREF

● **RUGBY : Mort de Pierre Mathias.** — *Le demi d'ouverture* et capitaine de l'équipe de rugby de Grenoble, Pierre Mathias, trente et un ans, a trouvé la mort, lundi 29 août à Saint-Romans (Isère), dans un accident de la route.

● **PARACHUTISME : La France championne du monde.** — Le Français Christian Lubbé est devenu *champion du monde de précision* d'atterrissage, dimanche 28 août à Vichy, permettant à l'équipe de France de remporter le titre par équipes devant l'Allemagne de l'Est et l'URSS. Les Français ont également été sacrés en vol relatif à quatre, ne terminant que troisièmesen vol relatif à huit et quatrièmes en voile-contact.

FAITS DIVERS

● **Recherches toujours vaines après la disparition de Delphine Boulay.** — Les recherches reprises lundi 29 août, et qui se poursuivaient *avec des effectifs renforcés* dans la journée du mardi 30 août, pour retrouver Delphine Boulay disparue dans le Calvados où elle campait avec une troupe de Jeannettes *(le Monde* du 30 août) n'ont toujours pas donné de résultats. Cependant, plusieurs témoignages ont fait état de la présence dans des villes ou villages de la région d'une fillette dont le signalement correspond à celui de Delphine Boulay. Cela incite les enquêteurs à privilégier l'hypothèse d'une fugue et les parents de l'enfant ont adressé, lundi, un appel invitant leur fille à revenir.

ENVIRONNEMENT

Feu vert pour une ligne à haute tension entre la France et l'Espagne

Après quatre ans d'atermoiements, *le ministère français de* l'industrie vient de donner son feu vert à l'une des lignes électriques parmi les plus controversées de l'Hexagone : la ligne de transport de 400 000 volts reliant le poste de Cazaril (Hautes-Pyrénées) et le val d'Aran (Espagne). La déclaration d'utilité publique, qui autorise le *lancement des travaux*, devrait paraître prochainement au *Journal officiel*.

La décision de construire la ligne à travers la vallée de Nistos et du Haut-Louron avait été prise en comité interministériel le 10 juillet 1984, alors que M. Laurent Fabius venait de passer du ministère de l'industrie à Matignon. Cette décision de principe, qui impliquait d'installer des centaines de pylônes dans une vallée encore préservée, avait *suscité de fortes protestations*. Mais les techniciens d'EDF n'en avaient pas moins piqueté le tracé de la ligne à travers la montagne, sans tenir compte des tracés alternatifs proposés dans des vallées déjà très équipées.

Chaque année, depuis lors, les opposants à la ligne, tant en Bigorre qu'en Aragon, se réunissaient l'été pour protester contre le projet.

Un virus canin serait responsable de la mort des phoques en mer du Nord

C'est le virus de la maladie de Carré qui est à l'origine de la mort de neuf mille phoques, ces quatre derniers mois en mer du Nord et en mer Baltique, a annoncé lundi 29 août un porte-parole de l'Institut national néerlandais pour la santé publique et la protection de l'environnement. *Ce virus a été découvert* chez de nombreux animaux traités à l'hôpital des phoques de Pieterburen (Pays-Bas).

La maladie de Carré, très fréquente chez les jeunes chiens, se manifeste par des troubles neurologiques, digestifs et respiratoires. Les phoques auraient été contaminés sur les rivages du Danemark au contact de chiens sauvages. La pollution marine, à laquelle l'épidémie avait *initialement été* attribuée, a probablement favorisé l'extension de la maladie en affaiblissant les défenses immunitaires des phoques.

La vaccination contre la maladie de Carré, couramment pratiquée chez le chien, semble cependant très difficile à mettre en œuvre chez les phoques, les animaux sains ne pouvant le plus souvent être capturés.

Le Carnet du Monde

Naissances

— **Régine et Jean-François NOËL** ont la joie d'annoncer la naissance de

Xavier,

le 14 août 1988, à Saint-Denis.

Décès

— Son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Fernand BORROMEI,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 28 août 1988.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 2 septembre 1988, à 10 h 30, en la chapelle du Val-de-Grâce, Paris-5e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, rue des Acacias,
55000 Bar-le-Duc.
Novale
20234 Valle d'Alesani.

— Mme Marc Casanova,

M. et Mme Fabrice Combes,
M. et Mme Patrick Vincent
et leurs enfants Victoria et Malcolm,
Mlle Marion Casanova,

M. et Mme Jean-René Queret
et leurs enfants,

Mme Michel Pistorelli
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Marc CASANOVA,

leur époux, père, grand-père, frère et parent,

survenu le 28 août 1988.

Le service religieux sera célébré le mercredi 31 août, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine.

L'inhumation aura lieu le jeudi 1er septembre au cimetière de Ramatuelle (Var), précédée d'un service religieux en l'église paroissiale, à 15 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue de la Chaise,
75007 Paris.

Le conseil d'administration,
La direction
Et le personnel de

Mobil Oil française,

ont le regret de faire part du décès de leur président,

M. Marc CASANOVA,

survenu le 28 août 1988.

Le service religieux sera célébré le mercredi 31 août, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine.

— Le président
Et les membres du conseil de l'Union des chambres syndicales de l'industrie du pétrole,
ont le regret de faire part du décès de

M. Marc CASANOVA,
président de Mobil Oil française,
membre du conseil de l'UCSIP,

survenu le dimanche 28 août 1988.

Le service religieux sera célébré le mercredi 31 août, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine.

— Le président
Et le conseil d'administration de la compagnie Primagaz,
ont le regret de faire part du décès de

M. Marc CASANOVA,
président de Mobil Oil française,
administrateur
de la compagnie Primagaz,

survenu le 28 août 1988.

— Ranville.

Mme Georges Egasse,
Ses enfants et petits-enfants,
La famille,
M. le maire
Et le conseil municipal de Ranville,
Et les amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges EGASSE,
chevalier de la Légion d'honneur,
chef de division MSA en retraite,
conseiller municipal,
ACAPG 1939-1945,
médaille d'or du travail,
membre
du comité directeur départemental
des ACAPG,

survenu en son domicile, à Ranville, le 28 août 1988, à l'âge de soixante-huit ans.

Et vous invitent à assister à la messe d'inhumation qui sera célébrée mercredi 31 août, à 14 h 30, en l'église de Ranville.

Un registre de condoléances sera ouvert à l'église.

Il ne sera pas envoyé de faire-part, cet avis en tenant lieu.

6, allée Sainte-Cécile,
14860 Ranville.

— Mme Jacqueline Casalegno,
sa nièce,
a la douleur de faire part du décès de

Mme Irène GANDON,

survenu le 28 août 1988, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, à Entrechaux (Vaucluse).

Le service religieux aura lieu le mercredi 31 août, à 16 heures, en l'église d'Entrechaux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Françoise Joly,
son épouse,
Claire et Guillaume,
ses enfants,
Sa famille,
Ses proches,
Ses amis,
cruellement éprouvés, ont la grande douleur de faire part du décès de

Henri JOLY,

survenu accidentellement le 22 août 1988.

Les obsèques auront lieu, place de l'église à Venon (38610) Gières, jeudi 1er septembre 1988, à 11 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le président,
Les enseignants,
Le personnel administratif
Et les étudiants de l'université des sciences sociales de Grenoble,
Le directeur de l'UFR de sciences humaines,
ont la profond regret de faire part du décès accidentel de

Henri JOLY,
professeur de philosophie.

[Né à Lyon en 1927, Henri Joly était ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de philosophie et docteur ès lettres. Il a été maître assistant à l'université de Clermont-Ferrand, puis à celle de Grenoble, où il est devenu ensuite professeur. Il a publié, en 1974, *le Renversement platonicien. Logos. Epistémè. Polis* (Vrin). Spécialiste de la philosophie grecque ancienne et de la philosophie du langage, il dirigeait un groupe de recherches qui, depuis 1981, publiait ses travaux dans la revue *Recherches sur la philosophie et le langage*, (université des sciences sociales de Grenoble et éditions Vrin). Il a traduit l'ouvrage d'Erwin Panofsky, *Idea*.]

— Nous avons la tristesse d'annoncer la mort de

Justin KLIER MOSKOWITZ,

à l'âge de douze ans et demi, le 24 août 1988.

De la part de ses parents,
Gene Moskowitz
Et Vernice Klier Moskowitz.

La cérémonie aura lieu au funérarium de l'hôpital Gustave-Roussy, à Villejuif, le mercredi 31 août, à 10 heures.

— Mme Labracherie,
Mlle Jeanine Labracherie,
Mme Josette Labracherie
et ses enfants,
Parents et alliés,
font part de la mort de

Gabriel LABRACHERIE,
prêtre du diocèse d'Angoulême,
aumônier des milieux indépendants
à Châteauroux,
chargé de gestion du FAF,
Croix-Rouge française,

survenue le 24 août 1988 à Angoulême, à l'âge de quarante-sept ans.

Les obsèques ont été célébrées en l'église Saint-Joseph-l'Artisan de Soyaux, le vendredi 26 août.

18, rue du Bourg,
16800 Soyaux.

— Mme Roger Legrand,
sa mère,
M. et Mme Guy Dhallain,
ses sœur et beau-frère,
Pierre et Estelle,
ses neveu et nièce,
Toute sa famille
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Claudine LEGRAND,
professeur au CNED de Rouen,

survenu le 21 août 1988, dans sa quarante-huitième année, à Villejuif, des suites d'un cancer.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité au cimetière de Thomery le jeudi 25 août.

La famille rappelle à votre souvenir son père.

Roger LEGRAND,

décédé le 1er août 1980

83, rue de Moret By,
77810 Thomery,
5, avenue des Hêtres,
Vaux-le-Pénil,
77000 Melun.

— Grenoble. Lyon.

Michel et Marianne Merland,
ses parents,
Catherine et Laurence,
ses sœurs,
Jean-Baptiste,
son frère,
Ses oncles, tantes, cousins,
Ses amis,

ont la douleur d'annoncer la mort accidentel de

Antoine MERLAND,

le 28 août 1988, sur les pentes de Belledonne, à l'âge de vingt-trois ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 1er septembre 1988, à 14 h 45, en l'église Saint-Joseph, 14, rue Beyle-Stendhal, à Grenoble.

« Je lève les yeux vers la montagne, d'où me viendra le secours ?
Le secours me vient de l'Eternel qui a fait les cieux et la terre. »
(Psaume 121, verset 1, 2.)

— M. Robert Mirc,
M. et Mme Bernard Mirc
et leurs enfants,
font part du décès de

Mme Marie MIRC,
née Gomez,
retraitée de l'enseignement,

survenu le 27 août 1988, à Saint-Maur-des-Fossés.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 31 août 1988, à 14 heures, en l'église Saint-Nicolas, place d'Armes, Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne).

49, avenue de Condé,
94100 Saint-Maur-des-Fossés.
8-10, rue du Texel,
75014 Paris.

— M. et Mme Martial Timsit,
M. et Mme Jean-Michel Timsit
et leur fils,
Mlle Dominique Timsit,
M. Jean-Philippe Cohen,
Et leur nombreuse famille,
ont l'immense douleur de faire part du décès du

docteur Jean-Louis TIMSIT,

survenu le 27 août 1988, dans sa trente-huitième année.

Les obsèques auront lieu le mardi 30 août.

La levée du corps à l'hôpital Claude-Bernard, 10, avenue de la Porte-d'Aubervilliers, *Paris-19e, à 14 h 15.*

On se réunira à l'entrée principale du cimetière de Bagneux, à 15 heures.

150, rue de l'Université,
75007 Paris.

Anniversaires

— Il y a cinq ans

Iosif FELEA

nous a quittés.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu.

— Pour le quatrième anniversaire du décès de

Suzanne TRAFIQUANT,
née Bernstein,

une pensée émue est demandée à ceux qui l'ont connue, estimée et qui ont gardé son souvenir.

Services religieux

— A la suite du décès de

M. Jean-Philippe GINOLHAC,

survenu le 15 août 1988, un culte sera célébré en l'église réformée de Dijon, 14, boulevard de Brosses, le samedi 3 septembre, à 14 h 30.

De la part de
Mme Jean-Philippe Ginolhac,
née Françoise Petitmengin,
Ses enfants
Et toute la famille.

29, rue Jean-Baptiste-Baudin,
21000 Dijon.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

CARNET DU MONDE

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques . . . . 79 F
Abonnés (avec justificatif) . . . . 69 F
Communications diverses . . . . 82 F
Insertion minimum 10 lignes (dont 4 lignes de blancs). Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes.
Rens. : 42-47-95-03.

JOURNAL OFFICIEL

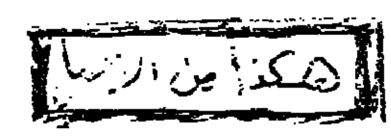
Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 29 et mardi 30 août 1988 :

UN DÉCRET

● N° 88-898 du 29 août 1988 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat et des personnels des collectivités territoriales.

UNE CIRCULAIRE

● Du 10 août 1988 relative aux élections du 21 novembre 1988 aux chambres de commerce et d'industrie.



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 30 août

TF 1

20.40 Cinéma : La smala. □ Film français de Jean-Loup Hubert (1984). Avec Victor Lanoux, Josiane Balasko. *Les aventures d'une famille excentrique, montée de sa cité-dortoir pour vivre dans la capitale. Le film se veut sans doute d'un genre comique social, montrant des HLM, type Minguettes, à l'écran. Mais le résultat est plus souvent vulgaire que drôle. On a du mal à reconnaître les premiers pas de l'auteur du* Grand Chemin. **22.10 Documentaire : Histoires naturelles. 23.05 Série : Cannon. 23.55 Journal et Bourse. 0.10 Magazine : Livres en tête. 0.25 Magazine : Minuit sport. 1.25 Feuilleton : les Moineau et les Pinson. 1.50 Documentaire : Haroun Tazieff raconte sa terre. 2.40 Les Moineau et les Pinson** (rediff.). **3.05 Documentaire : Histoires naturelles. 4.25 Musique. 4.45 Documentaire : Histoires naturelles. 5.35 Les Moineau et les Pinson** (rediff.). **5.50 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

20.35 Ça n'arrive qu'à moi. ■ Film français de Francis Perrin (1984). Avec Francis Perrin, Véronique Genest, Bernard Blier. *Un maladroit malchanceux prend en charge la sécurité de la fille d'un magnat de la presse, menacée d'enlèvement. Francis Perrin retrouve une fois de plus son personnage de doux rêveur contre qui la vie semble s'acharner. C'est du comique romantique, pas désagréable, mais un peu falot. Se regarde d'un œil.* ► **22.05 Documentaire : Le génie de la terre.** Par Georges Duby et Maurizio Cascavilla. **23.00 Informations : 24 heures sur la 2. 23.20 Documentaire : Portrait d'artistes contemporains.** Louis Cane. **23.50 Jazz :** Oscar Peterson (Festival international d'Antibes-Juan-les-Pins 1987).

FR 3

20.30 Cinéma : La chamade. ■■ Film français d'Alain Cavalier (1968). Avec Catherine Deneuve, Michel Piccoli, Roger Van Hool. *Une jeune bourgeoise très mondaine, dont l'amant est plus vieux qu'elle, rencontre un jeune homme pauvre qu'elle se met à aimer. C'est du Sagan, donc très joliment fait, mais agaçant et snob. Le film a ses qualités et ses défauts.* **22.10 Journal et météo. 22.30 Téléfilm : Le mariage impossible.**

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Le solitaire. ■ Film français de Jacques Deray (1987). Avec Jean-Paul Belmondo, Jean-Pierre Malo, Michel Creton. **22.00 Flash d'informations. 22.05 Cinéma : Comment claquer un million de dollars par jour.** ■ Film américain de Walter Hill (1985). Avec Richard Pryor, John Candy, Lonette McKee. **23.45 Cinéma : Bloody bird.** □ Film italien de Michele Soavi (1986). Avec David Brandon, Barbara Cupisti. **1.10 Cinéma : Le vieil homme et l'enfant.** ■ Film français de Claude Berri (1967). Avec Michel Simon, Luce Fabiole, Alain Cohen.

LA 5

20.30 Cinéma : On l'appelle Trinita. □ Film italien de E.B. Clucher (1971). Avec Terence Hill, Bud Spencer. *Un cow-boy va aider les habitants d'un village, menacés par des bandits. Avec cette énième variation sur le thème des Sept Mercenaires, E.B. Clucher, alias Enzo Barboni, eut le mérite d'inventer le personnage de Trinita. Son talent s'arrête là : ce n'est pas encore la fin du western-spaghetti, mais déjà un sous-produit de Sergio Leone.* **22.15 Tennis.** Flushing Meadow 1988. **0.00 Journal de minuit. 0.05 Tennis** (suite). **1.10 Capitaine Furillo** (rediff.). **2.05 Corsaires et flibustiers** (rediff.). **2.30 Mathias Sandorf** (rediff.). **3.25 Série : Vive la vie !** (rediff.). **3.55 Le clan Beaulieu. 4.55 Top nuggets** (rediff.).

M 6

20.30 Téléfilm : Le transfuge du KGB. De Jon Lindström, avec Thomas Hellberg, Jösta Hagelbäck. *Ramberg, espion fonceur mais indiscipliné, reçoit l'ordre d'aller cueillir à la frontière finno-russe un général transfuge du KGB. C'est une femme qui arrive !* **22.00 Série : Cagey et Lacey. 22.50 Série : Destination danger. 23.40 Six minutes d'informations. 23.50 2.00 Magazine : Charmes** (rediff.). **2.30 Feuilleton : L'île mystérieuse. 3.25 Nans le berger. 3.50 L'île mystérieuse** (rediff.). **4.45 Nans le berger** (rediff.). **5.10 Magazine : Matin chaud.**

FRANCE-CULTURE

20.00 Mémoires du siècle. Jean Gaulmier, sociologue, orientaliste, professeur d'université. **21.00 Dramatique :** Le bleu de l'eau de vie, de Carlos Semprun-Maura. **22.15 Fred Deux et son double.** *Les flics.* **22.40 Euphonia.** *La route de la soie.* **0.05 Du jour au lendemain.** Clothilde Martin et Louise Lambrichs. **0.50 Musique : Coda.** Stephan Eicher.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 28 juillet 1988 à Montpellier) : *Divertimento en ré majeur,* K 136 ; Symphonie nº 35 en ré majeur, K 385 Haffner ; Messe en ut majeur, K 3317, du couronnement, de Mozart, par l'orchestre Sinfonietta de Varsovie et le chœur des solistes de l'Opéra de chambre de Varsovie, dir. Ruben Silva. **22.37 La terrasse des audiences au clair de lune. 0.00 Au fil du Danube.** 4. De Budapest à la mer Noire. Œuvres de Dinicu, Bartok, Enesco, Manolov.

Mercredi 31 août

TF 1

13.40 Feuilleton : Côte Ouest. 14.30 Club Dorothée. Mon petit poney ; Les chevaliers du zodiac ; Lamu ; Gi Joe ; Les Bisounours ; Silver Hawks ; Bioman II ; Le mot mystérieux ; *Le jeu de l'ABC ; Top junior.* **18.10 Série : Chips. 18.55 Météo. 19.00 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 19.50 Tirage du Tac-O-Tac. 20.00 Journal. 20.25 Météo, Tapis vert et tirage du Loto. 20.40 Variétés : Sacrée soirée.** Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Avec Michel Leeb, Michel Berger, Dominique Lavanant, Starmania, Desireless, Début de soirée, A-Ha, Sandy, Princess Erika, Elli Medeiros, Eight Wonder, Sabrina. **22.30 Série : Texas Police. 23.20 Série : Les envahisseurs.** Panique. **0.10 Journal et Bourse. 0.25 Magazine : Minuit Sport. De 1.25 à 6.25 Rediffusions. 1.25 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 1.50 Documentaire : Haroun Tazieff raconte sa terre. 2.45 Les Moineau et les Pinson** (rediff.). **3.10 Magazine : Santé à la Une. 4.40 Musique. 4.45 Documentaire : Histoires naturelles. 5.35 Les Moineau et les Pinson** (rediff.). **6.00 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

13.40 Feuilleton : La vie en panne. 14.05 Feuilleton : Jeunes docteurs. 14.45 Feuilleton : Anno domini (4e épisode). **16.25 Feuilleton : Les Charmes de l'été,** (3e épisode). **17.30 Jeu : L'arche d'or.** Présenté par Georges Beller. **17.55 Série : Frank chasseur de fauves. 18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.10 Actualités régionales. 19.35 Feuilleton : Petit déjeuner compris. 20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Jeux sans frontières.** Emission présentée par Fabrice et Marie-Ange Nardi à Madrid. Equipes en compétition : Brides-les-Bains (France) ; Profondville (Belgique) ; Séville (Espagne) ; Acores (Portugal). Palinuro (Italie). **21.50 Série : La loi, c'est la loi.** La chasse au Père Noël. **22.45 Magazine : Dim, dam, dom.** De Daisy de Galard. **23.30 Informations : 24 heures sur la 2. 23.50 Jazz.** Cab Calloway (Festival international d'Antibes-Juan-les-Pins 1987).

FR 3

13.30 Série : Cap danger. Le don de la vie. **14.00 Magazine : Une pêche d'enfer.** Le magazine des 15-25 ans. **14.30 Jeu : On va gagner.** Présenté par Vincent Perrot et Cerise Leclerc en direct du Futuroscope de Poitiers. **De 17.00 à 18.00 Amuse 3. 17.00 Série : La famille Duloch. 17.05 Série : Boumbo.** Passager clandestin. **17.15 Dessin animé : Inspecteur Gadget. 17.35 Les entrechats.** 11. Isidore au ski ; Crise de logement. **18.00 Série : Colorado.** Les bergers (1). **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.10 à 19.30, le journal de la région. **19.53 Dessin animé : Jouez la case. 20.02 Jeux : La classe.** Présentés par Fabrice. **20.30 Téléfilm : Terreur mortelle.** De William Wiard, avec Suzanne Pleshette, Barry Newman. **22.00 Journal et météo. 22.25 Auteurs studios : Paysage d'un cerveau.** D'Emilio Pacull. Avec Patrick Bauchau, Marc Michel, Isabel Otero. **23.50 Musiques, musique.** Nocturnes : Schubert. Impromptu opus 142 nº 3 pour piano, par Aldo Ciccolini.

CANAL PLUS

13.30 Téléfilm : La légende des amants maudits. De Willi Patterson, avec Kathleen Quinlan, David Robb. **15.05 Série : La malédiction du loup-garou. 15.30 Téléfilm : Inspecteur Morse, au service de la mort.** D'Alastaire Reid, Brian Parker et Peter Hammond. **17.10 Documentaire : Animaux du soleil.** Sur les îlots d'un lac. 17.40 Cabou Cadin. Bravestarr ; Foofur. **En clair jusqu'à 21.00. 18.30 Dessins animés : Ça cartoon. 18.45 Flash d'informations. 18.49 Top 50. 19.30 Magazine : Nulle part ailleurs.** *Présenté par Philippe Gildas.* **21.00 Cinéma : Funny boy.** ■ Film français de Christian Le Hemonet (1987). Avec Gérard Lecaillon, Valérie Mairesse, Anaïs Jeanneret. **22.25 Flash d'informations. 22.30 Cinéma : La plage sanglante.** □ Film américain de Jeffrey Bloom (1980). Avec David Huffman, Marianna Hill, John Saxon. **0.00 Cinéma : Monsignore.** ■ Film américain de Frank Perry (1982). Avec Christopher Reeve, Geneviève Bujold, Fernando Rey. **1.55 Documentaire : Malcom Forbes, milliardaire.**

LA 5

13.30 Série : Amicalement vôtre. 14.20 Téléfilm : Le grand carambolage. De James Fawley. **16.00 Série : Capitaine Furillo. 16.55 Dessin animé : Sandy jonquille. 17.20 Les Schtroumpfs** (rediff.). **17.45 Le monde enchanté de Lalabel. 18.05 Série : Automan. 18.55 Journal images. 19.03 Série : L'homme qui valait trois milliards. 19.58 Journal. 20.30 Téléfilm : L'impossible retour.** De Robert Ellis Miller. **22.15 Tennis :** Flushing Meadow 1988. **0.00 Journal de minuit. 0.05 Tennis** (suite). **(Les horaires des émissions suivantes pourront subir quelques changements dus à la retransmission en direct du tennis.) 0.40 Série : Capitaine Furillo** (rediff.). **1.35 Corsaires et flibustiers** (rediff.). **2.00 Mathias Sandorf** (rediff.). **2.45 Vive la vie !** (rediff.). **3.30 Le clan Beaulieu. 4.20 Top nuggets** (rediff.).

M 6

13.30 Série : Poigne de fer et séduction. 13.55 Feuilleton : Nans le berger (rediff.). **14.20 Feuilleton : L'île mystérieuse** (rediff.). **15.15 Magazine : Faites-moi 6. 16.00 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Hawaï police d'Etat. 18.00 Journal et Météo. 18.15 Série : Les routes du paradis. 19.00 Série : Les têtes brûlées. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Cosby show.** Dernier avertissement. **20.30 Téléfilm : Le miroir de la mort.** De Paul Wendkos, avec Bradford Dillman, Louis Jourdan. **22.05 Série : Cagney et Lacey. 22.55 Série : Destination danger. 23.45 Six minutes d'informations. 23.55 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Sexy clip. 2.30 Feuilleton : La cloche tibétaine. 3.25 Nans le berger. 3.50 La cloche tibétaine** (rediff.). **4.45 Nans le berger** (rediff.). **5.10 Magazine : Matin chaud.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 29 mai 1988 au Festival de Vienne) : Sonate pour violon et piano en fa majeur, K 376, de Mozart ; Sonate pour violon seul, de Bartok ; Scherzo pour violon et piano en ut mineur (3e mouvement de la sonate FAE), de Brahms ; Fantaisie pour violon et piano en ut majeur, D 934, de Schubert, par Viktoria Mullova, violon, et Bruno Canino, piano. **22.37 Villes invisibles.** Œuvres de R. Strauss, Scarlatti, Stravinski, Szymanowski.

FRANCE-CULTURE

20.00 Mémoires du siècle. Pierre Rimbert, directeur durant cinquante ans de l'Office universitaire de recherche socialiste. **21.00 Dramatique Lichtenberg,** de Walter Benjamin. **22.15 Fred Deux et son double.** La fuite. **22.40 Euphonia.** La route de la soie. **0.05 Du jour au lendemain.** *Clothilde* Martin et Louise Lambrichs. **0.50 Musique : Coda.** Stephan Eicher.

COMMUNICATION

● **Décès du journaliste Raymond Lartigue.** — Le journaliste Raymond Lartigue est décédé, dimanche 28 août, au cours d'un accident de la route survenu à La Bernerie-en-Retz (Loire-Atlantique). Agé de soixante-dix ans, Raymond Lartigue avait fondé, à la Libération, le bulletin quotidien *Liaisons sociales* qu'il dirigea de 1946 à 1980, date de son départ à la retraite. Lancé avec des moyens artisanaux, *Liaisons sociales* s'était ensuite étoffé pour devenir la publication de référence dans le domaine de l'information sociale, avec une diffusion de l'ordre de 35 000 exemplaires. Le journal avait été racheté lors du départ de Raymond Lartigue par le groupe de presse professionnelle dirigé par M. Patrice Aristide Blank, le groupe Liaisons.

Apprécié pour son intégrité professionnelle et son amabilité, Raymond Lartigue bénéficiait d'un fort courant de symphatie dans le monde de l'information sociale. Il avait participé à la création de l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS), dont il était resté membre d'honneur.

● **L'éditeur américain Macmillan repousse l'offre d'achat de M. Robert Maxwell.** — Le conseil d'administration de l'éditeur américain Macmillan a repoussé, vendredi 25 août, l'offre de rachat faite, à la mi-juillet, par le patron de presse britannique Robert Maxwell. Ce dernier avait proposé 80 dollars par action (2,2 milliards de dollars au total), soit 5 dollars de plus qu'une offre concurrente faite peu auparavant par le financier texan Robert Bass (déjà détenteur de 9,2 % du capital de Macmillan). Dans un communiqué, les administrateurs de l'éditeur estiment insuffisante l'offre qui leur a été faite et affirment poursuivre des négociations avec *« d'autres parties »,* en espérant qu'une offre *« à plus de 80 dollars pouvait être obtenue »* si la société était vendue. Parmi ces repreneurs potentiels figureraient Gulf and Western (propriétaire de Simon and Schuster), International Thomson Organization et Hachette. Toutefois, le conseil d'administration de Macmillan a décidé d'améliorer encore son plan de restructuration pour contrer les prises de contrôle.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 30 août à 0 heure et le dimanche 3 septembre 24 heures UTC.

Un régime perturbé de Sud-Ouest persistera sur notre pays jusqu'à jeudi. Un enfoncement d'air froid d'altitude amènera un changement de type de temps vendredi, puis une circulation perturbée d'ouest se rétablira.

Mercredi : passage nuageux.

Le matin, le soleil brillera sur la majeure partie du pays. Toutefois des nuages accompagnés d'ondées éparses envahiront le ciel de la Bretagne du Cotentin au Nord, à l'Ile-de-France au Poitou-Charentes.

Dans l'après-midi, nuages et petites ondées gagneront la Champagne, le Nord-Est, Rhône-Alpes et le Massif Central. Les autres régions bénéficieront alors de belles éclaircies, excepté la Bretagne, où le temps deviendra très nuageux en fin de journée.

Le vent du sud-ouest sera assez soutenu près de la Manche, faible sur les autres régions.

Les températures minimales, sans grand changement, avoisineront 6 °C à 10 °C du Nord-Est au Massif Central et au Sud-Ouest, 10 °C à 13 °C du Nord-Ouest au Nord, 14 °C à 17 °C dans le Sud-Est.

Les températures maximales, généralement comprises entre 20 °C et 25 °C, seront voisines de 18 °C à 20 °C en Bretagne, de 25 °C à 28 °C dans le Sud-Est.

Jeudi 1er septembre : Le début de journée sera encore agréable sur la plupart des régions, malgré un ciel passagèrement très nuageux sur l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté et le nord des Alpes. Les nuages seront abondants dès le matin sur la Bretagne et le Contentin, et ils s'étendront en cours de journée au reste du pays. Ils seront accompagnés d'ondées qui pourront prendre un caractère orageux l'après-midi. Les éclaircies réapparaitront en soirée sur la Bretagne et le Contentin. Un temps plus frais avec quelques averses s'établira, les vents d'ouest puis du nord-ouest se renforceront dans la nuit. Températures minimales : 12 °C à 14 °C sur la moitié nord, 14 °C à 18 °C sur la moitié sud. Maximales : 18 °C à 23 °C sur la moitié nord, 22 °C à 27 °C sur le Sud.

Vendredi 2 septembre : averses et éclaircies.

Le ciel sera couvert le matin sur la plupart des régions, et les ondées seront encore fréquentes. Les éclaircies se développeront d'abord sur le Nord-Est, puis se généraliseront. Elles alterneront néanmoins avec des passages nuageux parfois importants qui seront accompagnés d'averses. Ce type de temps plus frais s'étendra à tout le pays, excepté les régions de l'extrême est du pays, qui garderont un ciel très nuageux accompagné d'ondées. Le mistral se lèvera en vallée du Rhône. Le soir, le ciel se couvrira de nouveau près des côtes de la Manche et de l'Atlantique. Quelques bruines sont à attendre en Bretagne.

Les températures minimales seront en baisse de 2 °C à 3 °C. Les maximales resteront sans changement.

Samedi 3 septembre. Gris et maussade.

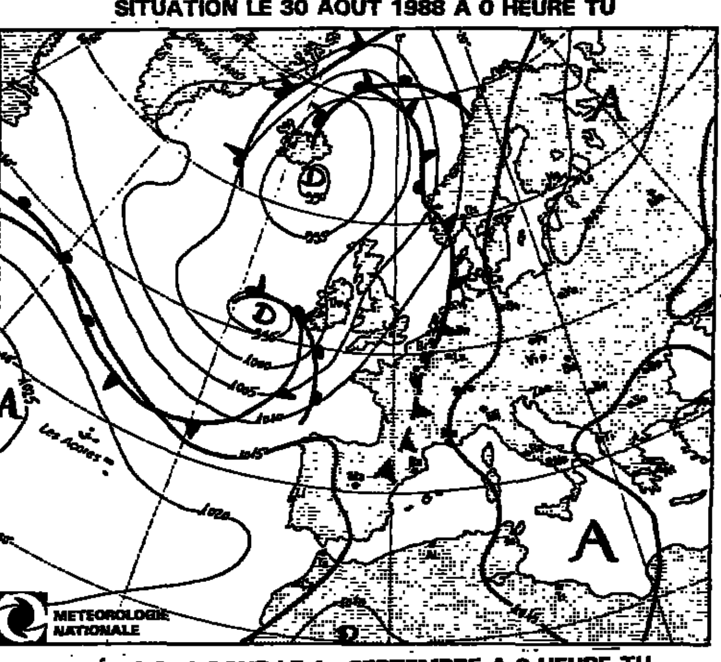
Le ciel sera couvert le matin sur la Bretagne et les pays de la Loire, sur le Poitou, les Charentes et l'Aquitaine. Partout ailleurs, un temps plus variable prédominera. En cours de journée, le ciel gris se généralisera sur la moitié nord, avec quelques bruines près des côtes de la Manche et sur le Nord, tandis que de belles éclaircies se développeront sur la moitié sud. Le mistral faiblira.

Températures : sans grand changement.

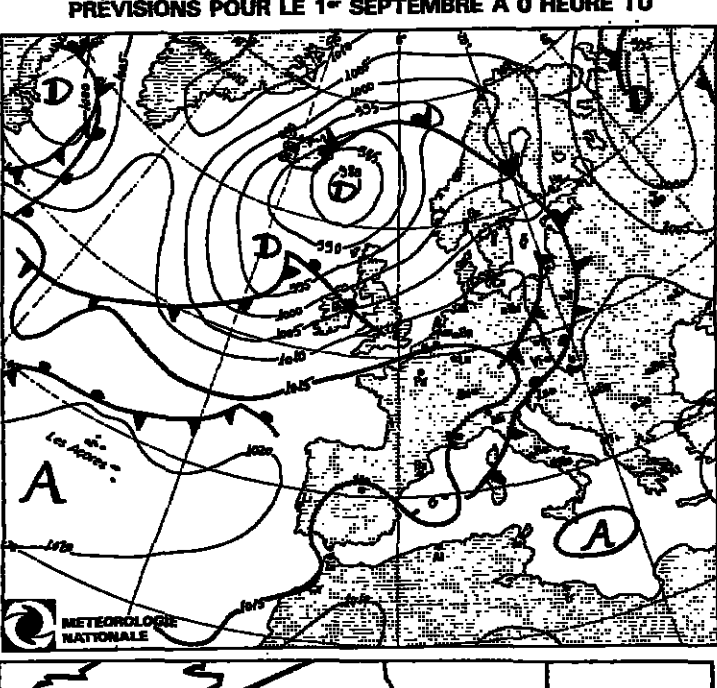
Dimanche 4 septembre. Le temps gris prédominera sur la moitié nord. Sur le Sud-Ouest le temps deviendra plus chaud et lourd l'après-midi. En soirée le ciel se couvrira à nouveau sur la Bretagne avec quelques pluies.

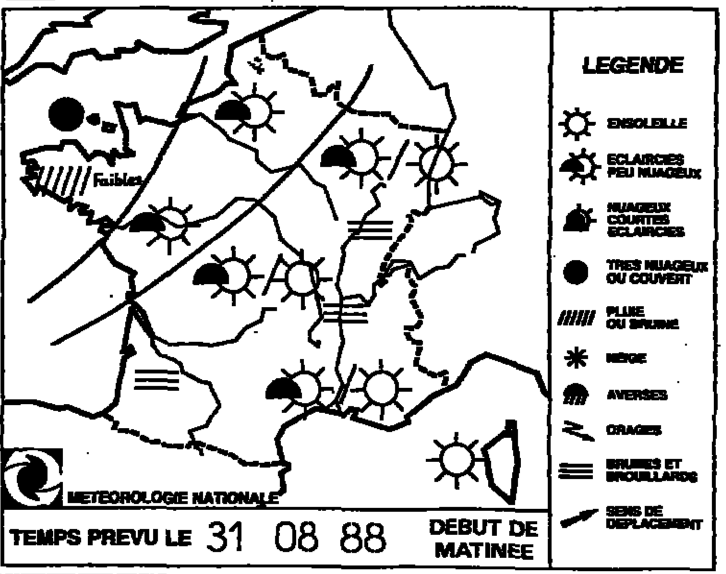
Températures minimales en hausse sensible, maximales en hausse également surtout sur la moitié sud.

SITUATION LE 30 AOUT 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 1er SEPTEMBRE A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 29-08-1988 à 6 heures TU et le 30-08-1988 à 6 heures TU — le 30-08-1988

	Max.	Min.	Temps
FRANCE			
AJACCIO	33	18	D
BIARRITZ	20	10	D
BORDEAUX	22	8	D
BOURGES	21	7	D
BREST	18	13	N
CAEN	19	10	N
CHERBOURG	17	12	A
CLERMONT-FERR.	23	5	D
DIJON	22	5	D
GRENOBLE St-M-H	22	12	N
LILLE	19	11	D
LIMOGES	19	7	D
LYON	24	9	D
MARSEILLE-MAR.	27	15	N
NANCY	21	6	N
NANTES	20	9	D
NICE	27	20	N
PARIS-MONTS.	19	12	D
PAU	19	9	D
PERPIGNAN	20	17	N
RENNES	19	10	D
ST-ETIENNE	23	5	D
STRASBOURG	23	8	D
TOURS	20	9	D
TOULOUSE	21	10	D
POINTE-A-PITRE	32	23	N
ÉTRANGER			
ALGER	36	23	D
AMSTERDAM	18	13	A
ATHÈNES	28	19	D
BANGKOK	32	23	O
BARCELONE	29	18	C
BELGRADE	31	18	D
BERLIN	23	11	C
BRUXELLES	17	11	D
LE CAIRE	34	23	N
COPENHAGUE	22	9	D
DAKAR	30	21	O
DELHI	36	26	D
DJERBA	33	22	D
GENÈVE	21	8	D
HONGKONG	31	25	O
ISTANBUL	26	16	D
JÉRUSALEM	28	18	D
LISBONNE	23	15	D
LONDRES	21	11	N
LOS ANGELES	25	18	D
LUXEMBOURG	18	8	N
MADRID	29	13	N
MARRAKECH	38	21	D
MEXICO	26	11	B
MILAN	25	15	B
MONTRÉAL	22	13	A
MOSCOU	19	13	A
NAIROBI	26	15	N
NEW-YORK	31	20	C
OSLO	21	8	D
PALMA-DE-MAL.	34	19	N
PÉKIN	31	20	D
RIO-DE-JANEIRO	26	19	D
ROME	29	22	P
SINGAPOUR	32	23	C
STOCKHOLM	19	9	D
SYDNEY	19	9	D
TOKYO	32	24	C
TUNIS	37	20	D
VARSOVIE	25	16	C
VENISE	25	17	O
VIENNE	28	17	C

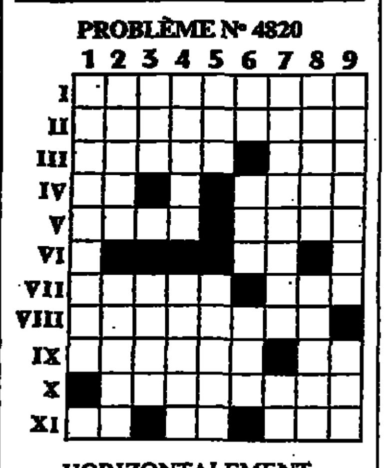
A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4820



HORIZONTALEMENT

I. Des lardons peuvent entrer dans sa composition. — II. Peut être amené à perdre des plumes (dans les deux sens du terme). — III. Font grandir les flammes. Ne tient donc pas debout. — IV. Au commencement d'un passage en revue. Très rares sont ceux qui peuvent se vanter d'y avoir mis les pieds. — V. Où il en est qui prennent quotidiennement de nombreux verres sans jamais connaître l'ivresse. Susceptible d'être goûté du bout des dents. — VI. Bien connu de celui qui déborde d'imagination. — VII. Est morte victime du feu. A des limites mal définies. — VIII. Se retrouve assez souvent avec un bâton à la main. — IX. Ne sera pas indifférent au différend. Elément d'une fleur. — X. Comble un vide. — XI. A des points noirs sur la face. Passe avant les autres. Tel qu'il est inutile d'en rajouter.

VERTICALEMENT

1. Sait s'y prendre pour dresser et rendre poli. — 2. Certes pas en mesure d'engager l'action. Ne craint pas de se diriger vers les récifs. — 3. A un cœur de pierre. N'était pas très doux quand il faisait la bise. — 4. Fera peau neuve. Homme de loi. — 5. Partie d'une île. Fais sortir du magasin. — 6. Qui parvient donc à suivre le courant. Autant brisé que rompu. Peut servir à étendre. — 7. Il n'est pas rare que l'on y voie de nombreux navets. Lettres de noblesse. — 8. Source de chaleur. Avec elle, certains étaient loin de se croiser les bras. — 9. Avait du goût pour les études. Est idéal pour renvoyer la balle.

Solution du problème nº 4819

Horizontalement

I. Balthazar. — II. Agueusie. — III. Uri. Rendu. — IV. Me. Poncer. — V. Eau. Ni. — VI. Bru. Dame. — VII. Vlan. Elan. — VIII. Œta. Spic. — IX. Eue. Ile. — X. Tu. Sen. — XI. Endettées.

Verticalement

1. Baume. Voûte. — 2. Agréable. Un. — 3. Lui. Urate. — 4. Te. Unau. — 5. Huron. Est. — 6. Asénides. Et. — 7. Zinc. Alpine. — 8. Aède. Mail. — 9. Urgence.

GUY BROUTY.

Le Monde

SCIENCES ET MEDECINE

Des cellules qui rapportent

Reste-t-on propriétaire de ses cellules – et des profits qui en découlent – lorsque les chercheurs les utilisent ? La question se pose aux Etats-Unis.

A qui appartiennent les cellules humaines, aux chercheurs qui les utilisent ou à ceux chez qui elles ont été prélevées ? Cette question est au cœur d'un imbroglio juridique qui, depuis sept ans, inquiète les milieux médicaux et scientifiques américains. Avec l'explosion des biotechnologies et l'usage désormais courant des produits dérivés de cellules humaines, elle ne pourra rester longtemps sans réponse.

En 1980, John Moore, un homme d'affaires de Seattle, est hospitalisé à l'hôpital de l'université de Los Angeles (UCLA), pour une forme rare de leucémie. Au cours du traitement, qui impose une ablation de la rate, les médecins prélèvent et mettent en culture des cellules provenant de cet organe. Ils constatent alors que cette culture a une propriété remarquable, celle de sécréter à l'infini deux produits naturels, l'interféron et le CSF (facteurs stimulant les colonies). Ces deux substances sont habituellement utilisées dans le traitement de certains cancers, de leucémies ou de maladies virales. Elles sont aussi testées en cancérologie dans de nombreux protocoles thérapeutiques.

Baptisée MO (référence au nom du patient), la lignée cellulaire ainsi obtenue devient rapidement célèbre dans les laboratoires américains. A Bethesda, au National Cancer Institute, le professeur Robert Gallo découvre que les cellules sont infectées par le HTLV 2, virus de la même famille que celui du SIDA. C'est en réalité l'infection par le HTLV 2 qui avait été à l'origine de son hospitalisation. La lignée est purifiée par une société de biotechnologies du New-Jersey chargée de son développement industriel. Les médecins de l'UCLA, s'estimant alors lésés, revendiquent et obtiennent, par une décision de justice, la reconnaissance de leurs droits sur cette lignée cellulaire. C'est par la presse que John Moore apprendra ce qu'étaient devenues les cellules de sa rate. Il assigne à son tour l'UCLA devant les tribunaux, et vient d'obtenir le partage des bénéfices réalisés sur la vente des produits dérivés de la lignée MO.

Cette décision juridique est sans précédent. Pour la première fois, en effet, un tribunal attribue à un être humain l'équivalent du « droit d'auteur » sur une partie de son corps. La justice estime ainsi que, malgré toutes les modifications subies lors de leur mise en culture, les cellules restent sa propriété et peuvent être, à ce titre, considérées comme une source de profit.

Cette décision, qui fait l'objet d'une procédure d'appel devant la Cour suprême, va radicalement à l'encontre de la législation sur les brevets, qui, depuis près de deux siècles, régit les travaux scientifiques et la propriété industrielle.

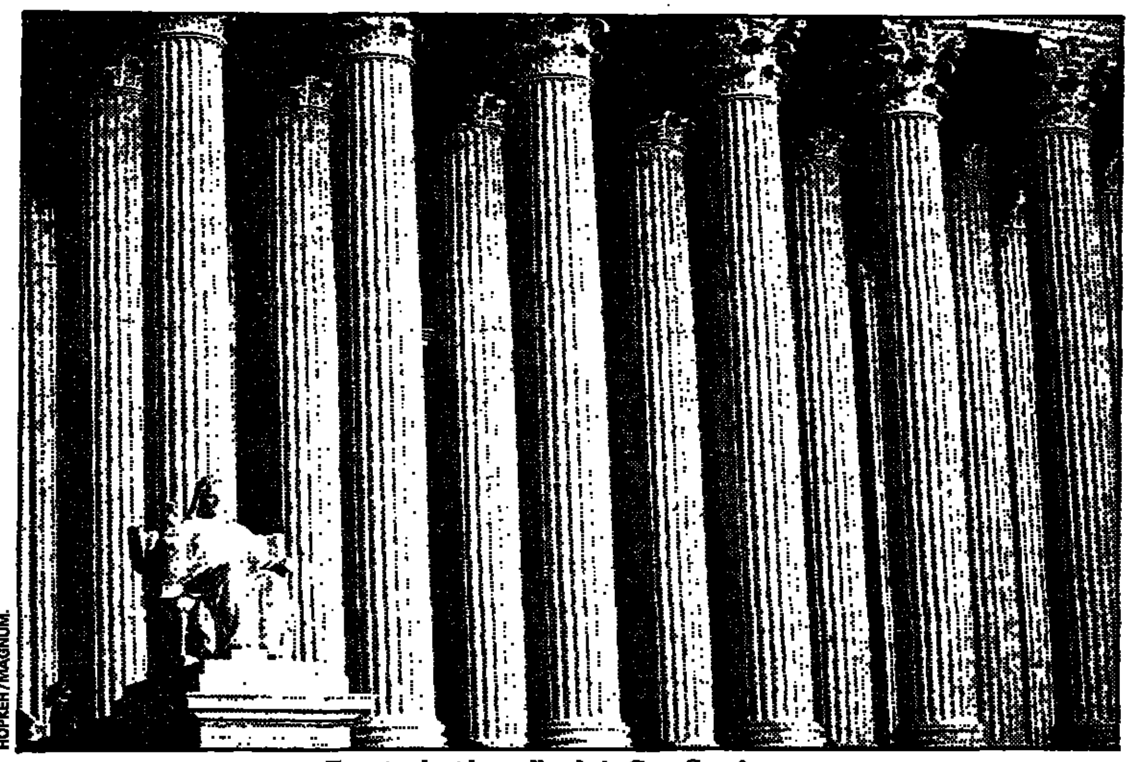
La protection des chercheurs

La délivrance d'un brevet n'a rien à voir avec une reconnaissance de propriété. Elle a pour objectif d'assurer à un inventeur le droit exclusif d'exploiter son invention pendant une durée limitée. Utilisé par les chercheurs pour protéger leurs travaux, le brevet favorise à la fois l'innovation technique et les investissements financiers. Ceux-ci vont préférentiellement aux pays où la propriété industrielle est la mieux protégée. Aux Etats-Unis, toutes les grandes universités ont leurs propres services de propriété industrielle où des spécialistes, employés à plein temps, s'occupent du dépôt des demandes de brevet, faites au nom des chercheurs universitaires.

Il est courant de breveter des organismes vivants. En France, l'Institut national de la propriété industrielle, qui examine toutes les demandes, accorde presque quotidiennement des brevets à des bactéries et à leurs dérivés, mais aussi à des lignées cellulaires, à des gènes humains. Toutefois, tout n'est pas brevetable : les découvertes médicales et les nouvelles espèces animales ou végétales ne peuvent, selon la législation des pays européens, être protégées par un brevet. Aux Etats-Unis, la loi permet d'aller plus loin, et la jurisprudence témoigne de l'évolution qui, peu à peu, assimile les êtres vivants à des objets marchands.

BÉATRICE OSTER.

(Lire la suite page 16.)


HOPKER/MAGNUM.

En attendant le verdict de la Cour Suprême...

LE PRIX DE L'INCONSCIENCE

QUELLES sommes doit-on donner aux traumatisés crâniens graves pour les indemniser des dommages corporels dont ils souffrent ? Cette question, qui concerne de plus en plus souvent les médecins-conseils des sociétés d'assurances, trouve une nouvelle actualité avec la récente et dramatique augmentation du nombre des victimes de l'hécatombe routière. Comme on pouvait le prévoir, celle-ci a déclenché une série d'opérations de contrôle (de la vitesse et de l'alcoolémie) visant à prévenir certains comportements à haut risque chez les conducteurs. Elle a aussi permis aux pouvoirs publics de faire le bilan du coût économique de ce fléau, estimé par le premier ministre à 100 milliards de francs par an, et d'annoncer une série de mesures d'amélioration de la sécurité routière.

Parmi les conséquences trop mal connues de l'hécatombe routière figurent en bonne place les modalités de prise en charge médicale et financière des grands accidentés. Des statistiques récentes, portant sur près d'un millier de traumatisés crâniens ayant été dans le coma durant dix jours et plus, témoignent de la part considérable jouée par les accidents de la voie publique, qui sont à l'origine de plus de 80 % de ces comas. De même, 75 % des malades traumatisés crâniens en coma prolongé (ou en état végétatif chronique), admis dans l'une des trop rares structures spécialisées dans ce domaine (les établissements hélio-marins de Berck-sur-Mer), sont des victimes d'accidents de la voie publique.

Il s'agit presque toujours de malades jeunes, pour lesquels l'indemnisation met en jeu des sommes considérables et soulève de très difficiles questions. *« Un nouveau problème apparaît depuis quelques années : celui de la prise en charge de ces états végétatifs chroniques, dont le nombre se multiplie à cause notamment d'une durée de survie moyenne « longue »*, explique le docteur Claude Fournier, médecin-conseil de sociétés d'assurances. *Si les médecins hospitaliers ont été les premiers confrontés à ce problème, les assureurs y sont de plus en plus souvent impliqués, à la demande des familles elles-mêmes qui ne savent quoi faire pour que leur parent soit hospitalisé dans des conditions « convenables » et pas trop loin de leur domicile* (1). »

La principale question posée peut être résumée de la manière suivante : doit-on être conscient de ses préjudices personnels pour être indemnisé ? Si l'indemnisation des accidentés devenus hémiplégiques ou tétraplégiques ne pose pas de difficulté (les sommes pouvant toutefois atteindre et dépasser 5 ou 6 millions de francs et imposer alors aux sociétés d'assurances d'avoir recours à des sociétés de réassurances), il n'en va pas de même pour les malades plongés dans un coma profond et, le plus souvent, irréversible.

Deux conceptions ici s'opposent, comme l'a montré à Rouen le récent colloque de la Fédération française des associations de médecins-conseils de sociétés d'assurances, et comme en témoigne une jurisprudence très divisée. Certains tribunaux restent dans le schéma de l'indemnisation classique, les indemnités (souvent plusieurs millions de francs) étant versées au malade inconscient et placées sur un compte bloqué sous le contrôle du juge de tutelle.

D'autres décisions de justice témoignent, au contraire, d'une nouvelle prise de conscience (ardemment souhaitée par les assureurs) du problème. Il s'agit dans ce cas, non plus d'indemniser mais d'assurer au malade les moyens de sa « survie » dans les meilleures conditions possibles.

En d'autres termes, on ne lui fournit que la prise en charge de tous les frais hospitaliers dus à son état, ce qui, estime-t-on, couvre l'intégralité de ses besoins réels. On postule que, bien qu'étant vivant, le malade en état végétatif chronique est dans une situation équivalant à celle d'une survie artificielle.

« Au moment où une crise mondiale nous amène à envisager un nouvel équilibre économique, au moment où tous nos acquis sociaux sont remis en question, avons-nous encore les moyens de « dilapider » des sommes considérables sans nous assurer qu'elles correspondent à des besoins réels ? », interrogent des assureurs français et suisses dans le dernier numéro de la *Revue française du dommage corporel*.

JEAN-YVES NAU.

(1) Sur ce thème, lire : « Les traumatismes crâniens graves et leurs séquelles », Revue française du dommage corporel (1988, tome 14, n° 2.)

Les révélations des pollens

L'analyse des pollens apporte des informations très précises sur l'histoire de la Terre et des paysages

VERS 6 000 ans avant Jésus-Christ, sur la côte languedocienne, les forêts de chênes étaient nombreuses. Il y avait aussi des buis, des bruyères arborescentes, des lentisques, de la vigne sauvage, des ormes, des frênes, des noyers, des saules... Mille ans plus tard, la flore comprend plus de plantain (du type *lanceolata*). Certes, ce plantain est une plante modeste et il n'est encore que faiblement représenté. Mais sa présence accrue est significative : comme partout, elle montre que les premiers petits défrichements avaient commencé puisqu'il a besoin de beaucoup de lumière. Bien sûr, l'homme ne cultivait pas encore les céréales : celles-ci ne sont attestées qu'à partir de 2 500 ans avant Jésus-Christ et elles ont été précédées, vers 4 200 ans avant notre ère, par de la grande oseille qui est toujours associée à l'activité humaine.

Cette étude, réalisée par Mme Nadine Planchais, du laboratoire de palynologie du CNRS à Montpellier, montre ainsi une tradition capitale pour l'histoire de l'*Homo sapiens sapiens* : le passage de l'économie de chasse-cueillette, à celle d'agriculture-élevage. Elle a consisté à analyser les pollens contenus dans les dépôts vaseux qui ont rempli peu à peu le cours inférieur du petit fleuve côtier, le Lez, près de Palavas-les-Flots (Hérault).

Les pollens sont des éléments unicellulaires microscopiques qui produisent les gamètes (c'est-à-dire les cellules reproductrices) mâles des plantes à fleurs. Ils ont des formes ou des ornementations particulières, qui permettent d'identifier la famille, le genre et parfois l'espèce de la plante dont ils sont issus. Les parois des pollens ont une résistance qui varie avec leur teneur en une substance complexe, la sporopollenine. En outre, la conservation des pollens fossiles est optimale lorsque le milieu où ils se sont déposés est dépourvu d'oxygène. Lorsque le milieu est oxydant – telles les eaux des fonds marins qui contiennent au moins 5 millilitres d'oxygène par litre, – les pollens les moins riches en sporopollenine sont détruits. Ce qui fausse les proportions originelles des différents pollens et donc l'idée que l'on peut avoir sur le climat de l'époque, pendant laquelle ces pollens ont été émis et se sont déposés.

Néanmoins, Mme Planchais a vu, dans ses carottes de vase du Lez, les fluctuations qui ont rafraîchi ou légèrement réchauffé le climat. Vers 1 000 ans avant Jésus-Christ, le cours du Lez est colmaté et les hêtres apparaissent : or le hêtre a besoin d'humidité constante et de nébulosité estivale. Très vite, les hêtres ont gêné les hommes qui les ont coupés. Mais ils sont revenus, ce qui montre le retour rapide d'un climat frais.

Autres apparitions d'espèces végétales : le noyer et l'olivier, qui s'installent au deuxième siècle avant notre ère, au moment de l'arrivée des Romains dans le Languedoc ou juste avant.

Le recul des chênes

Avec une carotte prélevée dans les fonds de la mer Tyrrhénienne, Mme Planchais et Mme Martine Rossignol-Strick remontent jusqu'à – 55 000 ans. Là, alternent, dans des couches de sédiments, des niveaux de cendres volcaniques et des niveaux contenant des pollens. L'âge des cendres est connu par corrélation avec les datations faites sur les dépôts volcaniques continentaux. Et les associations végétales, révélées par les pollens, « collent » avec les courbes climatiques établies par le Centre des faibles radioactivités de Gif-sur-Yvette (Commissariat à l'énergie atomique et CNRS) en se fondant sur la composition isotopique de l'oxygène. Plus il fait froid, plus les calottes glaciaires grandissent, plus cette glace contient de l'oxygène 16 (oxygène « normal »), donc plus l'eau des océans est riche en oxygène 18 (oxygène lourd).

Le chêne reflète très fidèlement les fluctuations climatiques. Il a besoin d'humidité estivale et de chaleur relative. Lorsqu'il se raréfie ou disparaît, c'est que le climat devient trop froid ou trop sec autour du bassin méditerranéen. Vers 9 000 ou 8 000 ans avant Jésus-Christ, la carotte de la mer Tyrrhénienne montre pour la première fois la contemporanéité du refroidissement du Dryas (le dernier épisode très froid de la glaciation du Würm) et du recul des chênes.

Les carottes prélevées en Méditerranée orientale, elles, remontent jusqu'à - 465 000 ans, comme l'a démontré une étude récente de Mme Martine Rossignol-Strick, qui a pris, en 1987, la direction du laboratoire de palynologie du CNRS à Montpellier. Ces carottes sont constituées par une succession de niveaux de sapropèles, c'est-à-dire de sédiments très riches en matière organique continentale et marine. Tellement riches que les sapropèles seront, dans la suite de leur évolution, des roches-mères du pétrole.

Drainés par les fleuves

Cette matière organique s'est déposée dans des sédiments ne contenant pas d'oxygène. Les pollens sont donc extraordinairement nombreux dans les sapropèles : il peut y en avoir 25 000 (ou même beaucoup plus par gramme) alors qu'il n'y en aurait que 200 dans un gramme de sédiments oxydants.

Ces pollens ont été apportés par les fleuves qui assuraient le drainage de l'Europe centrale et septentrionale. A part le Nil, l'Afrique n'avait – et n'a toujours pas – de fleuves puissants qui se jettent dans la Méditerranée. En outre, la latitude de l'Afrique du Nord soustrayait en partie celle-ci aux fluctuations des températures des périodes glaciaires ou interglaciaires, fluctuations qui sont beaucoup plus marquées dans les hautes latitudes.

Les spécialistes voient ainsi dans les sapropèles de Méditerranée orientale si celles-ci ont été déposées pendant des périodes interglaciaires (beaucoup de pollens de chênes, mais pas d'armoises), ou des périodes glaciaires (beaucoup d'armoises et peu de chênes), ou des périodes de transition (pas beaucoup de chênes et peu d'armoises).

Encore faut-il expliquer que les sapropèles puissent se déposer sous différents climats. Il faut donc retrouver les types de circulation marine qui empêchent l'oxygène de se renouveler dans les eaux profondes de la Méditerranée. Lorsque les eaux de surface sont moins salées et (ou) plus chaudes que les eaux profondes, elles sont plus légères que ces dernières et ne peuvent pas plonger jusqu'au fond. Il n'y a donc pas d'apport d'oxygène en profondeur.

Quelles sont les conditions nécessaires à la présence d'eaux superficielles légères ? Nous avons vu que les sapropèles se sont déposées aussi bien pendant des périodes glaciaires qu'interglaciaires. Il faut donc chercher une autre cause que le climat : les épisodes de dépôt des sapropèles ont pour origine les facteurs astronomiques que le Yougoslave Milutin Milankovitch a calculés le premier en 1920. Ces facteurs astronomiques sont la précession des équinoxes (période : 21 000 ans), les variations de l'excentricité de l'orbitre terrestre (période : 100 000 ans) et de l'obliquité de l'axe de rotation de la Terre (période : 41 000 ans). Ces trois facteurs de périodes différentes ajoutent ou annulent leurs effets (*le Monde* du 8 juin).

On comprend donc que le jeu de ces facteurs astronomiques augmente ou diminue la quantité d'énergie solaire qui parvient dans l'atmosphère et au sol. Etant entendu que chacun des trois facteurs exerce son influence en fonction de la latitude et de la saison. La déposition des sapropèles coïncide toujours avec les périodes d'insolation maximum de l'hémisphère nord. Ce qui s'explique par la circulation atmosphérique particulière qui s'établit à ces moments-là.

De même, selon une étude de Mme Elise Van Campo, elle aussi du laboratoire de palynologie du CNRS, les mêmes maxima d'insolation solaire coïncident avec l'extension des mangroves (1) poussant sur les côtes de l'océan Indien.

YVONNE REBEYROL.

(1) Formation végétale particulière qui se développe sur les côtes de la zone intertropicale dans la zone de balancement des marées. La mangrove est caractérisée par les très nombreux palétuviers, arbres aux racines aériennes très développées, qui forment des forêts impénétrables. La vie végétale et animale y est grouillante.

Les mystères du rayonnement

La Terre reçoit les rayons du Soleil et émet son propre rayonnement. Comment mesurer cet échange d'énergie ?

L'ÉTÉ est la saison des congrès scientifiques. Ainsi l'International Radiation Symposium vient de se tenir à Lille. C'est la première fois que cette manifestation, qui a lieu tous les quatre ans, vient en France. Pourquoi à Lille ? Parce qu'il existe dans cette ville un laboratoire d'optique atmosphérique, qui étudie le transfert radiatif en milieu hétérogène et les profils de répartition du rayonnement dans l'atmosphère. Sa fondatrice, le professeur J. Lenoble, s'est chargée de l'organisation du symposium.

Celui-ci est consacré à l'étude du rayonnement solaire et de son interaction avec l'atmosphère et le sol, ainsi qu'au rayonnement émis par le sol. En filigrane, tous les problèmes de météorologie, de climatologie, de télédétection. Quand des satellites observent la Terre, ils le font par l'intermédiaire de rayonnement, visible ou infrarouge le plus souvent. L'image qu'ils reçoivent du sol est brouillée par l'imparfaite transparence de l'atmosphère – c'est en sens inverse l'exact pendant de cet élargissement atmosphérique de l'image des étoiles qui gêne tant les astronomes. Toute mesure quantitative doit donc être corrigée des effets de l'atmosphère, lesquels sont rapidement changeants et mal connus.

Un seul exemple : les nuages absorbent le rayonnement émis ou réfléchi par le sol. Mais dans quelle proportion ? Comme ils ne forment pas une couche homogène, comme ils se masquent partiellement les uns les autres, ni le taux global de nébulosité ni la surface nuageuse vue depuis le satellite ne sont de bons indicateurs de cette absorption. Il faut pour calculer celle-ci construire des modèles qui font appel à toutes les données disponibles sur le comportement de l'atmosphère, données qui sont souvent fort imprécises. Depuis plusieurs années, dans le cadre de l'*International Satellite Cloud Climatology Project*, les observations par satellites de la couverture sont stockées et soumises à divers algorithmes pour tenter de calculer cette absorption.

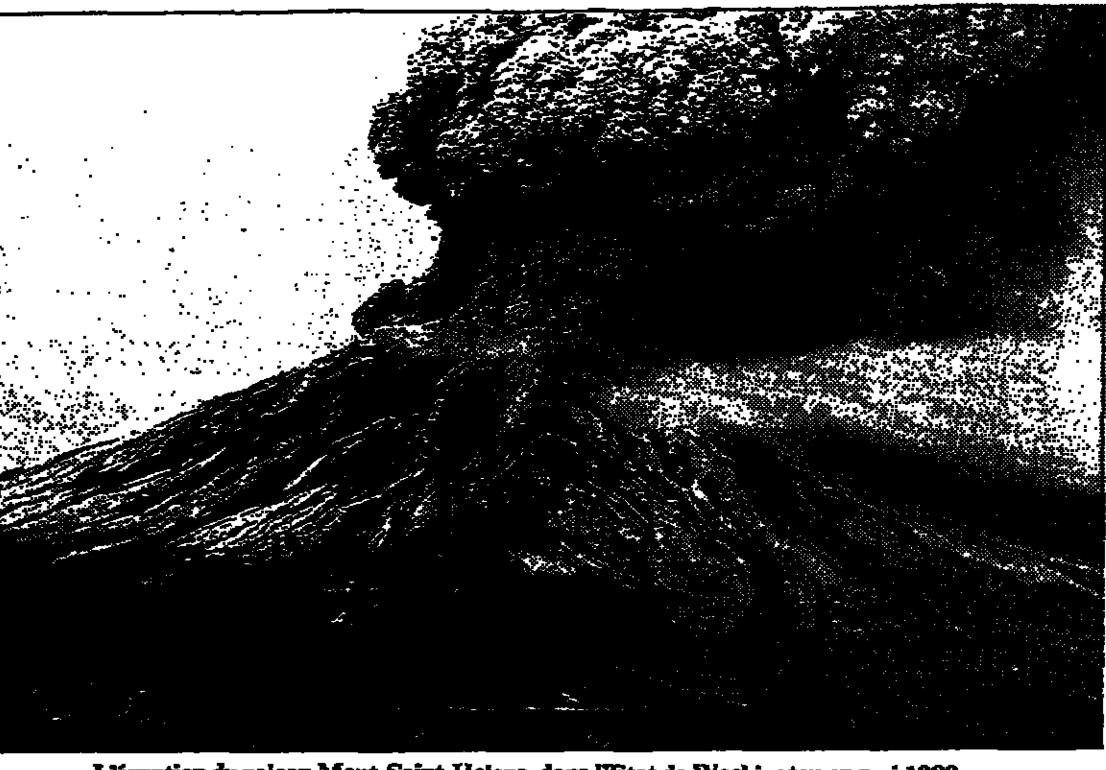
Le point de départ de toute étude sur le rayonnement est la constante solaire, qui mesure le flux d'énergie à la distance moyenne de la Terre : 1 367 watts par mètre carré. Problème, cette constante est des plus variables. Il semble que sa variation à long terme soit principalement corrélée à l'activité solaire, laquelle fluctue sur un cycle de onze ans. L'énergie émise serait plus grande de quelque dix millièmes en période de forte activité. Il n'est pas exclu qu'il existe aussi une variation séculaire, constamment de même sens, qui à la longue aurait des effets climatiques marqués.

La Terre renvoie en moyenne vers l'espace autant d'énergie qu'elle en reçoit, faute de quoi sa température atteindrait rapidement des valeurs invivables. Mais si le bilan radiatif est globalement équilibré, il fluctue en fonction du lieu et du temps. La connaissance qu'on en a est loin d'être suffisante. Le programme international *ERBE* (*Earth Radiation Budget Experiment*) vise à l'améliorer. Il s'appuie essentiellement sur les observations de nombreux satellites, mais encore faut-il savoir relier les mesures entre elles, vérifier leur cohérence, évaluer les erreurs commises.

Dans l'avenir, des satellites spécialisés devraient permettre de bien meilleures mesures. Encore faut-il qu'ils soient équipés de bons instruments. Plusieurs communications du symposium portaient sur les modèles de rayonnement, les programmes de calcul, les techniques de mesures, présents et à venir, qui doivent permettre la réalisation du programme.

Les poussières des volcans

Ce que les satellites mesurent est le rayonnement émis ou réfléchi par la Terre hors de l'atmosphère. Ce qui est important pour les habitants du globe est beaucoup plus le rayonnement au niveau du sol. Passer de l'un à l'autre est difficile. On a déjà parlé de l'influence des nuages. *Mais il faut tenir compte aussi des poussières, des aérosols.* L'explosion au mont Saint-Helens aux Etats-Unis, en 1980, et surtout celle du volcan mexicain El Chichon, en 1982, ont envoyé une telle quantité de poussières dans la haute atmosphère que celle-ci commence seulement à retrouver sa transparence initiale.



EXAMINER/LIAISON/GAMMA

L'éruption du volcan Mont-Saint-Helens, dans l'Etat de Washington en mai 1980.

Quel est l'effet de ces poussières *sur la température au niveau du sol* ? Si elles absorbent plus le rayonnement solaire que celui émis par le sol, elles devraient entraîner un refroidissement ; un réchauffement est attendu dans le cas inverse. Mais les choses ne sont pas si simples. Dans un système aussi fortement couplé que l'atmosphère, ou plutôt le biosphère, toute modification d'un paramètre influe sur les autres, et des conséquences indirectes peuvent complètement occulter celles qui seraient normalement attendues. Alors, réchauffement ou refroidissement ? Les spécialistes en discutent.

Dernier problème : ce bilan radiatif au niveau du sol étant supposé connu, comment évolue-t-il au cours du temps. La question intéresse les météorologistes. Tant que ceux-ci limitaient leurs ambitions à prévoir le temps *sur deux ou trois jours*, ils pouvaient considérer l'atmosphère comme un système mécanique régi par les équations, d'ailleurs fort complexes, de la dynamique des fluides. Mais pour aller plus loin, il *faut* tenir compte de phénomènes thermiques, du rayonnement, des changements de phase de l'eau. Les climatologistes qui travaillent à l'échelle saisonnière ont besoin de savoir comment évolue le bilan radiatif à cette échelle, et quels sont les transferts d'énergie de l'équateur vers les pôles.

Quant aux spécialistes du *global change*, qui étudient les évolutions à long terme, ils doivent prendre en compte bien d'autres phénomènes, que l'on commence juste à discerner. On a beaucoup parlé de l'effet de serre dû au gaz carbonique, sans que les spécialistes s'accordent sur ses conséquences, en raison de trop grandes incertitudes sur la connaissance de certains facteurs. Ainsi une source importante de gaz carbonique est constituée par les feux de brousse, mais elle est presque impossible à quantifier.

Au sol, il n'y a pas d'infrastructure. Les satellites donnent des images qui montrent l'importance de ces feux, mais de là à faire des mesures précises... Et il n'y a pas que le gaz carbonique. Le méthane, dont l'augmentation est plus rapide que celle du gaz carbonique, pourrait avoir sur l'évolution climatique une influence bien plus grande.

Les taux atmosphériques d'ozone et d'oxyde d'azote, la fonte des glaces, la *circulation océanique*, le champ magnétique, les mouvements de la croûte terrestre, sont d'autres phénomènes dont l'évolution à long terme est mal connue, mais sans doute capitale pour l'avenir de l'humanité. Seules des observations répétées par satellites peuvent permettre d'appréhender la variation de ces paramètres. Et comme ce que mesurent les satellites est le rayonnement *venu de la Terre, il faut savoir* comment ils influent sur lui, ce qui passe par la construction de modèles et leur comparaison avec les rares résultats expérimentaux.

Débrouiller cet écheveau d'interactions croisées était un des objectifs du symposium lillois.

MAURICE ARVONNY.

MESURER OMÉGA

UNE expérience en cours au laboratoire américain Fermi, près de Chicago, où est en service le plus puissant des accélérateurs actuels, vise à mesurer le moment magnétique de la particule oméga. Cette particule extrêmement « étrange » – le mot a un sens précis en physique et l'oméga est la particule d'étrangeté *maximale – est très difficile à produire.* Elle fut d'ailleurs prédite pour des raisons théoriques avant d'être découverte en 1963. La mesure en cours doit permettre de confirmer la validité d'un modèle qui prédit les moments magnétiques des particules.

Celles-ci sont caractérisées par quelques grandeurs comme leur masse, leur charge électrique, leur durée de vie. L'une de ces grandeurs est le moment magnétique. La plupart des particules se comportent comme de petits aimants et le moment magnétique définit ce comportement. Ce moment magnétique n'est pas une quantité intrinsèque : il est, ou devrait être, calculable en fonction d'autres caractéristiques. Sa mesure est donc moins une information nouvelle qu'un moyen de tester les théories qui gouvernent les interactions entre particules.

Ce test est parfois remarquable. Le moment magnétique de l'électron est connu avec une erreur de *quelques milliardièmes. Or la théorie* applicable dans ce cas, l'électrodynamique quantique, redonne exactement la valeur expérimentale. Le calcul est très complexe. Le moment magnétique s'obtient comme une somme de termes, en principe infinie. Mais chacun est en gros le centième du précédent, ce qui fait qu'il suffit d'en calculer quatre ou cinq. L'ennui est que chaque terme est au moins cent fois plus long à calculer que celui d'avant...

De puissants logiciels de manipulation d'expressions mathématiques sur ordinateur ont un peu simplifié les choses mais la tâche *reste presque inhumaine. Le jeu en* valait cependant la chandelle : un calcul si long redonnant avec une précision fantastique le résultat des mesures, cela illustre la validité de l'électrodynamique quantique.

Tout change quand on passe aux particules plus lourdes comme le proton, le neutron et les divers « hypérons ». Contrairement à l'électron, ces particules sont sensibles à *l'interaction « forte » qui* assure la cohésion des noyaux atomiques.

La famille des « octets »

« Faute de grives... », dit le proverbe. Faute d'une théorie utilisable, les physiciens se rabattent sur des modèles simplifiés, dont ils savent qu'ils ne fourniront jamais des prédictions exactes, mais qui peuvent approcher la réalité. Un tel modèle a été construit. La parole est alors aux expérimentateurs.

Les moments magnétiques du proton et du neutron, particules existant dans la nature, sont connus de longue date. Pour les hypérons, particules instables, la mesure du moment magnétique n'est pas chose aisée. *Le principe* est de produire des hypérons dont les moments magnétiques sont tous dirigés dans la même direction ; quand les hypérons se désintègrent, la manière dont partent les débris dépend du moment magnétique mais c'est une liaison statistique.

Il n'y a que six hypérons dont la durée de vie soit assez grande pour que la mesure soit possible. On a *mesuré le moment magnétique* de cinq d'entre eux, plus une quantité annexe qui peut s'interpréter comme un moment magnétique transitoire. Avec le proton et le neutron, cela fait sept valeurs, toutes connues à quelques pour-cent près. Elles vont, dans l'unité appropriée, de $-1{,}6$ à $+2{,}8$. A partir des trois moments les mieux connus, le modèle permet de calculer les autres. Les valeurs prédites sont en bon accord avec les mesures.

Tous ces hypérons appartiennent, comme le proton et le neutron, à une famille de particules *connue sous le nom d'« octet ». La* particule oméga pour laquelle on prévoit un moment magnétique de $-1{,}84$ appartient à une famille différente. Il se pourrait que, tout *en étant* correct pour la famille octet, le modèle soit très faux pour l'oméga. D'où l'intérêt de tester cette prédiction. L'expérience en cours au laboratoire Fermi a permis de produire quelque 22 000 particules oméga – les autres hypérons peuvent être créés par millions. C'est peu pour une analyse statistique, mais cela devrait donner une première estimation du moment magnétique et fournir un test crucial à la théorie.

M. A.

Des cellules qui rapportent

(Suite de la page 15.)

Ainsi, depuis 1987, l'Office américain des brevets considère comme brevetables tous les organismes vivants non humains. Ce même office vient d'ailleurs d'accorder un brevet aux inventeurs d'une souris mutante « fabriquée » à l'université de Harvard (*le Monde* du 18 mai).

En revanche, le droit français a *fixé, par tout un ensemble de lois,* les modalités de l'utilisation des éléments du corps humain. La plus originale de ces lois est sans doute celle qui régit le don du sperme et la transfusion sanguine, dont le système repose sur le volontariat des donneurs et la gratuité du don. Plus généralement, la loi du 22 décembre 1976 stipule que le prélèvement des organes ne peut donner lieu à aucune contrepartie pécuniaire. Qu'entend-on par organe ? Pour le dictionnaire, il s'agit de *« toute partie du corps qui remplit une fonction ».* Mais légalement, depuis un jugement de 1984, sont exclus de cette définition, les cellules, les gènes et les produits qui en dérivent.

Ainsi, aux yeux de la loi française, les cellules et les gènes n'étant pas considérés comme des organes, ils peuvent faire l'objet d'un commerce, y compris, éventuellement, de la part du donneur. Contrairement aux autres parties du corps, dont l'utilisation est régie par des lois écrites, l'utilisation des cellules humaines se situe donc dans une zone de flou juridique. Seul un avis du comité national d'éthique précise que *« le sujet duquel proviennent les cellules demeure étranger aux conséquences de leur traitement et de leur utilisation ».* Dans ce même avis, le comité distingue la cellule elle-même, qui ne peut faire que *l'objet d'un don,* et les *produits commerciaux* issus de sa transformation et susceptibles d'entrer dans les circuits normaux de distribution.

On comprend dès lors l'émoi suscité dans les milieux scientifiques et juridiques par la décision du juge américain qui autorise, tout du moins momentanément, un individu à participer au même titre que les industriels, aux bénéfices issus de son propre corps.

« Cette affaire ne nous a pas vraiment surpris, explique le docteur Claude Mawas (INSERM unité 119). *Dans tous les laboratoires, des lignées cellulaires, souvent issues de tumeurs ou de leucémies, sont cultivées et produites par des sociétés de biotechnologie. Il s'agit toujours d'un matériel anonyme, d'une utilité capitale pour nos travaux. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas envisager une rétribution du patient ou de ses héritiers, lorsqu'il est atteint d'une maladie mortelle ? »*

Cette opinion n'est pas partagée par les juristes spécialisés dans le droit des brevets. *« Avec le brevet, c'est l'effort intellectuel qui est récompensé. A l'état brut, avant l'intervention des scientifiques, la cellule n'est ni viable ni utilisable. Pourquoi alors mériterait-elle rétribution ? »,* estime Irène Aurès, conseil en brevets d'invention.

Jusqu'à présent, aucun litige comparable n'a été porté devant les tribunaux français. Aux Etats-Unis, où pèse sur les médecins une pression juridique sans égale, certains chercheurs songent déjà à se protéger contre les revendications de ceux sur lesquels ont été prélevées les cellules mises en culture. Certains envisagent, par exemple, de *faire signer une décharge aux* malades. Mais quelle serait, devant un tribunal, la valeur d'un tel document ?

Aujourd'hui, l'affaire de la lignée *MO est loin d'être close. La Cour* suprême confirmera-t-elle le jugement du tribunal californien ? D'autres patients chercheront-ils à découvrir l'utilisation faite, à leur insu, d'une partie de leur corps ? Quelles seraient alors leurs réactions ?

BÉATRICE OSTER.

Un marché considérable

DE nombreux produits ayant pour origine une cellule humaine sont, à l'heure actuelle, utilisés dans les domaines médicaux et scientifiques. Il s'agit d'un marché considérable qui, pour les Etats-Unis, représente un chiffre d'affaires de 10 millions de dollars par an.

Parmi ces dérivés, les plus *utilisés sont les anticorps* monoclonaux, outils à la fois diagnostiques et thérapeutiques, les interférons, les facteurs de croissance comme les interleukures et le CSF, actuellement en cours d'expérimentation dans plusieurs types de cancer, ou encore des hormones fabriquées par le génie génétique : hormone de croissance et insuline.

Ce secteur d'activité est appelé à connaître un développement croissant : les applications du génie génétique et de la biologie moléculaire n'en sont en effet qu'à leurs débuts et, dans un futur très proche, les biotechnologies dérivées des cellules humaines occuperont une place de tout premier plan.



- Les timbres factices et vignettes d'essai.
- Les sous-marins américains dans l'Arctique.
- Cartes postales : le Dahomey (1908-1909).
- Les timbres de France de la rentrée.

LE MONDE DES PHILATELISTES

REPRODUCTION INTERDITE

SECTEURS DE POINTE

Le Monde, point de rencontre des grandes ambitions.

MET, née de l'association de deux groupes internationaux, a repris l'ensemble des activités en Télécommunication Publique de la Compagnie Générale de Constructions Téléphoniques (CGCT). Nous réalisons l'introduction du système de commutation AXE 10 de renommée mondiale dans le réseau français. Après l'intégration des nouveaux services comme le RNIS et le CENTREX, MET deviendra un centre de développement important au sein des groupes MATRA et ERICSSON. Dans le cadre de ces projets nous souhaitons intégrer dans notre siège de MASSY des

Ingénieurs Logiciels

- Vous participerez à la réalisation de logiciels concernant notre système de Commutation.
- Ingénieurs niveau BAC + 4 ou BAC + 5, vous êtes débutants ou vous avez une première expérience.
- Nous vous offrons l'opportunité d'acquérir des compétences sur des technologies avancées et évolutives.
- Pratique de l'anglais.

Pour un premier contact, nous vous remercions d'adresser votre lettre de candidature avec C.V. + photo à Mr Jean-Paul DURAND - Direction du Personnel - 19, avenue Carnot 91348 MASSY cedex.

MET

MATRA ERICSSON TELECOMMUNICATIONS

SYSTEMES INFORMATIQUES

CONCEVOIR, REALISER, PROMOUVOIR

Notre société, filiale d'un groupe de renommée mondiale, commercialise et réalise des prestations dans le domaine de la maintenance et le développement de systèmes informatiques complexes.

Nos clients, essentiellement de grandes entreprises, ont à faire face à l'évolution des équipements informatiques et à l'accroissement de leurs performances.

Ingénieur de formation, vous avez exercé des responsabilités importantes dans la direction de services informatiques, de centres de calculs...

Vous devrez utiliser vos compétences SYSTEME pour proposer des améliorations, voire des solutions nouvelles à nos clients. Vous constituerez vous même l'équipe d'Ingénieurs qui pourra mettre en œuvre vos propositions. Vous deviendrez l'interlocuteur direct des entreprises pour l'ensemble de vos développements.

Les perspectives de carrière sont importantes.

Votre dossier sera étudié confidentiellement. Ecrire sous la réf. 511 à notre Conseil,

JFD conseil 8, rue St. Philippe du Roule - 75008 PARIS.

CURRICULUM

Lyon



IDEAL SA, nous sommes une filliale autonome du Groupe PRODEF (ex SOLITAIRE) : 130 pers., 75 MF de CA, exportatrice. Nous fabriquons et commercialisons des produits d'entretiens spécialisés. C'est un secteur en évolution constante sur lequel l'Entreprise a pris des positions de leader.

Nous investissons beaucoup : formation, équipements, publicité et recherche, élément clé de notre stratégie. Nous disposons de tous les moyens d'une grande entreprise, la souplesse et la rapidité en plus. Nous recherchons notre

Chef de laboratoire
diplômé
grande école de chimie

Vous avez environ 5 ans d'expérience de recherche en millieu industriel et les aptitudes pour animer notre laboratoire (7 pers.).
Vous managerez les sujets de recherche issus de concertations avec DG, direction technique, marketing et commercial. Vous superviserez le contrôle et développerez l'esprit qualité dans l'Entreprise.

Merci d'envoyer votre candidature (lettre, CV, photo) à notre Conseil, Gérard SCHNEIDER, qui vous assure toute discrétion. Référence BC.

SCHNEIDER RECRUTEMENT 55 Montée de Choulans 69323 LYON CEDEX 05

MEDIA-SYSTEM

IFREMER

Institut Francais de Recherche pour l'Exploitation de la Mer recrute pour son centre de BREST

UN INGENIEUR GRANDE ECOLE
ADJOINT AU CHEF DU PROJET "HALIOS"

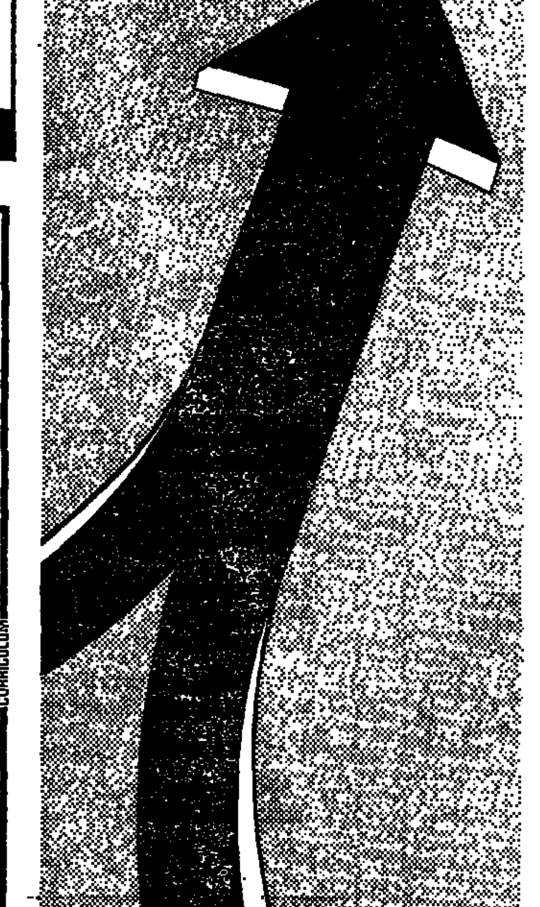
chargé de la programmation, la coordination et du suivi technique de projets industriels, intéressant un projet de navire de pêche de nouvelle génération développé dans le cadre européen.

Profil : 2 à 3 ans d'expérience en construction navale, aptitude aux relations internationales, goût prononcé pour les développements industriels, rigueur, sens de l'organisation et du dialogue.

Très bonne connaissance de l'anglais et de l'espagnol souhaitée.

Envoyer CV et prétentions à **IFREMER**
Service du Personnel
66, avenue d'Iéna
75116 PARIS.

ORC - Pierre Lichau



THOMSON - CSF

VOUS SEREZ UNE TÊTE RECONNUE...

Dans le cadre de notre activité **SYSTEMES DE DETECTION, CONTROLE ET COMMUNICATION,** dès le départ, vous partagez la responsabilité d'un projet au sein d'un groupe d'ingénieurs de haut niveau.
Agissant de façon permanente en synergie, le groupe coordonne des disciplines complémentaires et saura immédiatement reconnaître vos compétences.
Votre volonté de valoriser votre connaissance des technologies les plus récentes (acquise lors de votre formation Grande Ecole, Université ou d'une première expérience), favorise votre intégration et conditionne notre réussite-commune.

JEUNES INGENIEURS INFORMATICIENS ELECTRONICIENS

Après une **formation complémentaire** à nos métiers, vous participez à la conception et au développement de logiciels, de matériels ou de grands systèmes de communication.
Pour progresser, vous vous appuyez sur les spécialités qui nous ont permis de faire de RITA l'un de nos grands succès : traitement du signal, détection radar, télécommunications, réseaux, messageries, informatique graphique, visualisation, systèmes temps réel, génie logiciel, intelligence artificielle...
Nous misons sur votre jeunesse et votre dynamisme, aussi nous vous engageons, dans une concurrence difficile, à venir...

GAGNER D'UNE TÊTE

Les postes que nous vous proposons sont basés à :
Bagneux, Boulogne, Cholet, Colombes, Gennevilliers, Marcq en Baroeul, Meudon, Sartrouville, Toulouse.

Merci d'adresser votre candidature à notre filiale :



sous la référence S 801
315, Bureaux de la Colline
92213 SAINT-CLOUD CEDEX



HCAP



DIPLÔMÉS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SCIENTIFIQUES

Nouvelles technologies et gestion d'entreprise.
Les deux domaines vous passionnent. Vous souhaitez qu'ensemble, ils constituent les axes de votre évolution de carrière.

Le Groupe CGI propose à 300 jeunes comme vous un avenir dans l'informatique appliquée au management des grandes entreprises

Après une formation de quelques semaines aux activités, aux méthodes et aux outils spécifiques de CGI ([illegible] PACBASE, SIGAGIP*), vous rejoindrez une de nos équipes opérationnelles.

Vous participerez à ses activités de mise en œuvre de systèmes et d'applications informatiques [illegible] l'organisation ou au développement des grandes sociétés qui constituent notre clientèle.

Vos missions successives, d'importance croissante, vous permettront [illegible] compétences dans plusieurs métiers de l'informatique et de renforcer votre sens des [illegible]

Vous pourrez ainsi bénéficier des nombreuses opportunités de carrière offertes [illegible] développement du Groupe CGI, l'un des premiers de son secteur (1900 [illegible] progression régulière de 30 % par an, importante implantation internationale [illegible] européen du Progiciel).

Adressez rapidement lettre, C.V. et photo, sous la référence [illegible] D. JAMET.
CGI, 30, rue du Château-des-Rentiers
75640 PARIS Cedex 13.
* PACBASE et SIGAGIP sont des marques déposées de CGI.

CGI
Compagnie Générale d'Informatique
CGI
L'énergie créative

REPRODUCTION INTERDITE



Le Monde, point de rencontre des grandes ambitions.

Pour un Jeune Ingénieur... la Direction Technique dans sa giberne ... qu'il commence par développer nos procédés

TRAILIGAZ (Groupe Compagnie Générale des Eaux) est le leader mondial de la production d'ozone par un procédé électrique courants forts (20.000 V - 2000 A) piloté par des onduleurs et des automates programmables nécessitant pour leur mise en œuvre les produits les *plus performants* de l'

ELECTRONIQUE de PUISSANCE

Le jeune Ingénieur que nous recherchons, diplômé d'une Ecole d'Electronique avec une spécialisation et/ou une expérience de quelques années en électronique de puissance, se tiendra constamment informé des dernières nouveautés mondiales dans ce domaine.

Il étudiera la possibilité d'améliorer en les utilisant des procédés déjà complexes pour les rendre encore plus performants et plus fiables.

Du stade du laboratoire il passera au pilote et à l'industrialisation des nouveaux procédés et verra ainsi rapidement croître ses responsabilités au sein de la Société.

Merci d'adresser sous référence M/1160/A (portée sur la lettre et sur l'enveloppe) votre C.V. et une lettre de motivation à notre Conseil

chp CABINET Henri PHILIPPE
[illegible]

Ingénieurs haut niveau pour projets pointus

PILOTAGE ET SYSTEMES

SFENA, filiale de l'AEROSPATIALE développe des systèmes de pilotage, de visualisation, de tests automatiques.

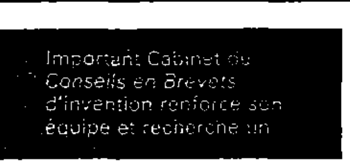
Ingénieurs d'études systèmes inertiels Diplômés d'une grande école type Sup Aéro, ENSICA, ESE...
Débutants ou 1ère expérience; vous participerez à la définition, la conception et la *validation des Centrales Inertielles à Gyrolasers.* REF 633

Responsable intelligence artificielle diplômé d'une grande école avec des connaissances en informatique, IA et avionique, vous avez une expérience d'au moins 3 ans dans ces domaines. Au sein du département Avant-Projets, vous travaillerez très en amont sur les applications de l'IA aux systèmes avioniques. REF 1049

Pour ces 2 postes, la connaissance de l'anglais est impérative
Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo) en précisant la réf. choisie à SFENA,
Gestion des Cadres,
Aérodrome de Villacoublay,
BP 59
78141 Velizy-Villacoublay.

SFENA

NOUS SOMMES LE CERVEAU DES TÊTES BIEN FAITES



ECLECTISME TALENT

INGENIEUR CHIMISTE DE HAUT NIVEAU PARIS

pour assister et représenter dans son domaine de compétence la clientèle du cabinet.
Vous avez 35-45 ans, vous êtes conseil en brevets ou sur la liste d'aptitude, mandataire agréé auprès de l'OEB. Vous êtes chimiste de formation, bilingue anglais et vous avez acquis une expérience dans les biotechnologies ou/et la génétique.
Vous souhaitez intégrer une structure bénéficiant d'une notoriété due à son image de compétence et de dynamisme et dans laquelle vous pourrez exercer, dans le cadre d'une large autonomie, vos qualités de rigueur, d'écoute ainsi qu'un talent certain.

Nous vous remercions d'écrire avec C.V. + prétentions, sous référence SY/LM1, à



michel jouhannaud conseils
182, rue de Vaugirard - 75015 PARIS
PARIS-LILLE



Développer nos techniques nouvelles

Piloter la recherche des produits nouveaux au sein du laboratoire d'une filiale du Groupe THOMSON, spécialisée dans la domotique, c'est la mission que nous confions à un

Jeune Ingénieur Recherche et Développement

Dans le cadre de la direction Recherche et Développement et à la tête d'une petite équipe, vous avez pour responsabilité principale de mettre au point l'électronique de fonctionnement de nos futurs produits.
Vous disposez d'équipements et d'informatique de pointe (CAO).

A 25 ans environ, de formation supérieure (SUPELEC, ENSIEG, SUDRIA,...), vous avez une très bonne connaissance de l'électrotechnique et êtes particulièrement motivé dans l'électronique appliquée.

Le poste est évolutif à court terme au sein d'une société en pleine expansion.

Ecrivez sous référence 806726/M avec CV, photo et prétentions.
Consultez aussi le MINITEL 3617 code KRIEF.

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
115, rue du Bac - 75007 Paris
[illegible]



La Division d'un important Groupe international spécialisé dans la fabrication d'ENSEMBLES MECANIQUES DE PRECISION (effectif 1.800 personnes), recherche
REGION CENTRE afin de compléter l'équipe du
SERVICE INFORMATIQUE ET ORGANISATION

INGENIEUR INFORMATICIEN

FORMATION : Diplômé d'Ecole d'Ingénieur ou MIAGE.
MISSION : Il sera chargé de l'harmonisation de l'informatique financière et comptable de la société et de ses divisions. Il participera aux choix des *matériels* et *logiciels*, conseillera et assistera les utilisateurs de micro-informatique.
CONNAISSANCES : Une première expérience d'Analyste-Programmeur/Chef de projet, sera appréciée. Connaissances en micro et *mini-informatique* (P.C., systèmes 3 X).
ANGLAIS indispensable. Déplacements de courte durée fréquents.

INGENIEUR ORGANISATION/INFORMATIQUE

FORMATION : Diplômé d'Ecole d'Ingénieur ou équivalent. ANGLAIS indispensable.
MISSION : Il participera aux études d'organisation. Mise à jour des procédures existantes, élaboration et mise en place des nouvelles procédures.

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

FORMATION : BTS ou DUT informatique. ANGLAIS souhaité.
MISSION : Il viendra renforcer l'équipe actuelle pour la maintenance et le développement des applications.
ENVIRONNEMENT : IBM 43 XX VM (CICS, DL1) DEC - RS X 11 M - 400 terminaux - 100 Micro-Ordinateurs.
Adressez C.V. et prétentions en indiquant le poste choisi, sous référence 5342 à :
ORGANISATION ET PUBLICITE - 2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.

Informatique scientifique à SEMA•METRA

Jeunes ingénieurs

Notre division "Scientifique, Spatial et Militaire" est spécialisée dans la mise en œuvre de réalisations industrielles de pointe et de projets de haute technologie : systèmes d'acquisition et de traitement de mesures, simulateurs d'études ou d'entraînement, systèmes d'armes...
Ingénieurs diplômés d'une Grande Ecole, grâce à votre expérience de 1 à 3 ans, vous avez acquis une bonne pratique du développement de logiciels scientifiques et techniques sur :
- **Stations de travail sous UNIX (SUN, APOLLO,...),**
- **Microprocesseurs 68000-68020,**
- **Ordinateurs VAX/VMS.**

La connaissance du langage ADA sera appréciée.
En rejoignant SEMA•METRA, vous donnerez à votre carrière la dimension de l'un des premiers groupes européens de Conseil et d'Ingénierie Informatique.

SEMA • METRA

Merci d'adresser votre dossier de candidature à Patricia PANCHERI, Service Recrutement, sous Réf : 08/JI
SEMA•METRA – 56, rue Roger-Salengro – 94126 FONTENAY-SOUS-BOIS CEDEX

Opportunité unique pour ingénieur grande école



ENST, ESE, ISEP, ECP, Mines...

Le Directeur de la Division **SYSTEME** de notre Société d'Ingénierie recherche un Adjoint, pour participer à l'animation et à la coordination d'un important projet de pilotage automatique pour le métro de Lyon.

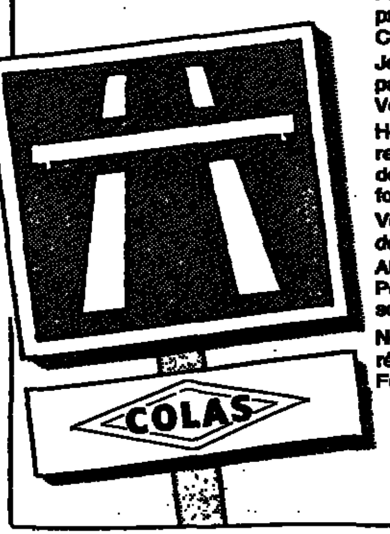
Le futur collaborateur prend en compte **les problèmes d'ensemble.** Il instruit les solutions proposées par les bureaux d'études et coordonne les mises au point correspondantes au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il doit également **promouvoir le savoir-faire** de la Société dans ce domaine et présente les travaux réalisés à l'occasion de séminaires et conférences.

Véritable tremplin pour un jeune ingénieur, ce poste s'adresse à un candidat possédant un haut niveau de connaissances théoriques dans les transmissions, les réseaux de télécommunications, l'architecture informatique, la sécurité numérique. Son goût pour les systèmes complexes, sa curiosité technique, sa **capacité à animer des groupes,** lui permettront de réussir rapidement.

Merci d'adresser votre candidature (lettre + C.V. + motivations) à notre Conseil, Joëlle KHUAT DUY sous réf. 917. Ce poste basé à Lyon est à pourvoir immédiatement.

HayGroup
5, place de la Gare de la Part-Dieu
69428 LYON CEDEX 03.

Jeunes Ingénieurs chantier, foncez sur la voie de la réussite



Plus de 20 000 personnes, 9,5 milliards de francs de chiffre d'affaires et une présence internationale dans près de 40 pays, tel est aujourd'hui le poids de COLAS, leader européen des travaux routiers.

Jeunes ingénieurs, avides de responsabilités, d'autonomie, le temps de passer *un casque* et vous voilà sur l'un de nos 20 000 chantiers français. Vous aborderez dès les premiers jours les techniques routières.

Hommes de technique, vous êtes également hommes de contact et de relations. Vous apprendrez à encadrer et motiver vos équipes. Vous développerez progressivement les relations commerciales avec clients et fournisseurs.

Vous serez le garant de la rentabilité de vos chantiers et du développement *de votre entité.*

Alors demain, entrepreneur à part entière ? Chez COLAS *c'est possible.* Pour après-demain ? Nos filiales françaises ou nos délégations étrangères sont autant d'opportunités pour des responsabilités élargies :

Ne tardez plus. Adressez votre dossier de candidature sous référence M 58 à Gisèle MULARSKI, COLAS, Service Recrutement - Formation, 39 rue du Colisée - 75381 PARIS Cedex 08.



La route avance

Économie

SOMMAIRE

■ La Corée du Sud est menacée par la montée de sa monnaie, le won, par rapport au dollar. Déjà, elle doit délocaliser certaines productions (lire ci-dessous).

■ Banques, assurances, médecins, dentistes, kinésithérapeutes : il faudra beaucoup de patience à Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat chargé de la consommation, pour encourager la concurrence (lire page 20).

■ Les logements sont devenus plus confortables : les Français sont satisfaits (lire ci-contre).

■ Un forage en banlieue parisienne a mis en évidence des traces d'hydrocarbures dont il reste à confirmer l'ampleur (lire page 20).

Augmentation des salaires, hausse du won et protectionnisme américain

La montée des « trois dangers » en Corée du Sud

Le gouvernement de Séoul mène actuellement une réflexion sur les nouvelles orientations de sa politique économique. Il devrait prendre des décisions après les Jeux olympiques du mois de septembre concernant le démantèlement de certains obstacles non tarifaires à l'entrée de produits étrangers et le développement de la consommation intérieure. En attendant, en raison de la hausse du won et de l'augmentation des salaires, les entreprises modifient leurs stratégies.

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Jusqu'où le won va-t-il monter? C'est la grande question que se posent avec anxiété les milieux d'affaires sud-coréens. Aujourd'hui, un dollar vaut 722 wons et depuis le 1er janvier 1988, la monnaie sud-coréenne s'est renchérie de 9,5 %.

En Corée du Sud, où il n'existe pas de liberté des changes, c'est la banque centrale qui fixe la parité du won. Elle l'établit en tenant compte non seulement de l'évolution de six monnaies étrangères dont le dollar bien évidemment, mais surtout des résultats du commerce extérieur. En réalité, la banque arbitre entre les pressions des entreprises sud-coréennes soucieuses d'exporter toujours davantage et celles des Etats-Unis qui veulent voir leur déficit à l'égard de la Corée du Sud diminuer. Il est vrai que celui-ci a atteint 10 milliards de dollars en 1987. Chiffre inacceptable par le Congrès de Washington. Les Américains se sont émus et un des candidats à la présidence a même proposé d'imposer à Hyndai Motor, le constructeur sud-coréen, de vendre six fois plus cher qu'actuellement ses voitures sur le sol américain. Pour les entreprises sud-coréennes qui exportent 40 % de leurs produits vers les Etats-Unis, ce sont des menaces qui ne sont pas à prendre à la légère.

Le redémarrage de l'économie de la Corée du Sud s'est effectué en 1986 grâce à ce qu'à Séoul on a baptisé les « trois bienfaits » : un dollar faible, un pétrole bon marché et des crédits obtenus à des taux relativement bas. L'affaiblissement du dollar ces dernières années s'est accompagné d'un raffermissement du yen. Les acheteurs étrangers, européens ou américains, qui traditionnellement prenaient le chemin de Tokyo se sont rendus en Corée du Sud pour acheter les biens de grande consommation, comme le textile, les produits électroniques, les semi-conducteurs ou les automobiles, ou passer des commandes dans les secteurs de la sidérurgie et des chantiers navals. La Corée du Sud offrait ce que l'on pouvait trouver au Japon, exception faite des produits à haute valeur ajoutée.

Délocaliser... en Thaïlande

En 1986, les exportations atteignaient près de 34 milliards de dollars, soit une progression annuelle de 27 %, alors qu'en raison de la baisse du prix du pétrole les importations n'augmentaient que de 11 % pour s'établir à 29 milliards. En 1987, les exportations ont fait un nouveau bond de 38 %, mais les importations notamment de biens d'équipement ont progressé de 35 %. Cette progression des ventes à l'étranger et les taux d'intérêt relativement faibles en 1986 ont permis à la Corée du Sud d'assurer le service de sa dette extérieure et d'en rembourser une partie. Celle-ci, qui s'élevait à 46 milliards de dollars en 1986, n'atteint plus que 35 milliards de dollars. Les milieux financiers internationaux félicitent Séoul de l'excellente gestion de sa dette.

Aujourd'hui les « trois bienfaits » ont fait place à « trois dangers ». La hausse du won, la hausse des salaires et la montée du protectionnisme aux Etats-Unis et en Europe. On redoute à Séoul que le dollar ne baisse jusqu'à 700 wons, niveau à partir duquel les exportations sud-coréennes ne seront plus compétitives.

Les patrons ont d'autres soucis. Pendant une vingtaine d'années, ils avaient imposé leur loi dans les entreprises, notamment en matière de salaires et de durée du travail. Aujourd'hui, ils font face à l'explosion sociale. Alors que l'on ne comptait encore que deux cent cinquante conflits du travail durant le premier semestre 1987, plus de trois mille ont surgi avec le processus de démocratisation durant le second semestre. Le nombre a été dépassé pendant les six premiers mois de l'année. Peu habitués à la négociation sociale, les patrons cherchent souvent l'affrontement. Mais ils ont tout de même dû concéder une hausse de près de 50 % des salaires en deux ans. Le patronat demande la pause sociale, mais il n'arrive pas à convaincre les syndicats, extrêmement méfiants, qui redoutent un retour de bâton après les Jeux Olympiques.

Les entreprises sud-coréennes, qui prennent volontiers des risques, doivent revoir leur stratégie en fonction des « trois dangers ». Plusieurs solutions s'offrent à elles. La première est la délocalisation. Les industries de main-d'œuvre, surtout textiles, s'implantent dans le Sud-Est asiatique, notamment en Thaïlande où les salaires sont plus bas. La deuxième solution est la diversification. Dans l'industrie de la chaussure et dans le textile, on veut fabriquer des produits sophistiqués où la création ajoute un plus. C'est ainsi qu'apparaît une génération de stylistes sud-coréens qui pourront bientôt rivaliser avec les stylistes japonais ou européens.

Priorité au marché

La troisième solution mise en œuvre par les entreprises sud-coréennes, c'est la qualité. Les campagnes sont menées d'une manière permanente dans les entreprises. Chacun porte des badges avec les objectifs de qualité indiqués. Les firmes estiment que l'image de marque de la Corée du Sud est en train de changer sur le marché international comme le prouve les succès des voitures Hyndai aux Etats-Unis et de la Ponhy au Canada. Elles sont décidées à ne plus être des sous-traitantes de firmes européennes et américaines, mais à se battre, sous leurs propres marques. On peut donc s'attendre dans les mois qui viennent à des campagnes de promotion pour des produits sud-coréens.

Autre solution possible : la conquête de nouveaux marchés. A Séoul, on rêve de la Chine... Des firmes s'installent sur la côte ouest, face à ce marché. Les Sud-Coréens pensent que les Chinois sont intéressés par l'expérience économique qu'ils mènent depuis vingt ans. Dans ces conditions, les Jeux olympiques, qui vont accueillir Chinois, Soviétiques et Européens de l'Est, sont aussi un élément d'une stratégie commerciale mondiale. Un représentant hongrois est installé à Séoul, et les constructeurs automobiles espèrent qu'ils remporteront bientôt, grâce à leurs prix extrêmement compétitifs, des succès en Europe de l'Est et en URSS. Ce sera un nouveau défi pour les constructeurs de l'Europe de l'Ouest.

Les firmes sud-coréennes conduisent leur stratégie à partir du marché. Tout récemment, au lendemain de l'annonce du cessez-le-feu entre l'Iran et l'Irak, les responsables des grands groupes Hyndai et Sam Sung se sont réunis pour mettre au point une politique et prendre de vitesse leurs concurrents sur les contrats de grands travaux de construction que les deux pays devraient lancer.

La dernière réponse à la menace des « trois dangers » est la modernisation. Du grand groupe à la PME, le mot d'ordre est l'automatisation. On veut abaisser le coût de la main-d'œuvre et améliorer la qualité en automatisant. Le gouvernement consent de modestes prêts très intéressants aux petits entrepreneurs qui désirent moderniser leur machine. La hausse du won a un côté positif, elle permet d'acheter à meilleur marché les biens d'équipement japonais et même, depuis quelques temps, américains. Le taux d'investissement a été de l'ordre de 31 % en 1987. Il devrait être comparable cette année. L'appareil de production se transformera donc rapidement. Cette capacité d'adaptation continuera de susciter des craintes à Washington, craintes qu'il faudra bien un jour apaiser, compte tenu de la situation internationale, en ouvrant davantage le marché sud-coréen. Jusqu'à présent, les initiatives de Séoul dans ce domaine ont suscité des réactions très hostiles de la part des Sud-Coréens. La population a ressenti comme une provocation l'importation de viande et de cigarettes américaines et en a organisé le boycottage. Le gouvernement prétend que les produits étrangers peuvent librement entrer sur le marché sud-coréen. Mais sa bonne volonté ne sera prise en considération que lorsque le démantèlement des obstacles non tarifaires commencera. On n'en est pas là.

Les autorités préfèrent attendre et révisent à la baisse leurs prévisions concernant les exportations. Leur croissance devrait passer de 28 % au premier semestre à environ 15 % au deuxième semestre. Une progression qui reste malgré tout très « acceptable ».

JEAN-MARIE DOUBLET.

Une enquête de l'INSEE

Près de deux Français sur trois estiment leur logement « satisfaisant »

Il y a quinze ans, plus d'un logement sur quatre, en France, n'avait que l'eau courante (sans WC) ; aujourd'hui plus de la moitié des résidences principales ont le chauffage central et une vraie salle de bains. Et si l'on considère des WC et une salle d'eau, même modeste, comme le minimum exigible, 85 % des Français en jouissaient en 1984, selon une enquête de l'INSEE sur « les conditions de logement des ménages ». Ajoutons que la majorité des logements sans confort sont situés plutôt dans les communes rurales et dans les petites unités urbaines.

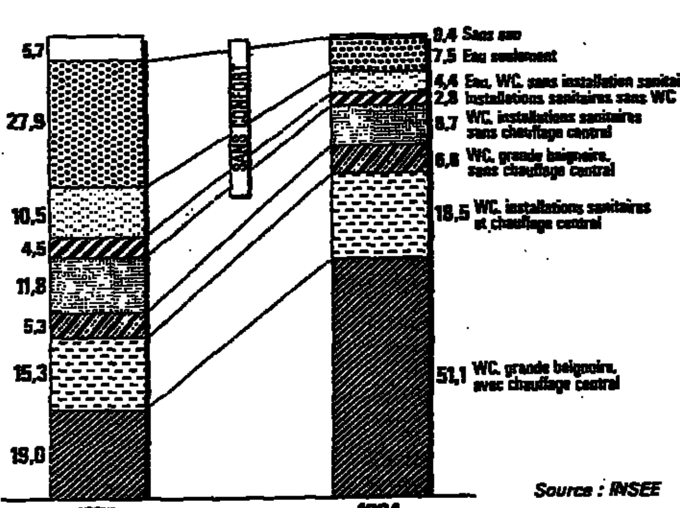
D'ailleurs, les Français sont contents de leur logement : ils ne sont plus que 10,2 % à le juger « insuffisant » ou « très insuffisant » et 63,7 % à le juger « satisfaisant » ou « très satisfaisant ». C'est qu'on a beaucoup construit : en 1970, les deux tiers des résidences principales avaient été construites avant 1949 alors que, en 1984, plus de la moitié (56,5 %) ont été achevées après 1949. Rien d'étonnant que le surpeuplement se soit réduit presque de moitié (de 24 % à 13 %) : la taille des ménages s'est réduite, et le nombre de pièces des logements a augmenté.

Il y avait, au 1er novembre 1984, dernière statistique connue, 24,3 millions de logements, dont 20 millions de résidences principales. Le nombre de résidences secondaires, de 1978 à 1984, s'est accru de 24 %, tandis que celui des résidences principales croissait de 7,8 % et que celui des logements vacants progressait de 6,7 %. C'est dans les villes de moins de 100 000 habitants que la proportion de logements vacants a le plus progressé (18,4 %).

Pour plus de la moitié (54,4 %), les Français vivent en maisons individuelles, et pour plus de la moitié aussi (51,2 %), ils sont propriétaires ou accédants à la propriété. Près d'un tiers (30,1 %) ont emménagé récemment, et ils sont en majorité locataires. En revanche, deux sur trois des occupants d'un logement neuf sont des accédants à la propriété.

Le prix moyen d'un logement en 1984 est de 400 000 F, soit 2,8 fois le revenu annuel moyen déclaré. Sur vingt millions de familles, 4,9 millions sont accédants à la propriété (leur nombre a plus que doublé en quinze ans) et 908 000 d'entre eux touchent une aide à la personne. Les deux tiers (un peu plus de 600 000) touchent l'aide personnalisée au logement (APL) ; ils ont un revenu annuel moyen de 107 900 F, touchent 9 000 F d'APL par an et consacrent 20,7 % de leur revenu à rembourser leurs emprunts. Près de 300 000 touchent l'allocation logement (4 700 F par an en moyenne) pour un revenu moyen de 101 900 F et 4 690 F d'aide, et un taux d'apport de 11,1 %. Les accédants qui ne touchent aucune aide personnelle (81,5 % des accédants) ont un revenu annuel moyen de 157 500 F et un taux d'apport de 13,5 %.

Les locataires, qui sont 8,2 millions, dont 2,4 millions touchent une aide à la personne, ont en moyenne des revenus beaucoup plus faibles : 71 000 F annuels pour ceux qui touchent une aide et 108 000 F pour ceux qui n'en touchent pas.



Source : INSEE

● **Baisse des ventes de logements aux Etats-Unis.** — Les ventes de logements neufs ont chuté de 4,7 % en juillet aux Etats-Unis, accusant leur plus forte baisse mensuelle depuis décembre 1987. Le département du commerce a attribué en grande partie cette mauvaise performance à la montée des taux d'intérêt. Le recul de juillet a suivi une progression de 6,7 % en juin. Pour les sept premiers mois de l'année, les ventes de logements neufs ont été de 3 % inférieures à ce qu'elles avaient été pour la même période en 1987. La forte hausse de juin avait été due à la précipitation des acheteurs bouclant leur contrat avant une nouvelle hausse des taux d'intérêt. Les taux fixes sur les prêts immobiliers à trente ans ont atteint 10,67 % en moyenne en juillet contre 10,39 % à la fin juin.

Marasme économique, misère et « nouveaux riches »

La Pologne du système D

(Suite de la première page.)

Boulangeries, boucheries et épiceries offrent des rayons vides au consommateur « normal ». « On estime qu'il circule environ 6 milliards de dollars en Pologne, explique Marek, docteur en philosophie, soit près du septième de la dette extérieure du pays ». Le chiffre semble exorbitant ; il est pourtant réaliste quand on songe que 80 % des foyers polonais cachent au moins 100 dollars dans leur bas de laine. « Aujourd'hui, on trouve cet argent dans la rue », plaisante Anton, traducteur à Wroclaw.

En effet, le gouvernement ferme les yeux sur le change au noir, sévèrement puni il y a quelques années. La philosophie actuelle du régime de Varsovie est la suivante : plus il entrera de dollars, de marks ou de francs dans le pays, mieux cela vaudra. Une solution qui ne s'attaque guère aux racines du mal, mais qui présente un double avantage : elle permet à une certaine frange de la population de vivre mieux et elle remplit les caisses de l'Etat, dans la mesure où, avec les devises, les Polonais s'approvisionnent dans les fameux magasins Pewex.

Tout le monde a le droit d'acheter dans les Pewex, à condition de payer en devises. On y trouve essentiellement des cigarettes, de l'alcool, des produits de luxe importés des pays occidentaux par le gouvernement, mais, depuis quelques années, les Polonais qui peuvent se le permettre achètent également dans ces magasins ce qu'ils ne trouvent pas ailleurs : le lait en poudre et les couches pour bébés, les médicaments, les vêtements et même les voitures. Le gouvernement retire ainsi un bénéfice non négligeable de ces achats en devises. « En dix ans, les Pewex ont poussé comme des champignons, raconte Anton ; il y en avait soixante dans la région de Wroclaw ; il y en a plus de cent aujourd'hui. »

Attirer les devises

Toutes les devises ne sont pas échangées au noir dans la rue. Beaucoup de Polonais ont de la famille ou des amis à l'étranger. On estime qu'entre 1980 et 1988 un demi-million de Polonais ont émigré, la plupart vers la RFA, les Etats-Unis, la France. Cette « diaspora » polonaise envoie souvent de l'argent à ceux qui sont restés. Il y a aussi ceux qui profitent de leurs vacances à l'Ouest pour travailler. Un couple de professeurs a été employé pendant deux mois dans l'équipe de nettoyage d'un hôpital à Cologne. Logé chez des amis, dépensant le minimum pour se nourrir, il a ramené en Pologne l'équivalent de 1 000 dollars. « Une somme qui leur permettrait, théoriquement, de vivre sans travailler pendant cinq ans, étant entendu qu'au noir 1 dollar vaut aujourd'hui plus de 2 000 zlotys, et que le salaire mensuel d'un enseignant est de l'ordre de 30 000 zlotys », explique Magda, une universitaire. De même, un acteur de théâtre passera deux mois aux Etats-Unis à construire des maisons préfabriquées... pour pouvoir acheter une Mercedes.

Autrefois, il fallait déclarer ses devises en rentrant en Pologne et les placer à la Bank Handlowy, la seule banque où il soit permis d'avoir un compte en devises. Le régime Jaruzelski a aboli cette mesure, de manière à favoriser la circulation des devises. On peut placer des dollars, des marks ou des francs sur un compte de la banque Handlowy sans en justifier la provenance, mais beaucoup de Polonais préfèrent garder leurs économies chez eux, car le gouvernement, s'il ferme les yeux sur les transactions, se réserve le droit de bloquer les comptes sans prévenir et de s'approprier l'argent.

Il y a quelques semaines, l'hebdomadaire *Polityka* rapportait la mésaventure de ce riche commerçant de Varsovie auquel on avait volé 210 000 marks dans sa maison (plus de 700 000 francs). Mais, comme le faisait remarquer un lecteur, « ce qui est intéressant pour nous, ce n'est pas tellement de connaître les détails du cambriolage que de savoir comment cet homme a gagné tant d'argent ». L'article relatait par ailleurs que, outre les 210 000 marks dérobés en Pologne, le riche commerçant possédait au moins 4 millions de deutschemarks (presque 14 millions de francs) répartis sur plusieurs comptes en RFA.

Il est vrai que, si 60 % de la population vit au-dessous du seuil de la pauvreté, 5 % des Polonais sont des « nouveaux riches », une classe qui a toujours existé mais qui, paradoxalement, a pris un essor considérable en huit ans, suite aux diverses réformes économiques. La plupart sont d'anciens artisans qui ont fondé leur propre entreprise dans des branches comme la restauration automobile — qui, en Pologne, peut aller jusqu'à la reconstitution complète d'une voiture à partir de pièces détachées importées de l'Ouest — et la construction mécanique.

Ces entrepreneurs se sont établis à proximité des grandes agglomérations, comme Lodz et Varsovie. Ils emploient en moyenne une soixantaine de personnes et sont exemptés d'impôts pendant deux ans. Mais la plus lucrative des initiatives privées reste, sans conteste, la culture en serre des fleurs et des légumes.

« Dix hectares sous verre en Pologne, cela équivaut à une immense propriété », plaisantent les Polonais. Sans le secteur privé, l'économie serait totalement paralysée depuis longtemps. Les fleurs et légumes cultivés sous serre sont écoulés non seulement sur les marchés polonais, mais exportés notamment vers la RFA : « Les transporteurs ouest-allemands viennent chercher eux-mêmes la marchandise. »

Pour le général Jaruzelski, ces nouveaux riches ne sont pas forcément une bonne affaire. Ils critiquent le régime et, surtout, ils peuvent se payer des biens qui, autrefois, étaient offerts en récompense aux fidèles serviteurs du parti. Une maison, par exemple, coûte entre 20 et 50 millions de zlotys. Naguère, le parti allèchait ses membres avec la perspective d'un tel cadeau : il ne lui reste même plus cette possibilité. Les nantis ont plutôt tendance à soutenir Solidarité, mollement certes, mais en payant deux fois plus cher les *samizdats* distribués sous le manteau.

Des antennes paraboliques

Qu'achètent donc les millionnaires polonais ? Des ordinateurs, des télévisions en couleur, des magnétoscopes et des antennes paraboliques pour recevoir quinze chaînes de télévision, y compris les programmes américains. Une antenne parabolique coûte 6 000 dollars ; une télévision en couleur revient à 1 million de zlotys. Ces denrées ne se trouvent pas nécessairement dans tous les magasins.

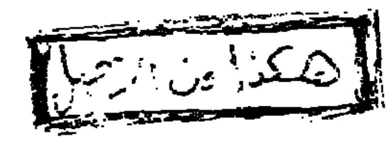
Pour ce qui est des produits électro-ménagers, les mineurs bénéficient d'un traitement de faveur d'un genre un peu particulier. Tous ceux qui acceptent de descendre au fond de la mine les samedis et les dimanches sont récompensés par des timbres qu'ils collent dans un carnet : lorsque ce carnet est plein, il donne droit à acheter dans des magasins réservés aux mineurs. On y trouve des réfrigérateurs et d'autres produits introuvables sur le marché courant.

Ces boutiques, appelées Gallux, existent uniquement dans le sud-est de la Pologne et elles sont souvent installées dans l'enceinte de la mine. Le plus souvent, les mineurs profitent indirectement des avantages que leur procure l'accès aux Gallux. Ils revendent, par exemple, dans la région de Gdansk un réfrigérateur impossible à trouver dans le nord de la Pologne. Ils l'ont payé 100 000 zlotys, ils le revendent 130 000 zlotys.

Pour les ordinateurs, le processus est plus complexe. La plupart de ceux qui sont introduits en Pologne viennent de Singapour et de Hongkong. Ce sont des particuliers qui vont les chercher, profitant de ce que les voyages offerts par les agences peuvent être payés en partie en zlotys. Il suffit par la suite, au pire, de mettre une petite annonce dans un journal pour trouver preneur... pour plus de 1 million de zlotys.

« Souvent les programmes manquent, les disquettes aussi, nous explique-t-on. Qu'importe ! La folie des Polonais pour les ordinateurs relève du fétichisme. » Un écho à la question inquiète que nous posait à brûle-pourpoint une jeune femme de Varsovie : « Vous croyez que la Pologne est très en retard dans le domaine technologique ? » Une question aussi fondamentale, semblait-il, que celle de savoir s'il y aurait du pain dans les boulangeries le lendemain.

MARIE-FRANCE CALLE.



Les projets du secrétaire d'Etat chargé de la consommation

Mme Véronique Neiertz ou la lutte au quotidien contre la hausse des prix

« Je suis très favorable à la publicité des prix, une publicité des prix beaucoup plus large qu'actuellement. Dans le choix du consommateur, le prix est tout à fait déterminant, contrairement à ce qu'on peut penser. Le souci du consommateur, de l'usager, c'est d'abord le prix. » Mme Véronique Neiertz, nouveau secrétaire d'Etat chargé de la consommation auprès de M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, dit sa conviction, dans un sourire à la fois chaleureux et déterminé. Petite, menue, vêtue d'un souple tailleur clair, elle nous reçoit dans le bureau où ont officié avant elle Christiane Scrivener, Catherine Lalumière et Jean Arthuis. Elle rentre de quelques rapides jours de vacances à Serre-Chevalier (qu'elle fréquente depuis dix-sept ans), entre deux déplacements « sur le terrain », sur la Côte d'Azur, dans le Jura...

Elle se veut pragmatique et, entre les multiples soucis de son département – qui touche à tous les aspects de la vie quotidienne, – porte une particulière attention à la lutte contre l'inflation et à l'instauration d'une véritable concurrence. Pas facile de surveiller la dérive des prix et de convaincre les professionnels qu'il est de leur intérêt d'être raisonnables. Pas facile de faire des règles de la concurrence non seulement un thème de discours ou de message publicitaire, mais une réalité vécue en permanence par les distributeurs et les prestataires de services. Il y faut une sérieuse obstination. Dernier exemple de cette obstination, la circulaire sur l'affichage des prix (*le Monde* du 18 août) qui explique de façon très pédagogique que, où qu'il aille, le client doit connaître clairement le prix d'un produit ou d'un service avant l'achat ou la commande. Ce n'est encore qu'un texte général.

Beaucoup de patience

D'autres textes doivent suivre, sur différents secteurs de l'activité économique, après concertation avec les professionnels. Sur le métier actuellement, les services des banques, qu'il s'agisse d'un relevé de compte, d'un changement d'adresse, d'une location de coffre-fort ou des règles du jeu en cas de chèque sans provision ou de découvert sur un compte.

On discute fort de la liste des produits à afficher, mais aussi du support de cet affichage (sur le mur? sur le comptoir? sur un dépliant?). Le ministre souhaite que cette information soit le plus large possible, et que le client la reçoive à domicile en même temps que le relevé de compte, chaque fois qu'un tarif change. *« L'image de marque des banques est mauvaise, et une meilleure information de leurs clients l'améliorerait, sans aucun doute. C'est tout à fait de leur intérêt. »* Un conseil de direction de l'Association française des banques (AFB) doit avoir lieu début novembre, qui en débattra. Au-delà de l'information au premier degré, cela inciterait peut-être les établissements bancaires à abandonner des politiques d'uniformisation des tarifs tout à fait anticoncurrentielles...

Autre souci qui se traite en liaison avec le ministère de la solidarité et de la santé : les tarifs médicaux et paramédicaux. Il faut que le patient puisse savoir à quoi il s'expose. Qu'il connaisse le prix de la consultation (au moins qu'il sache si le prix est « libre » ou non), le remboursement espéré de la Sécurité sociale, selon que le praticien est ou non conventionné et selon son type de convention. Il faut aussi lui rappeler, dans la salle d'attente, qu'il n'est pas du tout indécent de demander un devis (pour une prothèse, par exemple), que c'est une demande naturelle et que le praticien ne peut qu'y répondre avec bonne volonté.

Il faudra beaucoup de patience, pour que les comportements changent, aussi bien ceux des médecins, des dentistes et autres kinésithérapeutes, que ceux des patients, qui, souffrants ou angoissés, n'ont guère la tête, quand ils consultent, à faire jouer la concurrence, mais bien plutôt à être soulagés, même si c'est aussi financièrement... *« Il ne s'agit pas de violer qui que ce soit, mais de convaincre que l'information, l'affichage et la concurrence sont le corollaire naturel de la liberté des prix. »*

Il faudra, dans la foulée, s'intéresser aussi aux tarifs des assurances (*« un des secteurs où le contentieux est le plus difficile »*), et à ceux des professions judiciaires. Là encore, le pragmatisme est le maître-mot et la concertation préalable avec les professionnels et les représentants des usagers systématique.

Le problème des garages

Dans le commerce de détail, grand ou petit, et chez les artisans, la concurrence par l'affichage des prix est loin d'être parfaite. Véronique Neiertz, d'une famille d'entrepreneurs et d'artisans (son père était imprimeur), connaît bien l'entreprise, ses difficultés, mais aussi ses tentations. Elle sait que la rentrée des classes sera l'occasion de petites astuces destinées à inciter le jeune consommateur, et surtout sa maman, à ne pas « choisir » le produit le meilleur marché. Et la rentrée des classes, ce n'est pas seulement les fournitures scolaires et les vêtements, mais aussi les articles de sport, les tabliers pour les travaux pratiques, les articles pour le dessin, etc. Dans certaines grandes surfaces, où les rayons sont scrupuleusement étiquetés, c'est précisément sur l'article le moins cher que l'étiquette manque... Les agents de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes vont devoir être particulièrement vigilants.

La modernisation de la distribution pose d'ailleurs un problème particulier d'étiquetage des prix : la généralisation du code à barres et de la lecture optique aux caisses électroniques, qui a réduit l'attente aux caisses de sortie, a ôté au consommateur l'essentiel de ses moyens de contrôle. Relever le prix affiché en rayon, pour chaque article déposé dans le caddy, complique à l'excès la tâche du client et ne lui permet pas de vérifier, séance tenante, à la caisse, que le prix comptabilisé est bien le même. La vérification, au moment de charger le coffre de la voiture, est, elle aussi, très longue. Mme Neiertz en a fait elle-même anonymement l'expérience avec un responsable du supermarché prié de venir contrôler à ses côtés : elle a perdu deux heures, mais a récupéré 100 F sur un gros marché. C'est beaucoup. *« Je suis pour l'étiquetage sur le produit. Je comprends bien qu'il coûte cher, et que sa suppression est un progrès qui peut permettre une baisse des prix, ainsi qu'un gain de temps, mais la pratique actuelle n'est pas satisfaisante. J'ai demandé une enquête à mes services et l'étude d'une possibilité de vérification pour le consommateur. Ce n'est pas facile. Il faut chercher. »*.

Plus globalement, pour favoriser une meilleure information sur les prix, elle compte sur la multiplication des centres locaux d'information sur les prix (CLIP), dont elle souhaite que chaque département soit doté. Mais ce ne sera pas instantané. Il y en a sept actuellement (1) et elle va en inaugurer un nouveau à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Il faudra aussi changer leurs méthodes de travail. Jusqu'ici, les CLIP diffusent (par voie d'affiche, par téléphone, par Minitel, etc.) des prix moyens par article, mais on a observé que c'est tout à fait inflationniste, les commerçants, fidèles clients des CLIP qui pratiquent les prix les plus bas s'alignant sur ces prix moyens.

Il convient donc de donner non les prix moyens, mais les prix les plus bas. Il faut aussi *« dire leur fait aux professionnels qui dérapent trop »*, et *« aller vers des informations nominatives systématiques »*. Et bien sûr, encourager les accords de modération locaux. Ainsi, dans le Jura, dans l'Hérault, de tels accords sont intervenus entre associations de consommateurs et réparateurs d'automobiles, avec octroi d'un label auto-collant signalant l'accord, label renouvelable chaque année, s'il est respecté.

Le secteur des garages et de la réparation automobile pose un problème d'ampleur nationale. *« Je comprends que les professionnels ont dû investir en matériel moderne, performant. Mais il faut qu'ils comprennent que la période de rattrapage est finie. C'est à nous de leur expliquer que le prix fort fait disparaître la clientèle. On ne fait plus réparer sa voiture. On la bricole soi-même, ou avec un copain plus ou moins mécano, mais je m'inquiète du nombre croissant de cercueils roulants qui circulent. Et ça, ce n'est plus un problème d'inflation, mais de sécurité. »*

« Ils devront changer de méthode »

Mme Neiertz reste cependant optimiste. *« Beaucoup de comportements me rassurent,* dit-elle. *Certes, le consumérisme est passé de mode ; certes, les associations de consommateurs ont peu d'adhérents et sont trop nombreuses pour être vraiment efficaces. Mais on va les encourager à regrouper leurs efforts : un crédit supplémentaire de 8,3 millions de francs est inscrit au projet de budget pour 1989, qui porte à 41 millions de francs les subventions pour les projets communs des associations. On va aussi aménager les conditions de saisine du Conseil de la concurrence (dont les moyens seront accrus) par les associations de consommateurs, afin que celles-ci puissent instruire leurs dossiers en faisant appel aux services du ministère. »*

En attendant, on observe une transformation des comportements du consommateur individuel. *« A Serre-Chevalier, les prix font un bond, tous les ans, entre le 14 juillet et le 15 août. Certains commerçants passent la nuit à changer leurs étiquettes, avec une hausse qui va jusqu'à 25 %. Et ils se plaignent d'une baisse de la clientèle. Mais ils ont constaté aussi que les habitués, qui sont nombreux, arrivent en vacances avec le coffre de leur voiture rempli de nourriture achetée avant l'arrivée dans une grande surface. Les touristes hollandais, il y a quelques années, ont donné l'exemple, mais ils sont aujourd'hui largement imités. Certains vacanciers vont aussi une fois par semaine faire leurs courses dans l'arrière-pays, dans des villages où les prix sont moins élevés. Si les commerçants veulent retrouver leurs clients, ils devront changer de méthode... »*

Mme Neiertz ne se fait pas d'illusions : il y a encore beaucoup à faire pour que le consommateur, malgré toutes les astuces du marketing, puisse jouer à plein son rôle de partenaire économique. Quel que soit son civisme, la femme qui travaille ne passera pas deux fois plus de temps à faire ses courses pour observer et comparer les prix, dans le seul but de *« faire jouer la concurrence »*, et de *« lutter efficacement contre l'inflation »*. Changer de quartier pour faire ses achats ne peut pas non plus être un comportement systématique, et pour tout l'électroménager, la nécessité d'un service après-vente efficace fait souvent accepter de payer à l'achat plus cher que dans certaines grandes surfaces. Et ce n'est pas demain qu'on marchandera vraiment, toujours pour obtenir une ristourne...

Mme Neiertz a beaucoup à faire.

JOSÉE DOYÈRE.

(1) Rennes, Lille, Lens, Dunkerque, Mulhouse, Valenciennes, Boulogne-sur-Mer.

PASSEZ SUR LE BILLARD

TOUS LES JEUX DU MONDE

Yams - La banque - Le billard américain
La tour de Hanoï - La bataille navale

JEUX

36.15 LEMONDE

Du pétrole à Ivry-sur-Seine

« Un petit gisement sympathique » ?

On s'en doutait. Les premiers résultats du forage d'Ivry (Val-de-Marne) l'ont confirmé : il y a bien du pétrole sous Paris. Le 26 août, Elf Aquitaine, opérateur sur cette partie du permis, a découvert, à 1972 mètres sous terre, des traces d'hycrocarbures. L'échantillon de roche prélevé, une « carotte » de 7,60 mètres de long, était imprégné sur 4 mètres de pétrole. Deux jours plus tard, le 28 août, un premier test de production a permis d'extraire 4,4 mètres cubes (4 400 litres, soit 27,6 barils) d'huile de bonne qualité associée à une faible quantité d'eau.

Reste à découvrir la taille du « gisement de Paris », c'est une autre affaire. Il faudra environ dix jours d'analyses et des tests complémentaires pour apprécier la valeur de cette découverte, et sans doute encore d'autres forages pour déterminer la taille et l'emplacement exacts du gisement. Total, opérateur avec Elf du permis, devrait ainsi effectuer dans quelques mois un second forage à Chennevières-sur-Marne.

Le premier succès enregistré à Ivry, au confluent de la Seine et de la Marne, est certes encourageant dans la mesure où il confirme les hypothèses des géologues. Ceux-ci, à partir des quelques 635 kilomètres de profils sismiques réalisés dans Paris et sa proche banlieue d'août 1986 à janvier 1987, ont dessiné une carte théorique du sous-sol laissant apparaître l'existence d'une structure courant est en ouest au sud de la capitale, et passant notamment par Beynes (Yvelines), Meudon (Hauts-de-Seine) et Ivry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne (*le Monde* du 29 juin).

De plus, comme prévu, l'huile découverte se situe dans les couches profondes du sous-sol dites du « Keuper », où a déjà été trouvé en 1983 le principal gisement français, Chaunoy, à 10 kilomètres au nord-est de Meaux, ainsi depuis lors que plusieurs autres petits champs comme Vert-le-Grand, près de Corbeil, dans l'Essonne.

Mais il ne faut pas rêver. Au mieux, assure-t-on au ministère de l'industrie, on peut espérer découvrir *« un petit gisement sympathique de quelques milliers à quelques millions de tonnes »*. Pas mal à l'aune française. Une goutte d'huile à l'échelle internationale, où sont considérés comme « géants » des gisements contenant de 68 à 680 millions de tonnes. Chaunoy, le petit « géant » français ne contient lui que 10 millions de tonnes et ne produit que 768 000 tonnes par an, soit à peine 0,8 % de la consommation nationale. Le jour même où Elf parvenait à extraire les quatre premiers mètres cubes parisien, le groupe annonçait une modeste découverte au Nigéria. Le puits d'exploration, situé dans le delta du Niger, avait « craché » 450 mètres cubes d'huile, cent fois plus qu'à Ivry...

V. M.

REPÈRES

Prix des services
+ 4,9 % en un an

Les prix de détail ont augmenté en juillet de 0,3 % par rapport à juin a annoncé l'INSEE, confirmant ses calculs provisoires du 18 août. L'indice calculé par l'INSEE sur la base 100 en 1980 s'est inscrit à 172,2 contre 171,6 en juin. En un an (juillet 1987 à juillet 1988), la hausse est de 2,7 %.

En juillet, les produits alimentaires ont augmenté de 0,1 % (+ 1,4 % en un an), les produits manufacturés de 0,4 % (+ 1,8 % en un an) les services de 0,5 % (+ 4,9 %). Les prix de l'énergie ont augmenté de 0,1 % mais ont baissé de 0,5 % sur un an grâce à la baisse des produits pétroliers (– 0,2 % en un mois, – 1,4 % *en un an*).

Réserves de changes
396 milliards de francs pour la France

Les réserves de change de la France ont augmenté de 1,7 milliard en juillet, s'établissant en fin de mois à 395,9 milliards de francs. En un an – *c'est-à-dire par rapport à fin juillet* 1987 – les réserves de change ont baissé de 21,7 milliards de francs.

EN BREF

● **ESPAGNE : 30 % de la population en dessous du seuil de pauvreté.** – 27 millions d'Espagnols, soit *70 % de la population, ont des revenus* annuels inférieurs ou égaux à 900 000 pesetas (environ 46 300 F), et 11,5 millions, soit 30 %, des revenus inférieurs ou égaux à 500 000 pesetas (environ 27 700 F), ce qui situe ces derniers en dessous du seuil de pauvreté, selon un rapport de la confédération syndicale espagnole Union générale des travailleurs (UGT), qui précise que, la croissance espagnole de ces dernières années *« ne corrige pas les déséquilibres structurels qui sont à la base de la pauvreté »*. – (AFP.)

● **M. Bernasconi (CGPME) : ne pas remettre en cause la reprise.** – La *« situation économique et sociale est moins mauvaise qu'on n'aurait pu le craindre »*, estime M. René Bernasconi, président de la Confédération générale des PME. Mais il demande que *« gouvernement, employeurs et salariés »* ne remettant pas en cause les *« progrès »* par *« des mesures démagogiques et des revendications irresponsables »*. D'autre part, en raison des *« retards pris dans les investissements créateurs d'emplois »*, il demande *« de réelles mesures d'allégement des charges et des contraintes des PME »* dans le budget 1989.

● **La CGT : 3 millions de chômeurs.** – La CGT, qui dénonce l'*« ascension vertigineuse »* du chômage, après la nouvelle hausse annoncée vendredi 25 août, chiffre le nombre de chômeurs, fin juillet, à 3 040 000, soit + 1,9 % en un mois et + 4,6 % en un an.

● ***Une délégation du CDCA* reçue au ministère du commerce et de l'artisanat.** – Une délégation du CDCA (Comité de défense du commerce et de l'artisanat), le mouvement qui avait organisé, le samedi 27 août, une « opération escargot » sur les autoroutes du Languedoc, sera reçue, le 31 août, au cabinet de M. François Doubin, ministre délégué chargé du commerce et de l'artisanat. L'ordre du jour portera *« exclusivement sur les problèmes du non-paiement des cotisations sociales par les membres du CDCA national »*, souligne le communiqué du ministère.

● **La production devrait reprendre autour de « Piper-Alpha » à la fin de l'année.** – L'exploitation de deux champs de pétrole et de gaz, arrêtée depuis l'incendie de la plate-forme « Piper-Alpha » en mer du Nord, devrait reprendre vers la fin de l'année a déclaré, lundi 29 août, la compagnie Occidental Petroleum. La compagnie pétrolière a annoncé qu'elle allait réactiver la production sur les champs de Claymore et de Scapa dont les gazoducs et oléoducs, qui menaient à « Piper-Alpha », ont été dirigés sur d'autres destinations. La fermeture de six champs pétroliers tous reliés par oléoducs à « Piper-Alpha » prive les groupes propriétaires (Occidental et Texaco) de 200 000 barils par jour de production ce qui représente un manque à gagner quotidien de 20 millions de francs (*le Monde* du 27 août).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SCHNEIDER S.A.

Règlement de l'OPA sur TÉLÉMÉCANIQUE ÉLECTRIQUE

Compte tenu de l'ampleur des travaux de vérification et de régularisation des 22 000 dossiers de l'O.P.A., tous nominatifs, transmis à la B.N.P. qui tient le registre nominatif des actions TÉLÉMÉCANIQUE, la Société des Bourses Françaises (S.B.F.) avait indiqué, par avis du 22 juillet 1988, que les actions apportées au prix de 5 000 F payables à l'issue de l'offre, seraient réglées au cours de la première quinzaine d'octobre.

SCHNEIDER S.A., la S.B.F. et la B.N.P., soucieux d'accélérer le règlement des actions apportées à l'O.P.A., ont mis en œuvre des procédures d'exception qui devraient permettre à la S.B.F. de régler dans un premier temps les dossiers vérifiés comme réguliers à la fin de la première quinzaine de septembre. Les actionnaires ayant opté pour un règlement à 5 000 F par action seront payés, pour la plupart, dans les jours qui suivront chez l'intermédiaire financier ayant présenté le dossier.

SCHNEIDER S.A. tient à la disposition des autorités boursières les fonds nécessaires à ce règlement.

En outre, il a été demandé aux intermédiaires concernés que tout le nécessaire soit fait pour que les dossiers irréguliers puissent être réglés dans les meilleurs délais.

Économie

Deux points de vue sur le développement des petites et moyennes entreprises

La traite des PMI

par René Mayer
président d'honneur
de la Compagnie Boussac-Saint Frères

L'HABITUDE a été prise en France de payer les fournisseurs par traite à trente, soixante, quatre-vingt-dix, voire cent vingt *jours*. A ces délais déjà excessifs, il convient d'ailleurs d'ajouter ceux de comptabilisation des factures, puis d'émission et d'encaissement des traites.

Les sommes dues sont donc ainsi payées avec un retard qui atteint ou dépasse couramment trois ou quatre mois. Elles constituent au profit du *partenaire situé en aval* dans la filière de production un crédit habituellement dénommé « crédit fournisseur ».

Certains acteurs économiques ont fondé leur prospérité sur l'exploitation systématique de ce mécanisme. Les frères Willot étaient connus pour ne payer leurs fournisseurs qu'à cent vingt jours. Les chaînes des grandes surfaces font payer leur clientèle à leurs caisses au comptant. Mais leurs centrales d'achat paient les fournisseurs à terme. Elles « sécrètent » ainsi des trésoreries considérables et sont, de ce fait, courtisées par les banques, etc. Bref, ce sont les économiquement forts qui ont instauré ce système, car ils en bénéficient.

Ces dernières années, le rapport de force a évolué dans le sens d'une constante augmentation de la pression exercée par *l'aval* sur *l'amont*. Ainsi s'exprime, au niveau financier, la transformation, par ailleurs très bénéfique, de l'économie française, qui est passée d'une économie de pénurie dominée *par l'offre* à une économie d'abondance aujourd'hui dominée par la demande.

Dans une chaîne de production, les éléments intermédiaires réussissent tant bien que mal à répercuter sur leurs propres fournisseurs une part de la pression qu'ils subissent. Il en résulte une cascade de crédits de fournisseurs à clients qui assoit la stabilité du système et le dote d'une grande résistance au changement. En *effet, toute* modification dans les *délais de paiement* qui n'interviendrait qu'à un stade déterminé de la chaîne creuserait à ce niveau d'insupportables besoins de trésorerie. Tout redressement ne pourrait donc être que très progressif et devrait s'opérer de proche en proche, tout au long du processus de production et de commercialisation.

Une course de lenteur

Dans cette course de lenteur, la puissance publique (Etat et collectivités) occupe une place à part. Certes, elle finit toujours par payer, ce qui écarte le risque de disparition de la créance. Mais, en revanche, les notions de délais et de trésorerie lui sont parfaitement étrangères. Elle n'en retrouve le sens que lorsqu'elle est à son tour en position créancière. Alors là, subitement, le délai de paiement prend un caractère absolument impératif que rappellent au besoin huissiers et pénalités.

Pour assécher la trésorerie des entreprises et mettre en jeu leur existence s'ajoutent enfin les « réserves » formulées par les mauvais payeurs. Malheur au fournisseur qui n'a pas réussi à se faire payer avant enlèvement de la marchandise !

Oh! certes, le législateur a prévu une procédure allégée de recours aux tribunaux de commerce en cas de refus de paiement ! Mais il suffit de faire état de contestations d'ordre technique, telles qu'une éraflure ou une couleur légèrement différente (dit-on) de l'échantillon commandé, pour que la justice reprenne son pas de sénateur : désignation d'un expert et décision dans deux ans. Mieux vaut alors transiger à la moitié du prix initialement convenu.

Les bénéfices que trouvent les banques à ces lenteurs et ces difficultés contribuent à conforter le système. D'une part, elles font travailler la trésorerie artificiellement dégagée en aval. D'autre part, elles sont appelées à combler les besoins en fonds de roulement créés en amont à toutes les étapes du processus de production. De plus, elles font payer tous les « services » qui découlent de ce système.

Tout le monde semble ainsi trouver son bénéfice ou, à tout le moins, prendre son parti d'un tel système qui est, en quelque sorte, entré dans nos mœurs.

Et pourtant que d'inconvénients il comporte !

1) Au niveau macro-économique, le paiement par traite *alimente* évidemment *l'inflation,* puisqu'il accroît la masse monétaire sans créer parallèlement de richesse.

2) Il *organise la fragilité du tissu industriel.* Les créances détenues, par les acteurs économiques les uns sur les autres, entraînent en effet des faillites en chaîne.

Il est de bon ton, dans certains milieux bien protégés, de considérer avec quelque condescendance que les entreprises qui déposent leur bilan sont des « canards boîteux », des outils de production sans marché, des sociétés imprudemment gérées. Mais quelle PME ou PMI est à l'abri dans un tel système ? De quelle perspicacité économique exceptionnelle faut-il que son responsable soit doué pour deviner, cent vingt jours à l'avance, que tel de ses gros clients n'honorera pas ses échéances ? Ou encore, de quel carnet de commandes pléthorique faut-il disposer pour refuser une grosse commande sous prétexte que, dans quatre mois, il se peut que le client sur lequel votre banquier vous fournit aujourd'hui les meilleurs renseignements soit victime d'un accident de parcours ?

Lourdes pénalités

Il est clair que l'usage aujourd'hui répandu du « crédit fournisseur » est l'une des causes majeures des faillites en chaîne et que les risques de dépôt de bilan ne seraient pas ainsi transmis d'une entreprise à l'autre si les paiements avaient lieu dans des délais correspondant aux seules contraintes techniques de comptabilisation et de mandatement. C'est le « crédit fournisseur » qui transforme les filières industrielles en châteaux de cartes.

3) Le paiement à terme renchérit les coûts industriels français de frais financiers, taux d'escompte et autres « *services* » évoqués plus haut. Où est donc cette fameuse recherche de compétitivité industrielle dont il est tant question ?

4) *On écrit souvent que les entreprises françaises sont trop endettées.* On leur adresse le reproche de manquer de fonds propres. Mais a-t-on évalué la part des dettes à court terme dans leur endettement ?

A un moment où on se soucie enfin de relancer l'investissement pour moderniser un appareil de production dont la vétusté, dans certains secteurs, fait pitié, ne peut-on penser qu'un endettement artificiel à court terme est l'un des freins à la réalisation d'emprunts à moyen terme qui permettraient, eux, de financer l'achat de machines neuves ?

5) Le paiement différé s'oppose à la création d'entreprises nouvelles, et par conséquent à la régénération du tissu industriel français.

Tout d'abord, c'est aux sources mêmes du processus de production que le système exprime sa toxicité maximale. En effet, si une entreprise de semi-produits peut répercuter sur ses fournisseurs une part de ses besoins en fonds de roulement, il arrive un moment où cela n'est plus possible : le sous-traitant, qui, en bout de chaîne, propose ses services, n'a plus de fournisseur à qui réclamer un crédit. Ou, s'il a des fournisseurs, ce sont des « gros » (fournisseurs d'énergie, de pièces de rechange, etc.) qui exigeront d'être payés au comptant et en fin de mois.

Or c'est aux extrémités des branches que poussent le plus de bourgeons. C'est là où se créent les jeunes entreprises. Ce sont elles qui sont le plus lourdement pénalisées.

6) Enfin, ce système est anachronique dans un pays développé. C'est un profond paradoxe en effet qu'il ait pris cette ampleur au moment même où la « monétique », résultant de l'informatisation des processus comptables, financiers et bancaires, permettrait au contraire le paiement instantané, « en temps réel » comme disent les informaticiens.

Il est également anachronique par rapport à l'Europe. Si les Italiens pratiquent parfois aussi le paiement différé, les Allemands en revanche l'interdisent. Dans le cadre de la normalisation européenne, il est peu probable qu'ils acceptent de s'aligner sur un système aussi critiquable. Irions-nous vers une Europe à deux vitesses ?

Une piste s'offre à un gouvernement soucieux de revivifier le tissu industriel français.

De 1981 à 1986, les gouvernements de gauche ont pensé y parvenir en multipliant les aides à la création d'entreprise, à l'embauche de jeunes chômeurs, etc.

Ces aides morcelées, consommatrices de démarches administratives souvent décourageantes, n'ont que partiellement atteint leurs objectifs.

En 1986, un ministre de l'industrie animé d'une idéologie aussi catégorique que désarmante a supprimé toutes les formes d'aides accordées par son ministère. L'apparition d'une nouvelle catégorie juridique de société, celle des « sociétés unipersonnelles », *simple transformation* d'activités antérieurement classées « individuelles » ou « libérales », a permis de soutenir les statistiques *mais sans modifier la réalité* : il est moins que jamais à la portée d'un jeune de créer une entreprise à vocation industrielle, aussi modeste soit-elle. Un solide soutien financier lui est indispensable.

Puisse le nouveau gouvernement comprendre que la ronde des paiements différés, si elle founit de l'activité aux institutions financières et des profits supplémentaires à la grande distribution, enlève des ressources là où celles-ci seraient les plus fertiles, fragilise le tissu industriel et n'est en réalité qu'un effet pervers du développement, par ailleurs éminemment souhaitable, des forces du marché.

S'inspirer du droit allemand

Pour redresser l'industrie française, beaucoup souhaitent aider l'investissement. Il serait parallèlement judicieux de juguler une hémorragie qui l'anémie, alimente l'inflation, handicape la compétitivité et la capacité de modernisation de l'outil *industriel*, suspend une épée de Damoclès au-dessus des entreprises existantes et inhibe la création d'entreprises nouvelles.

En s'ingérant directement, l'Etat sera toujours taxé d'interventionnisme et d'arbitraire. De plus, les aides directes alourdissent son budget, donc les impôts. En revanche, le législateur serait dans son rôle en fixant les règles du jeu de telle manière que le pot de fer ne puisse plus briser le pot de terre, le « gros » racketter le faible et la distribution épuiser l'industrie.

Pour atteindre ce résultat, il faut s'inspirer du droit commercial allemand et :

— Poser comme un principe que *ce qui est dû doit être payé immédiatement, sans autre délai éventuel que* technique (mandatement fin de mois); bannir le crédit entre entre*prises; si un crédit est nécessaire, il* doit être le fait d'un établissement spécialisé et exclure toute menace pesant sur l'existence du fournisseur;

— Jeter les bases d'un crédit financier apte à tirer parti des techniques modernes; établir un contrat normalisé (assorti d'un relevé d'identité bancaire) qui, à la manière des traites actuelles, provoquera le paiement (ou la consignation) automatique des sommes dues, à la date déterminée pour la réception des fournitures;

— En cas de contestation, inverser la charge de la preuve. Le paiement (ou la consignation des sommes) doit être la règle. Le non-paiement ou le paiement partiel ne doit plus relever de la décision unilatérale de celle des deux parties qui y a un intérêt direct et évident mais de la décision impartiale d'un juge qui appréciera si la livraison était ou non conforme à la commande.

Voici une proposition qui, au niveau politique, devrait réconcilier le désir de justice des uns, le libéralisme des autres et le souci général de créer des emplois et de protéger le tissu industriel français.

FAITES SAUTER LA BANQUE
TOUS LES JEUX DU MONDE
Yams - La banque - Le billard américain
La tour de Hanoï - La bataille navale
JEUX
36.15. LEMONDE

Pour une politique de tissu industriel

par Georges Vianès
ancien directeur général
du développement régional
aux ministères de l'industrie
et de la recherche

DEPUIS la précédente décennie l'emploi industriel diminue en France au rythme de plus *de cent mille postes de travail* par an (cent vingt mille en 1987). Cette diminution affecte surtout les grandes entreprises industrielles qui ont perdu six cent mille emplois de 1978 à 1985, leurs effectifs passant de 2,7 millions à 2,1 millions, et pour une moindre part les petites et moyennes entreprises (PMI) qui ont perdu au cours de la même période deux cent mille emplois, leurs effectifs passant de 1,8 à 1,6 million.

Il est clair que les grandes entreprises françaises ne seront plus globalement créatrices d'emplois avant de longues années en raison tant des restructurations encore nécessaires que de leurs progrès de productivité. Au mieux peut-on espérer ralentir, voire à terme stopper, la diminution de leurs effectifs.

Le retard de la France

Les seuls gisements d'emplois industriels se trouvent donc dans les PMI, qui représentent 45 % de l'emploi industriel, soit une part supérieure à leur chiffre d'affaires ou à leur valeur ajoutée, et sont particulièrement aptes à exploiter les possibilités nouvelles de marchés en constante évolution.

Cela est d'autant plus vrai que la France est très en retrait par rapport à ses grands concurrents industriels, tant pour le soutien public à ces entreprises qu'en ce qui concerne leur poids économique. L'ensemble des PMI allemandes a un poids industriel supérieur à celui de toutes les grandes entreprises françaises. Au Japon, les PMI représentent les trois quarts des emplois et la moitié du chiffre d'affaires de l'industrie. Les deux principaux pays au monde à avoir développé leur emploi industriel dans la présente décennie, à savoir les Etats-Unis et le Japon, le doivent essentiellement à leurs PMI.

L'impératif de la lutte contre le chômage comme les exigences de la croissance industrielle et l'adaptation de notre appareil industriel au marché unique imposent donc à la France d'avoir une politique en faveur des PMI.

Cette politique a une dimension nationale : abaissement spécifique du coût du crédit, encouragements accrus à la création et à la transmission d'entreprises... Mais c'est surtout une politique de tissu industriel qui doit permettre à ces entreprises de trouver l'environnement le plus propice à leur création ou à leur expansion.

Une dimension régionale

Depuis que la décentralisation a donné de nouvelles responsabilités économiques aux collectivités territoriales, la dimension régionale et locale de cette politique en liaison avec l'aménagement de notre territoire est devenue prépondérante. Son instrument de base existe : ce sont les contrats de plan Etat-régions qui devraient connaître une nouvelle jeunesse avec la volonté du gouvernement de redonner un rôle accru au Plan.

Ses modalités sont connues : soit qu'elles aient déjà été utilisées avec succès (fonds régionaux d'aide au conseil extérieur), soit qu'elles aient fait l'objet d'expériences positives (pôles technologiques régionaux, plans productiques régionaux, aides régionales à l'embauche de cadres, etc.).

Le grand avantage d'une politique régionale est de permettre de hiérarchiser et d'adapter les mesures en fonction de la diversité des tissus industriels régionaux et locaux concernés en liaison avec les collectivités responsables de leur développement. En effet, la principale caractéristique des PMI est leur diversité.

Entre les petites entreprises de technique traditionnelle et les entreprises de pointe, entre les entreprises de sous-traitance et les entreprises exportatrices, entre les bassins industriels du Nord et de l'Est et la « diagonale aride » qui va des Ardennes aux Pyrénées, les problèmes et les besoins des PMI sont bien différents.

Sous cette réserve, les axes d'une telle politique sont évidents, soit à partir de nos propres expériences, soit à partir des exemples étrangers, et notamment de la politique allemande du Mittelstand. Ce sont principalement :

— La modernisation des entreprises par la diffusion des nouvelles technologies (productique, micro-électronique...) ;

— La qualité des produits ;

— La recherche-développement et l'innovation ;

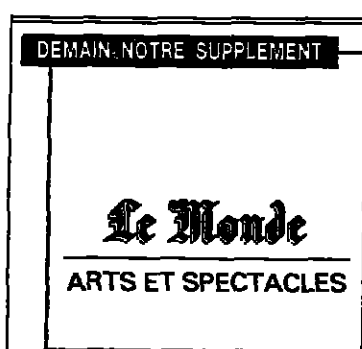
— La formation professionnelle ;

— L'embauche de cadres techniques et commerciaux.

L'enjeu est d'aider beaucoup de ces entreprises à valoriser leurs ressources humaines, à adopter les nouvelles technologies et les nouvelles méthodes de production ou à accroître leur investissement immatériel. Le pari industriel de la fin du siècle est celui de l'intelligence. Il appartient aux chefs d'entreprise et aux salariés de le gagner, mais il appartient aussi aux responsables de tous niveaux de les y aider pour le bien commun.

★ Les données quantitatives utilisées sont extraites de l'ouvrage d'A. Bucaille et B. Costa de Beauregard : *PMI — Enjeux régionaux et internationaux.*

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT





Marchés financiers

Refusant les conditions du Fed

La Banca Commerciale Italiana abandonne son offre sur une banque new-yorkaise

Après une bataille d'un an, la Banca Commerciale Italiana (la Comit), la seconde banque italienne, a annoncé, lundi 29 août, à Rome, qu'elle renonçait à son OPA sur Irving Bank, une importante banque de New-York. Ce retrait fait suite aux obstacles créés à ce projet par le Federal Reserve Board, l'organisme chargé du contrôle du secteur bancaire aux Etats-Unis.

La Comit avait lancé une OPA amicale sur 51 % du capital d'Irving Bank pour une valeur de 840 millions de dollars (environ 5 milliards de francs). Les dirigeants d'Irving avaient pris parti en faveur de la banque italienne, alors qu'ils étaient l'objet d'une contre-OPA lancée par la Bank of New York Corp. Cette dernière se proposait d'acquérir la totalité du capital d'Irving pour 1,4 milliard de dollars.

Pour expliquer son abandon, la banque italienne invoque les difficultés créées par les autorités américaines. Dans une lettre du 19 août, le Fed – Réserve fédérale américaine – aurait fait savoir à la Comit que l'offre des Italiens ne devait pas être proposée par la Comit, mais par sa maison mère, l'IRI, *holding* public contrôlant la Comit. Dans un tel cas, l'IRI aurait dû se soumettre aux contrôles et réglementations de la loi bancaire américaine (la Bank Holding Company Act). L'IRI ayant des actifs industriels et bancaires, il aurait, par exemple, dû demander une dérogation pour pouvoir prendre une participation majoritaire dans une banque américaine. Ne souhaitant pas soumettre l'IRI aux contrôles d'une institution étrangère, les Italiens ont donc abandonné leur projet. La Comit a informé les dirigeants de l'Irving Bank que les accords conclus précédemment *« ne tenaient plus »*, et que l'offre d'achat était *« retirée »*.

Les milieux bancaires italiens s'inquiètent d'une telle situation et voient un comportement *« protectionniste »* dans l'attitude des autorités américaines. La plupart des grandes banques transalpines (le Banco di Roma, le Crédito Italiano, le Banco Santo Spirito) étant liées à l'IRI, on se demande, à Rome, si la décision du Fed ne leur ferme pas toute perspective d'acquisitions outre-Atlantique.

Quant à la Banque Irving, il lui sera désormais difficile de s'opposer au dernier combattant encore en lice, la Bank of New York.

Un nouveau géant financier

Commercial Credit achète Primerica

La société américaine de crédit à la consommation, Commercial Credit Group, va acquérir pour 1,7 milliard de dollars (environ 10 milliards de francs), Primerica Corp., une société d'assurances et de services financiers trois fois plus grosse qu'elle, a indiqué lundi 29 août à New-York un communiqué publié par Primerica. Cette absorption donnera naissance à l'un des principaux groupes de services financiers aux Etats-Unis qui devrait rapidement se situer au niveau de Merill Lynch et d'American Express.

Les deux sociétés conduiront leurs activités sous la raison sociale de Primerica. M. Sanford Weill, président de Commercial Credit, prendra la direction du nouveau groupe et M. Gerald Tsai, le président actuel de Primerica, en deviendra le directeur général. La société absorbée connaissait quelques difficultés : Primerica avait en effet acquis, pour 750 millions de dollars et quelques mois avant le krach boursier, une firme de courtage, Smith Barney.

Cette société avait fortement alourdi le passif de Primerica estimé à 2 milliards de dollars. La société de courtage avait ensuite fortement souffert de la chute des activités, notamment dans le secteur des obligations municipales, l'un de ses domaines d'intervention.

En 1987, le chiffre d'affaires de Primerica avait été de 3,8 milliards de dollars, son bénéfice net de 199 millions de dollars. Pour la même année, Commercial Credit avait réalisé un chiffre d'affaires de 912,3 millions de dollars et un bénéfice d'exploitation de 101,5 millions.

La Dresdner Bank entre dans la banque turque BNP-AK Bankasi

La Dresdner Bank a pris une participation de 30 % dans le capital de la banque turque BNP-AK Bankasi AS (Istanbul), a indiqué, le lundi 29 août, un communiqué de la deuxième banque allemande. A l'issue de cette opération, le capital de la banque turque est détenu à 30 % par la BNP, à 30 % par la Dresdner et à 40 % par la AK Bank TAS, l'une des principales banques d'affaires turques. Spécialisée dans le financement d'opérations commerciales, la banque, créée en 1985, devrait changer de raison sociale et devenir la BNP-AK-Dresdner Bankasi.

Cette prise de participation est significative d'abord de l'intérêt nouveau de la banque allemande pour la Turquie. Il s'agit de la première opération de ce type, alors que la RFA est le principal partenaire commercial de la Turquie. Elle confirme ensuite les bonnes relations qu'entretiennent les banques française et allemande : *« La BNP et la Dresdner Bank, déjà associées dans d'autres filiales, trouvent dans cet accord une nouvelle possibilité de développer leur collaboration »*, note la BNP dans son communiqué.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

BOIRON

• CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PREMIER SEMSETRE : + 18,5 %

(En milliers de francs)	1988	1987	ÉVOLUTION
BOIRON	262 250	224 779	+ 16,7 %
Groupe BOIRON	374 800	241 574	+ 55,1 %
A structure comparable	286 391	241 574	+ 18,5 %

Au cours du deuxième trimestre, l'évolution de l'activité a été dans l'ensemble conforme aux tendances constatées depuis le début de l'année.

Le chiffre d'affaires des filiales étrangères continue de progresser sur un rythme de plus de 25 %.

Pour l'ensemble de l'année 1988, le chiffre d'affaires consolidé ne devrait pas être inférieur aux prévisions (770 millions de francs).

Ces éléments permettent de confirmer la prévision d'un résultat net consolidé d'au moins 33 millions.

• UNE PRIORITÉ POUR LE GROUPE BOIRON : LA RECHERCHE

Les résultats des recherches développées avec le concours de BOIRON et de LHF, depuis plus de cinq années, dans plusieurs laboratoires français et étrangers sur l'effet de dilutions homéopathiques de diverses substances ont fait l'objet, en particulier, d'une publication dans la revue scientifique *Nature*.

L'importance de ces travaux, relevée par le monde scientifique comme par la presse, a été à l'origine d'une vive polémique, à la hauteur de l'enjeu scientifique et économique de l'« infinitésimal hahnemannien ».

Le groupe BOIRON entend poursuivre sa politique consistant à confier ses programmes de recherche à des équipes internationalement réputées pour la rigueur et la qualité de leurs travaux.

MINITEL : dès le 1er octobre prochain, nos informations financières seront également diffusées par le minitel du CLUB BOIRON SANTÉ (code 3615 BOIRON).

NEW-YORK, 29 août ↑

Réaction technique

Après plusieurs séances de baisse assez marquée la semaine précédente, la Bourse de New-York a rebondi, lundi, dans un marché très calme, où le volume des échanges était « dérisoire ». En effet, seulement quelque 99 millions de titres ont été échangés.

L'indice Dow Jones a gagné 24,01 points, soit près de 1,2 % à 2 041,43.

Les opérateurs estimaient que cette reprise était purement technique. Ils l'attribuaient à des achats réalisés sur les titres qui ont le plus baissé au cours des dernières séances. Une très légère détente des taux d'intérêt sur le marché obligataire serait également responsable de la remontée des cours.

Pour les spécialistes, le marché devrait encore être très calme les jours prochains, jusqu'à la fête du travail lundi prochain. Dans cette ambiance de léthargie, les professionnels hésitent à émettre une idée sur la conjoncture. Tout le monde attend les statistiques sur le chômage, qui seront publiées vendredi.

Foodmaker, qui fait l'objet d'une OPA, a progressé de plus de 7 points, à près de 18 dollars. Faiblesse de McGraw Hill et de Tenneco.

VALEURS	Cours du 26 août	Cours du 29 août
Alcoa	50 1/4	51 3/8
A.T.T.	25	25 1/8
Boeing	59	59 5/8
Chase Manhattan Bank	27 7/8	28 1/2
Du Pont de Nemours	80 1/8	80 5/8
Eastman Kodak	42 1/8	42 5/8
Exxon	46 1/4	46 3/4
Ford	48 3/8	49 1/4
General Electric	39 3/4	40 1/2
General Motors	71 7/8	72 5/8
Goodyear	59 3/8	60 5/8
I.B.M.	112 1/4	113 3/8
I.T.T.	47	47 3/4
Mobil Oil	43 3/8	43 1/8
Pfizer	50 3/8	50 3/4
Schlumberger	33 3/8	33 3/8
Texaco	45 3/8	45 3/8
UAL Corp. ex-Allegis	88 3/4	89 3/4
Union Carbide	21 3/4	22
U.S.X.	27 1/4	27 3/4
Westinghouse	49 1/2	50 1/2
Xerox Corp.	53 7/8	53 7/8

LONDRES, 29 août

La Bourse et les marchés des changes et des matières premières étaient fermées, lundi, à Londres, en raison de la fête du Bank Holliday.

Indice CAC 40 : plus de mille contrats traités par jour

Une semaine après leur lancement, les transactions de gré à gré à terme sur l'indice boursier CAC 40 atteignaient un volume moyen quotidien d'échanges de 1 093 contrats, selon la Chambre de compensation des instruments financiers de Paris (CCIFP).

Cet organisme, qui a permis à ses adhérents de bénéficier de système d'enregistrement THS (transactions hors séance) du MATIF, précise que quarante-deux membres (sur cent) de la Chambre de compensation ont signé *« la convention THS CAC 40 »*. *« Vingt-quatre intervenants ont, à ce jour, traité sur ce nouveau contrat, réalisant une moyenne de soixante-dix opérations par jour »*, ajoute la CCIFP.

L'ouverture du marché réglementé officiel à la criée sur ce type d'instrument financier à la Bourse de Paris est prévue pour le mois de novembre.

PARIS, 29 août ↓

Morosité

La bonne mine des investisseurs, entretenue au soleil des vacances d'août, s'est très vite renfrognée lundi. En effet, à la Bourse, la grisaille et la morosité s'accentuaient au fil des cotations.

En baisse de 0,06 % au cours des tout premiers échanges, l'indicateur instantané perdait, en fin de journée, 0,18 % dans un marché assez peu animé.

La sensible baisse de Tokyo, dans la matinée, n'était pas étrangère à ce mouvement. En effet, un peu partout, le pessimisme gagne du terrain après le relèvement généralisé des taux d'intérêt en Europe, dont le signal de départ avait été donné au début du mois par les Etats-Unis. Les analystes ne sont pas persuadés que cette remontée des taux soient suffisante pour calmer les tensions inflationnistes constatées notamment aux Etats-Unis. Ils ont donc peur que la « guerre des taux » ne soit pas achevée. Il semble que, lundi, le dollar anticipait sur certaines places ce mouvement, en regagnant du terrain après avoir bien reculé à la fin de la semaine dernière.

Dans ce contexte de « manque de visibilité », les principaux donneurs d'ordres que sont par exemple les compagnies d'assurances ne voient pas l'avenir en rose. Ils déclarent notamment ne pas avoir l'intention d'acheter dans les prochains mois, et certains évoquent même la possibilité de vendre.

Les bons résultats semestriels des sociétés françaises ne réussissent pas à leur faire changer d'avis, déclarait un professionnel. Pour la première fois depuis longtemps, les « grandes valeurs » étaient touchées lundi : Saint-Louis, L'Oréal, Navigation mixte, L'Air liquide, Michelin et Exor. La Compagnie du Midi et les Immeubles de la Plaine-Monceau étaient fermes, l'assureur italien Generali n'ayant pas abandonné ses vues sur le groupe marié depuis deux mois au groupe Axa. Baisse sensible des japonaises au compartiment des étrangères.

Sur le MATIF, les cours étaient en hausse de l'ordre d'un quart de point. Sur le marché hors cote, la cotation de Saunier-Duval Eau chaude-Chauffage à été suspendue en raison d'un projet d'opération financière.

TOKYO, 30 août ↑

Reprise

Après quelques séances de baisse, la Bourse de Tokyo s'est raffermie, mardi, en raison notamment de la reprise constatée quelques heures plus tôt à Wall Street. L'indice Nikkeï a gagné 132,55 points, à 27 511,65, soit une hausse de 0,48 %. Les investisseurs institutionnels, inquiets de la baisse sensible constatée notamment lundi, seraient à l'origine de la remontée des cours, affirmaient les professionnels. Car pour beaucoup, le temps n'est pas encore venu d'acheter, déclaraient des analystes. Les investisseurs veulent être fixés sur l'évolution des taux d'intérêt. En tout cas, il n'est pas question, pour l'instant, d'une hausse du taux de l'escompte au Japon. Le ministre des finances, M. Kiichi Miyazawa, l'a encore affirmé mardi.

VALEURS	Cours du 29 août	Cours du 30 août
Akai	605	602
Bridgestone	1 270	1 300
Canon	1 460	1 480
Fuji Bank	3 110	3 130
Honda Motors	2 070	2 090
Matsushita Electric	2 650	2 610
Mitsubishi Heavy	868	865
Sony Corp.	6 620	6 690
Toyota Motors	2 600	2 610

FAITS ET RÉSULTATS

● **Texaco versera 1,25 milliard de dollars au gouvernement fédéral.** – Le département américain de l'énergie a définitivement approuvé, le lundi 29 août, un accord avec Texaco, aux termes duquel la compagnie pétrolière américaine s'est engagée à reverser 1,25 milliard de dollars (8 milliards de francs) au gouvernement fédéral pour avoir vendu trop cher du brut pendant la période où son cours était contrôlé. Le montant de ce règlement à l'amiable est le second plus important obtenu par les autorités fédérales dans leurs efforts pour récupérer les surfacturations auxquelles se sont livrées des compagnies pétrolières entre 1973 et 1981, période au cours de laquelle les cours du brut extrait des puits exploités pendant cette période étaient réglementés.

● **Paribas : les actionnaires récompensés de leur fidélité.** – Les actionnaires de Paribas, qui avaient reçu, en janvier 1987, quatre actions lors de la privatisation du groupe au prix de 405 F, vont être récompensés de leur fidélité. S'ils ont gardé leurs titres pendant les dix-huit mois qui ont suivi cette opération, ils vont recevoir prochainement l'équivalent de 4/10 d'une action Paribas en cash, soit 160 F. Lors de la privatisation, les petits porteurs n'avaient pu recevoir les dix actions au minimum prévues par la loi en raison du succès remporté par cette première privatisation réalisée par le gouvernement Chirac.

● **Degrémont : hausse de 18 % du chiffre d'affaires.** – La société Degrémont (Lyonnaise des eaux) a enregistré une hausse de 18 % de son chiffre d'affaires au cours du premier semestre, à 731,56 millions de francs, contre 621,07 millions sur la même période en 1987.

● **Pratt and Whitney licencie pour économiser 300 millions de dollars.** – Au terme de son plan de réduction d'effectifs, le motoriste américain Pratt and Whitney, filiale de United Technologies, compte économiser 300 millions de dollars en trois ans. Le fabricant de réacteurs d'avion supprimera 1 009 emplois dans sa division commerciale, 599 dans sa division chargée de discuter avec le gouvernement fédéral et 1 042 dans le reste du groupe. Ces coupes claires ramèneront les effectifs de Pratt and Whitney de 42 000 salariés en 1983 à 34 500 à la fin de l'année 1989. Elles sanctionnent les échecs subis face à General Electric, qui a ravi, l'an dernier, à Pratt la place de premier motoriste mondial.

● **Gambro : hausse de 17 % du bénéfice semestriel.** – La société suédoise de produits pharmaceutiques Gambro a dégagé un bénéfice de 146,7 millions de couronnes au cours du premier semestre de cette année, en hausse de 17 % par rapport au résultat de la période correspondante en 1987 (124,9 millions de couronnes). Le chiffre d'affaires de Gambro a atteint 1,416 milliard de couronnes, soit une progression de 9 % par rapport à la période janvier-juin 1987 (1,297 milliard de couronnes). La société franco-helvétique Hospal, acquise par Gambro en juillet 1987, a connu une nette hausse de ses ventes d'appareils de dialyse. Hospal – détenue précédemment pour moitié à égalité par les groupes industriels français Rhône-Poulenc et suisse Sandoz – est basée en Suisse et compte une dizaine de filiales dans d'autres pays (France, Italie notamment), employant au total quelque mille deux cents personnes.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	302	300	Int. Metal Service	372	365
Amault & Associés	520	520	La Commande Electro.	359	336
Asystel	248	249	Le gd livre du mois	289	289
B.A.C.	425	425	Loca Investissement	255	255 10
B. Demachy & Assoc.	436 80	434	Locamic	....	169
B.I.C.M.	524	523	Marlin Immobilier	....	298
B.I.P.	....	530	Metallurg. Minière	130 10	124 80
Boiron	377	375	Métrologie Internat.	409	403
Bolloré Technologies	860	860	Métroservice	120	118
Boisset	1050	1050	M.M.B.M.	510	505
Câbles de Lyon	1351	1357	Molex	215 10	210 50
Calberson	745	737	Navale-Delmas	....	624
Cardif	830	830	Olivetti-Logabax	....	167 80
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	255	Ora. Gest.Fin.	303	303
C.A.T.C.	129	129	Prasbourg (C. In. & Fin.)	99	98
C.D.M.E.	921	921	Présence Assurance	405	405
C. Equip. Elect.	290	....	Publicat. Filipacchi	....	430
C.E.G.I.D.	730	713	Razel	795	791
C.E.G.E.P.	....	....	St-Gobain Emballage	....	1248
C.E.P.-Communication	1420	1420	St-Honoré Matignon	182	184
C.G.I. Informatique	720	700	S.C.G.P.M.	....	310
Ciments d'Origny	517	515	Segin	374	377 50
C.N.I.M.	....	330	Sema-Metra	480	488
Concept	255	255	S.E.P.	1310	1302
Conforama	790	785	S.E.P.R.	....	1199
Creeks	408	400	S.M.T.Goupil	....	270
Dafsa	218	209 20	Sodinforg	810	810
Dauphin	919	919	Sopra	....	285
Devanlay	870	890	TF 1	236 20	232
Deville	600	601	Unilog	155	152 50
Dominil-Lablé	1071	1063	Union Financ. de Fr.	388	395
Editions Belfond	110	105 60	Valeurs de France	319 50	320
Elysées Investiss.	27 10	27 10	Banque Hydro-Energie	232	...
Finacor	228 10	228			
Guintoli	445	430			
Guy Degrenne	765	765			
I.C.C.	216 90	215			
IDIA	210	210			
I.G.F.	120	122			
IRZ	169	164 90			

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables le 29 août 1988

Nombre de contrats : 6 205.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Septembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Septembre dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier
Accor	440	6	–	25,50	–
CGE	280	25	–	2	–
Elf-Aquitaine	300	0,50	6,50	–	50
Lafarge-Coppée	1 200	115	–	6	29
Michelin	180	13	22	3,80	10
Midi	1 161	115	–	7	32
Paribas	360	42	–	1,10	6
Peugeot	1 100	65	–	23,50	59
Saint-Gobain	480	12	–	9,50	20
Société générale	400	14	–	13	–
Thomson-CSF	180	5	13	7,50	13,50

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 29 août 1988

Nombre de contrats : 27 134

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 88	Déc. 88	Mars 89
Dernier	102,85	101,45	100,35
Précédent	102,50	101,15	99,95

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS D'ACHAT Mars 88	OPTIONS DE VENTE Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Mars 88
102	0,85	0,98	1,40	–

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,35 F ↑

Le dollar a poursuivi sa lente remontée sur des marchés calmes. A Paris, le billet vert a coté 6,35 F, contre 6,3445 F la veille. En l'absence d'interventions des banques centrales, il s'est également raffermi par rapport au deutschemark à Francfort.

FRANCFORT	29 août	30 août
Dollar (en DM)	1,8680	1,8725

TOKYO	29 août	30 août
Dollar (en yens)	134,20	134,39

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (30 août) .... 7 7/16-7 9/16 %

New-York (29 août) .. 8 1/8-8 3/16 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-87)*

	26 août	29 août
Valeurs françaises	121,4	121,3
Valeurs étrangères	116,6	115,8
(Sbf, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	348,2	347
(Sbf, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 278,1	1 281,27

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	26 août	29 août
Industrielles	2 017,43	2 041,43

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	26 août	29 août
Industrielles	1 425,4	Clos
Mines d'or	200,1	Clos
Fonds d'Etat	86,83	Clos

TOKYO

	29 août	30 août
Nikkeï Dow Jones	27 379,11	27 511,65
Indice général	2 137,88	2 141,49

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,3420	6,3450	– 55	– 40	– 100	– 75	– 270	– 190
$ can.	5,1224	5,1219	– 115	– 86	– 209	– 172	– 623	– 526
Yen (100)	4,7152	4,7210	+ 100	+ 129	+ 211	+ 255	+ 718	+ 831
DM	3,3902	3,3930	+ 65	+ 82	+ 132	+ 155	+ 417	+ 480
Florin	3,0028	3,0057	+ 49	+ 61	+ 98	+ 116	+ 326	+ 377
FB (100)	16,1951	16,1904	+ 17	+ 88	+ 42	+ 164	+ 170	+ 562
FS	4,0185	4,0230	+ 136	+ 154	+ 262	+ 289	+ 790	+ 864
L (1 000)	4,5685	4,5740	– 154	– 121	– 285	– 244	– 785	– 689
£	10,6958	10,7072	– 441	– 397	– 821	– 748	–1 996	–1 807

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 7/8	8 1/8	8 7/16	8 9/16	8 9/16	8 11/16	8 15/16	9 1/16
DM	4 3/8	4 5/8	5	5 1/8	5 1/16	5 3/16	5 1/2	5 5/8
Florin	5	5 1/2	5 3/8	5 1/2	5 1/2	5 5/8	5 3/4	5 7/8
F.B. (100)	6	6 1/2	7 1/16	7 3/16	7 5/16	7 7/16	7 3/4	7 7/8
F.S.	3 1/4	3 1/2	3 7/16	3 9/16	3 9/16	3 11/16	3 15/16	4 1/16
L (1 000)	10	10 1/2	10 1/2	11	11	11 3/8	11 3/8	11 3/4
£	12 1/8	12 3/8	12	12 1/8	12 1/16	12 3/16	12 1/8	12 1/4
F. franç.	7 5/8	7 7/8	7 5/8	7 7/8	8	8 1/4	8 5/8	8 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 29 AOUT

Cours relevés à 17 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
3820	C.N.E. 3% ★	3820	3811	3825	+ 0 13
1050	B.N.P. T.P.	1060	1050	1050	− 0 94
1090	C.C.F. T.P.	1100	1125	1125	+ 2 27
1086	Créd. Lyon. T.P.	1090	1090	1090	....
1360	Renault T.P.	1365	1365	1365	....
1742	Rhone-Poul. T.P.	1727	1730	1730	+ 0 17
1254	St-Gobain T.P.	1290	1287	1287	− 0 23
1205	Thomson T.P.	1215	1216	1216	+ 0 08
430	Accor	419	417	418	− 0 24
520	Air Liquide	515	510	506	− 1 75
2050	Alcatel ★	1982	1995	1995	+ 0 66
1300	Als. Superm.	1329	1310	1310	− 1 43
275	A.L.S.P.I.	300 10	302	308	+ 2 63
305	Alsthom ★	297	282	299	+ 0 67
2250	Arjom. Prioux ★	2006	2010	2039	+ 1 65
520	Ausedat-Rey ★	511	507	505	− 1 17
910	Aux. Entrepr. ★	898	891	905	+ 0 78
695	Av. Dassault ★	661	671	670	+ 1 36
325	BAFIP ★	312 10	315	315	+ 0 93
285	Bail-Equipem. ★	272 10	279 90	275	+ 1 07
780	Bail Investiss.	757	765	770	+ 1 72
250	B.N.P. C.I. ★	247	249	246 10	− 0 36
435	Cie Bancaire ★	408	412	414	+ 1 47
385	Bazar H.-V.	389	390	388	− 0 26
440	Béghin-Say ★	425	428 50	429	+ 0 94
1050	Berger (Ma)	990	1080	1080	+ 9 09
730	Bic ★	739	740	734	− 0 68
1430	B.I.S.	1480	1486	1498	+ 1 22
2430	Bongrain S.A. ★	2420	2465	2440	+ 0 83
405	Bouygues ★	413	413	410	− 0 73
72	B.P. France ★	67 50	68 50	68	+ 0 74
5000	B.S.N. ★	4856	4855	4890	+ 0 70
....	Canal Plus	560	578	572	+ 2 14
2100	Cap Gem. S. ★	2120	2120	2145	+ 1 18
450	Carnaud ★	435	430	430	− 1 15
2420	Carrefour ★	2420	2424	2402	− 0 74
150	Casino	154 90	155	157 10	+ 1 42
110	Casino A.D.P.	109 80	109 50	109 90	+ 0 09
1300	C.C.M.C.	1300	1300	1300	....
690	Cetelem	635	638	660	+ 3 94
385	Cerus ★	380 10	384 10	380 10	....
1470	C.F.A.O. ★	1478	1472	1460	− 1 22
310	C.G.E.	302 20	303	303 50	+ 0 43
1110	C.G.I.P. ★	1098	1088	1083	− 1 37
1080	Chargeurs S.A ★	1056	1037	1059	+ 0 28
980	Ciments franç. ★	975	971	975	....
440	Club Méditer. ★	447	448	441	− 1 34
147	Codetel ★	146 50	148	146	− 0 34
285	Cofimeg	285	286	286	....
505	Colas ★	496	495	496	− 0 20
225	Compt. Entrepr.	221	228 90	226 90	+ 2 67
635	Compt. Mod. ★	637	637	631	− 0 94
830	Créd. Foncier ★	810	806	787	− 2 84
395	C. F. Internat. ★	413	397 10	405	− 1 94
131	C.C.F.	135	134 10	136 90	+ 1 41
470	Cr. Lyon. (CI) ★	461	460	460	− 0 22
850	Crédit Nat. ★	811	810	809	− 0 25

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
500	CSEE (ex Sign.) ★	505	501	515	+ 1 98
315	Crouzet ★	327 90	322	322	− 1 80
2450	Damart S.A. ★	2535	2530	2505	− 1 18
....	Darty	....	....	....	....
290	Darty (DP)	283 20	285	275 40	− 2 75
1400	De Dietrich	1352	1351	1350	− 0 15
180	Dév. P.d.C. (Li)	181 50	190	190	+ 4 68
430	D.M.C.	414	415	416	+ 0 24
340	Drouot Assur. ★	327	334	325 50	− 0 46
1760	Docks France ★	1751	1749	1764	+ 0 74
670	Dumez ★	659	647	645	− 2 12
1280	Eaux (Gén.)	1300	1293	1300	....
1480	Ecco ★	1495	1500	1464	− 2 07
730	Electrofinanc. ★	724	692	716	− 1 10
405	El. S. Dassault	409	407	408 80	− 0 05
325	Elf-Aquitaine	314	314 50	315	+ 0 32
265	– (certific.) ★	261	264	262	+ 0 38
640	Epeda-B-Faure ★	629	628	630	+ 0 16
2420	Essilor	2327	2350	2327	....
1600	Essilor Int. (DP)	1532	1499	1500	− 2 09
315	Esso S.A.F. ★	301	306	301 10	+ 0 03
1450	Eurafrance	1380	1375	1360	− 1 45
1120	Eurocom ★	1091	1119	1112	+ 1 92
2270	Euromarché	2290	2280	2270	− 0 87
520	Europe n° 1 ★	506	505	507	+ 0 20
34	Eurotunnel ★	32 25	32 90	32 50	+ 0 78
935	Exor ★	949	930	930	− 2
800	Facom	782	785	775	− 0 90
935	Fichet-Bauche	950	950	950	....
185	Finextel ★	189	190	186	− 1 59
113	Fives-Lille ★	110	110 10	109 80	− 0 18
1370	Fromageries Bel	1398	1385	1398	....
970	Gal. Lafayette ★	933	959	952	+ 2 04
300	Gascogne	299	298	298	− 0 33
1520	Gaz et Eaux	1465	1480	1455	− 0 68
460	Géophysique ★	456	462	452	− 0 66
510	Gerland	511	520	520	+ 1 76
690	GTM-Entrepose	600	600	604	+ 0 67
615	Guyenne-Gas. ★	604	603	603	− 0 17
230	Hachette ★	226 80	224 90	225	− 0 79
675	Havas ★	699	695	699	....
460	Hénin (La)	483	491	480	− 0 62
1020	Hutchinson ★	992	990	1002	+ 1 01
200	Imétal ★	204 10	205	203	− 0 54
306	Imm. Plaine-M.	306	305	312	+ 1 96
395	Ingénico ★	408	428	429 90	+ 5 37
3800	Inst. Mérieux	3820	3850	3850	+ 0 79
480	Interbail ★	490	500	495	+ 1 02
1080	Intertechnique	1070	1070	1060	− 0 93
885	J. Lefebvre	880	890	915	+ 3 98
880	Labinal ★	794	795	791	− 0 38
1410	Lab. Bellon	1351	1328	1350	− 0 07
1330	Lafarge-Coppée	1312	1310	1314	+ 0 15
1090	Lebon ★	1160	1160	1161	+ 0 09

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2740	Legrand ★	2765	2765	2760	− 0 18
2310	Legrand (DP) ★	2286	2257	2240	− 2 01
800	Leroy-Somer ★	775	800	780	+ 0 65
2040	Lesieur	2110	2125	2120	+ 0 47
620	Locabail Immob.	635	635	616	− 2 99
390	Locafrance ★	390	390	390	....
810	Locindus	805	810	802	− 0 37
260	Luchaire	260	260	256	− 1 54
2740	L.V.M.H. ★	2742	2740	2736	− 0 22
1470	Lyonn. Eaux ★	1450	1450	1450	....
66	Mais. Phénix	65	65 70	66 80	+ 2 77
199	Majorette (Ly)	218	220	220	+ 0 92
350	Mar. Wendel ★	341	339 90	339 90	− 0 32
190	Matra ★	182	180	179 30	− 1 48
2630	Merlin-Gerin ★	2650	2600	2620	− 1 13
195	Michelin	191	188 80	188 80	− 1 15
1290	Midi (Cie)	1264	1270	1293	+ 2 29
160	Midland Bk SA ★	160 90	168	158 10	− 2 98
500	Min. Salsig. (Ma)	495	492	492	− 0 61
67	M.M. Penarroya	68 30	68 80	69 50	+ 1 76
98	Moulinex	107 30	107 30	106 80	− 0 47
1010	Navig. Mixte ★	1010	1000	991	− 1 88
98	Nord-Est ★	97	97	97	....
385	Nordon (Ny)	370	390	390	+ 5 41
430	Nouvelles Gal.	434	430	428	− 1 38
720	Occid. (Gén.) ★	705	700	700	− 0 71
1100	Omn.F.Paris	1100	1067	1051	− 4 45
345	Olida-Caby ★	330 10	332	335	+ 1 48
3250	Oréal (L')	3240	3175	3169	− 2 19
400	Paribas	400	397	400	....
335	Paris-Réesc. ★	338 10	349 90	341 80	+ 1 09
1130	Pechelbronn ★	1125	1110	1120	− 0 44
320	Penhoet	330	328	326	− 1 21
1090	Pernod-Ricard ★	1093	1086	1086	− 0 64
1190	Peugeot S.A.	1130	1135	1133	+ 0 27
515	Poliet ★	507	510	505	− 0 39
2790	Presses Cité ★	2780	2780	2790	+ 0 36
1030	Prétabail Sic.	1020	1020	1022	+ 0 20
595	Primagaz	556	585	570	+ 2 52
530	Printemps ★	518	515	520	+ 0 39
1850	Promodès	1855	1853	1856	+ 0 05
710	Radiotechn. ★	683	703	698	+ 2 20
65	Raff. D. Total ★	66	65	65	− 1 52
2660	Redoute (La) ★	2900	2900	2900	....
330	Robur financière	327	325	325	− 0 61
1230	Roussel-Uclaf ★	1213	1210	1213	....
815	R.-Uclaf-CNI ★	847	849	825	− 2 60
3600	R. Impériale (Ly)	3630	3630	3630	....
165	Sade	165 10	165 10	165 10	....
1630	Sagem ★	1635	1650	1644	+ 0 55
500	Saint-Gobain	482	480 10	480 50	− 0 31
980	St-Louis ★	1010	1007	997	− 1 29
1460	Salomon	1585	1570	1570	− 0 95
700	Salvepar	705	700	700	− 0 71

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
710	Sanofi ★	716	719	716	....
670	S.A.T. ★	669	685	680	+ 1 64
235	Saul.-Chât. (S) ★	222	225	224	+ 0 90
1190	Saupiquet (Na)	1195	1196	1196	+ 0 08
410	Schneider ★	425	430	425	....
47	S.C.O.A.	44 10	44 10	43	− 2 49
545	S.C.R.E.G. ★	531	549	531	....
820	Seb ★	810	805	820	+ 1 23
400	Sefimeg ★	400	400	391 80	− 2 05
1350	S.F.I.M.	1325	1320	1315	− 0 75
34	S.G.E.	33 20	33 75	33 20	....
720	Silic	720	729	720	....
470	Simco-U.P.H. ★	480	470	462	− 3 75
995	Skis Rossignol	1017	990	990	− 2 65
840	Sligos ★	828	820	825	− 0 36
395	Société Générale	395 40	403	402 50	+ 1 80
147	Sodecco	150	153	153	+ 2
165	Sodero (Na)	166	161	161	− 3 01
2780	Sodexho ★	2681	2681	2670	− 0 41
98	Sogenal (Ny)	98	100 10	100 10	+ 2 14
250	Sogerap	248	248 50	247 20	− 0 32
1970	Somm-Allib. ★	1955	1950	1950	− 0 26
900	Source Perrier ★	935	935	928	− 0 75
695	Sovac ★	675	675	675	....
390	Spie-Batignol. ★	379	380	375	− 1 06
480	Strafor ★	480	485	481	+ 0 21
265	Suez	265 50	261 20	265 50	....
365	Synthelabo ★	383	380	380	− 0 83
835	Talcs Luzenac ★	836	830	834	− 0 12
4500	Tél. Elect.	4515	4500	4500	− 0 33
179	Thomson-C.S.F.	176 50	175 50	177	+ 0 28
345	Total (CFP) ★	330	331	324	− 1 82
74	– (certific.)	74 40	74 40	72 20	− 2 98
1010	T.R.T. ★	979	980	980	+ 0 10
350	U.F.B.-Locab. ★	342	347 90	344	+ 0 58
690	U.I.C. ★	675	671	694	+ 2 81
500	U.I.F. ★	488	492	494	+ 1 23
785	U.I.S.	759	759	759	....
178	U.C.B. ★	164 90	162	164	− 0 55
630	Unibail	630	630	630	....
490	Valéo ★	505	494 10	496	− 1 78
121	Vallourec ★	122 50	122	124	+ 1 22
325	Via Banque	314	315	320	+ 1 91
785	Elf-Gabon ★	779	778	778	− 0 13
140	Amax Inc.	138 50	138 10	140	+ 1 08
183	Amer. Express	177	178	178	+ 0 56
155	Amer. Teleph.	158 80	157	157	− 1 13
96	Anglo Amer. C.	94 50	94 60	94 60	+ 0 11
445	Amgold	435 50	439	439 10	+ 0 83
885	BASF (Akt)	871	880	883	+ 1 38
970	Bayer	995	988	976	− 2 01
94	Buffelsfont.	94 10	93 05	94	− 0 11
180	Chase Manh.	179	175	175	− 2 23
119	Echo Bay Mines	117 80	115 30	115 30	− 2 12

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
71	De Beers	67 90	67 80	67 80	− 0 15
1520	Deutsche Bank	1510	1520	1520	+ 0 66
840	Dresdner Bank	859	856	855	− 0 47
59	Driefontein Cst	58	57 70	57 70	− 0 52
510	Du Pont-Nem.	510	509	508	− 0 39
275	Eastman Kodak	266 50	267 20	267 20	+ 0 64
31	East Rand	32 05	31 75	31 80	− 0 78
235	Electrolux	228 50	228 50	228 50	....
256	Ericsson	258 70	255	255	− 1 43
290	Exxon Corp.	290	294	294	+ 1 38
305	Ford Motors	307 20	307 50	307 50	+ 0 10
49	Freegold	49 90	49 50	48 80	− 2 20
102	Gencor	99	99 70	99 70	+ 0 71
260	Gén. Electr.	251 20	251	251	− 0 08
665	Gén. Belgique	650	655	655	+ 0 77
470	Gen. Motors	464 80	460	460	− 1 03
108	Goldfields	105	102	104	− 0 95
55	GdMetropolitain	54 40	54	54	− 0 74
42	Harmony	42 30	42 30	42 20	− 0 24
87	Hitachi	80 90	79	79	− 2 35
950	Hoechst Akt.	950	940	936	− 1 47
110	Imp. Chemical	106 20	106 30	106 40	+ 0 19
720	IBM	710	712	720	+ 1 41
300	ITT	296	297	297	+ 0 34
206	Ito-Yokado	198	196	196 20	− 0 41
275	Mac Donald's	278 40	275	275	− 1 22
131	Matsushita	128 20	122 50	122 50	− 4 45
355	Merck	349	349 90	349 90	+ 0 26
380	Minnesota M.	388 10	385	385	− 0 80
275	Mobil Corp.	279	279	279	....
225	Morgan J.P.	225	225 80	225 80	+ 0 36
34300	Nestlé	33850	33100	33100	− 2 22
1460	Nixdorf	1447	1435	1435	− 0 83
199	Norsk Hydro	189 50	188 90	188	− 0 79
125	Olsil	124 50	125	123 60	− 0 72
1980	Petrofina	1981	1988	1990	+ 0 45
580	Philip Morris	572	571	571	− 0 17
97	Philips	94 60	94 30	94 30	− 0 32
83	Placer Dome	80 60	81	81 50	+ 1 12
326	Quilmès	334	325	325	− 2 69
475	Randfontein	483	475	475	− 1 66
690	Royal Dutch	685	680	680	− 0 73
48	Rio Tinto Zinc	46 50	46 10	46 50	....
40	Saat. & Saatchi	38 60	38 60	38 55	− 0 13
52	St Helena Co	52	51 30	51 30	− 1 35
215	Schlumberger	212 10	210	211	− 0 52
110	Shell transp.	107 70	104 50	104 80	− 2 69
1410	Siemens A.G.	1423	1413	1413	− 0 70
335	Sony	322 50	315	312	− 3 26
50	Telefonica	47 90	48 10	48 10	+ 0 42
245	T.D.K.	235	222 10	224	− 4 68
55	Toshiba Corp.	50 85	48 45	48 10	− 5 41
335	Unilever	329	325	324	− 1 52
225	Unit. Techn.	223	224	224	+ 0 45
490	Vaal Reefs	497 60	486	486	− 2 33
310	Volvo	302	309	309	+ 2 32
195	West Deep	194 60	194	193	− 0 82
340	Xerox Corp.	339	338	338	− 0 29
194	Yamanouchi	190 60	190	191	+ 0 21
2 26	Zambia Corp.	2 35	2 30	2 35	....

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	127 05	2 387
9,80 % 78/93	102 20	1 316
10,80 % 79/94	104 85	10 652
13,25 % 80/90	105 70	3 196
13,80 % 81/89	102 03	8 597
16,20 % 82/90	109 77	10 180
16 % juin 82	112 14	3 595
14,60 % fév. 83	112 85	7 619
13,40 % déc. 83	117 78	9 263
12,20 % oct. 84	111 28	10 900
11 % fév. 85	110 26	5 740
10,26 % mars 86	104 29	4 807
ORT 12,75 % 83	1933 50	..
OAT 10 % 2000	102 93	2 603
OAT 9,90 % 1997	105 92	7 080
OAT 9,80 % 1996	102 38	5 703
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	103 14	1 516
CNB Paribas	103 15	1 516
CNB Suez	103 15	1 516
CNI janv. 82	103 15	1 516
PTT 11,20% 85	108 30	7 684
CFF 10,30% 86	103 10	5 648
CNE 11,50% 85	108 10	2 495
CNT 9% 86	96 50	3 218
CRH 10,90% déc. 85	106 30	6 540
C.N.C.A. T.P.	1131 40	113
Drouot Ass. Obl. conv.	2180	217
Métrologie I. 6% 6/7	82 45	6 230

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté. Fin.)	2082	2020
A.G.F. (St Cent.)	....	498
Applic. Hydraul.	....	660
Arbel	389	386
Astorg	178	180
Avenir Publicité	750	748
Bains C. Monaco	296	295
Banque Hypoth. Eur.	310	310
Béghin-Say (C.I.)	338	340
B.G.I.	798	....
Blanzy-Ouest	600	600
B.N.P. Intercontin.	215	219
Bénédictine	6820	7100
Bon-Marché	790	760
B.T.P.	....	118
Caff	671	580
Cambodge	....	....
C.A.M.E.	129	130
Carbone-Lorraine	528	544
Case-Poclain	23 80	22 85
C.E.G.Frig.	482	482
Centen. Blanzy	1340	1350
Centrest (Ny)	212	211
Casbati	113	115

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Chambourcy (M.)	978	....
Champex (Ny)	142 50	143
C.I.C. (Financ. de)	150 50	150
C.I. Maritime	690	690
Ciments (B)	2200	2200
Clause	....	741
Cofradel (Ly)	1150	....
Cogifi	316	316
Comiphos	339	....
Cie Industrielle	....	2670
Comp. Lyon-Alem.	497	496
Concorde (La)	720	....
C.M.P.	14	14 40
Créd. Gén. Ind.	555	555
Cr. Universel (Cie)	575	575
Créditel	135 30	135 30
Darblay S.A.	550	561
Degremont	175	180
Delalande S.A.	1285	1300
Delmas-Vielj. (Fin.)	....	1900
Didot-Bottin	....	900
Eaux Bass. Vichy	1120	1120
Eaux Vittel	2350	2265
E.C.I.A.	1039	1015
Economats Centre	285 50	285 50
Electro-Banque	295	290
Elf-Antargaz	711	710
E.L.M. Leblanc	630	626
Enafi-Bretagne	245	245
Entrepôts Paris	460	....
Epargne (B)	3505	3505
Europ. Accumul.	58 55	54 30
Europe Soules Indust.	105	105
Eternit	2050	2050
Finalens	196	195
FIPP	454	....
Fnac	658	654
Foncière (Cie)	435	435
Fonc. Lyonnaise	449	449
Foncina	....	375
Forinter	1090	1090
Fougerolle	....	311 50
France I.A.R.D.	290	....
France (La)	5680	....
From. Paul Renard	....	....
GAN	....	701
G.F.I.I.	311 50	305
Gaumont	465	480
Gévelot	756	750
Gr. Fin. Constr.	380	380
Gds Moul. Paris	....	470
Groupe Victoire	839	813
G. Transp. Ind.	518	515
Immindo S.A.	364 80	371 20
Imminvest	273	274
Immobail	345 10	345 60
Immobanque	640	630
Immob. Marseille	6270	6270
Immofice	425	425
Invest. (Sté Cent.)	723	714
Jaeger	158 40	155 20
Lafitte-Bail	415	415
Lambert Frères	....	290 90
Lille-Bonnières	735	735
Loca-Expansion	251	245
Locafinancière	....	330
Locatel	732	725

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louis Vuitton	577	568
Louvre (Sté)	1801	1801
Lucia	1200	1200
Machines Bull	....	102
Magasins Uniprix	130	128
Magnant S.A.	124	124
Maritimes Part.	325	320
Métal Déployé	404	401
Mors	90	90
Navig. (Nat. de)	....	93 50
Nozal	209 20	205
Optorg	321	325
Oréal (L') C.I.	2558	2500
Origny-Desvroise	1002	999
Palais Nouveauté	....	420
Paluel Marmont	520	518
Parfinance	176 50	176 80
Paribas-CIP	364	372
Paris France	287	280
Paris-Orléans	....	225 60
Partenha	....	281
Patern. Risq. Div.	1067	1067
Pathé-Cinéma	850	850
Pechiney (cert. inv.)	240	242
Piles Wonder	1050	1040
Piper-Heidsieck	2000	2013
P.L.M.	....	137
Porcher	400	395
Promodès	1280	....
Providence S.A.	....	....
Publicis	3000	3000
Rhône-Poul. (c. inv.)	375	374
Ricqlès-Zan	....	....
Rochefortaise S.A.	....	516
Rochette-Cenpa	50 50	50
Rosario (Fin.)	708	710
Roudière	180	180
Rougier et Fils	96 90	....
Sacer	570	548 o
SAFAA	299	290
Safic-Alcan	850	850
SAFT	1400	1410
Saga	241	235
St-Gobain C.I.	....	490
Salins du Midi	450	454 50
Santa-Fé	96	92 o
Satam	....	98 95
Savoisienne (M)	216	215
SCAC	467	468
Semelle Maubeuge	....	343
S.E.P. (M)	161	162
Sicli	....	283
Sicotel	....	285
Sinnor (Li)	....	....
Sinvim	236	235 10
Siph (Plant. Hévéas)	334	334
Sté Générale-CIP	....	....
Sofal financière	1750	1750
Sofical	875	860
Soffo	630	630
Soficomi	....	675
S.O.F.I.P. (M)	115	115
Sofragi	875	873
Soudure Autog.	465	465
Sovabail	547	549
Suez (Fin. de)-CIP	224	222
Stemi	761	761
Taittinger	2605	2600

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Testut-Aequitas	188	189
Tour Eiffel	366	365
Ufiner S.M.D.	524	520
U.A.P.	281	281
U.T.A.	1503	1500
Vicat	....	1502
Viniprix	....	1180
Virax	105	105 20
Waterman S.A.	658	661
Brass. du Maroc	146	146

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	750	....
Akzo	400	420
Alcan Alum	190	187
Algemene Bank	136	125 o
American Brands	290	281
Am. Petrofina	405	....
Arbed	390	....
Asturienne Mines	151 80	....
Banco de Santander	330	337
Bco Pop Espanol	450	....
Banque Ottomane	2100	....
B. Régl. Internat.	42500	42500
Br. Lambert	506	508
Canadian-Pacific	106	105 20
Chrysler corporation	136 10	....
CIR	24	23 75
Commerzbank	725	737
Dart. and Kraft	340	340
De Beers (port.)	....	....
Dow Chemical	506	515
Gén. Belgique	650	655
Gevaert	1181	....
Glaxo	100 10	98 10
Goodyear	365	375
Grace and Co	160 50	160
GTE corporation	256	249
Honeywell Inc.	375	370
I.C. Industries	216	....
Johannesburg	782	....
Kubota	36	35 10
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	40 50	41
Mineral-Ressourc.	73 20	73 20
Noranda	115 10	117
Olivetti	26	26 40
Pakhoed Holding	236	236
Pfizer Inc.	316 50	315
Procter Gamble	470	469
Ricoh Cy Ltd	64	62
Rolinco	265	264
Robeco	279	278
Rodamco	462 50	460
Saipem	9 60	9 25
Shell fr. (port.)	....	....
S.K.F. Aktiebolag	272	271
Steel Cy of Can.	118 50	115 10
Squibb	394	395
Tenneco	289	295
Thorn EMI	68	65 50
Toray indust. inc	39	38 50
Vieille Montagne	1220	1220
Wagons-Lits	850	853
West Rand	9 65	9 65

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	232	....
Calciphos	140 50	152 10
Cochery	140	....
Cogenhor	118	108 60
C. Occid. Forestière	180	....
Coparex	370	363
Dubois Inv. (Casto.)	810	800
Gachot	70 20	71 20
Hoogovens	250	....
Metroservice (bons)	10 10	....
Nicolas	828	860 d
Rémy et Associés	260	260
Révillon	350	....
Rorento N.V.	175	174 80
Serv. Equip. Véh.	55 30	....
S.P.R.	390	....
Sté Lecteurs du Monde	550	643
Ufinex	380	....
Union Brasseries	127	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 29/8	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 342	6 335	6 090	6 600
ECU	7 047	7 038	....	....
Allemagne (100 DM)	339 850	339 310	329	349
Belgique (100 F)	16 206	16 179	15 400	16 400
Pays-Bas (100 fl.)	301 010	300 540	290	310
Danemark (100 krd)	88 480	88 300	84	91
Norvège (100 k)	92 130	91 940	87	94
Grande-Bretagne (£ 1)	10 696	10 676	10 350	11 050
Grèce (100 drachmes)	4 208	4 195	3 900	4 600
Italie (1 000 lires)	4 575	4 568	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	402 650	402 330	390	412
Suède (100 krs)	98 360	98 280	95	101
Autriche (100 sch)	48 330	48 245	46 750	49 750
Espagne (100 pes.)	5 148	5 111	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 140	4 130	3 750	4 450
Canada ($ can 1)	5 126	5 121	4 930	5 350
Japon (100 yens)	4 729	4 722	4 580	4 810

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 29/8
Or fin (kilo en barre)	88250	88000
Or fin (en lingot)	88750	88400
Pièce française (20 fr)	506	506
Pièce française (10 fr)	375	.....
Pièce suisse (20 fr)	528	542
Pièce latine (20 fr)	506	505
Souverain	642	640
Pièce de 20 dollars	3100	3100
Pièce de 10 dollars	1520	1510
Pièce de 5 dollars	950	.....
Pièce de 50 pesos	3290	3285
Pièce de 10 florins	530	528
Or Londres	433 75	.....
Or Zurich	432 50	432
Or Hongkong	432 95	.....
Argent Londres	.....	.....

SICAV (sélection) 29/8

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	832 40	812 10
Actilion	207 81	202 25
Actions France	427 85	412 39
Actions sélectionnées	531 85	512 63
Aedificandi	569 15	548 58
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1026 23	1001 20
A.G.F. 5000	527 01	514 16
A.G.F. ECU	1064 39	1053 85
A.G.F. Foncier	99 71	99 71
A.G.F. Interfonds	418 29	408 09
A.G.F. Invest	108 19	105 55
A.G.F. OBLIG.	1055 10	1049 85
A.G.F. Sécurité	10515 77	10515 77
Agfimo	568 74	554 87
Altefi	210 12	202 53
A.L.T.O.	180 56	174 03
Amen-Gan	5206	4969 93
Amerique-Valor	660 82	644 70
Amplitude	523 34	508 10
Arbitrages court terme	5507 70	5502 20
Associc	1162 38	1162 38
Atout Futur	283 20	273 69
Aurecic	1451 71	1409 43
Axa Europe	113 33	108 19
Axa Investissements	106 79	101 95
Bred Associations	2615 83	2608 01
Bred International	82 26	80 65
Capital Plus	1703 40	1703 40
Casden-Pierre	26 77	25 62
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Comptavalor	5044 99	5037 43
Comptamatis	109 17	105 99 ◆
Convertimmo	336 28	323 36
Credinter	484 52	470 41
Drouot-France	637 56	608 65
Drouot-Investiss.	942 91	900 15
Drouot-Sécurité	248 70	237 42
Drouot-Sélection	135 59	129 44
Ecucic	1183 78	1168 29
Ecureuil Monétaire	30461 04	30461 04 ◆
Ecureuil Privatisations	341 68	331 73 ◆
Energie	230 18	219 74
Epercic	2763 71	2763 71
Epercourt Sicav	4205 50	4195 01 ◆
Epargne Associations	24820 88	24783 70
Epargne-Capital	8093 07	8012 94
Epargne Croissance	1455 83	1416 87
Epargne-Industr.	70 40	67 21
Epargne Inter	590 07	574 28
Epargne J	53989 67	53989 67
Epargne Long-Terme	171 28	166 70
Epargne Monde	1101 58	1072 10
Epargne Première	12849 97	12754 31
Epargne-Oblig.	192 50	187 35
Epargne-Quatre	1104 62	1075 06
Epargne-Unie	1173 58	1131 16
Epargne-Valeur	410 38	399 38
Eparobilig	1292 39	1289 81 ◆
Epsilon	1099 90	1088 02
Eurinvest Croissance	1148 73	1096 64
Eurinvest Rendement	1129 97	1078 73
Eurocic	9194 34	9058 46
Eurodyn	1003 82	970 81
Euro-Gan	5090 05	4858 24
Euro-Maif	25 71	25 33
Finord Placement	60237 53	60237 53
Finord Valorisation	13613 87	13346 93
Fonsicav (div. par 10)	10949 60	10949 60
Fonsival	242 05	234 43
France-Gan	6158 61	5879 34
France-Garantie	274 84	274 29 ◆
France-Investiss.	380 15	352 91
France-Obligations	447 02	442 59 ◆
Francic	369 84	350 07
Francic Pierre	95 21	92 44

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Régions	987 61	958 84
Fructi-Associations	27 62	27 62
Fructi-Epargne	27 17	26 51
Fructicapi	31 97	31 50
Fructocourt	109393 37	109393 37
Fructidor	242 75	239 16
Fructifrance	725 47	707 78
Fructimmo	25 12	24 51
Fructivar	4265 70	4265 06
Fructi ECU	565 12	556 77
Fructi-Première	10977 07	10814 85
Futurobilg	1089 33	1053 51
Gestion	58272 02	58128 70
Gestion Sécuricourt	10576 04	10471 33
Gestion Associations	147	143 77
Gestion Mobilière	627 16	598 72
Horizon	1048 88	1018 33 ◆
Interoblig.	11914 45	11455 20
Intersélect France	423 99	411 68
Invest. net	14955 78	14926 93 ◆
Invest. Obligataire	18409 91	18373 16 ◆
Japacic	188 38	182 69
Jeune épargne	233 73	230 28
Laffitte-Amérique	240 32	229 42
Laffitte Europe	243 41	232 37
Laffitte-Expansion	269 40	257 18
Laffitte-France	293 40	280 10
Laffitte-Immobilière	226 95	216 66
Laffitte-Japon	378 32	361 16
Laffitte-Oblig.	143 40	138 90
Laffitte-Rend.	204 56	195 28
Laffitte-Tokyo	358 93	342 65
Latitude	5089 48	5081 86 ◆
Lion-Associations	11589 22	11589 22
Lion-Institutionnels	23214 93	23157 04
Lionplus	743 17	735 81
Lion Trésor	2048 14	2027 88
Livret Bourse Investis.	423 40	411 07 ◆
Livret portefeuille	628 81	610 30
Méditerranée	157 47	150 33
Mondiale Investissem.	411 19	392 54
Monecic	5557 44	5557 44
Monedan	51788	51788
Moné J.	55549 28	55549 28 ◆
Morgan court terme	14274 03	14274 03
Mutuelle Unie Sél.	145 98	139 34
Natio.-Assoc.	6734 58	6721 14
Natio.-Epargne	13833 32	13696 36
Natio.-Court terme	214654	214654
Natio.-Inter.	1184 39	1162 42
Natio.-Obligations	545 20	530 61
Natio.-Patrimoine	1344 15	1308 18
Natio.-Placements	66154 87	66154 87
Natio.-Revenu	1046 78	1038 43
Natio.-Sécurité	11565 74	11565 74
Natio.-Valeurs	656 07	638 51
Nippon-Gan	5607 76	5353 47
Nord-Sud Développ.	1196 87	1194 48
Normastif	13206 01	12947 07
Obli Association	123 24	122 02
Oblicic Régions	1049 08	1033 58
Obligations Convert.	413 01	394 29
Oblig. toutes catég.	156 22	151 30
Oblilion	1097 75	1086 88
Optimavalor	188 63	184 03
Oraction	1223 03	1182 81
Orvalor	5781 98	5572 99
Paribas Croissance	576 77	552 30
Paribas Epargne	15968 84	15936 97
Paribas France	88 50	85 92
Paribas Oblimonde	1005 49	990 63
Paribas Opportunités	107 94	104 80
Paribas Patrimoine	510 97	490 14
Paribas Revenu	94 24	93 31
Parnasse-Valor	1092 46	1091 37

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Patrimoine Retraite	1721 43	1687 68
Penselor	588 15	571 02
Phénix Placements	261 78	250 53
Pierre Investiss.	655 63	625 90
Placement A	877 54	877 54
Placement crt-terme	72131 55	72131 55
Placement J	55234 76	55234 76
Placement Premier	53759 82	53759 82
Pléiade	109 95	107 01 ◆
Première Obligations	10746 40	10724 95 ◆
Prévoyance Ecureuil	109 32	106 39 ◆
Priv'Association	22474 83	22474 83
Quartz	109 49	106 79
Quatre-quarts Retraite	1 07	1 04
Rentacic	163 39	160 98
Revenus Trimestriels	5506 51	5451 99 ◆
Revenu Vert	1172 69	1155 36
St-Honoré Assoc.	14269 69	14198 70
St-Honoré Bio-aliment.	735 52	702 17
St-Honoré Pacifique	529 54	505 53
St-Honoré P.M.E.	454 45	433 84
St-Honoré Real	11638 98	11592 61
St-Honoré Rendement	11589 15	11531 49
St-Honoré Services	485 13	466 47
St-Honoré Technol.	718 96	686 36
St-Honoré Valor	12143 15	12143 15
Sécuricic	10931 93	10921 01
Sécuri Taux	10723 36	10723 36
Sélection Croissance	489 93	475 66
Sicasden (Casden BP)	721 32	710 65
Sicav-Associations	1419 65	1417 52
S.F.I. fr. et étr.	609 78	592
Sicav 5000	334 09	325 15
S.I. Est	1269 05	1211 51
S.I.G.	765 79	730 73
Sivalance	536 19	521 84
Sivam	405 67	394 81
Sivarente	206 24	204 20
Sivinter	418 88	407 67
S.N.I.	1146 82	1113 42
Sogepargne	370 16	356 78
Sogevar	987 80	943 01
Soginter	1300 23	1241 27
Soleil Investissement	474 17	452 67
Stratégie Actions	1026 47	986 99
Stratégie Rendement	1119 70	1084 46
Technocic	1110 32	1077 98
Techno-Gan	5775 68	5513 78
Trilion	5314 44	5261 82
U.A.P. Investiss.	400 32	385 66
Uni-Associations	114 40	114 40 ◆
Unifrance	452 99	436 62
Unifoncier	1143 43	1102 10
Uni-Garantie	1340 37	1314 06
Uni-Régions	2691 25	2593 98
Univista	2267 88	2153 31
Univar	186 57	186 57 ◆
Univers-Actions	1059 15	1024 32
Univers-Obligations	1580 79	1528 81
Valorem	493 74	481 70
Valorg	1590 52	1589 93
Valréal	40832 92	40812 51
Vulcain	23212 75	23189 54

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

45-55-91-82, poste 4330

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

Devant les jeunes du CDS

« L'ouverture ne peut être que la formation d'une coalition »

assure Mme Simone Veil

Mme Simone Veil a pris la parole, lundi 29 août à Loctudy (Finistère) devant les jeunes du CDS. Elle a estimé que l'ouverture ne peut être crédible que « *dans la mesure où elle permettrait la constitution d'une véritable majorité parlementaire construite sur des bases et des engagements solides et précis* ». Mme Veil a ajouté : « *Quel que soit l'intérêt d'une ouverture à des personnalités non socialistes, on est, en l'espèce, loin du compte.* » Selon Mme Veil, l'ouverture n'est « *ni le ralliement d'une formation à un gouvernement déjà constitué et ayant fixé ses orientations, ni le ralliement à la personne du président* ». « *L'ouverture ne peut être que la formation d'une coalition fondée sur des objectifs et engagements politiques précis* », a-t-elle poursuivi.

Estimant que la fiabilité du gouvernement risquerait d'être amoindrie s'il recherchait des majorités tantôt au centre tantôt avec les communistes, Mme Veil a déclaré : « *L'intérêt de notre pays impose de dépasser des dogmes et des schémas devenus largement archaïques.* » « *La France va assumer la présidence de la Communauté dès 1989. un an se sera écoulé depuis les élections : la dissolution de l'Assemblée nationale serait alors bien mal venue* », a-t-elle ajouté.

Répondant au président des Jeunes démocrates sociaux, M. Eric Azière, qui avait souhaité une liste centriste autonome aux élections européennes de 1989, l'ancienne présidente du Parlement européen s'est déclarée favorable au principe d'une liste « *se situant clairement au centre et souscrivant des engagements européens très ambitieux* ».

D'autre part, Mme Veil s'est réjouie du « *succès* » remporté par M. Rocard dans l'affaire calédonienne, ajoutant qu'elle souhaitait que « *beaucoup de Français soutiennent et disent* « oui » *au référendum sur l'avenir du territoire.* Elle a observé que « *l'accord intervenu entre le RPCR et le FLNKS sous l'égide du gouvernement est loin d'être un événement mineur* ». « *Je me réjouis que s'engage ainsi un processus qui ouvre des perspectives de solution à ce difficile et douloureux problème.* » Mme Veil a considéré comme une « *erreur* » la conception du référendum sous la Ve République, qui en fait un « *plébiscite* » de l'action gouvernementale. « *Il faut donner à l'action référendaire le sens qu'elle a, c'est-à-dire une réponse précise à une question. Il faut donner à ce projet toutes ses chances et le soutien de la nation française* », a-t-elle ajouté.

M. Mauroy juge « inopportunes » les déclarations de M. Rausch

M. Pierre Mauroy a jugé « *inopportunes* » les déclarations de M. Jean-Marie Rausch, ministre centriste chargé du commerce extérieur, selon lesquelles M. Raymond Barre « *pourrait être le second premier ministre* » de la législature. Au cours d'un entretien avec les journalistes, le lundi 29 août, le premier secrétaire du PS a observé que le maire de Metz « *ferait mieux de s'occuper du commerce extérieur et d'assumer son appartenance au gouvernement* ».

M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du PS, a également évoqué, lundi, les propos de M. Rausch au *Journal du dimanche*, estimant que le ministre centriste avait été « *un peu rêveur* » et que la succession de M. Michel Rocard « *est une question prématurée, qui n'a pas lieu d'être* ». Abordant la question des alliances socialistes aux prochaines municipales, M. Queyranne « *ne partage pas du tout* » la perspective de M. Rausch de constituer « *une alliance socialo-centriste pour laminer les communistes* ». « *Il n'est pas question,* a-t-il conclu, *que le PS constitue une force d'appoint à des maires centristes d'opposition qui n'ont pas rejoint la majorité présidentielle.* »

BOURSE DE PARIS

Matinée du 30 août
Légère reprise

Comme Wall Street, la veille, et Tokyo, la Bourse de Paris retrouvait mardi matin le chemin de la hausse, avec, en séance, un indicateur instantané à + 0,48, après une ouverture à + 0,36.

Hausse de Casino, Synthelabo, Penhoët, Total, Lebon, Ecco, Ingenico. Baisse de Darty, Epeda, Leroy-Somer, Immeubles P. Monceau, Pechelbronn, Avions M. Dassault.

Le conflit du Sahara occidental

Le Maroc donne son « accord de principe » au plan de paix de l'ONU

Genève (Nations unies). — Le ministre marocain des affaires étrangères, M. Abdellatif Filali, a annoncé mardi 30 août que le Maroc avait donné son « *accord de principe* » au plan de paix du secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental. M. Filali a fait cette déclaration, après avoir porté la réponse officielle du Maroc à M. Javier Perez de Cuellar.

Ce plan prévoit l'instauration d'un cessez-le-feu, suivi de la tenue d'un scrutin d'autodétermination de la population autochtone du territoire.

M. Jacques Latscha nouveau membre du Conseil constitutionnel

M. Jacques Latscha a été désigné, le lundi 29 août, par M. Alain Poher, président du Sénat, pour devenir membre du Conseil constitutionnel, en remplacement de Maurice-René Simonnet, membre de cette institution depuis 1984, décédé le 21 août (*le Monde* du 24 août).

[Né le 25 septembre 1927 à Mulhouse, M. Latscha est diplômé de l'Institut d'études politiques, docteur en droit et agrégé des facultés de droit. Dirigeant ou administrateur de nombreuses sociétés depuis 1951, éditorialiste à *la Vie française* de 1952 à 1967, M. Latscha a été nommé maître de conférences, agrégé en 1967, puis a occupé, en 1971-72 la chaire de droit constitutionnel à la faculté de droit et des sciences économiques de Poitiers. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, articles et études de droit public et de droit des affaires.

Président, depuis 1975, de la Paternelle SA devenue Participations financières et gestion immobilière (PFGI). M. Latscha a milité, dans sa jeunesse, au Mouvement républicain populaire, dont M. Poher a été, dans les années 50, le président de groupe au Sénat.]

Après la catastrophe de Ramstein

La patrouille acrobatique italienne limitera ses figures aériennes

Si l'Allemagne fédérale a décidé d'interdire désormais toute démonstration militaire d'acrobatie aérienne au-dessus de son territoire après le drame de Ramstein, l'Italie, en revanche, a choisi de maintenir le programme des présentations de sa patrouille, « les Flèches tricolores », tout en acceptant de revoir certaines des figures prévues, en attendant les résultats de l'enquête.

Selon la police ouest-allemande, la chute de trois des avions italiens, dimanche 28 août, sur l'aérodrome de Ramstein, a provoqué la mort de quarante-trois personnes, formellement identifiées à ce jour, mais le bilan risque d'être plus lourd étant donné l'état de certains des trois cent quarante blessés soignés.

On ignore encore les causes exactes de la collision, survenue pendant une manœuvre jugée assez audacieuse de la patrouille acrobatique italienne. Cette figure, surnommée la « bombe », est l'occasion pour le « solo » de la formation de rejoindre quatre de ses équipiers avant qu'ils ne se croisent, à basse altitude, avec les cinq autres pilotes de la patrouille. Une faute humaine ou un incident technique peuvent être à l'origine du drame : selon des témoins, il semble que le « solo », mort dans la collision avec le chef de la patrouille et un troisième pilote, soit arrivé trop tôt et mal positionné lors de la manœuvre d'intersection. Les trois pilotes (un colonel, un lieutenant-colonel et un capitaine) étaient considérés, dans l'armée italienne, comme des pilotes particulièrement confirmés.

Après avoir rendu compte à son ministre de la défense, à Rome, le chef d'état-major de l'armée de l'air italienne a indiqué que la suspension ou l'annulation des activités des « Flèches tricolores » n'étaient pas envisagées. Il a estimé que la formation n'avait pris aucun risque inutile et annoncé que la patrouille honorerait ses engagements pour 1988 en réexaminant, néanmoins, ses démonstrations après la perte de trois pilotes et compte-tenu des avions restants. C'est ainsi que les « Flèches tricolores » espèrent pouvoir participer à une fête aérienne, le 3 septembre, à Fribourg, que les autorités helvétiques n'ont pas interdite.

Interdiction en RFA

En Allemagne fédérale, cependant, le ministre de la défense, M. Rupert Scholz, a décidé que plus aucune démonstration militaire d'acrobatie aérienne n'aurait désormais lieu au-dessus du sol ouest-allemand. Cette mesure ne vise que les meetings aériens militaires et non pas d'autres spectacles aériens pouvant impliquer des aéronefs civils. M. Scholz a, d'autre part, précisé qu'il entendait étudier avec les alliés — les Américains, les Britanniques et les Français — les moyens de « *montrer à la population ouest-allemande que les forces aériennes sont toujours prêtes à les défendre* ».

La décision ministérielle a été critiquée par l'opposition social-démocrate en RFA, qui considère que M. Scholz n'est pas habilité à autoriser ou à interdire des manifestations organisées sur des terrains relevant de la juridiction des alliés. Toutefois, cette initiative du ministre de la défense a été saluée par une large partie de l'opinion ouest-allemande où des voix s'élèvent, de plus en plus nombreuses, pour réclamer, en outre, l'arrêt des vols d'entraînement militaire à basse et très basse altitude. Dès lundi après-midi, vingt-quatre heures après le drame, les vols d'avions de chasse américains ont repris depuis Ramstein.

A Bonn, le chancelier ouest-allemand, M. Helmut Khol, a reçu de nombreux témoignages et messages de condoléances de la part de chefs d'Etat ou de gouvernement étrangers. Notamment MM. Ronald Reagan, François Mitterrand et Mme Margaret Thatcher, tandis que Jean-Paul II exprimait sa « *profonde douleur* » dans un télégramme à l'évêque de Speyer, Mgr Anton Schlembach. Outre-Rhin, on a également noté l'envoi au chancelier fédéral de ses « *condoléances attristées* » par M. Erich Honecker, le chef de l'Etat et du parti communiste est-allemand. — *(AFP, Reuter, UPI, AP.)*

Des collecteurs assermentés pour les parcmètres parisiens

Après l'inculpatioin de vingt et un employés du service de collecte de l'argent des parcmètres (soit près de la moitié des effectifs, qui totalisent quarante-neuf personnes) (*le Monde* du 27 août), la mairie de Paris a annoncé qu'elle a fait appel, pour recueillir les fonds, à vingt-cinq « *inspecteurs assermentés de la Ville de Paris, relevant du corps des inspecteurs de sécurité de la direction des parcs, jardins et espaces verts* ».

Cette affectation « *provisoire* » devait permettre, dès cette semaine, d'assurer la collecte « *dans des conditions normales* ».

M. Jean Tibéri, premier adjoint au maire, a, d'autre part, donné des instructions pour que soient recherchées « *avec la direction de la voirie, en concertation avec les constructeurs des différents matériels, les défaillances techniques qui auraient pu permettre ces malversations* », évaluées dans l'état actuel de l'enquête à 20 millions de francs.

Trois techniques ont, semble-t-il, été utilisées pour détourner les pièces de monnaies : au moment de vider les parcmètres, les employés pouvaient s'approprier le trop-plein se trouvant dans le tuyau de l'aspirateur, ils pouvaient se procurer le double des clés des aspirateurs ou des parcmètres et horodateurs et, enfin, détourner des sacs de pièces avant leur tri et leur dépôt à la Banque de France.

La publication du livre « Trois cents médicaments pour se surpasser »

L'éditeur André Balland est inculpé

Trois jours après l'ouverture de l'information judiciaire demandée par M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale (*le Monde* daté 28-29 août), M. André Balland, éditeur de l'ouvrage *Trois cents médicaments pour se surpasser physiquement et intellectuellement*, a été inculpé, lundi 29 août, de « *présentation de produits stupéfiants sous un jour favorable* » et d'« *infraction à la législation sur la publicité des médicaments* » par Mme Annie Grenier, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris.

« *Ça ne tient pas !* », a estimé Me Francis Szpiner, en sortant, avec son client, du cabinet du magistrat. « *Nous constestons le fondement de ces inculpations. Concernant les stupéfiants, le parquet ne s'appuie que sur deux médicaments sur les trois cents cités dans l'ouvrage. Or l'un ne peut être délivré que sur ordonnance et l'autre est réservé aux médecins.* » Il s'agit de deux amphétamines dont le livre vante les propriétés (*le Monde* du 25 août). Mais l'avocat soutient que les précautions ont été prises puisque le lecteur est averti des risques de « *dépendance* ».

A propos de l'infraction à la réglementation sur la publicité, Me Szpiner est encore plus catégorique : « *Ce que la loi veut réprimer, c'est la publicité commerciale ; en l'occurrence ce n'est pas le cas* », a affirmé l'avocat, en rappelant que le docteur Pradal, auteur d'un *Guide des médicaments*, où il citait de nombreuses spécialités, avait été relaxé par un tribunal.

De son côté, M. Balland s'est montré surpris par la procédure engagée à son encontre : « *Des médicaments ont été conçus par des chercheurs, fabriqués par des laboratoires, prescrits par des médecins ; je ne vois pas pourquoi on cacherait au public leur existence. A l'aube du bicentenaire de la Révolution, le public a droit aussi à l'information.* »

Lors d'une première comparution, la loi n'autorise pas le magistrat-instructeur à poser des questions, mais, dans le cours de l'instruction, l'éditeur devra s'expliquer sur la publication d'un ouvrage dont les auteurs ont préféré garder l'anonymat.

M. P.

Sportifs, attention !

« *Sportifs, attention cette spécialité contient un principe actif pouvant induire une réaction positive des tests pratiqués lors de contrôles antidopages.* » Cet avertissement sera porté sur quelque six cents spécialités, en vente libre ou sur ordonnance, figurant sur la liste de référence des produits prohibés du Comité international olympique.

L'application de cette mesure par le ministère de la santé en coordination avec le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports sera progressive : les industriels disposeront de douze mois pour modifier notices et emballages. Les prochaines éditions des dictionnaires de médicaments, comme le Vidal, devront être mises à jour.

● **ITALIE : l'invitation adressée à M. Dubcek par l'université de Bologne est reportée.** — L'université de Bologne a annoncé, le dimanche 28 août, qu'elle reportait au 12 novembre la cérémonie au cours de laquelle un doctorat *honoris causa* doit être décerné à l'ancien chef du PC tchécoslovaque, M. Alexandre Dubcek. Les universitaires italiens veulent laisser davantage de temps aux autorités tchécoslovaques pour qu'elles délivrent un visa à l'homme du « printemps de Prague ». — *(Reuter.)*

Le numéro du « Monde » daté 30 août 1988 a été tiré à 527 742 exemplaires

A C D E F G H



DE LA SIMPLE RETOUCHE AU PLUS BEAU VÊTEMENT
avec la garantie d'un grand maître tailleur
COSTUMES MESURE
à partir de 2 150 F
PANTALONS 690 F VESTONS 1 460 F
3 000 tissus
Luxueuses draperies anglaises
Fabrication traditionnelle
TAILLEURS, JUPES, MANTEAUX
PARDESSUS sur MESURE
UNIFORMES ET INSIGNES MILITAIRES
LEGRAND Tailleur
27, rue du 4-Septembre, Paris - Opéra
Téléphone : 47-42-70-61.
Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h (samedi à partir du 28 septembre)

POUR L'EUROPE DE 1992
LES ÉCOLES DE COMMERCE DU GROUPE I DOUBLENT VOS CHANCES DE RÉUSSITE
ISIC icad
20 ans d'enseignement : succès prouvés aux examens d'état
+
20 ans d'entreprise : des dirigeants H.E.C.

1er CYCLE : Bac ou niveau bac :
BTS en 2 ans
• Action commerciale
• Force de vente
• Commerce international
• Communication et publicité
• Comptabilité-gestion

2e CYCLE : Niveau bac + 2 : (DEUG, DEUST, DUT, BTS : ADMISSION DIRECTE)
SPÉCIALISATION en 1 ou 2 ans
• Management international.
• Création-gestion d'entreprise (PME)
• Marketing-vente

FINANCEMENT DES ÉTUDES POSSIBLE A 100 %
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
(1) 40.95.10.11 et (1) 45.51.23.90

ISIC icad Ecoles de commerce et de gestion du Groupe I
Ecoles privées d'enseignements supérieur
DEMANDE DE DOCUMENTATION - ADRESSE POSTALE :
GROUPE I - 348, rue de Vaugirard 75015 PARIS
Nom ____ Prénom ____
Adresse ____
Code postal ____ Ville ____
Tél. ____ Niveau d'études : ____
Intérêt pour : ____ Date : ____

17, avenue Franklin-Roosevelt
LASSERRE
EST OUVERT
43-59-53-43 - 43-59-67-45

TAPIS PERSANS
FAITS MAIN
exceptionnellement soldés à
30% 50%
et à
MAISON DE L'IRAN
65, Champs-Elysées (8e)
exemples :
GHOM soie 160 x 108
~~40.000 F~~ = 20.000 F
NAIN laine et soie 186 x 115
~~36.000 F~~ = 18.000 F
HAMEDAN laine 205 x 125
~~6.000 F~~ = 3.000 F
CHIRAZ laine 300 x 200
~~24.000 F~~ = 12.000 F

Relais Louis XIII
Réouverture
MENU DEJEUNER
190 Frs s.c
vins en sus
8, rue des Grands Augustins
Paris 6ème
Tel. 43 26 75 96